This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

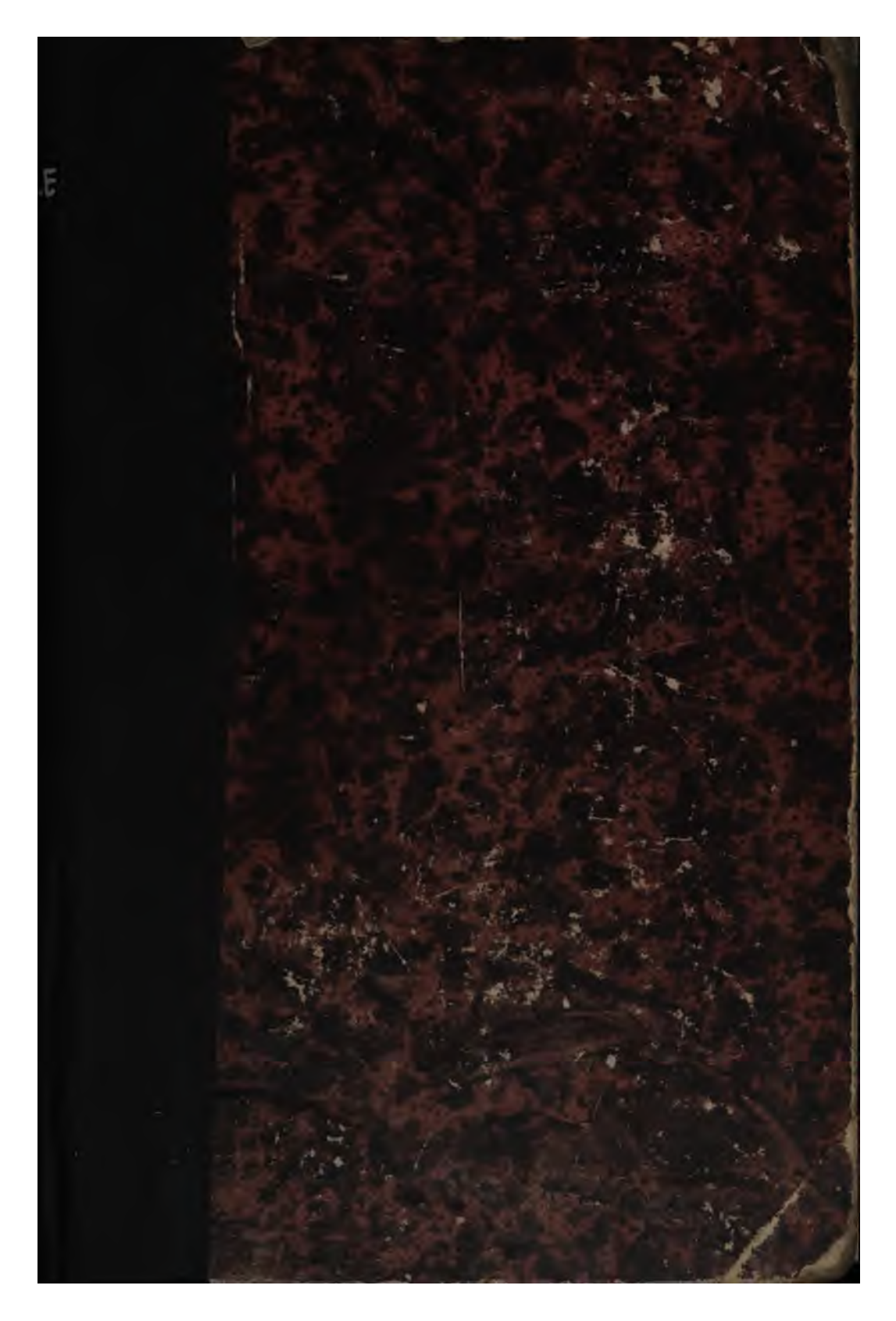

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

SRIN

LE JUSTE ET L'UTILE

4592

LE JUSTE ET L'UTILE

OU

RAPPORTS

DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

AVEC LA MORALE

PAR

H. DAMETH

PROFESSEUR A L'ACADÉMIE DE GENÈVE

Quidquid honestum est idem utile videtur,
nec utile quidquam quod non sit honestum.
CICERON, *De officiis*, Liv. III.

Tous les intérêts légitimes sont harmoniques.
F. BASTIAT, *Harmonies économiques*.

SOCIÉTÉ DE ... DE GENÈVE

503/23

PARIS
GUILLAUMIN ET Ce, LIBRAIRES
Éditeurs du Journal des Économistes
de la collection des princip. économistes, etc.
RUE RICHELIEU, 14

GENÈVE
JOEL CHERBULIEZ, LIBRAIRE
RUE DE LA CITÉ
PARIS
même Maison, rue de la Monnaie, 10

1859

HB 173
D 35

Genève. — Imprimerie Pfeffer & Puky, rue du Mont-Blanc

AVERTISSEMENT

Je fis imprimer, il y a quatre ans, un mémoire qui portait le même titre que ce livre-ci et qui en a été le germe.

Cette publication avait un but spécial : je me présentais au concours ouvert à l'Académie de Genève pour la chaire d'économie politique qui y était vacante ; je choisis le sujet de ce mémoire comme thèse de concours. C'est dire qu'il fut une œuvre de circonstance, écrit très à la hâte, une improvisation de la plume. Cependant le jury académique voulut bien lui trouver quelque mérite et y puiser un des motifs de son vote en ma faveur.

Quelques mois plus tard, j'appris indirectement que l'Académie des sciences morales et politiques de France avait mis elle-même au concours pour l'année courante la question spontanément abordée par moi dans ma brochure. On me conseilla de prendre part à ce nouveau concours, et je m'y déterminai, quoiqu'il ne restât pas le temps de me préparer aussi bien que possible à une seconde épreuve où je devais naturellement rencontrer des concurrents plus redoutables que dans la première.

Toutefois, malgré l'insuffisance de mon œuvre, insuffisance trop manifeste à mes propres yeux pour que j'osasse concevoir l'espoir du succès, j'obtins une mention honorable.

J'ai cru pouvoir conclure de ce double témoignage que j'étais dans une bonne voie, et qu'en soumettant mes premières ébauches à un travail sérieux de refonte et de développement, je parviendrais peut-être à faire un livre utile.

Les résultats de la présente publication m'apprendront si je me suis trompé.

Genève, Septembre 1859. H. D.

PRÉFACE

On peut dire que, dans ce temps-ci, il n'y a pas d'esprit public. Au milieu des témoignages collectifs d'approbation ou de blâme que suscitent les événements courants, la divergence, le décousu, l'antagonisme des opinions demeure tel, que peut-être serait-il difficile de formuler un seul grand principe susceptible de réunir l'assentiment général.

Il existe bien des partis, des écoles, des sectes, des nuances, servant de classification aux manières de voir individuelles en chaque ordre de choses. On se compte parmi les croyants ou parmi les sceptiques; on se dit libéral ou conservateur, monarchiste ou républicain, etc., etc. Mais ces groupements *officiels* abritent plus de passions et d'intérêts particuliers coalisés que de convictions

homogènes. C'est moins pour donner satisfaction à son entendement que pour discipliner la lutte qu'on adopte tel ou tel drapeau. Frappez à la porte de chaque intelligence; auscultez les consciences une à une, vous ne trouverez plus nulle part cette fermeté et cette unité de vues que supposait le ralliement nominal. Des principes contraires habitent ensemble un même esprit; personne, dans le for intime, n'est sûr de soi ni conséquent avec soi; il n'y a pas de lien logique entre les idées et l'on conclut à rebours des prémisses.

La majorité des croyants ne croit que par décorum, par politique, par habitude. Les sincères trouvent pourtant moyen d'accommoder leur foi avec l'audace raisonneuse du siècle. Les raisonneurs, par contre, s'accrochent à mille superstitions, et substituent sans scrupule tour à tour le sentiment et l'imagination à la logique. En politique, on sait à peu près, quant à la forme, pour qui ou pour quoi l'on est; quant au fond, il est douteux que l'immense majorité des démocrates aime plus et comprenne mieux la liberté que ne le font leurs adversaires; il est certain que de tous les partis, celui qui désire le plus impatiemment le progrès est en même temps celui qui en

ignore le plus les conditions pratiques et même la théorie rationnelle; ce qui fait que les propres principes de ce parti n'ont pas de plus dangereux adversaire que lui-même.

Profitant de la confusion et de l'inconséquence générales, les théories les plus surannées reparaissent avec des allures juvéniles et livrent fièrement bataille à l'esprit moderne; l'opinion publique reste indécise entre les deux camps, absolument comme si rien, depuis trois siècles, n'avait été ni réfuté ni prouvé, comme si l'histoire était non avenue, comme si la science n'existait pas!..

On ne doit point dire cependant que les champions du passé n'ont *rien oublié ni rien appris.* Ils ont beaucoup gagné en tactique. Leur langage a presque totalement changé. C'est, maintenant, au nom du progrès, de la liberté, de la démocratie *bien entendue,* que l'esprit clérical revendique l'empire du monde et des âmes, quand tout ce qu'il existe de progrès, de liberté, de démocratie, a été conquis sur l'esprit clérical au prix des plus effroyables luttes!...

Au reste, à l'autre pôle du mouvement, on rencontre des accouplements aussi monstrueux, et jamais il ne fut plus exact de dire que les extrêmes se touchent. Écoutez les apôtres de la nou-

velle *science sociale:* eux aussi ont adopté la langue et les allures qui défigurent le mieux possible leurs idées. Ils ne procèdent que par dogmes et symboles. Ils sont néo-chrétiens, théosophes, illuminés. Leur discours est onctueux, tout imprégné de parfums bibliques. Et qu'y a-t-il, de fait, sous ce fatras sentimental? rien autre chose qu'une question de répartition matérielle des richesses, ou qu'un mécanisme grossier et puéril destiné à produire infailliblement le bonheur général en supprimant au préalable la morale et la liberté!..

Si du moins l'inconsistance et l'illogisme d'opinions et d'idées qui caractérisent notre génération la rendait modeste, à la bonne heure; tout au contraire l'infatuation seule y trouve son compte. On a dit que les caractères manquent aujourd'hui; en revanche les personnalités remuantes, aventureuses, prodigieusement satisfaites d'elles-mêmes n'y font pas défaut. Avec quel aplomb on se pose en révélateur, en homme d'État, en génie! Que d'audace pour affirmer, pour nier, pour écraser tout contradicteur, pour trancher les questions, pour entasser système sur système!..... Plus les esprits sont vides et vacillants, plus les imaginations s'enivrent de leurs propres rêves, et plus l'entêtement de l'orgueil supplée à la fer-

meté du jugement. De ce que, grâce à la presse, on sait un peu de tout, on croit tout savoir, on touche à tout d'une main résolue, on raisonne pertinemment sur tout. Quel publiciste de dixième ordre, quel discoureur tant soit peu écouté, n'a son plan général de réformes, son dogme infaillible, sa panacée sociale?

Je me trompe, ~~en effet~~. Il est un point sur lequel se produit un merveilleux accord au milieu de la discordance universelle. Ce point c'est la critique de notre pauvre monde : « Société dégénérée, égoïste, matérialiste! Civilisation fausse, hypocrite, gangrenée, pourrie! » Voilà le thème sur lequel chacun brode à qui mieux mieux. « La corruption du monde Romain, au plus fort de sa décadence, peut seule donner l'idée du degré d'avilissement où nous sommes tombés, et il faut de même un déluge de barbares ou bien une refonte intégrale pour sauver le genre humain. » Heureusement on nous offre des plans de salut par centaine, et nous n'avons que l'embarras du choix.

A entendre les lamentations furibondes de nos Jérémies, pourrait-on croire que le XIXe siècle soit sorti logiquement, héroïquement, des travaux, des révolutions, des conquêtes politiques, philo-

sophiques, scientifiques, économiques, civiles, religieuses, de toute l'histoire!... Rien n'est plus indubitable pourtant, et c'est précisément ce qui donne tant prise contre lui. Ce siècle a tellement agrandi l'horizon des espérances et des destinées humaines; il a fait lever dans les âmes l'aurore d'un si splendide avenir, que presque personne ne veut plus apprécier ce qui est par rapport à ce qui fut, mais par rapport à ce qui sera. Puis, le procès fait au présent, la foule des esprits à courte vue perd bientôt foi dans l'avenir lui-même et, par une des tendances les plus énergiques quoique les moins rationnelles du sentiment, elle reporte son idéal en arrière et transforme ses espérances en regrets. Ce dont triomphent seuls les vrais représentants du passé.

La littérature légère de notre époque joue, avec un luxe formidable de paradoxes, le rôle de coryphée en ce genre de palinodies. D'une part, l'exquise impressionnabilité des poëtes, des romanciers, des littérateurs, des artistes; d'autre part, les déceptions et les misères qui hérissent l'entrée des carrières de cet ordre, font sentir très-vivement à ceux qui s'y vouent les brutalités de la vie réelle, et tout équilibre rationnel leur man-

quant d'ailleurs, les prédisposent fatalement à attribuer tout le mal qu'ils voient ou croient voir aux vices du temps présent. De là à réhabiliter le passé il n'y a qu'un pas. La gent poétique franchit d'autant plus aisément ce pas, qu'elle y trouve une abondante source d'inspiration et un gage de succès auprès des natures féminines, conservatrices et antiphilosophiques par essence, auxquelles elle s'adresse principalement.

Je m'arrête. On va dire que mes propres critiques donnent gain de cause à ceux que je combats; que je ne traite pas mieux notre siècle qu'ils ne le font eux-mêmes, etc.

Il n'en est rien pourtant. Je sais qu'on est convenu d'appeler notre temps une époque de transition, une de ces époques où

> Entre un passé qui s'évapore,
> Vers un avenir qu'il ignore,
> L'homme nage dans un chaos !

J'admets donc que les choses ne sauraient aller autrement qu'elles vont et que nous souffrons d'un mal nécessaire.

Bien plus, je ne fais aucune difficulté de reconnaître que notre chaos est fécond. L'agitation anarchique des esprits en notre siècle peut très-bien se comparer aux convulsions de l'enfante-

ment, ou encore à ces crises qui, dans l'ordre naturel comme dans l'ordre social, accompagnent fatalement toute rénovation et tout progrès.

En définitive, à quelle époque a-t-on plus désiré le bien et l'a-t-on cherché plus sincèrement que dans la nôtre? Quand se produisit-il tant d'œuvres, fruits d'une loyale et courageuse étude? Quel coin des immenses domaines de la pensée, de l'art, de la science, n'est point exploré avec ardeur?... La divergence des points de vue n'est pas même, ici, un mal sans compensation: elle donne à l'esprit de recherche plus d'indépendance, à la méthode d'exposition plus d'imprévu et de variété.

Je ne suis donc pas pessimiste et, à tout prendre, je préfère notre dévergondage outrecuidant, mais laborieux au pédantisme et à la sagesse servile des siècles orthodoxes.

Cependant je ne saurais me réjouir de ce dévergondage, puisque je le regarde comme la plaie capitale du jour, tant au point de vue des mœurs qu'à celui des institutions et à celui des idées.

Quant à nos mœurs d'abord, le siècle présent n'offre-t-il pas le spectacle du plus complet désarroi et du plus périlleux scepticisme? Je n'admets point, sans doute, avec les critiques utopistes ou avec les

détracteurs rétrogrades, que, somme toute, notre moralité privée et publique soit au-dessous de celle de nos ancêtres. Incontestablement la conscience humaine s'est agrandie et fortifiée de tous les développements de la civilisation et de la science. Incontestablement nous vivons dans une atmosphère de sentiments moraux beaucoup plus élevée et plus pure que celle qu'habitaient les générations précédentes. Incontestablement enfin le progrès des institutions publiques, dans le sens de la justice, réagit d'une façon heureuse et douce sur les caractères et sur les cœurs ainsi que sur l'ensemble des relations sociales. Néanmoins, l'absence de doctrines morales s'imposant à la volonté par l'autorité de la raison ou seulement par la foi, laisse les consciences privées de gouvernement intime et en proie à toutes les suggestions funestes du dehors et du dedans. Chacun se fait sa morale à soi, morale où le paradoxe, le sentimentalisme, l'intérêt, le plus ou moins de force logique individuelle, jouent un rôle décisif, morale qui dévie à tous les souffles de la passion et des événements.

Quant aux idées, n'est-il pas évident que là où il n'existe ni entente ni ralliement entre les esprits, il y a nécessairement faiblesse et stagnation

générales. Partant recul. Il est bien clair que chacun de ceux qui veulent l'avancement tirant de son côté et en sens contraire, on ne pourrait que piétiner dans le *statu quo*, quand même les ennemis du progrès n'en profiteraient pas pour nous ramener en arrière. L'intelligence contemporaine ressemble à une boussole affolée : elle ne distingue plus sa route. De là, entre autres choses, cette impuissance de liberté qui est l'écueil de notre civilisation politique, et qui en sera peut-être le tombeau !.....

— « Eh ! me répondra-t-on, quel remède voyez-vous au mal?... Il n'y en a pas.

— Au contraire, le remède est tout trouvé : il est sous notre main, j'en ai la plus entière conviction.

La pensée contemporaine contient, sans nul doute, tout ce qu'il faut d'idées vraies, théoriques et pratiques, pour rallier les esprits sincères et pour les diriger.

Il ne peut même pas en être différemment. L'entendement de l'homme non plus que sa conscience ne saurait vivre au sein des ténèbres. Si donc il repousse les idées qui lui servaient jadis de flambeau, c'est qu'il se sent ou se croit en possession d'idées meilleures dont la lumière à peine

éclose suffit cependant pour faire pâlir, pour éteindre celle des idées d'autrefois. Seulement ces idées nouvelles ne brillent encore dans la plupart des esprits qu'à l'état de lueurs vagues et confuses. Elles ne sont pas encore suffisamment dégagées, groupées, démontrées, de façon à prendre souverainement possession de l'intelligence générale et à lui donner le centre de gravité et l'orientation qu'elle cherche vainement.

La multitude de doctrines qui se produisent, se croisent, se heurtent et, conséquemment, se neutralisent les unes les autres, est le témoignage de ce besoin.

Mais voici, je crois, une des grandes causes d'erreur. On vise à l'extraordinaire, à l'absolu, au parfait; on pousse tout à l'extrême. Les esprits modérés paraissent de petits esprits; les idées simples et pratiques sont taxées de platitude. Et pourtant la plus faible dose de pénétration fait comprendre qu'en matière d'arrangements sociaux, il ne peut jamais être question que d'amélioration et d'équilibre. Le progrès, loin de donner raison aux fanatiques de l'ABSOLU, le détrône de plus en plus au profit du RELATIF.

Ce qu'il nous faut aujourd'hui, c'est juste le contraire des synthèses *a priori* et à perte de vue,

prétendant expliquer, tout d'une pièce, toutes choses. Assez longtemps l'humanité a subi le joug de ces conceptions prestigieuses, qui semblent embrasser et dévoiler l'infini quand les premiers éléments du fini leur échappent et les démentent radicalement.

Le plus pressant de nos besoins est qu'un triage soit opéré dans la multitude d'idées aujourd'hui en circulation; que chacune de ces idées soit soumise à un attentif examen, contrôlée par le bon sens, la morale et l'histoire. Puis il faut que des idées reconnues justes en chaque ordre, quelques principes supérieurs soient dégagés par une généralisation sévère et forte, quelques principes d'une irréfragable certitude devant former le symbole clair, simple, rationnel surtout, de notre temps.

Le sol a été creusé assez avant depuis un siècle, des matériaux assez vastes ont été préparés pour suffire à la construction de l'édifice social le plus solide et le plus beau que l'humanité ait jamais bâti. En politique, les principes de 89 sont-ils réalisés intégralement et universellement au sein du monde civilisé? En philosophie, le rationalisme a-t-il brisé définitivement avec le supernaturalisme pour s'allier à la science positive

comme Bacon le demandait dès la fin du XVIe siècle! En industrie, les beaux principes de l'économie politique sont-ils compris et appliqués? Enfin la relation idéelle de toutes ces grandes choses : principes de 89, rationalisme, économie politique, est-elle déterminée et formulée?

Voilà, ce me semble, un programme aussi vaste qu'utile à remplir. Attachons-nous-y avant de chercher un inconnu qui ne saurait d'ailleurs naître légitimement que de ce connu lui-même. Marquons le point précis où en est l'esprit humain, non comme espérance, désir, pressentiment, — ceci regarde les poëtes, — mais comme acquis, et fixons-nous-y solidement.

C'est toujours dans le passé qu'il faut prendre son point de départ et de comparaison, et non dans l'avenir. Nous ne voyons l'avenir que par l'imagination; nous voyons le passé par les faits. Si nous faisons mieux que ce qui a existé, nous sommes certains d'avancer; quelle garantie avons-nous de ne point nous égarer en brisant avec la tradition historique?

L'esprit humain montre un goût passionné pour le merveilleux. C'est ce qui explique la puissance presque invincible des théologies. Vous trouverez mille croyants à la théorie surnaturelle la plus

chimérique avant d'obtenir une seule adhésion réfléchie au fait scientifique le mieux démontré. C'est qu'en effet la science fait une bien pâle et bien petite figure auprès de tout ce qui procède du sentiment ou de l'imagination. Loin de se croire capable de remuer le ciel et la terre avec quelques mots, de faire manœuvrer créateur et créatures au gré de sa fantaisie, la science se sent faible en face des moindres secrets. Elle se penche attentive et respectueuse sur le livre de la nature, épèle, lettre à lettre, chaque mot de ce formidable livre, collige modestement les faits et en dégage laborieusement la loi. Mais il se trouve qu'en fin de compte, il n'y a de certitude qu'en elle et de puissance durable que par elle. Ce qu'elle a une fois conquis reste. C'est une assise définitive du monument de la connaissance.

On peut juger du mérite relatif et, par suite, prophétiser les destinées de chaque race humaine d'après ses aptitudes scientifiques. Toutes les races ont leurs dogmes révélés, leur littérature, leur art; notre race a, seule, compris et réalisé la SCIENCE !

L'esprit scientifique est le véritable architecte du progrès.

L'idée qui forme le sujet principal de ce livre

appartient visiblement au programme dont je parlais tout à l'heure. Elle en est même, à coup sûr, un des termes les plus importants, pratiquement surtout. Je ne suis pas le premier, il est vrai, à m'en occuper, ni le plus habile. Qu'importe? Les vérités utiles doivent être présentées et vulgarisées sous des formes diverses, afin de correspondre à tous les tempéraments intellectuels, pour ainsi parler. Même en disant moins bien que d'autres et quelquefois à cause de cela, on peut trouver accès dans des esprits qui restaient fermés par défiance ou par impéritie aux séductions du talent.

Quoiqu'il advienne, j'aurai conscience d'avoir employé avec honneur mon temps et mes forces, et d'avoir, intentionnellement du moins, fourni mon humble coopération à l'œuvre civilisatrice du siècle.

LE JUSTE ET L'UTILE

PREMIÈRE PARTIE

CONSIDÉRATIONS PHILOSOPHIQUES

CHAPITRE PREMIER

INTRODUCTION

§ I. — Objet et but du livre

I

De même que tous les fleuves naissent de la mer et retournent se perdre dans son vaste sein, de même toutes les sciences sortent de la philosophie[1] et y aboutissent.

[1] « Toutes les sciences sortent de la philosophie. » Avant d'analyser les phénomènes un à un, de les étudier en détail, l'esprit humain s'est toujours efforcé de les saisir d'un coup d'œil d'ensemble et de les expliquer tous à la fois par un *a priori* hypothétique. C'est pourquoi les anciens systèmes philosophiques ne furent guère que des cosmogonies ou théories sur l'origine et la nature du monde. Ce n'était point une vraie connaissance; cependant, c'étaient les premiers tâtonnements de l'esprit scientifique, puisque c'était le premier degré constitutif de la vie rationnelle.

D'ailleurs l'observation et l'analyse ne pouvaient manquer d'y prendre naissance; aussi la philosophie fut-elle l'initiatrice de toutes

N'est-ce pas dire implicitement que toutes les sciences sont sœurs par le sang et par la destinée?

Elles le sont encore par leur objet. L'univers est un dans sa multiplicité sans bornes. La diversité des sciences n'exprime qu'une division du travail appliqué à l'étude du monde. Elles se supposent, s'appellent, se complètent donc réciproquement.

Cependant, chose étrange, cette étroite parenté des sciences devient moins visible à mesure que chacune d'elles s'avance avec plus de décision et de succès dans la direction qui lui est propre. Dès lors il n'est donné qu'à celui qui s'y voue spécialement, je dirai presque, exclusivement, de bien connaître une science.

Mais, à mesure aussi que, grâce à l'étendue et à l'exactitude même de ses acquisitions, chaque science se résume mieux dans quelques axiomes sommaires, par eux elle se rapproche des hautes régions qu'habite la philosophie pure, de ces régions où apparaît

les études positives. Le même mot, dans les langues de l'antiquité, exprime la sagesse et le savoir, *sapiens* σοφος. L'entrée des écoles philosophiques d'Athènes portait cette inscription : « *Que nul n'entre ici s'il n'est géomètre.* »

Enfin, pour que les sciences prissent un essor vigoureux et sûr, il fallait encore que la philosophie leur enseignât non-seulement la logique ou méthode générale de recherche de la vérité, mais encore la méthode scientifique proprement dite. C'est ce qu'elle fit dans les temps modernes par Bacon et Descartes. Tous les progrès de nos sciences partent de ce point.

la concordance des lois de l'ordre universel, parallèlement à l'identité de fondement et de but de toutes les connaissances humaines.

Ainsi chaque progrès des sciences, quoique les séparant plus fortement les unes des autres quant à l'étude des phénomènes, et pour ainsi dire à cause de cela même, les relie plus étroitement entre elles quant aux principes, et fournit un mot à la synthèse philosophique qui en doit être le sublime couronnement!

Si ce que je viens de dire se rapporte à toute science en général, combien plus évidemment ne doit-on pas l'appliquer aux sciences morales et politiques?

Voyez. Ces sciences ont toutes pour principal objet d'étude, l'homme, et pour même but, notre perfectionnement et l'amélioration de notre sort. Elles ne représentent donc que les diverses faces sous lesquelles leur sujet commun peut et doit être envisagé. Enfin toutes ces sciences restent tellement près de la philosophie, qu'elles semblent de prime abord se confondre avec elle.

Et pourtant, chacune des sciences de cet ordre, morale, législation, histoire, économie politique, etc., ne réclame pas moins que celles des autres ordres un domaine particulier, nettement circonscrit, et des études analytiques d'un spécialisme rigoureux, sous peine

de n'être jamais dignes de compter au nombre des véritables sciences. Et si quelqu'un s'imagine, pour avoir étudié, même solidement, l'une de ces sciences, être en mesure de raisonner pertinemment sur les autres, il s'expose aux plus graves bévues, il s'égare à toute heure!

II

L'économie politique, la dernière venue des sciences de son ordre, a dû, conséquemment, le mieux en réaliser les conditions d'existence et de développement. Elle sortit de la philosophie au milieu du dix-huitième siècle[1], c'est-à-dire à une époque où la philosophie envahissait et renouvelait tout: idées, croyances, lois, mœurs, institutions. Il ne pouvait donc pas manquer d'arriver que l'économie politique fût, en naissant, éminemment, surabondamment philosophique. La *secte* des économistes, comme on disait

[1] Ce qui s'était fait auparavant dans cet ordre de choses ne méritait pas le nom de science et n'était que le préjugé érigé en système. La production et la distribution des richesses s'y trouvaient inféodées au gouvernement. De bonnes idées avaient été émises, de sages réformes proposées (Vauban et Boisguilbert en France, Genovesi en Italie, etc.), mais les principes fondamentaux manquaient. On ne savait même pas qu'il y eût là le sujet d'une science spéciale, parfaitement distincte de l'administration publique, ayant son champ d'observation et ses lois à elle. C'est ce qu'il fallait d'abord découvrir.

alors, posa le problème de la science des richesses avec infiniment plus de puissance spéculative que de sagacité pratique[1]. Sa méthode d'observation était imparfaite, son bagage d'études analytiques fort léger; mais son point de départ et sa visée idéale furent d'une hauteur qui n'a point été dépassée depuis. En conséquence, les physiocrates découvrirent le domaine de l'économie politique plutôt qu'ils ne le cultivèrent. Ils méritèrent moins le titre de fondateurs que celui de précurseurs.

Cette science ne pouvait pas naître tant qu'elle restait attachée aux flancs de la philosophie comme l'embrion à la vulve. Il fallait qu'on l'en séparât avec déchirement. Le génie anglais, fort peu idéologue de sa nature, mais positif et pratique par excellence, était merveilleusement propre à une pareille tâche.

Cependant, pour constater en quelque sorte la transition, ce fut un philosophe qui opéra l'accouchement.

Mais on peut bien dire qu'Adam Smith développa

[1] Les physiocrates, dont je veux parler ici, faisant abstraction du mécanisme économique existant, partaient d'une notion purement idéelle sur l'homme et sur ses droits naturels, sur les lois *essentielles* de l'ordre social. Puis, par une contradiction que le manque d'études analytiques explique aisément, ils subordonnaient, dans l'œuvre de production des richesses, l'homme à la nature; ils considéraient toute richesse comme ayant un caractère matériel et comme venant du sol.

comme économiste des facultés plus puissantes et plus sûres que celles qu'il avait montrées dans sa première carrière. Mettant de côté tout *à priori* théorique et tout esprit de système, il recueillit une prodigieuse moisson de faits, les interrogea avec un exquis bon sens et enregistra naïvement leur réponse. En un mot, il ouvrit la voie aux études analytiques et, ce faisant, il fonda la science.

Les disciples et les continuateurs de Smith poursuivirent son évolution, et même l'exagérèrent peut-être. Observateurs patients et raffinés, ils passèrent au creuset de la plus délicate analyse tous les phénomènes qu'offraient à leurs yeux la production et la distribution des richesses, avec autant d'indifférence politique et sociale d'ailleurs que l'anatomiste en met à disséquer fibre à fibre un cadavre. Faire place à l'idée à côté ou au-dessus du fait, ç'eût été, à leurs yeux, tout livrer au sentimentalisme et à l'utopie.

Ils avaient raison et ils se trompaient.

Ils ont fait l'économie politique. Ils lui ont donné un corps, un organisme et le souffle vital. Mais ce souffle a quelque chose de glacé. L'homme semble jouer, dans les calculs des économistes britanniques, le rôle de *chose* plutôt que celui de *personne*. Les lois qu'ils proclament tiennent plus du fatalisme que de la raison!

Au reste leur tort gît moins, sans nul doute, dans le fond que dans la forme. L'école qui proclama, dès l'abord, le travail créateur par excellence de toute richesse avait fait, en réalité, pour spiritualiser et moraliser l'économie politique, plus que toutes les autres écoles ensemble. D'ailleurs l'histoire des réformes accomplies en Angleterre depuis un demi-siècle, et la profonde transformation que subissent corrélativement son esprit et ses institutions politiques, justifient amplement les économistes anglais des vices de méthode d'exposition : obscurité, sécheresse, formalisme, et de l'insensibilité pour les misères du peuple qu'on leur reproche.

Mais, sur le continent, l'opinion publique ne vit longtemps que les défauts de l'école anglaise, et ces défauts, on ne manqua pas de les attribuer à la science elle-même. En France surtout, les esprits étaient trop lancés dans la voie des révolutions politiques; on croyait trop à la possibilité des rénovations sociales intégrales et immédiates, pour s'arrêter patiemment à des études d'un horizon restreint et calme, ou pour se résigner à des réformes partielles[1]. N'était-il pas

[1] Les réformes que propose l'économie politique sont partielles en ce sens qu'elles procèdent successivement, graduellement et non en bloc; mais elles se rattachent à un plan général embrassant tout l'organisme économique de la société et n'allant à rien moins qu'à la refonte intégrale de toutes ses parties.

plus facile et plus sûr de tout défaire et refaire d'un coup de main!...

On n'écouta donc que légèrement la voix des économistes français, héritiers des traditions de la vieille école nationale pour les aspirations, mais disciples de l'école anglaise pour la méthode d'observation et pour la plupart des faits et des principes acquis à la science. Ce fut en vain que J.-B. Say, Ch. Comte, Destut-Tracy, etc., *méritèrent* l'accusation d'idéologues et professèrent un libéralisme décidé, ardent. L'économie politique était débordée. Le public de sentiment: les poëtes, les littérateurs, la jeunesse et la multitude des hommes voués aux luttes et aux illusions de la politique révolutionnaire passèrent outre. Il fut convenu que la science de Turgot, de Smith et de J.-B. Say était entachée d'étroitesse, de matérialisme, d'indifférence politique, morale, sociale; qu'elle ne faisait que décrire, enregistrer et classer les faits existants, sans chercher à les améliorer ou sans savoir comment y parvenir; qu'elle manquait, en un mot, et d'idéal et de solidité.

Voilà ce qui donna au socialisme son importance d'un moment.

S'imaginer qu'un changement de gouvernement épuisait le programme des réformes à désirer ne pouvait demeurer l'illusion que des esprits à courte

vue. Il fallait bien en venir au remaniement du mécanisme économique, à une nouvelle répartition de la richesse, etc. Le socialisme prit pied hardiment sur ce terrain et y bâtit d'emblée ses systèmes. Il synthétisa avant d'analyser; il engloba la religion, la politique, la morale, le droit, la question des intérêts dans un même dogme et, se croyant maître de tout parce qu'il avait tout confondu, il trancha à la fois tous les problèmes.

C'était prendre le contre-pied du progrès rationnel et de la science. Aussi se déclara-t-il carrément contre l'un et l'autre. Il les accusa d'impuissance, et ne procéda qu'au nom du sentiment, de la passion et de l'instinct. Il prit le ton inspiré; ses chefs furent des révélateurs; il excommunia la civilisation et prophétisa l'avénement du bonheur universel!...

Malheureusement toute base solide lui manquait. Il n'avait pas de philosophie, sa morale était funeste et vile, sa politique rétrograde. Cette distinction des sujets d'étude qu'il avait dédaignée dans son présomptueux synchrétisme, il la subit, en quelque sorte, au rebours, par la brutale divergence et la contradiction des sectes qui le déchirèrent dès sa naissance. Les luttes intestines du socialisme eussent suffi pour l'annihiler, quand bien même il aurait pu résister, soit aux rudes leçons de l'expérience, soit à la discussion des principes.

L'expérience et la discussion viennent au contraire accroître chaque jour l'autorité de l'économie politique sur les esprits sérieux. Elle recueille, quoique lentement, les fruits de la rude discipline qui a été imposée à ses études.

Cependant le moment est peut-être venu pour elle d'accomplir une évolution importante.

L'économie politique n'a pas encore, dans notre pays, triomphé des préventions dont nous parlions tout à l'heure. Pour le gros public, elle est toujours un je ne sais quoi d'aride et d'inutile. M. Thiers n'y voit que *de la littérature ennuyeuse.* Les partisans du système protectioniste lui font du moins l'honneur de la taxer de théorie dangereuse. En somme, personne n'en veut ou, pour être plus exact, l'immense majorité lui est indifférente sinon hostile[1].

[1] La conduite des gouvernements successifs de la France, depuis 60 ans, au sujet de l'économie politique, doit, en bonne partie, porter la responsabilité de l'état de l'opinion publique à l'égard de cette science. Tandis qu'en Angleterre l'enseignement de l'économie politique est organisé sur la plus large échelle, qu'en Allemagne même il n'est pas aujourd'hui une université qui ne possède sa chaire d'économie politique, croirait-on qu'en France il n'y ait pas une seule chaire d'économie politique dans tous les départements ! A Paris, on en compte trois : une au Collége de France, une au Conservatoire des arts et métiers et une à l'École des ponts-et-chaussées ; mais il n'y en a ni à la Sorbonne, où se trouve jusqu'à une chaire d'hébreu, ni à l'École de droit, ni à l'École polytechnique, ni à l'École normale, ni dans aucun lycée ! Or, l'économie politique

D'un autre côté, quoique table rase soit faite du socialisme en tant que doctrines, que sectes; quoique ses bataillons débandés n'existent plus qu'à l'état de débris, il reste de lui dans l'opinion publique comme des dispositions générales, des tendances qui, favorisées d'ailleurs par le cours des événements, ne laissent pas d'exercer fâcheusement leur action sur la vie publique. Ces dispositions peuvent s'exprimer de la façon suivante: défiance invincible à l'égard de la liberté, confiance aveugle dans le gouvernementalisme. Or, ces tendances qui jettent comme une barre devant le progrès, l'économie politique est seule en mesure d'y résister sans tomber dans les négations révolutionnaires, parce qu'elle comprend la liberté non plus seulement comme force destructive, mais comme puissance productive, et parce que, seule, elle possède du rôle de l'État, dans les sociétés civilisées, une notion raisonnée et précise.

A qui donc appartient-il, sinon à l'économie politique, de guérir l'opinion du germe morbide que les

ne saurait s'apprendre par des articles de journaux, elle exige une étude régulière. Qu'y a-t-il d'étonnant, après cela, que les préjugés antiéconomiques survivent en France à toutes les révolutions, et que la jeunesse française de notre temps, passionnée pour le progrès, se soit jetée dans le socialisme, qui parlait si vivement à l'imagination et au cœur avec une certaine apparence d'argumentation scientifique ?

doctrines utopiques lui ont inoculé, et en même temps de recueillir toutes ces âmes égarées mais généreuses, que le naufrage du socialisme laisse errant au gré du découragement? A qui appartient-il, sinon à l'économie politique, de prévenir les égarements nouveaux en ralliant vigoureusement autour de sa bannière tous les amis du progrès social?.....

Afin de remplir cette belle mission, comme pour avoir raison des préjugés qui lui ravissent les sympathies de l'opinion, comment doit s'y prendre l'économie politique? Faut-il qu'elle sorte de sa sphère, qu'elle abjure son caractère pacifique et conciliateur pour épouser les querelles des partis? Doit-elle abandonner ce qui fait sa force intime, l'analyse infatigable des faits? — Nullement. Elle n'a besoin que de mettre mieux en relief sa portée générale ou synthétique. En d'autres termes, il faut que l'économie politique rende plus visibles qu'ils ne l'ont été jusqu'à ce jour ses rapports avec toutes les autres sciences morales et politiques, et fasse voir le puissant secours qu'elle leur apporte et qu'elle en attend. Il faut qu'on sache enfin que l'économie politique est, dans l'ordre des intérêts, le corollaire logique, le *postulatum* de toutes les idées avancées en politique, en philosophie, en législation, en morale, en sciences physiques et en industrie!

§ 2. Position de la question

I

La plus urgente, sinon la plus importante à remplir des parties de ce nouveau programme, c'est à coup sûr de déterminer les rapports qui unissent l'économie politique à la morale. Pourquoi? — Parce que cette détermination, outre sa valeur théorique pour l'avancement de ces deux sciences, répond aux besoins essentiels de notre époque.

Il y a, en effet, au XIXe siècle, deux choses qui dépassent en énergie toutes les autres, et qui peuvent, à bon droit, être regardées comme les *signes du temps.*

La première de ces choses, c'est le prodigieux développement de l'industrie, développement dont la puissance à peine révélée excède déjà toute prévision et tout calcul, et emporte la civilisation moderne vers des destinées inconnues!

La seconde, c'est l'inéluctable revendication du droit et de l'intérêt individuels, l'impérieuse nécessité de donner à chacun ce qui lui est réellement dû, ce besoin enfin d'égalité, de justice et de bien-être qui, non-seulement domine les esprits cultivés, mais en-

core pénètre de plus en plus au sein des couches inférieures de la société.

Ainsi, d'une part, accroissement inouï de la production; d'autre part, surexcitation extrême dans les âmes du sentiment de l'intérêt personnel et du désir des jouissances, voilà, je le répète, les deux traits caractéristiques du siècle et les données pratiques du problème que je me propose d'étudier, c'est-à-dire des rapports de l'économie politique avec la morale.

Il résulte des indications précédentes, que ce problème présente un double aspect :

1° Les intérêts particuliers sont-ils conciliables entre eux, non plus, comme par le passé, à l'aide de la compression politique ou religieuse et pour l'exploitation des uns au profit des autres, mais sur le terrain du droit commun, et pour que chacun recueille sa part légitime des avantages toujours croissants de la production ?

2° La satisfaction des intérêts ou la participation de tous dans une proportion quelconque aux jouissances que procure la richesse, n'exerce-t-elle pas une action funeste sur la moralité individuelle et sociale?

Le premier de ces points de vue se réduit à poser la question de l'accord des intérêts entre eux, et le second, celle de l'accord des intérêts avec le bien moral ou avec le sentiment du devoir.

Beaucoup de gens trouveront oiseux et naïf qu'on s'occupe de l'accord des intérêts et de la vertu.

J'ose conserver à ce sujet toute la simplicité de mes scrupules. Bien plus, je crois que la question de l'accord de l'intérêt et du devoir domine et contient celle de l'accord des intérêts entre eux.

On me répondra que l'accord des intérêts est au contraire le point difficile, la pierre d'achoppement du progrès industriel, et que si l'intérêt semble en opposition avec la vertu, c'est uniquement parce que la justice ne préside pas au partage des biens de ce monde.

Cependant raisonnons un peu. L'accord des intérêts ne saurait être obtenu que par la justice de répartition. Très-bien. Mais comment la justice pourrait-elle devenir le principe du partage des richesses, j'entends le principe durable et normal, si, comme on le croit généralement, les intérêts sont naturellement opposés entre eux de telle sorte que le bien des uns fasse le mal des autres?... La justice n'est-elle pas un des éléments essentiels de la morale et celui de ces éléments qui a directement trait aux relations d'intérêt entre les hommes?

On voit donc que, pour savoir s'il y a possibilité d'accord entre les intérêts, il faut de toute rigueur, savoir d'abord s'il y a possibilité d'accord entre l'inté-

rêt et la justice, soit entre les intérêts et la morale.

C'est la condition *sine quâ non* de l'harmonie du progrès moral avec le progrès matériel. C'est donc le nœud de la civilisation moderne.

L'économie politique n'a-t-elle rien à dire sur ce sujet? N'est-elle capable ni de résoudre la question, du moins virtuellement, ni même de la faire avancer? En ce cas, il faudra reconnaître qu'elle mérite les accusations que lui adressent ses ennemis, qu'elle n'est pas une science rationnelle, politique, philosophique, mais seulement une ingénieuse exposition du mécanisme tel quel de la production et de la consommation des richesses.

II

Certes, il faut l'avouer, le préjugé général, les doctrines morales le mieux accréditées et, jusqu'à un certain point, les faits accomplis ou en voie d'accomplissement donnent au problème de l'accord des intérêts avec la vertu une apparence funeste pour la cause du bien.

Qui n'est imbu, à un degré quelconque, de cette croyance, que la richesse corrompt le cœur humain? que le culte des intérêts matériels détourne du culte des idées, comprime l'essor des sentiments élevés et purs, éteint la religion du devoir, dégrade l'art, tarit

les sources du patriotisme, du dévouement, de la charité, de la justice?

D'un autre côté, n'est-il pas assez généralement admis que la plaie du paupérisme grandit, au sein des sociétés modernes, parallèlement aux progrès de l'industrie? que la répartition des richesses s'y fait plus injustement que jamais? que, par conséquent, loin de marcher à l'accord des intérêts, nous marchons à leur inimitié de plus en plus ardente, et peut-être à une guerre, à un cataclysme social?...

On sait comment les écoles socialistes exploitaient ce sujet!... A leurs yeux, l'immense activité productive qui nous déborde ne pouvait aboutir qu'à l'instauration d'un monde pire que l'ancien régime, et qu'elles stigmatisaient par avance du nom de *Féodalité industrielle.*

Il est juste d'ajouter que ce n'était pas précisément à l'industrie et à la puissance de produire qu'en avaient les socialistes. Tout le mal, suivant eux, venait d'un faux mécanisme de production et de répartition: libre concurrence, propriété, intérêt des capitaux, etc. Le socialisme n'était d'ailleurs nullement ennemi de la richesse ni des jouissances qu'elle procure. Il faisait même consister à peu près toute la destinée de l'homme dans ces jouissances.

Mais aussi ç'a-t-il été là un des plus graves sujets

de répulsion que le socialisme ait soulevé contre lui. On s'est écrié qu'il réduisait le progrès social à une question de *pot au feu*, et le bonheur individuel à la satisfaction des appétits physiques.

Les purs démocrates ne tombent point dans ce matérialisme. Par contre, beaucoup d'entre eux tiennent en suspicion les tendances industrielles du jour: ils leur reprochent de paralyser les énergies politiques de la société, et de lui faire oublier la conquête de la liberté et du droit.

Enfin il s'est rencontré jusqu'à des économistes éminents, comme Sismondi, qui n'ont pas envisagé sans effroi la puissance de production dont les découvertes de la science dotent chaque jour l'industrie, et qui ont demandé si « le moment n'est pas encore venu où il faudra dire: c'est trop!... »

Ainsi corruption et discorde progressives, voilà ce que le préjugé voit de plus clair dans le colossal essor de la production contemporaine.

Comment s'étonner ensuite du concert unanime de plaintes et d'amères critiques qui s'élève contre ce que l'on nomme le *positivisme* de notre époque, contre la profonde corruption d'un siècle où tout s'apprécie au poids de l'or, où les principes et les affections se tarifent comme des valeurs commerciales, où la vie

entière pivote sur le froid et sordide intérêt! « Nos « ancêtres, s'écrie-t-on, croyaient à Dieu, à la vertu, à « l'amour; maintenant on ne croit plus qu'à l'argent!... « la Bourse est le seul vrai temple de notre génération; « les agioteurs en sont les héros et les rois!... »

III

Mais ce langage n'est pas seulement le cri du préjugé, ou comme une protestation instinctive de la conscience générale contre cette fièvre de spéculation, contre cette passion effrénée du lucre, qui, trop réellement, hélas! dévore la société présente. Les théories morales qui ont acquis le plus d'autorité dans le monde, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, en passant par la philosophie chrétienne, ont toujours considéré les richesses comme presque incompatibles avec la vertu. L'aphorisme évangélique: « Il est plus difficile à un riche d'entrer dans le royaume des cieux qu'à un câble de passer par le châs d'une aiguille, » est présent à tous les esprits. L'âge de pauvreté, dans la vie des peuples, a constamment paru aux sages, aussi bien qu'aux poëtes, l'âge de leur pureté, de leur grandeur et de leur force morales. Le détachement et le mépris des richesses ont été, de longue date, réputés la condi-

tion la meilleure pour élever l'homme au-dessus de ses passions et de son égoïsme, pour préparer son âme à devenir le sanctuaire de la vertu.

Les théoriciens de la démocratie, de Lycurgue à Rousseau, ont pensé à cet égard comme les moralistes sacrés et profanes. « En démocratie, dit Montesquieu, il ne suffit pas que les portions de terre soient égales; il faut qu'elles soient petites. » L'idéal du républicain, de Fabricius à Washington ~~et à Robespierre~~, ne semble pas moins étroitement lié à l'austérité des mœurs, à une existence frugale et simple, qu'à la liberté et à l'égalité politiques. Enfin, l'on a répété mille fois que les civilisations éteintes, empires ou républiques, ont succombé sous les ravages de la débauche et du luxe, compagnons inséparables de la richesse.

IV

Je suis loin de prétendre, toutefois, que ces divers points de vue, envisagés dans ce qu'ils ont de commun ou d'analogue, dominent exclusivement l'opinion publique, ni même qu'ils exercent une action bien efficace sur la marche des événements.

Il existe aussi un courant d'idées tout contraire, qui mène par diverses voies à la réhabilitation philo-

sophique et sociale des richesses. Aux yeux des partisans d'une politique conservatrice, il importe à l'ordre et même à la liberté, qu'une aristocratie riche et puissante serve de couronnement à l'édifice social, discipline et patronne les masses, aménage les capitaux et les élève, par concentration, à leur maximum de fécondité. Aux yeux des progressistes, la richesse devient morale et bienfaisante lorsque son accroissement résulte de l'épanouissement des libertés publiques et individuelles et qu'il témoigne de l'ascension du bien-être général. Aux yeux de tous, enfin, la protection et la prospérité des intérêts matériels, considérés comme fait national, offrent non-seulement un but digne des préoccupations de l'homme d'État, mais encore constituent l'une des parties les plus essentielles de sa mission.

Mon lecteur m'arrêtera probablement ici, en disant: « Voilà le vrai point de vue! » — Soit. Cependant on ne saurait s'en tenir, pour la solution du problème qui nous occupe, à des données aussi générales. La fortune collective se résoud pratiquement en un partage individuel. Qui a raison, de ceux qui veulent que le partage demeure très-inégal, ou de ceux qui préfèrent la tendance au nivellement?... Comment faut-il entendre et dans quelle voie faut-il diriger la production et la consommation, pour que le fonds mo-

ral de notre être conserve son équilibre et sa sérénité?... pour que l'amour du gain et des jouissances n'étouffe pas dans notre cœur l'amour du juste et du beau?... Pour que la lutte des intérêts n'aiguillonne pas tous les mauvais et vils instincts qui rugissent en nous, et ne déchaîne point l'anarchie sur notre âme et sur la société?...

On doit en convenir, l'opinion ne sait que répondre à ces graves questions. Elle reste suspendue entre les idées contraires, entre la condamnation et la réhabilitation des richesses.

Cependant nos destins s'accomplissent; le siècle poursuit irrésistiblement sa marche et, aujourd'hui comme toujours, les contempteurs théoriques de la richesse ne se montrent pas moins avides que ses apologistes, de la conquérir.

Il serait donc chimérique de croire que le cours des choses changera ou s'arrêtera devant les cris d'alarme et les protestations qu'il suscite. L'industrie moderne accomplira intégralement sa mission funeste ou propice. Elle repose désormais sur d'indestructibles bases. Les crises politiques peuvent interrompre accidentellement ce progrès; son théâtre pourra même être déplacé; mais elle regagnera le temps perdu, et partout elle revêtira les mêmes caractères.

Que faut-il donc penser?... et comment la conscience humaine doit-elle accueillir l'avénement de cette civilisation étrange, qui s'annonce sous des auspices si incertains et si redoutés ?,.. Notre destinée morale serait-elle insoluble ?... Les forces qui nous poussent vers la richesse nous éloigneraient-elles fatalement de la vertu?.....

Je ne crois pas qu'il existe un sujet de méditation plus grave et plus actuel.

Il ne s'agit point ici, — et c'est une distinction importante à faire, — il ne s'agit point de cette somme d'inconvénients, d'abus et de misères, attribut inséparable de notre défectueuse nature, que traîne après elle toute entreprise, toute institution, toute chose humaine. Sur ce point, à moins de fermer résolûment les yeux à la réalité et de dormir dans les bras de l'utopie, il n'y a pas lieu d'examiner et de discuter. Personne ne conteste les tristes déportements de l'industrialisme et de l'agiotage; personne ne nie même que ce soit là le côté honteux, la plaie capitale de notre temps; mais il faudrait savoir si ces fléaux sont inhérents à l'essence du progrès industriel et, par conséquent, si leur intensité augmentera proportionnellement à l'accroissement de la production et à la diffusion des richesses; ou bien si leur recrudescence d'aujourd'hui n'exprime que cette confusion et ce désordre

qui accompagnent toujours les grandes transformations politiques et sociales.

Avant donc de faire aux phénomènes de transition la part qui leur revient, descendons au fond du problème. Et ce problème quel est-il, sinon celui de l'accord du juste et de l'utile, ou des intérêts avec la vertu?

On doit voir aussi bien clairement, à cette heure, par quel point le problème de l'accord des intérêts entre eux touche au précédent. Comment pourrait-il en effet arriver, ou bien que les intérêts fussent conciliables, s'il y avait inconciliabilité entre les intérêts et la justice, qui est une partie intégrante de la vertu; ou bien que les intérêts demeurassent hostiles entre eux et voués à une éternelle injustice, si l'intérêt pouvait être mis d'accord avec la morale?

Il ne peut y avoir lieu de chercher la loi d'accord des intérêts entre eux par la justice, qu'autant que l'intérêt et la justice seraient démontrés harmonisables par essence. C'est donc ce qu'il faut chercher d'abord, bien que la thèse semble vieille et pédagogique.

Si nous parvenons à résoudre cette question conformément aux besoins des destinées humaines, nous aurons implicitement résolu la seconde; car le flambeau qui rayonne de l'une éclaire l'autre.

On verra enfin que nous restons dans l'actualité la plus vivante, et que tout l'avenir de notre civilisation industrielle est attaché à ce sujet. Une société qui se corrompt est une société qui meurt!.....

CHAPITRE DEUXIÈME

LE JUSTE ET L'UTILE

§ 1. — Le Juste

I

Afin de découvrir les vrais rapports que la nature a mis entre le Juste et l'Utile, autrement dit, entre la morale et les intérêts, il faut analyser d'abord séparément chacun de ces principes.

Je n'essaierai pourtant pas de donner une définition rigoureuse du Juste. C'est là un de ces termes qui se sentent mieux qu'ils ne se comprennent, et qui se comprennent mieux, quoi qu'en dise Boileau, qu'ils ne s'énoncent.

Mais ce qui est certain, indubitable, c'est que la raison humaine porte en elle une impulsion native vers ce qui est honnête, un besoin de justice et d'ordre qui préexiste à toute connaissance comme à tout calcul, et en vertu duquel nous apprécions nos actes, ceux

de nos semblables et, par une extension plus ou moins légitime, tous les phénomènes qui se déroulent au sein de l'univers, d'une certaine façon, que nous appelons le point de vue moral, la vertu, le bien.

Sans pouvoir nous rendre un compte précis de la réalité objective de ce point de vue, nous y croyons cependant d'une ferme foi, nous y adhérons passionnément, et nous ne le confondons avec aucun autre.

Nous le distinguons surtout très-nettement d'un autre point de vue ayant trait à notre avantage personnel, à la satisfaction de nos besoins, de nos goûts, de nos plaisirs, à notre intérêt, en un mot. Ce dernier point de vue est résumé, en langage philosophique, par l'*Utile*, dont l'honnête diffère tellement, qu'une action ne nous semble jamais mieux marquée au coin de la moralité et de la vertu que lorsque son accomplissement a exigé le sacrifice de notre intérêt ou de notre plaisir.

Nous sentons de plus que le désir d'honnêteté et de justice dont nous sommes doués, revêt un caractère impératif; qu'il s'impose, sous le nom de devoir, à notre sens intime ou conscience, et qu'il est intimement lié à notre libre arbitre, auquel il sert à la fois de boussole et de frein.

Il y a ainsi corrélation et, pour ainsi dire, identité entre la raison, la conscience, la liberté et le devoir.

La conscience, c'est la raison elle-même saisie dans son essence morale; la liberté, c'est la raison s'affirmant et se possédant; le devoir, c'est la raison soumettant à son propre joug toutes les autres puissances de notre être.

Nous demeurons, il est vrai, maîtres d'obéir ou de résister aux injonctions de notre conscience; mais la faculté que nous en possédons, loin de détruire l'obligation qui nous enchaîne à la pratique du bien, ne fait que la fortifier du sentiment de responsabilité qu'elle attache invinciblement à nos déterminations et à nos actes.

Rien ne peut éteindre la lumière de cette révélation innée, pas plus les erreurs de notre entendement que la fureur de nos passions et que le débordement des appétits sensuels. Et s'il n'existe peut-être pas d'homme qui marche perpétuellement, sans lutte et sans hésitation, dans la voie du bien, peut-être n'en existe-t-il pas non plus un seul, à quelque profondeur de dépravation qu'il soit tombé, chez lequel tout sens moral ait entièrement disparu.

Non, rien ne saurait donner le change à notre conscience, qui se sent faite pour aimer et pour pratiquer le bien avant et par-dessus tout, à telles enseignes, que, même en faisant le mal, nous n'applaudissons autour de nous qu'au spectacle du bien, et que la

dérogation aux lois morales éveille tout aussi naturellement dans notre esprit l'idée de maladie de l'âme que les souffrances physiques celle de maladie du corps!

L'homme qui a choisi et fait ce qui est honnête, juste, moral, se sent heureux. Il est satisfait de lui-même; tandis que l'action injuste, quoique profitable, lui cause une émotion pénible, le mord au cœur, le dégrade à ses propres yeux.

Puis, comme il y a identité de structure entre toutes les âmes humaines, les impressions de tous servent de complément et de sanction aux impressions de chacun. La sympathie, l'estime et l'admiration générale s'attachent aux actions vertueuses ou réputées telles; l'animadversion, la colère, le mépris public poursuivent les actes immoraux et en demandent réparation.

Toutefois, cette intervention de la conscience sociale dans le débat de la moralité individuelle ne va pas jusqu'à en altérer le principe. Bien loin que l'empire exercé sur notre âme par la vertu émane de l'opinion publique, c'est, au contraire, parce que chacun des individus qui forment le tribunal de l'opinion porte gravée en lui la même loi morale, que toutes les consciences vibrent à l'unisson, et que l'acte particulier produit sur l'ensemble un effet harmonique s'il est bon, discordant s'il est mauvais.

Il peut même arriver et il arrive assez souvent, en effet, que la conscience individuelle se constitue en lutte avec la conscience générale et a raison contre elle. Que de fois l'honnête homme n'est-il pas méconnu par tout ce qui l'environne? Que de fois l'apôtre du bien ne recueille-t-il pas, pour unique prix de ses efforts, l'outrage, la calomnie, les supplices!.... Le jour des réparations luira peut-être tôt ou tard sur sa tombe; mais combien de luttes aura coûté la transformation de l'opinion publique, et que de temps il aura fallu pour vaincre ces tristes préjugés sous lesquels succomba le martyr de la vérité et de la justice!....

Peut-on trouver un témoignage plus irréfragable de la spontanéité du sentiment moral et de l'inviolable autonomie de la conscience?....

Et si la conscience se proclame indépendante de toute pression externe, elle ne se sent pas moins libre à l'égard des autres mobiles intérieurs qui président au développement de notre activité intellectuelle et physique. La conscience marche dans sa voie en dehors et au-dessus de tous ces autres mobiles, leur imposant son contrôle et ne pouvant subir le leur.

C'est même une question de vie ou de mort pour notre moralité. Si la conscience recevait sa direction d'un autre mobile qu'elle-même, elle ne s'appartiendrait plus; elle n'aurait plus, pour déterminer ce qui

est bien, d'autre base et d'autre mesure que l'*objet* du mobile au service duquel elle se serait mise. La morale se trouverait donc confisquée au profit du mobile dont notre conscience aurait accepté l'empire.

Que signifient dès lors les théories qui identifient la morale avec l'intérêt?.... L'intérêt a pour but la satisfaction de nos besoins et de nos désirs de jouissance. Ce simple énoncé laisse apercevoir sur-le-champ toute la distance qui sépare le mobile de l'intérêt de celui du devoir. Je ne dis pas que ces deux mobiles soient nécessairement opposés l'un à l'autre; je dis seulement que leur objet est tout à fait distinct. Si donc la conscience transige avec l'intérêt, ce ne peut être qu'en faisant abstraction de son objet propre et en acceptant pour bien, non plus ce qui lui paraît tel à elle-même, mais ce qui convient à l'intérêt, ce qui donne profit ou plaisir. Partant, l'idée de la *justice* se résoud dans celle de l'*utilité*. Or, qu'il survienne une circonstance où la justice soit manifestement aux prises avec l'égoïsme, où il faille opter entre l'un et l'autre, que choisirez-vous?... Si vous donnez gain de cause à l'égoïsme, vous violez la justice; si vous obéissez au cri de la conscience, vous sacrifiez l'intérêt.

Allèguera-t-on que c'est supposer l'impossible, vu que l'intérêt bien compris ne saurait être en désaccord avec le devoir? — Il est admissible, il est certain

même que l'intérêt bien compris et bien gouverné donne le plus souvent tort à l'égoïsme, au profit de la morale, — ce livre a pour objet principal de le prouver, — mais le fait de l'antagonisme entre l'intérêt et le devoir n'en existe pas moins, ne fût-ce qu'en apparence, et jamais aucune science ni aucune combinaison sociale ne l'anéantira totalement. Hélas! l'histoire entière, celle des particuliers comme celle des peuples, proclame incessamment la réalité et les fureurs de cet antagonisme!

Chaque jour et à tout instant nous sentons l'intérêt et la passion résister en nous aux prescriptions de la conscience. Nous n'avons même révélation de notre qualité d'êtres moraux qu'à l'occasion de cette résistance et des luttes qu'elle entraîne.

D'ailleurs, l'intérêt, si largement qu'on l'explique, ne parviendra jamais à épuiser tous les trésors de la moralité humaine. L'intérêt enfantera-t-il l'abnégation et le dévouement, ces belles fleurs, ce sublime rayonnement de l'âme vertueuse?.... Si la justice et l'intérêt se confondent, je ne me sacrifierai au bien de mes semblables qu'autant qu'il me sera démontré que mon propre intérêt m'y convie. Quoi! vous pourrez me faire comprendre que mon intérêt trouve son compte à ce que j'accepte l'abjection, la misère, la mort, en vue d'être utile à une société ingrate, cruelle, stupide!...

Non, non; un jour ou l'autre, je secouerai, comme une ridicule illusion, cette idée de dévouement, qui est en réalité l'antipode de la morale du plaisir, pour revenir au *chacun chez soi*, *chacun pour soi*, hideuse formule d'une société sans ciment moral et sans convictions!

L'amour du bien s'élance spontanément de notre raison. Tout mélange de calcul tend à fausser cette impulsion. Or, l'intérêt, bien ou mal compris, et même l'intérêt général, supposent encore un calcul. En effet, de quel intérêt général parlez-vous? Est-ce de celui de la famille, de la cité, de la province, de la nation, de l'humanité?.... Il peut y avoir à choisir entre ces divers degrés de l'intérêt général : quel principe guidera votre choix?

D'ailleurs, je ne dois pas plus violer la justice au profit du grand nombre qu'au profit d'un seul homme. Le sacrifice de la minorité à la majorité peut être parfois nécessaire; il n'est pas pour cela un bien. Entre deux maux on a choisi le moindre, voilà tout.

Ce caractère de parfait désintéressement, essentiel à l'acte moral, montre qu'il ne faut pas non plus trop strictement chercher la sanction du bien dans les récompenses ou avantages, fort légitimes d'ailleurs, qu'il peut et devrait même toujours procurer. Pratiquer le bien en vue d'une récompense n'est qu'une affaire de spéculation plus ou moins habile. Une pareille spécu-

lation n'est pas mauvaise, à coup sûr; seulement elle n'a rien d'héroïque; elle n'inspire ni enthousiasme ni respect. Le bien doit être fait pour lui-même. S'il en ressort du profit, tant mieux; mais, heureux ou malheureux, le résultat n'enlève et n'ajoute rien à la moralité de nos actions.

Le dogme des peines et des récompenses dans une autre vie ne modifie pas fondamentalement ces données, et ne supplée point à la première et plus pure sanction que le bien puisse obtenir, celle du témoignage de notre conscience. Si l'on évite le mal par crainte d'un châtiment humain ou divin, on n'obéit pas à sa conscience, on cède à la peur; et le dévot qui repousse les plaisirs de ce monde afin de mériter ceux du Paradis, est encore une façon de spéculateur, plaçant sa vertu à intérêts sur le ciel.

Aussi, le dogme des peines et des récompenses transmondaines, quelle que soit sa redoutable importance dans l'économie de la morale religieuse, n'en forme pourtant pas le ressort intime. Il y joue un rôle analogue à celui du Code pénal dans l'ordre civil. La religion nous commande, avant tout, de faire le bien pour plaire à Dieu et pour nous rapprocher de lui par l'épurement de notre nature : « Aimez Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme, de toutes vos forces, et aimez le prochain comme vous-même; c'est toute

la loi et tous les prophètes. » (Évangile.) Un père de l'Église ajoute : « Le Christ a donné sa vie pour nous par pur amour, sans espoir de récompense, car il était Dieu et n'avait rien à obtenir. » Voilà l'idéal de la vertu religieuse.

« Fais ce que dois, advienne que pourra. » Voilà le dernier mot de la morale rationnelle.

II

J'ai dégagé le plus nettement qu'il m'a été possible le sentiment moral de tous les autres mobiles qui concourent avec lui à la formation de notre personnalité. J'ai mesuré la distance qui sépare le devoir de l'intérêt. J'ai, en un mot, distingué le bien de tout ce qui n'est pas lui; mais, ai-je dit ce qu'il est lui-même? — Non; chose étrange! nous ne le savons guère.

Pourquoi devons-nous, même à notre plus grand dommage, garder la foi jurée? endurer la mort plutôt que de forfaire à l'honneur? pratiquer la justice sans espoir de récompense?... Pourquoi est-il beau de se dévouer au bonheur des autres?... Nous ne saurions donner de tout cela qu'une seule explication: c'est que notre raison le juge et le veut ainsi. Quand la conscience a parlé; quand elle a dit: « cet acte est bon, » il n'y a rien à répliquer. La conscience peut se trom-

per sans doute dans les applications de l'idée de justice; mais quant à cette idée elle-même, ou plutôt quant au besoin de justice que nous ressentons et que notre conscience nous ordonne de satisfaire, c'est une affirmation du sens intime, indécomposable, indémontrable, absolue. Le bien, comme tous les autres *à priori* de la raison, s'impose par l'évidence d'intuition[1].

Je ne révoque pas en doute la réalité absolue de l'idée du bien. Je reconnais avec Kant pour bien « ce qui est obligatoire aux yeux de notre raison; » mais encore s'agit-il de déterminer ce qui est obligatoire aux yeux de la raison, et pourquoi. C'est ce que je ne saurais faire de prime abord.

Je me sens donc obligé d'admettre comme nécessaire la distinction du bien et du mal avant tout travail de l'éntendement, et d'affirmer spontanément l'existence du bien avant de le comprendre voire sans le comprendre. C'est une preuve que le bien est antérieur à moi; que je suis fait pour lui, et non lui

[1] « La valeur absolue des principes rationnels est au-dessus de toute démonstration. L'analyse psychologique surprend, dans le fait de l'intuition pure, une affirmation absolue, inaccessible au doute; elle la constate; et cela équivaut à une démonstration. Demander une autre démonstration que celle-là, c'est demander à la raison l'impossible, puisque les principes absolus, étant les fondements de toute démonstration, ne pourraient se démontrer que par eux-mêmes. » (M. Cousin, *Histoire de la philosophie moderne,* tome II, page 71.)

par et pour moi, ou, en d'autres termes, qu'il est ma destinée, ma fin suprême.

Toutefois, s'ensuit-il que la conscience possède une notion assez précise de l'idée du bien pour l'appliquer avec certitude aux actes externes, et qu'elle distingue aisément en toutes circonstances le bien du mal? Je ne le crois pas. La raison affirme l'existence du bien; la conscience l'aime et le commande; mais autre chose est aimer le bien, autre chose savoir en quoi il consiste. Je n'en veux pas d'autre preuve que l'infinie dissemblance des doctrines morales à toutes les époques et sur tous les points du globe. Est-il une seule action réputée criminelle par nous qui n'ait été ou qui ne soit encore légitimée par la conscience, non pas seulement d'un homme, mais de nations entières? Il faut toujours en revenir là-dessus à l'ironie de Pascal: « Vérité en deçà, erreur en delà.... Mon ami, pourquoi me tuez-vous? — Eh quoi! n'êtes-vous pas de l'autre côté de l'eau?.... Plaisante justice, qu'un fleuve ou qu'une montagne déplace!... »

Ce qui trompe à cet égard, c'est qu'on prend d'ordinaire pour notion du bien l'obligation morale, laquelle subsiste et s'impose, même dans l'ignorance de ce qui est réellement bien ou mal. Et si l'entendement s'égare au sujet de la détermination du bien véritable, la conscience se croit tout aussi obligée envers ce

faux bien, qui peut parfois être un très-grand mal, qu'envers le vrai bien. Le sentiment s'exalte de même à la poursuite de ce faux bien jusqu'à l'abnégation, jusqu'à l'héroïsme, et l'opinion publique ratifie ces aberrations de la conscience individuelle et en centuple l'énergie. Les annales du genre humain ne sont presque qu'un long commentaire de ces phénomènes psychologiques.

On parle cependant d'une morale universelle, antérieure et commune à toutes les civilisations, et dont les racines plongent au fond de la raison humaine, plus bas même que ses premiers développements. J'admets que la spontanéité, la lumineuse énergie et la parfaite identité du sens moral dans chaque homme et dans tous les hommes aient singulièrement facilité l'élaboration d'une doctrine générale et élémentaire du bien, surtout en ce qui concerne les rapports des hommes entre eux, où le principe de réciprocité fournit une méthode logique de déduction. Je crois de plus à l'existence d'une morale absolue, dont les traits se découvrent et se rapprochent peu à peu par les progrès de la connaissance. Néanmoins je ne vois nulle part aucun germe de *science* morale innée. Qu'on me cite un précepte de vertu qui ait brillé assez vivement dans la conscience humaine, avant tout travail de la pensée et toute conquête de l'expérience, pour gui-

der les individus et les sociétés dans la voie du bien !...

M'opposera-t-on le fameux et antique axiome : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît à toi-même ? »

Mais cet axiome, qui n'appuie d'ailleurs la morale que sur un calcul d'intérêt personnel bien entendu, procède évidemment de l'expérience, et ne peut être considéré par conséquent que comme une notion acquise.

Je crois donc pouvoir affirmer que toute doctrine morale, même la plus élémentaire, émane de la raison réfléchie.

Cela n'infirme, à coup sûr, ni l'autorité de la conscience, ni la certitude du bien. Que la notion du bien luise en nous d'elle-même ou qu'elle y pénètre à l'aide de l'expérience et de l'étude, nous ne nous en sentons pas moins obligés de la voir et de marcher à son flambeau. Seulement, si la notion du bien s'acquiert, il en résulte que la morale, considérée dans ses applications pratiques, est une science se formant par les mêmes procédés que les autres sciences et progressive comme elles.

Les théologiens, loin de contredire cette opinion, la confirment indirectement, en soutenant que l'homme ne saurait, par ses propres forces, ni acquérir la con-

naissance du vrai bien, ni le pratiquer. « Il a fallu, disent-ils, que Dieu nous révélât la vraie morale, et chaque jour encore nous avons besoin de l'aide de sa grâce pour l'observer. »

III

Absolue et spontanée dans son principe, l'idée morale est donc relative et expérimentale dans ses moyens d'application.

Les conséquences de cette donnée me semblent vastes et importantes.

Ce n'est pas, en effet, à proprement parler, le principe moral lui-même qui s'élucide et se codifie; car il possède, dès son apparition dans la conscience, tout l'éclat et toute l'autorité dont il est susceptible; mais ce sont les autres éléments de notre vie interne et externe, individuelle et collective, qui, au fur et à mesure de leur dégagement des limbes de l'instinct et de leur coordination scientifique, viennent reconnaître l'empire de la loi morale et se placer en quelque sorte sous l'œil de la conscience, point fixe autour duquel toute la destinée humaine doit s'harmoniser et graviter.

Il résulte de cette manière de voir, que si le bien

ne se produit pas dans un ordre de faits, on ne doit point en chercher la cause du côté de l'idée morale, quoiqu'elle y semble mise en défaut et funestement interprétée; mais du côté de cet ordre de faits, qui n'est pas encore bien connu, bien compris, déterminé et organisé scientifiquement. Lorsque la ferveur des croyances religieuses égare un fanatique au point de lui faire considérer comme justes et saints les plus abominables excès d'intolérance, et comme souverainement perverse la liberté de penser, faut-il s'en prendre de ces égarements à la conscience humaine? Non, la conscience n'est pas coupable, car, intentionnellement, elle reste, au milieu des plus atroces forfaits, pure, sincère, loyale jusqu'au dévouement. Le fanatique est prêt à se sacrifier lui-même, comme il sacrifie les autres; mais une fausse théologie domine en lui l'intelligence et allume les ardeurs de la passion. Il est vrai que sa conscience a été, comme je viens de le dire, mise en défaut; elle a pris pour le bien ce qui était le mal; cela ne prouve qu'une chose, c'est que la conscience n'a pas mission de connaître. A l'intelligence appartient l'œuvre de découvrir le bien, comme à la conscience celle de l'aimer. Le développement de la moralité nécessite donc celui de l'intelligence, par l'acquisition des connaissances positives dans chaque ordre de faits. Ainsi s'explique la lenteur et se démontre du même coup la certitude

naissance du vra [illegible] Ainsi apparaît la
ils, que Dieu n [illegible] avec le vrai, ou de la
jour encore no [illegible]
pour l'observer [illegible] au monde des intérêts. Il
[illegible] de ce monde. Doit-on en
[illegible] puisque j'ai constaté que, sous
[illegible] ne peut pas transiger, et
[illegible] confondre avec l'intérêt. De

Absolue et [illegible] l'intérêt qui faillit. Il faut, ou
rale est don [illegible] par essence, contradictoire à la
moyens d'ap [illegible] la vraie nature de l'intérêt ait

Les cons [illegible] prise et, par suite, altérée dans
vastes et im [illegible]

Ce n'est [illegible] former d'autre hypothèse que les
principe m [illegible] pour expliquer l'antagonisme du
car il poss [illegible] et il est facile de voir que ces
tout l'éclat [illegible] embrassent et résument toutes les
mais ce so [illegible] le problème de la richesse dans
et externe [illegible] la justice. Pour les uns, la richesse
mesure d [illegible] avec la vertu, d'où cette conséquence,
de leur c [illegible] des biens matériels entraîne fatale-
l'empire [illegible] du bien moral. Pour les autres, les in-
sous l'œil [illegible] pas inconciliables avec la justice, mais
toute la [illegible] qu'à présent mal compris et mal orga-
viter.

Il rés [illegible] de ce débat exige que je soumette le

principe des intérêts ou l'*Utile* à une analyse aussi attentive que celle dont le *Juste* vient d'être l'objet.

§ 2. L'Utile

Si la notion primordiale du bien échappe aux efforts de toute démonstration, rien ne semble au contraire plus facile, à première vue, que de fixer la signification précise et les attributs caractéristiques de l'*Utile*.

Nous avons à pourvoir au soutien de notre existence par l'acquisition des objets que la nature affecte à cet usage. Cette acquisition forme le but le plus impérieux et le plus constant de nos préoccupations et de nos travaux.

Mais les besoins de l'homme ne sont pas circonscrits dans le cercle des nécessités de sa subsistance matérielle. Mille désirs de jouissance physique, intellectuelle, passionnelle, fermentent dans notre être. Nous convoitons les plaisirs du cœur, de l'esprit et des sens, les honneurs, la considération publique, le pouvoir. La conquête de tous les objets qui peuvent nous conduire à ces fins nous cause un sentiment de satisfaction plus ou moins vif; leur privation nous fait souffrir. Quoique cette satisfaction et ces souffrances soient moins intimes et moins délicates que les émo-

tions de la conscience, elles sont aussi réelles. Elles reposent sur une nécessité, celle de vivre, et sur des besoins ressentis, quoique inégalement, par tout être humain.

Il ne faut donc pas dire que le désir des jouissances est éphémère, intermittent, facile à réprimer. Ce désir exerce sur l'immense majorité des hommes une action plus énergique que l'amour du bien, et lorsque les deux impulsions nous tirent en sens inverse, il arrive trop souvent que la force morale succombe.

« Il n'y a rien au monde, dit Epictète, à quoi tout animal soit si fort lié qu'à sa propre utilité. Tout ce qui le prive de ce qui lui est utile, soit père, frère, fils, ami, tout lui est insupportable, car il n'aime que son utilité, qui lui tient lieu de père, de frère, de fils, d'ami, de parent, de patrie et de Dieu même. »

Cependant deux circonstances capitales viennent modifier et épurer en l'agrandissant la nature de l'utile.

Puisque le bonheur de l'individu est la fin générale de l'utile, il est facile de faire rentrer dans l'objet de ce principe jusqu'aux plaisirs les plus éthérés en quelque sorte, et jusqu'aux voluptés austères de la conscience. Le culte du vrai, du beau et du bien, en tant qu'il donne satisfaction à des besoins innés et qu'il nous procure d'ineffables jouissances, compte in-

dubitablement au nombre des éléments du bonheur humain; il en forme même la source la plus féconde et la plus vraie. Il peut, par conséquent, être ramené au domaine de l'utile. C'était la théorie d'Épicure, qui identifiait le plaisir avec le devoir, tout en plaçant le plaisir suprême dans la science et la vertu. Cependant les destinées de cette philosophie, de laquelle on peut dire que l'esprit y fut submergé par la matière, ont montré quels périls menacent toute synthèse morale qui réunit dans le même concept philosophique le juste et l'utile.

Je rappellerai plus tard les autres erreurs que cette confusion des deux principes a engendrées. Je ne veux ici que marquer avec précision le trait qui les rapproche et les sépare en même temps. L'homme passionné pour la science, pour l'art, pour la bienfaisance surtout, n'est pas, à coup sûr, un égoïste, dans l'acception habituelle du mot. Quoique ne cherchant peut-être que sa propre satisfaction, un tel homme exerce de nobles facultés et mérite bien de ses semblables. Cependant doit-il être réputé, par cela seul, vertueux? Non: ce n'est pas proprement l'idée morale qui le guide et le fait agir. Peut-être même sacrifie-t-il souvent le devoir au plaisir. La vertu, strictement parlant, ne commence donc pour lui, de même que pour l'égoïste de bas étage, qu'à l'heure où il subordonne

le plaisir ou l'intérêt au devoir; car le phénomène moral réside précisément dans cette subordination.

Mais subordination ne signifie pas négation. Sous peine de jeter la vie humaine dans l'abstraction ou dans le mysticisme, et de réduire la morale à n'être que l'art du suicide, on ne saurait pas plus nier la légitimité de l'utile que celle de l'honnête. Il faut, en outre, tenir les jouissances de l'esprit et du cœur pour un instrument puissant d'anoblissement voire de moralisation de l'homme.

En second lieu, j'observe que l'intérêt, pris dans son sens même le plus matériel, s'élève promptement, grâce à la nature sociable de l'homme, au-dessus de la sphère du pur égoïsme. A chaque degré ascendant de la sociabilité, dans la famille, dans la cité, dans l'État, dans l'humanité, la poursuite de l'utile prend un caractère plus noble et se rapproche davantage de l'ordre moral. Subvenir aux besoins de sa compagne, de ses enfants, de ses vieux parents, est un devoir sacré pour l'homme. Coopérer à l'amélioration du sort de ses concitoyens, est la première des vertus publiques; se dévouer au soulagement des misères de l'humanité, est le sceau de la plus généreuse vertu, la passion des grandes âmes.

Il est vrai qu'en travaillant pour l'intérêt des autres, nous faisons presque toujours abnégation de

notre intérêt personnel, et que c'est, à proprement parler, dans cette abnégation que gît le mérite de nos œuvres. Cependant, si la satisfaction de l'intérêt était par elle-même un acte mauvais, en aucun cas il ne serait honnête d'y pouvoir. Quand bien même l'intérêt de ma famille ou celui de mon pays me conseillerait un crime, ma conscience me permettrait-elle de le commettre? — Non : la fin ne justifie pas les moyens.

Enfin je m'aperçois, en y réfléchissant, qu'il est beaucoup moins facile de se renseigner exactement sur ses intérêts personnels qu'on ne le croit vulgairement. L'enfant sait-il bien discerner ce qui lui est utile de ce qui peut lui nuire? — A combien de périls et de souffrances la prévoyance de sa mère ne doit-elle pas le soustraire malgré lui? Mais l'homme fait dont l'intelligence est demeurée inculte ou dont les facultés et les penchants manquent d'équilibre, — et c'est la situation du plus grand nombre, — connaît-il beaucoup plus sûrement que l'enfant son véritable intérêt? Il n'y paraît pas, à voir combien peu savent diriger leurs affaires.

On dit pourtant que chacun entend parfaitement son intérêt et son plaisir; que les plus ignorants et les plus simples se trompent rarement là-dessus. Rien n'est plus faux. L'instinct est pour les animaux un guide sûr; mais aussi ne s'élève-t-il pas plus, en eux,

à la science qu'à la moralité. Chez l'homme, la sensation se trompe à toute heure. Elle est brutale, imprévoyante, effrénée. Même éclairée de ces premières lueurs rationnelles qu'on nomme le *gros bon sens*, la logique instinctive des intérêts ne saisit que des rapports partiels, directs et immédiats; les lois d'équilibre et les perceptions d'ensemble lui échappent totalement. Que de circonstances ne viennent pas égarer notre égoïsme et vicier nos sens? « *L'habitude*, a-t-on dit, *est une seconde nature;* » c'est, en effet, la force de l'habitude, résultat du milieu dans lequel nous vivons, des préjugés régnants que nous respirons en quelque sorte avec l'air, de mille causes enfin illogiques et presque fatales, qui nous mène, plutôt que le sentiment réfléchi et conscient de nos besoins.

Le calcul est l'essence de l'intérêt : qui sait toujours bien calculer? Il faut semer pour recueillir : combien savent semer, cultiver et attendre la moisson?

Et puis, dans l'état social, l'intérêt de chacun tient à l'intérêt de tous : il n'y a que des résultantes. Il faut regarder de haut et voir loin. Il faut mesurer la relation des parties au tout.

En résumé, la culture intelligente des intérêts forme une science et même tout un groupe de sciences où, comme en astronomie, les mouvements apparents sont bien souvent l'inverse des mouvements réels, les pro-

fits immédiats bien souvent destructifs des profits définitifs et durables. C'est ce qui a donné lieu à la distinction si connue et pourtant si peu comprise de l'intérêt *bien entendu*. On commence à peine, de notre temps, à pressentir la science des intérêts.

Celui qui envisage l'histoire de ce point de vue demeure stupéfié en découvrant quelle prodigieuse quantité de ressources a été ineptement gaspillée, anéantie par l'ignorance et par les faux calculs de l'intérêt individuel et social. En voici un exemple. Le travail est évidemment la source principale des richesses. Eh bien! depuis le commencement des sociétés jusqu'à notre temps, le travailleur, ce producteur par excellence, n'a-t-il pas porté le poids du mépris universel?... La seule fonction réputée digne de l'homme libre, chez les peuples les plus civilisés de l'ancien monde et dans une bonne partie du monde moderne, a été le métier de la guerre, c'est-à-dire l'art de la destruction. A l'apogée de la civilisation romaine, on vit condamner à mort un sénateur parce qu'il avait pris la direction d'une manufacture!

Je me résume.

Si l'intérêt représente un élément légitime, nécessaire de notre vie; si, considéré socialement, l'intérêt se transforme en quelque sorte pour devenir science et devoir, comment se pourrait-il que la richesse fût

par essence incompatible avec la vertu? Et, si elle ne l'est pas, comment arrive-t-il :

1° Que la poursuite de nos intérêts nous mette en lutte contre les intérêts de nos semblables, nous pousse à la déloyauté, à la fourberie, à la violence?

2° Que la possession des richesses nous corrompe, nous entraîne à la débauche, à l'orgueil, etc.?

Notre nature serait-elle foncièrement perverse ou inharmonique?...

Étrange et cruelle contradiction! Une inflexible loi m'ordonne de chercher la satisfaction de mon intérêt, et une autre loi, plus sainte, sinon plus puissante, me défend presque de la trouver. Je me sens né pour la vertu, et, comme en dépit de moi-même, je suis poussé vers le mal. Selon la belle expression de saint Paul: « Je veux le bien, et je ne puis parvenir à le pratiquer. »

Le *Juste* rencontre donc, paraît-il, dans l'*Utile* un ennemi bien redoutable, un ennemi qui, vaincu par la raison, vaincu par la conscience, vaincu par la foi, triomphe toujours!... Il y a là matière à réflexion.

CHAPITRE TROISIÈME

ANTAGONISME ET CONCILIATION

---

§ 1. Causes de l'antagonisme du Juste et de l'Utile

Le juste est profondément distinct de l'utile, et ne saurait se confondre avec lui.

L'utile constitue un élément de notre vie aussi légitime, aussi nécessaire que le juste.

Cependant, pratiquement, l'intérêt offre un caractère flagrant d'opposition avec la morale.

Il faut donc rechercher d'où peut venir cette contradiction aussi étrange que douloureuse entre la raison et les faits.

Je trouve à la lutte du juste et de l'utile deux causes principales: l'imperfection morale de notre nature, et l'ignorance.

J.-J. Rousseau a dit: « Tout est bien, sortant des mains de la nature; tout dégénère entre les

mains de l'homme. » Et aussi: « L'homme est né bon; les institutions le dépravent. »

Ces idées comptent encore de nombreux partisans, et le dogme de la bonté native de l'homme forme le premier article du *credo*, non-seulement de tous les utopistes de notre temps, mais d'une grande partie des philanthropes et des progressistes.

Si l'on entend par bonté native de l'homme la présence et la prédominance graduelle en lui du principe moral sur les tendances antimorales, et, par conséquent, l'épurement, l'amélioration progressive, quoique non absolue, de notre être, je me range sans hésiter à cette opinion.

Mais si l'on va, comme le font nos optimistes, jusqu'à nier l'existence des mauvaises passions et des instincts pervers qu'il faut combattre et réprimer, je ne saurais me repaître d'une telle illusion.

Comment les partisans de l'idée de Rousseau ne s'aperçoivent-ils pas qu'il devient aussi impossible d'expliquer l'origine des mauvaises institutions que la perpétration des crimes particuliers, lorsqu'on pose en principe que l'homme, de qui apparemment émanent ces institutions, sort lui-même des mains de la nature intégralement pétri de bonnes qualités? Pourrait-on expliquer l'existence des lois iniques, si le législateur eût été éclairé et juste, et si les individus pour ou

contre lesquelles il légiférait n'eussent jamais songé qu'à pratiquer le bien?

Ce n'est pas par perversité, objectera-t-on, c'est par ignorance que nous faisons le mal.

Je suis disposé à l'admettre. Cependant, si l'on parvient à faire sortir logiquement de l'ignorance tous les vices du genre humain, l'égoïsme, l'orgueil, la cupidité, l'ambition, la fourberie, la férocité, le fanatisme, la sensualité, la paresse, etc., on conviendra, en revanche, qu'il suffit de reconnaître notre ignorance native, pour que le théorème de la bonté intégrale de l'homme soit péremptoirement réfuté. Car si l'ignorance ne contient pas seulement l'erreur, mais le vice, l'ignorance n'est-elle pas une défectuosité morale autant qu'intellectuelle?...

Comment encore expliquer le progrès moral de l'humanité, lorsqu'on soutient qu'elle était bonne dès le point de départ? Rousseau se montrait du moins conséquent avec sa première assertion, quand il niait le progrès et préconisait *l'état de nature;* quand il voyait la source de tous nos dérèglements et de tous nos maux dans l'épanouissement de l'intelligence par la culture des sciences, des lettres, des arts, et qu'il s'écriait: « L'homme qui médite est déjà un animal dégradé! » Mais par quel artifice de raisonnement ses continuateurs, qui croient au progrès, à la civilisation,

à la science, sortiraient-ils du cercle vicieux où ils se sont enfermés?

II

C'est que nous nous trouvons ici en face d'un principe inéluctable, duquel l'optimisme s'efforce vainement de détourner les yeux : le grand principe d'antagonisme, de désordre moral qui éclate au sein de l'univers et dont notre égoïsme et nos vices ne sont que la portion humaine.

Qu'est-ce, en réalité, que cet état de nature que l'imagination maladive de Rousseau et des utopistes de notre âge revêt de si fallacieuses couleurs? C'est l'état de guerre permanent et implacable entre tous les êtres. Au sein de la nature, chaque individualité ne s'affirme et ne subsiste que par l'absorption des individualités ambiantes. A quoi sert-il de le nier? La plupart des animaux ne vivent qu'en se mangeant les uns les autres. Tuer ou mourir, telle est la loi cruelle qui domine invinciblement toute créature.

Il est vrai qu'un assez grand nombre d'animaux possèdent des instincts de sociabilité et vivent par groupements plus ou moins considérables. On peut même dire que les individus de chaque espèce éprouvent une tendance sympathique à se rapprocher les uns

des autres. Mais ce phénomène, loin de contredire formellement le principe d'antagonisme général, en fournit une confirmation nouvelle, car l'association des animaux nous apparaît avant tout comme une ligue de plusieurs êtres pour attaquer et pour se défendre en commun. Elle prouve donc seulement que l'état de guerre existe plutôt entre les espèces qu'entre les individus.

Néanmoins je recueille précieusement cette révélation confuse de la sociabilité des intérêts. « *Les loups ne se mangent pas entre eux*, » dit le proverbe. Observons seulement deux choses: d'abord, que la sociabilité des intérêts ne doit point être confondue avec le principe moral tel que notre conscience nous l'intime; ensuite, que cette sociabilité n'harmonise les appétits individuels que juste dans la mesure où elle leur est utile. La faim pousse aisément les carnivores de même race à se jeter les uns sur les autres. La rivalité du butin et de l'amour, les exigences du salut personnel étouffent bien promptement en eux tout instinct de solidarité.

Le genre humain obéit aux mêmes lois générales que le reste des créatures, et ne fait que reproduire sur un type plus riche et plus élevé les phénomènes d'antagonisme et de sociabilité dont toute la nature offre une succession d'ébauches. L'homme est à la fois

le plus antagonique et le plus sociable de tous les êtres, et son développement rationnel donne incessamment à l'un et à l'autre principe plus d'expansion et de vitalité.

Vis-à-vis du reste de la création, l'homme subit tout d'abord la loi de la force. Il lui faut aussi tuer ou mourir. Seulement, comme il a trouvé dans son intelligence une arme plus redoutable que toutes les combinaisons organiques et mécaniques réalisées au-dessous de lui, il fait tourner la loi à son profit et règne, de par le droit de la force intelligente, sur les forces inintelligentes de l'univers minéral, végétal et zoologique.

L'homme n'est pas libre d'abdiquer cet empire ni d'en user tout à fait à son gré; et si la cruauté inutile indigne sa raison et son cœur, il ne peut néanmoins échapper à la nécessité de combattre et d'anéantir certaines espèces d'êtres, de se repaître ou de se servir des autres. Le seul rôle de la conscience, dans cet ordre de faits, consiste à modérer les penchants à la destruction dont l'homme instinctif semble possédé plus fortement même que tous les animaux.

Car, il y a encore entre l'homme et les animaux cette différence, que ceux-ci ne détruisent et ne dévorent que pour apaiser des besoins réels, tandis que l'homme est animé de passions insatiables. L'homme,

comme on l'a dit souvent, est le seul être qui mange sans faim, qui boive sans soif, qui abuse de ses facultés et de ses forces. Chacune des fibres de sa nature contient un germe d'excès et de désordre de plus que celles des autres êtres. Que dirai-je? la loi d'hostilité qui, parmi les animaux, semble respecter la fraternité de race, ne s'arrête pas même à cette limite pour notre espèce. *Homo homini lupus.* L'anthropophagie est un des caractères à peu près universels de la vie sauvage, et, encore aujourd'hui, elle existe sur plusieurs points du globe. L'homme barbare, l'homme civilisé lui-même, n'a jamais cessé de considérer comme nécessaire et comme glorieuse l'extermination de son semblable, lorsqu'elle s'accomplit dans un *intérêt national.* Peut-être l'humanité parviendra-t-elle à abolir la guerre, mais on ne saurait disconvenir que cette horrible institution n'ait été jusqu'ici une invincible condition de notre destinée terrestre!

Tels sont les faits.

Le mal est donc partout dans l'univers. La contradiction des besoins avec la justice et l'antagonisme des intérêts entre eux éclatent au sein de la nature irrationnelle aussi bien que parmi les hommes. Ils y éclatent avec un caractère fatal, avec une invincible nécessité, car la vie ne saurait se maintenir sur notre

globe sans le triomphe incessant de cette loi implacable d'absorption des animaux les uns par les autres! D'où vient un si étrange état de choses? quelle est l'origine du mal? qui a raison, de la nature ou de notre conscience? Je n'ai point mission de répondre à ces redoutables questions. Mon seul devoir ici est de constater les faits. Il est aussi de résister aux préjugés et de détruire les illusions qui s'acharnent à travestir la réalité. Et je n'agis pas ainsi par scepticisme moral. Je vois l'existence du bien aussi clairement que je vois celle du mal, et je dirai bientôt à quel point je sens et comprends toute la puissance qui a été donnée à l'homme pour agrandir la part du premier aux dépens de celle du second. Mais comment songerait-on à s'occuper de guérison, si l'on ne croyait pas à la maladie et si l'on en ignorait les caractères? Aussi faut-il regarder plutôt comme des ennemis que comme des amis du bien ces prétendus philosophes qui, inspirés par une religiosité ou un sentimentalisme de mauvais aloi, poussent un hosanna perpétuel sur la beauté morale autant que matérielle du monde; sur l'harmonie providentielle, qui y fait à chaque être sa part de bonheur, sans aucun détriment du bonheur des autres êtres.

« Aux petits des oiseaux il donne la pâture,
« Et sa bonté s'étend snr toute la nature!

Ce sont là de jolis vers; malheureusement ils n'expriment que des contre-vérités. En fait, la pâture est pour qui sait et peut la conquérir du bec et des ongles, pour qui tue et mange au lieu d'être tué et mangé!...

Ces mêmes philosophes ont bien soin de reléguer l'homme en dehors de l'harmonie et de l'innocence universelle. « Lui seul fait tache au tableau; lui seul se montre ingrat envers son créateur; lui seul connaît le mal et s'y livre volontairement. » Une pareille divagation se comprend dans la bouche de ces docteurs qui veulent nous persuader que tout le mal ici-bas vient de la liberté, à seule fin de nous débarrasser charitablement d'un si dangereux attribut; mais on a peine à la croire possible du fait de grands raisonneurs prétendant trouver dans la liberté et la raison le remède aux maux de notre espèce.

Cependant je ne veux pas dire qu'il faille mettre le monde humain sur la même ligne que tout le reste de l'univers en ce qui regarde le problème du mal. La cause est une; les effets sont multiples et diffèrent considérablement.

Pour connaître donc ce problème dans ses applications à l'humanité, il ne faut pas se borner à l'étudier en général, il faut suivre ses développements au sein de notre organisation intellectuelle et physique

et au milieu les conditions où nous sommes obligés de vivre.

Pour l'homme, le mal ne gît point seulement dans l'impérieuse fatalité des besoins, dans le cri de la faim, dans la violence des appétits. Il résulte aussi du défaut d'équilibre entre nos facultés, nos désirs, nos passions et nos forces. Les organisations bien équilibrées sont des exceptions. Le mal naît pour beaucoup de la faiblesse de leur intelligence, ou bien de celle de leur organisation physique; de l'exubérance anormale de tel ou tel penchant; du dérèglement des sens; du vertige de l'orgueil, de la vanité, et de mille autres vices. Il naît encore de l'extrême inégalité et des profondes différences que présentent entre eux les âges, les sexes, les races, les individus, etc., etc.

Puis, en dehors de notre constitution intellectuelle, passionnelle, sensible, etc., que de circonstances viennent accroître les obstacles que la fatalité place entre nous et notre destinée morale? Quelle résistance la nature ne fait-elle pas à notre action productive! Que de périls et de souffrances à surmonter du côté de la climature, des violences du chaud et du froid, de la brutalité des éléments, des perturbations continuelles qu'éprouvent la terre, l'eau et l'air, etc., etc., etc. Tout cela et cent autres choses poussent plus ou moins violemment l'homme au mal en lui rendant plus diffi-

cile la satisfaction de l'utile sans fouler aux pieds le juste.

Mais il importe d'examiner à part une cause de mal qui appartient tout spécialement à l'homme, et qui entraîne des conséquences d'un ordre nouveau. Je veux parler de l'ignorance.

L'ignorance est bien certainement une défectuosité particulière à l'homme, précisément parce qu'elle implique le principe de son énorme supériorité sur tout le reste de la création. L'homme n'a, en effet, conscience de son ignorance que par ses aptitudes à connaître et par l'usage heureux qu'il en fait. Chez les animaux, même les plus intelligents, l'instinct reste le guide essentiel de la volonté, et l'instinct, dans le cercle étroit où il se meut, est à peu près infaillible.

C'est à sa puissance de connaître que l'homme doit d'être perfectible; néanmoins en attendant les bienfaits de cette haute prérogative, on ne saurait nier que l'ignorance n'aggrave considérablement les misères de notre existence. Par suite de l'ignorance, nos facultés et nos forces sont à toute heure déviées, faussées, tournées contre nous-mêmes; des préjugés sans nombre s'attachent à notre entendement comme une lèpre, et nous font travailler à notre propre malheur; des idées fausses, des doctrines erronées nous dominent et nous égarent, pervertissent jusqu'à notre

conscience, enfantent, de la meilleure foi du monde, des lois, des institutions, des mœurs funestes, éternisent enfin le mal en lui donnant, à nos yeux, l'apparence et les charmes du bien! Que dire encore de cette part d'erreur qui se glisse jusqu'au sein des plus sûres acquisitions de notre esprit? Combien y a-t-il d'hommes capables de discerner le vrai du faux dans tout ce qui s'offre à son intelligence? — D'une manière complète, pas un seul. Les plus éclairés se trompent fréquemment et les plus savants ne le sont que sur un point. Et quelle lutte, néanmoins contre l'ignorance native, représente déjà l'ensemble de notions conquises de génération en génération!...

Le sujet serait inépuisable. Je l'abandonne, à peine indiqué, parce que j'ai hâte d'arriver à mon véritable but.

§ 2. Recherche du principe de conciliation

Quel est ce but? Sans doute, il importe d'établir la triste identité d'origine du mal moral, c'est-à-dire de l'opposition du juste et de l'utile, avec celle du mal de tout autre genre en dehors comme au dedans du monde humain; mais ce qui importe encore davantage c'est de montrer que si l'homme subit fatalement le principe commun du mal, il lui est donné de modifier,

d'atténuer, de détruire même sous certains rapports les développements de ce principe.

En effet, si, par ses besoins et ses instincts, l'homme appartient au monde de la fatalité, et si, par l'insatiabilité de ses appétits et de ses passions, il paraît plus enclin au désordre que les animaux irrationnels, par sa raison, foyer d'amour du vrai, du beau et du bien, il s'élève à un mode nouveau d'existence qui lui est propre, il réagit contre les mobiles inférieurs de sa nature, il se sent libre et fait pour le bien!

Oui, le monde de la fatalité finit au seuil de la conscience humaine! Quoique asservis aux lois de cette fatalité, nous protestons contre elle; nous mettons notre grandeur et notre dignité à la combattre sans relâche; nous voyons briller au dedans de nous un idéal de justice dont la splendeur, effaçant les pâles lueurs de l'instinct, illumine et féconde nos destinées morales, comme le soleil éclaire et vivifie l'univers matériel!...

LE PROGRÈS

Or, le triomphe de cet idéal ne se manifeste nulle part avec plus d'éclat que dans le mouvement progressif de la société.

La société humaine, quoique formée comme celle

des animaux, sous l'empire des instincts de secours mutuel et de sympathie, n'est aussi, à l'origine, qu'une ligue pour attaquer et se défendre en commun. La raison, vide de connaissances, ne peut pas encore soumettre à son joug les instincts qui, dans l'homme ainsi que dans les animaux, n'ont d'autre logique que leur satisfaction immédiate par la force. La société humaine fut donc, au point de départ, aussi peu rationnel, aussi peu juste que possible. Tout le mécanisme de ses institutions se réduisit à l'organisation de la force contre les ennemis du dehors, et de la subordination tyrannique des éléments intérieurs au profit de l'égoïsme d'un seul ou de quelques-uns. Mais la société humaine en est-elle restée là?

Certes, il ne faut pas nier la persistance du mal. L'homme social lui-même demeure bête féroce à l'égard de son semblable pendant d'innombrables siècles; et, en vérité, le tableau qu'offrent à nos regards, sur le rapport moral, les annales du passé et même du présent, serait le plus terrible acte d'accusation qu'il fût possible de formuler contre notre nature, si l'horreur que tant de forfaits nous inspirent, ne dénotait la présence en nous d'un principe supérieur de moralité, et si le beau dogme du progrès ne portait avec lui le gage d'un meilleur avenir!...

Mais voilà précisément ce qui transforme la ques-

tion. L'humanité gémit de ses égarements et les condamne: donc l'injustice, le crime n'est pas notre destinée. La raison est éducable, perfectible : donc la société s'améliore.

Le pessimisme de tous les adversaires de la raison ou de la liberté vient échouer devant ces deux grands phénomènes: la conscience et le progrès!

Oh! si l'homme ne se sentait ni coupable de faire le mal ni capable de découvrir et de pratiquer le bien, l'*homo homini lupus* de Hobbes serait irréfutable. La société humaine, une fois instituée, aurait atteint d'emblée toute la mesure de moralité et d'ordre dont elle était susceptible, et eût persévéré jusqu'à nos jours dans l'état qui caractérise les institutions primitives et qui se résume en deux mots: organisation de l'injustice.

Mais, je le demande encore, le genre humain en est-il resté là? On niera peut-être la continuité du progrès, on prétendra lui assigner une limite et un but tout spécial; on essaierait vainement de contester les immenses transformations que subit graduellement l'économie sociale, dans le sens de la justice et dans celui de la satisfaction des intérêts.

Notez qu'il n'est pas nécessaire, pour la démonstration de ces progrès, que l'état social soit parvenu

à un degré éminent de perfection; il suffit que la décroissance du mal ne puisse pas être niée.

Comparez donc les institutions de l'âge moderne chez les peuples civilisés, soit avec celles des âges antérieurs chez ces mêmes peuples, soit avec celles des autres races humaines, même aux époques de leur plus grande splendeur, et voyez si chaque siècle n'enlève pas quelque chose à la violence et à l'injustice primitive des relations sociales; si les lois, les idées, les mœurs ne tendent pas à s'adoucir et à s'épurer; si les avantages du pacte social ne se généralisent pas de plus en plus. Chaque ligne de nos codes offre le témoignage des garanties que la liberté et la dignité morale, en même temps que le bien-être matériel de chaque homme, ne cessent de conquérir.

Opposera-t-on la civilisation antique à la civilisation moderne, pour nier, sinon le principe du progrès, puisque cette première civilisation en fournissait la preuve, du moins sa continuité ascendante. Un mot tranche le débat. Aux foyers mêmes de la civilisation antique, à Athènes et à Rome, les deux tiers de populations issues de même race étaient esclaves de l'autre tiers. Aujourd'hui, dans tous les pays civilisés, la race entière est libre. Tant pis pour ceux qui ne comprennent pas la valeur de ce fait.

Objectera-t-on que la moralité supérieure du monde

moderne est due, non au progrès rationnel, mais seulement et intégralement à la révélation chrétienne? Sans avoir besoin de discuter cette opinion, je me borne à faire observer qu'au moyen âge,— apogée de la ferveur des croyances catholiques,—l'oppression de l'homme par l'homme, l'arbitraire et la violence sévissaient sur l'Europe cent fois plus qu'aujourd'hui. Qui oserait le nier?... L'épanouissement du germe civilisateur déposé dans l'Évangile réclamait donc tout au moins le développement parallèle de la raison, puisque, sans celui-ci, l'autre ne se faisait pas.

Dira-t-on enfin que le progrès social ne prouve pas de soi le progrès individuel, et qu'il faudrait démontrer qu'à l'amélioration des institutions correspond l'amélioration des particuliers? Ceux qui raisonnent ainsi ne font que reproduire sous une autre forme le paradoxe de ceux qui affirment que l'homme a été créé complétement bon et serait demeuré tel, si les institutions ne l'eussent perverti. L'action de l'homme sur les institutions et celle des institutions sur l'homme sont deux termes corrélatifs du même principe: l'éducabilité de la raison. Comment le progrès social se ferait-il si l'idée meilleure ne germait pas d'abord dans l'individu? Et comment se maintiendrait-il si la volonté générale ne finissait par s'y rallier.

Aucun pessimisme ne saurait donc lutter contre l'évidence des faits. Le principe moral prévaut graduellement dans l'homme sur les mauvaises tendances; la société progresse vers la justice en même temps que vers l'accroissement des richesses. Que ce progrès s'effectue d'ailleurs par un mouvement régulier ou par convulsions et soubresauts, qu'il émane des forces combinées d'une doctrine surnaturelle et d'un travail rationnel ou de l'un des deux seulement, il n'est pas moins réel pour cela, et nous pouvons en considérer la certitude comme acquise à notre thèse.

Aussi, depuis que cette grande idée du progrès luit devant la civilisation humaine comme un phare, des clartés nouvelles et inattendues ont été jetées sur le passé lui-même. L'étude plus attentive de l'histoire a permis aux penseurs de découvrir une gradation ascendante et logique dans les évolutions accomplies. C'est l'œuvre propre de la philosophie de l'histoire, l'une des plus admirables conquêtes de l'esprit moderne, et qui, à travers les divergences de système, aboutit invariablement avec Vico, Herder, Lessing, Condorcet et tous leurs continuateurs, au dogme de l'éducabilité du genre humain. L'injustice passée et présente n'a pas été pour cela justifiée; les inclinations perverses n'ont pas été mises au nombre des vertus; mais au moins la conscience humaine se sent réhabi-

litée. On a reconnu que de tout temps la raison marcha au bien, et que si elle ne l'atteignit pas, en dépit des résistances des principes mauvais, c'était faute de savoir et non de vouloir ; que si la raison s'est résignée à l'injustice, c'est qu'elle ne croyait pas que la justice fût possible. « Ne pouvant, comme dit si énergiquement Pascal, faire que ce qui est juste fût fort, on a fait que ce qui est fort fût juste. »

LA PHILOSOPHIE

Comment pourrait-on douter de la pureté, de la sainteté intentionnelle de notre raison, lorsqu'on voit l'admirable concordance des penseurs et des sages, à travers les siècles, pour proclamer les fins morales de la destinée humaine et pour affirmer tout spécialement l'harmonie naturelle du juste et de l'utile.

Parcourez les codes de tous les législateurs sacrés et profanes, ouvrez les livres de tous les philosophes, vous y trouverez cette même conviction, ce même but. Étudiez surtout les doctrines de la philosophie grecque, que nulle autre n'a égalé; vous verrez sur ce point Pythagore, Socrate, Platon, Aristote, Zénon, etc., donnant la main à l'Évangile.

« Socrate maudissait ceux qui les premiers avaient séparé dans leur opinion ces deux choses, l'honnête

et l'utile; indissolublement unies par la nature[1] ». Platon, sublime interprète de Socrate, ne voyait dans l'UTILE qu'une des faces de la vérité, dont le JUSTE et le BEAU sont les autres faces. Le traité d'Aristote sur la politique n'est que l'application de l'idée de justice telle qu'il la comprenait à l'organisation et au gouvernement des sociétés. Cicéron, le plus illustre des vulgarisateurs de la philosophie grecque, a consacré tout le troisième livre de son beau traité *Des devoirs* à démontrer non-seulement l'harmonie, mais l'identité, l'unité de l'honnête et de l'utile.

« Si nous sommes nés, dit-il, pour l'honnêteté, et qu'elle soit la seule chose désirable au monde, comme Zénon l'affirme, au moins la plus désirable de toutes et incomparablement au-dessus des autres, comme le pense Aristote, il en résulte nécessairement que l'honnête est le bien unique ou le souverain bien; or, ce qui est un bien est certainement utile; donc; tout ce qui est honnête est utile[2]. »

« C'est à la lumière de l'honnête qu'il faut chercher l'utile, et l'on ne doit jamais oublier que ces deux mots, en apparence si différents, n'expriment au fond qu'une même chose[3]. »

[1] De officiis, III, 3.
[2] *Id.* III, 8.
[3] *Id.* III, 21.

« Tous les hommes doivent avoir pour règle constante de ne point séparer leur utilité particulière de l'utilité générale. Si chacun ne pense qu'à son propre intérêt, dès lors la société est dissoute. Il est encore facile d'entendre que si la nature commande à l'homme de faire du bien à son semblable, quel qu'il soit, par cela seul qu'il est homme comme lui, il en résulte nécessairement que, conformément à cette même nature, l'intérêt de chacun se trouve dans l'intérêt commun. S'il en est ainsi, nous sommes tous sous l'empire d'une seule et même loi naturelle; et partant, en vertu de la loi qui nous régit, nous ne pouvons attenter aux droits de nos semblables. Le premier principe étant vrai, le dernier est vrai conséquemment. C'est une absurdité de dire, comme certains hommes, qu'ils ne feraient aucun tort à leur père ou à leur frère, mais qu'ils ne se croient obligés à rien envers le reste de leurs concitoyens. Ils pensent donc que les membres d'une même société ne se trouvent sous la garantie d'aucun droit, ne sont associés dans aucun but d'utilité commune? Cette opinion, je le déclare, conduit directement au renversement de toute société. Pour ceux qui disent qu'on doit respecter ses concitoyens, mais nullement les étrangers, ils détruisent la société générale du genre humain, et, dès lors qu'elle n'existe plus, la bienfaisance, la libéralité, la bonté,

la justice, sont anéanties avec elles.... Car la justice est la maîtresse et la reine de toutes les vertus[1].»

Jamais les grands principes de la sociabilité humaine et les prescriptions de la conscience ont-elles été plus largement, plus magistralement formulées que dans les lignes qui précèdent!....

Pourtant on ne peut se défendre, en lisant ces belles pages, d'une réflexion pénible. Eh quoi! les philosophes, interprètes de la raison et de la conscience humaines, parlaient ainsi déjà il y a deux mille ans, et l'injustice n'en a pas moins continué à dominer le monde? Et, tandis que les penseurs et les sages confessaient à l'envi la similitude, l'identité du juste et de l'utile, la société continuait à fouler cyniquement aux pieds la justice et faisait litière des intérêts, des droits, de la vie morale et physique de tous à l'égoïsme insatiable de quelques-uns! Bien plus, ces mêmes sages, courbant le front et le cœur sous la fatalité, se faisaient les défenseurs des iniquités sociales les plus opposées à leur conception rationnelle! Témoins Platon et Aristote, légitimant par mille sophismes l'esclavage; les papes et les évêques du XVIe siècle en approuvant le rétablissement, et plus d'un ministre de l'Évangile le défendant encore au XIXe siècle!...

[1] De officiis, III, 6.

Bien certainement je n'argue pas de mauvaise foi ces nobles esprits, mais, de leur inconséquence flagrante, je tire cette conclusion, que posséder par intuition une vérité, si féconde et si lumineuse qu'elle soit, ne suffit pas pour faire descendre cette vérité de la région idéelle sur le terrain pratique. Il faut encore, suivant une expression vulgaire mais heureuse, il faut savoir *la manière de s'en servir*. Il ne suffit pas de dire : « l'honnête et l'utile doivent être unis, » il faut découvrir les lois de cette union. La découverte de ces lois échappait donc à la compétence des philosophes.

II

L'âme humaine a cela d'admirable et de périlleux, qu'elle possède, même avant le développement de sa raison, comme un vague pressentiment des vérités qu'elle doit découvrir peu à peu.

Cette lumière et ce trésor originels n'empêchent pas la pauvre humanité de s'égarer indéfiniment dans les ténèbres et d'épuiser la coupe des souffrances; mais du moins ils sont comme l'étoile polaire qui, se montrant çà et là au milieu des déchirements de la tempête, redresse la marche du navire et ranime le courage des nautoniers.

L'homme porte donc en lui un fond d'aspirations

spontanées qui lui font entrevoir, dès son point de départ, les fins auxquelles sa destinée le pousse. C'est à cela qu'il faut rapporter les élans du génie et ces vives lueurs qui jaillissent parfois de l'âme des masses, résumant et dépassant d'un bond les immenses efforts de l'étude et du temps, mais qui toutefois ne peuvent suppléer ni à l'étude ni au temps, parce que leur éclat est aussi fugitif que brillant.

C'est aussi pour cela qu'on répète sans cesse : *il n'y a rien de nouveau sous le soleil*, axiome vrai et faux tout à la fois, mais plus faux encore que vrai. Car cette révélation naturelle ne contribue pas seulement à fortifier nos âmes et à guider nos pas, elle contribue bien souvent aussi à nous égarer. Pressée par l'irrésistible besoin de donner à ses pressentiments la forme d'une doctrine arrêtée et complète, l'imagination enfante une foule de systèmes et de dogmes, expression plus ou moins heureuse de l'idéal primitif, mais qui, n'ayant pas suivi la loi de toute formation scientifique, observation, analogie, expérience, induction prudente, généralisation, foulent aux pieds la réalité et nient ou mutilent tous les faits qui résistent au système. De sorte que l'idéal primitif tend à imprimer une marche illogique à la connaissance, en nous faisant partir d'une affirmation générale et toute arbitraire pour expliquer et organiser les objets particuliers. Du reste, les doc-

trines synthétiques ne sont jamais totalement fausses. Leur grand vice consiste surtout à s'enfermer dans un point de vue exclusif et spécial, et à vouloir résoudre un problème complexe, en laissant de côté ou en n'estimant pas à leur vraie valeur un ou plusieurs de ses éléments.

Il en a été ainsi de la théorie philosophique et politique se proposant pour but la coordination du Juste et de l'Utile. Les lumières naturelles, fortifiées par l'observation sommaire du grand phénomène de la la sociabilité, ont conduit tous les penseurs éminents à constater le rapport qui lie ces deux principes; mais dans l'impuissance où ils étaient, faute de connaître les vraies lois de l'*Utile*, de trouver le terme formel de ce rapport, ils n'ont guère fait que sacrifier l'un à l'autre, sans même paraître le comprendre.

Les philosophes spiritualistes ont immolé en théorie l'intérêt à la justice, au bien moral, allant jusqu'à déclarer, plus ou moins explicitement, que la vertu seule méritait le nom de bien et aboutissant par là à l'ascétisme. Et cependant la plupart d'entre eux légitimaient en même temps et consacraient la pratique de l'injustice et de l'égoïsme par l'esclavage, la guerre de conquête, les priviléges de castes, etc., etc.

Tous les philosophes sensualistes, depuis Épicure jusqu'à Bentham et à Fourier, le plus implacablement

logique pour les déductions du principe, ont absorbé l'honnête dans l'utile, la vertu dans l'intérêt ou le plaisir.

On sait, par contre, jusqu'à quel point le christianisme, héritier du spiritualisme grec, poussa la négation des intérêts matériels. Suivant l'Évangile, le royaume des cieux appartient aux pauvres; il faut un miracle pour que le riche puisse y pénétrer.

« Que celui qui veut être mon disciple vende tous ses biens et en distribue le prix. »

« Ne vous inquiétez ni de ce que vous mangerez ni de ce que vous boirez : cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera donné par surcroît. »

Le XVIIIe siècle, en inaugurant une lutte politique et philosophique contre le christianisme, devait nécessairement prendre le contre-pied de sa théorie morale. Ainsi fit-il. Il identifia le bien au plaisir, le devoir à l'intérêt. Seulement, un trait tout moderne dépouillait ces doctrines du caractère d'égoïsme et de matérialité qui leur semble inhérent. Ce trait, c'est le dogme de l'égalité politique et civile de tous les hommes, sans distinction de caste ni de rang. Par là, le principe de l'intérêt prenait un caractère d'ampleur et de justice qui le rapprochait autant que possible de la vraie théorie du bien. Les anciens philosophes immo-

laient bien l'intérêt personnel à l'intérêt général; mais, pour eux, l'intérêt général ne dépassait pas les bornes de la cité, et la cité ne comprenait que les hommes libres. Pour les modernes, l'intérêt général c'est l'intérêt de tous sans exception, à commencer par celui des esclaves et des pauvres.

Toutefois le XVIIIe siècle ne faisait, comme ses devanciers, qu'une œuvre incomplète, et ne pouvait, politiquement, aboutir qu'à la négation de l'ordre ancien. Aussi, lorsque la révolution française voulut réaliser une doctrine sociale, les paradoxes de Rousseau contre la richesse prévalurent-ils promptement dans l'esprit des chefs de la démocratie sur les idées libérales de Turgot. En haine des priviléges de naissance et d'argent, on retomba dans le puritanisme farouche des vieilles républiques de Lycurgue et de Brutus. On rêva une égalité matérielle et absolue des conditions qui, si elle était possible, abaisserait le niveau de la vie sociale jusqu'à l'indigence et à la barbarie, et arrêterait l'essor de la civilisation.

Au demeurant, la plupart des théories morales, spiritualistes ou sensualistes, tout en affirmant l'harmonie virtuelle de l'honnête et de l'utile, ne sont guère parvenues qu'à sacrifier l'un des deux principes à l'autre; et la société n'a jamais su faire marcher de front ses institutions et ses croyances.

Pourtant le progrès s'opère, et, certes, je suis très-éloigné de prétendre que les travaux de la philosophie ne lui fournissent point un puissant concours. Mais je ne peux pas m'empêcher de reconnaître que, si le progrès a des négateurs, c'est surtout pour ce qui regarde les conquêtes de l'ordre moral. On accorde sans difficulté que, dans notre siècle, les sciences positives progressent d'un pas rapide et qu'elles fournissent à l'activité humaine de merveilleux auxiliaires, des agents de production d'une incomparable puissance; « cependant, ajoute-t-on aussitôt, les hommes en sont-ils plus heureux et surtout meilleurs?... »

Cette incohérence d'idées, ces contradictions entre les principes et les faits prouvent que, si la société se sent marcher, elle ne voit pas très-clairement le but vers lequel elle tend. Quelque certain que soit, au fond, le triomphe du bien sur le mal, parallèlement à celui des lumières sur l'ignorance, il semble que rien ne soit encore définitivement gagné et prouvé, les oscillations du mouvement faisant perdre au plus grand nombre le sentiment de sa véritable direction.

De là le scepticisme moral de notre époque, son incertitude et ses terreurs. De là ces théories contraires en vertu desquelles on bénit et maudit en même temps la richesse. De là ces convulsions sociales qui semblent ne devenir que plus fréquentes et plus péril-

leuses à mesure que la civilisation grandit. De là enfin la perpétuation de cette ignoble guerre des intérêts privés, par le mensonge et la fraude, qui avilit les caractères, empoisonne les relations et retarde le développement du bien-être au lieu de le favoriser.

Mais si la morale et l'intérêt sont deux forces également légitimes et nécessaires de notre vie;

Si les penchants antagoniques de notre être peuvent et doivent subir l'autorité de la raison, principe harmonique et moral;

Si les grands esprits ont, à toute époque, proclamé l'harmonie virtuelle de l'honnête et de l'utile, et si le progrès social, dans son ensemble, y tend irrésistiblement;

Que manque-t-il donc pour que la conciliation des deux principes, se réalisant pleinement, donne enfin aux institutions et aux mœurs la direction sûre, consciente d'elle-même qui leur fait défaut?

Une ombre d'attention suffira pour le découvrir.

Dès le point de départ de toute société, la conscience humaine protesta contre le fatalisme des instincts et contre l'iniquité du droit de la force. Cette protestation fut comme le premier vagissement de la vie morale pour l'humanité. Presque simultanément, l'idée de justice et celle d'harmonisation possible de cette idée avec la satisfaction de l'intérêt surgissaient dans l'in-

telligence générale. Ces idées n'étaient d'abord que des affirmations sentimentales auxquelles la réalité donnait chaque jour d'implacables démentis, ou des croyances religieuses, illogiques et contradictoires sur beaucoup de points. Mais, peu à peu, entre les mains de la philosophie, elles prirent les allures et la force d'une véritable conception rationnelle. L'amélioration des faits sociaux marcha dès lors d'un pas plus rapide et plus assuré.

Enfin, d'efforts en efforts, cette conception et ce progrès sont parvenus à un tel point de lucidité et d'énergie, que l'heure a évidemment sonné où le problème de conciliation si longtemps désiré et cherché touche à sa solution définitive, et doit échapper à l'empirisme, au sentiment, à l'idéologie, afin de prendre rang parmi les vérités acquises aux démonstrations régulières, théoriques et expérimentales de la science.

Pour infirmer cette conclusion, il faudrait convaincre la raison d'illogisme et déclarer que la destinée humaine est contradictoire.

LA SCIENCE

A quelle science spéciale revient cette mission?

Ce ne peut être évidemment qu'à la science du bien ou à la science des richesses.

Est-ce à la science du bien? — Non, car j'ai montré que les développements pratiques du sentiment du bien étaient attachés à ceux du vrai, c'est-à-dire au développement de toutes les autres sciences.

Le sentiment du bien est un, homogène, indécomposable, absolu. On ne peut rien y ajouter ni en retrancher. Il n'est susceptible ni d'interprétations diverses ni de modifications.

Devoir, justice, honnêteté, dévouement : cela résume et exprime tout.

Par rapport à l'intérêt, la morale ne peut dire aujourd'hui, comme par le passé, qu'une seule chose et toujours la même : « Il faut que l'intérêt se subordonne à ma loi; qu'il s'arrange pour cela comme il voudra ; ce n'est pas mon affaire. Je ne saurais, moi, ni transiger ni m'accommoder. »

La science du bien ne forme donc pas le nœud du problème.

Force est dès lors de recourir à la science des intérêts. En effet, nous voyons que l'intérêt est modifiable, transformable à l'infini. Logique jusqu'à l'inflexibilité, quant au but qu'il poursuit: la satisfaction du besoin et du plaisir, il y tend par cent routes diverses, par d'innombrables combinaisons. Il s'élève, s'élargit, se généralise, s'épure, suivant le cadre où il agit. Il s'éclaire surtout d'une façon surprenante, ac-

quiert chaque jour des ressources imprévues et prend sans cesse de nouveaux aspects.

Souvent il suffit d'une découverte tout matérielle dans l'art de la production pour qu'une grande iniquité morale et sociale disparaisse et que le juste donne, sur tel point spécial, la main à l'utile.

Ainsi, par exemple, lorsque, à l'esclave condamné, dans les États barbares, à broyer le grain entre deux pierres, le progrès industriel substitua graduellement la meule roulée d'abord par des bras humains, puis par un quadrupède, puis par les forces gratuites de la nature, l'eau, l'air, la vapeur, est-ce que l'intérêt et la morale n'y trouvèrent pas également leur compte, ne furent pas satisfaits l'un et l'autre en même temps?

Au demeurant, de quoi s'agit-il? d'identifier l'honnête et l'utile? Non, mais de chercher parmi toutes les voies qui mènent à la richesse, celle qui ne tourne pas le dos à la morale; parmi les moyens sans nombre de satisfaire l'intérêt qui s'offrent à nous, ceux qui n'exigent pas la violation du devoir.

Cela est-il possible?

Eh bien, la science des richesses, aujourd'hui constituée, sinon entièrement faite, répond: « Oui, cela est possible, dans les limites où toute chose humaine est possible, dans la mesure assignée par les causes pre-

mières au triomphe de notre raison sur la fatalité et sur le mal! »

Mais la science seule, je le répète, peut et doit accomplir cette tâche. Qui y songe même, excepté elle?... En dehors de ses disciples, les progressistes se partagent en deux camps hostiles : celui des utilitaires, représentants exclusifs de la richesse, qui nient le juste, et celui des démocrates, soldats du droit, qui nient plus ou moins directement l'utile.

C'est l'ignorance de la science des richesses qui suscite entre la démocratie et l'industrie, — les deux pôles de notre mouvement social, — un antagonisme si funeste à l'une et à l'autre.

II

Maintenant, il s'agit de voir comment la science des richesses procèdera pour atteindre le grand but qui lui est assigné.

Le premier moyen qui se présente ici à l'esprit est celui d'une action gubernatrice, d'origine soit politique soit religieuse, devant discipliner et diriger, de gré ou de force, les intérêts individuels en les subordonnant à l'intérêt général, et en subordonnant cet intérêt général lui-même au joug de la morale.

Telle a été, en effet, l'opinion dominante et plus ou

moins heureusement appliquée depuis le commencement du monde.

On la retrouve jusqu'au fond de la plupart des systèmes utopiques, de ces théories *d'organisation du travail* qui se sont produites par le passé et surtout de nos jours, et qui visaient aussi, il faut le reconnaître, à la conciliation du juste et de l'utile. Mais que devenait le juste dans des combinaisons qui n'avaient en vue que la satisfaction de l'intérêt? Et quelles garanties pouvait rencontrer l'utile au sein d'un ordre de choses fondé sur la négation du droit personnel?

D'ailleurs, généralement parlant, tout le mouvement historique proteste contre la valeur attribuée par les préjugés à l'action gubernatrice en vue de moraliser l'intérêt, car le mouvement de l'histoire peut se résumer dans l'émancipation de plus en plus complète des intérêts de tout pouvoir extérieur pour s'entendre, se combiner entre eux et se discipliner réciproquement par leur liberté même.

Il faut en conclure que le principe d'autorité ne contient pas la loi de conciliation cherchée, et que les nombreuses combinaisons appliquées jusqu'à nos jours par ce principe au gouvernement des intérêts, nécessaires peut-être temporairement à titre de préparations, n'avaient point de portée scientifique, ou,

en d'autres termes, n'étaient point fondées sur l'essence des choses.

La science ne saurait s'accommoder d'aucune combinaison artificielle, cette combinaison fût-elle imaginée expressément en vue du triomphe de la justice.

Ou bien la science des intérêts est la constatation exacte des phénomènes ayant la richesse pour objet et de leur jeu spontané, naturel, sincère, dans le réseau social, ou bien elle n'existe pas. Si elle n'existe pas, le groupement et la direction des intérêts devront appartenir, en effet, à une force externe. Si, au contraire, cette science existe, la loi des rapports du juste et de l'utile ressortira de leur autonomie même, et n'aura besoin que d'en être dégagée par l'analyse.

Essayons d'être moins abstraits.

Que faut-il entendre par ces mots : science des richesses? S'agit-il des divers et innombrables procédés que comportent la création, le transport et toute autre évolution des produits? — Sans doute, tout cela fait partie intégrante de la science des richesses et en forme, pour ainsi dire, l'appareil mécanique, la substance, le corps. Mais chacune de ces opérations, considérée isolément, ne réclame autre chose qu'un ensemble de connaissances et un savoir-faire techniques constituant la valeur professionnelle de ceux des mem-

bres de la société travaillante qui s'en occupent. Ce n'est donc pas précisément sur ce point, on le sent, que tombera le rapport cherché.

Voici une autre face du sujet. De prime abord, il semblerait que chaque producteur agisse exclusivement pour son compte et dans son seul intérêt. Ainsi, l'un cultive son champ, l'autre fabrique des tissus, celui-ci vend, celui-là enseigne, etc., etc.; l'ouvrage fait, le produit livré, tout se résoud dans une question de salaire ou de profit individuel, et ne donne lieu qu'à des spéculations d'économie domestique. Cependant le regard plus attentif découvre bientôt tout un monde de combinaisons, de rapports, d'actions et de réactions mutuelles dans ce mécanisme si éparpillé et si insolidaire en apparence. On s'aperçoit que chaque producteur travaille, en réalité, pour toute la société dont il fait partie; que chaque homme, à titre de consommateur, recueille une part des efforts de tout le monde.

Dès lors l'esprit de généralisation saisit aisément la loi d'un classement des professions en genres sommaires, composés de travaux analogues, tels que agriculture, industrie, commerce, etc. Puis, par un effort nouveau de généralisation, on arrive à grouper toutes les fonctions économiques sous quelques chefs, formant comme les grands départements de la science,

savoir : *production*, *circulation*, *distribution* et *consommation* des richesses. L'analyse fournit encore d'autres points de vue d'ensemble servant, à la fois, de procédés d'études distincts. Elle détermine, par exemple, les instruments communs et directs de toute production, sous les termes de *travail*, *capital*, *forces naturelles*, et les instruments indirects, sous ceux de *crédit*, *échange*, *concurrence*, *monnaie*, etc.

Mais ce peu de mots sur le caractère collectif, social de tout phénomène relatif à la richesse, suffit pour qu'on voie apparaître avec éclat au sein de ces phénomènes le principe de puissante et nécessaire solidarité qui les unit moralement, et pour que l'on comprenne à quel point il importe au sort de tous que chacun remplisse son rôle dans l'œuvre générale d'une façon plutôt que d'une autre.

Tel est précisément l'objet de cette partie de l'étude des intérêts, véritable philosophie de l'utile, qui porte, quoique assez inexactement, le nom d'*Économie politique*. Laissant le côté individuel et technique des phénomènes à l'éducation professionnelle et à l'économie domestique, cette science considère les industries spéciales comme faisant partie d'un même tout, et les producteurs de chaque ordre comme des associés coopérant à la même œuvre. Elle voit ainsi clairement ce que renferment de commun et de distinct les intérêts

et quel rapport existe entre la prospérité publique et le sort des particuliers, entre le droit et le devoir de tous et de chacun.

Indubitablement donc nous voilà en possession du terrain sur lequel doit être placée la question qui fait l'objet de notre recherche. C'est déjà quelque chose; « une question bien posée, a-t-on dit, est une question à moitié résolue. » Et, en définitive, si la philosophie antique, à l'apogée de sa grandeur, maniée par des génies de la taille d'un Aristote et d'un Platon, ne put atteindre à la solution scientifique de ce problème, tout en y croyant et en l'affirmant, il est bien permis de dire que les philosophes modernes qui, les premiers, déterminèrent avec précision le domaine de la science des richesses en le séparant de tous les autres domaines avec lesquels on l'avait jusqu'alors confondu, n'ont pas médiocrement contribué, par ce seul fait, à rapprocher la raison du but poursuivi par elle depuis tant de siècles!

Ces philosophes ont fait plus encore.

CHAPITRE QUATRIÈME

RAPPORTS DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE ET DE LA MORALE

§ 1. Apparition de l'économie politique dans le débat

Pendant la seconde moitié du XVIIIme siècle, aux jours des plus ardentes luttes de l'esprit philosophique contre la théologie et contre les débris du monde féodal, lorsque l'*ancien régime* épuisait insoucieusement sa fortune dans une dernière orgie et disait en secouant la tête : « Après moi le déluge!... » Quand s'amassaient au ciel, de tous les points de l'horizon, des orages inouïs, un groupe de sages, tranquille au milieu de l'agitation universelle, préparait la paix future du monde.

La direction d'idées adoptée par ces hommes était étrange. Dans le siècle de la critique s'il en fut, ils dogmatisaient beaucoup et critiquaient peu. Rêvant, comme tous leurs contemporains, réformation politique et sociale, ils prenaient la question par un côté

bien différent et, ce semble, inférieur. Au lieu de planer sur les sommets de la métaphysique, de la politique et de la théologie, ils concentraient leurs vues sur l'organisation matérielle des sociétés, entendant par là, tout spécialement, l'ensemble de travaux et de transactions qui ont trait à la production des choses utiles au soutien de la vie, à leur distribution et à leur consommation. Ils s'absorbaient dans de froids calculs de comptabilité rurale et manufacturière; parlaient produit *brut* et produit *net*, débouchés du commerce, liberté de l'industrie. Ils voulaient qu'on abolît les gabelles, les douanes intérieures et extérieures; qu'on laissât importer et exporter les produits; que l'impôt, rejeté entièrement sur la propriété foncière, ne connût plus d'immunités de caste et fût proportionnel à la fortune du contribuable. Ils demandaient, selon le mot de d'Argenson, « qu'on ne fût pas trop gouverné, » et que l'État, quoique despotique dans la forme, subit cependant lui-même le despotisme des lois providentielles de l'ordre social et des droits naturels de l'homme, qu'ils résumaient dans la liberté et la propriété.

De telles idées bouleversaient toutes les doctrines reçues en matière d'économie publique : l'étroite dépendance où avait toujours été cet ordre de choses du gouvernement; la protection nécessaire des indus-

tries nationales par le régime des douanes et, au besoin, par la guerre: telle enfin que l'avait conçue le grand Colbert; le fameux théorème de la *balance du commerce;* le régime colonial si *patriotiquement* organisé; le respect des priviléges en matière d'impôts, de monopoles commerciaux et industriels, etc.

« Laisser circuler librement tous les produits, même les grains, cela n'irait à moins, s'écriait-on, qu'à affamer le peuple au profit des accapareurs et de l'étranger! » — « Au contraire, répondaient nos novateurs, *laissez faire, laissez passer!* La concurrence est seule assez puissante pour déjouer les cabales des spéculateurs et pour amener l'équilibre des produits avec les besoins. » — « Il suffirait donc, selon vous, d'abandonner les intérêts, ces bêtes féroces qu'aucune loi divine et humaine ne peut réfréner, à leur expansion naturelle et libre, de les dégager de toute entrave légale, pour que le bien général en sortît? »

C'était justement là ce que pensaient ces philosophes. Ils croyaient à l'existence idéale d'un ordre essentiel et naturel des sociétés, ordre inhérent à l'organisation *économico-morale* de l'homme, et qu'il appartient, conséquemment, à l'intelligence de découvrir et restaurer, mais non pas d'inventer. Ainsi, les forces spontanées de notre être seraient le principe de sa gubernation, l'ordre naîtrait de la liberté. Ainsi, la

prospérité d'un peuple dépendrait moins de son gouvernement que de lui-même, que du jeu intégral de son activité, conformément aux lois qui sont propres à sa nature, et le gouvernement aurait pour unique mission de favoriser l'action de ces lois en les respectant tout le premier, et en les sauvegardant contre toute atteinte.

Cette conception, qui fut le *fiat lux* de la science des richesses, ne pouvait guère être comprise à l'époque où Quesnay et ses disciples la produisirent, au grand scandale des beaux esprits du temps. A peine est-elle comprise aujourd'hui, quoique chacun prétende l'accepter en principe. Et pourtant elle n'était que le corollaire de cette grande idée de l'harmonie du juste et de l'utile, professée de tout temps par la conscience universelle.

Ce qu'il y avait de nouveau, dans la doctrine dont nous parlons et qui reçut le nom de théorie *physiocratique*, à cause de cet empire qu'elle attribuait aux lois de la nature [1], c'était de conclure hardiment du principe à l'application, c'est-à-dire de l'harmonie naturelle des intérêts à leur libre expansion sur le terrain social: liberté du travail, liberté des échanges entre par-

[1] Des deux mots grecs φυσις, nature, et κρατειν, *commander, gouverner*.

ticuliers, entre provinces, entre peuples; abolition, par conséquent, de tout privilége individuel ou collectif faisant obstacle à la liberté de production, de distribution et de consommation des richesses.

Les physiocrates ont commis sans doute plus d'une erreur; une bonne partie de leur théorie économique a été dès longtemps abandonnée; mais leur point de départ philosophique est demeuré acquis irrévocablement à la science. Il en est une des bases fondamentales; il a imprimé la vraie direction à tous les travaux ultérieurs, et c'est grâce à lui, principalement, que l'économie politique se trouve en mesure de réconcilier enfin les intérêts avec la justice [1].

[1] La théorie physiocratique a rendu bien d'autres services encore à l'économie politique. C'est elle qui a découvert l'existence et tracé le cadre précis d'une science là où n'avait vu jusqu'alors qu'un annexe de l'art gouvernemental. Elle a réhabilité des études et des fonctions réputées de peu d'importance pour le bonheur des peuples et de peu de dignité. On sait quel mépris les anciens professaient envers l'industrie et le commerce. En général, il n'y avait, à leurs yeux, qu'un moyen honorable de grandeur et de prospérité pour un peuple, savoir la guerre. Enfin la doctrine physiocratique enseigna la bonne méthode de réorganisation et de réformes en déterminant quelles étaient les vraies bases de la société: production, travail, industrie, distribution de la richesse. Auparavant, et même du temps des physiocrates, personne, excepté eux, ne songeait à cela. On ne s'occupait que du sommet de l'édifice.

II

L'économie politique a conservé, en effet, pour premier caractère, de ne pas poursuivre la recherche d'un plan d'organisation artificielle des intérêts. Elle croit à leur harmonie naturelle. Elle croit que les intérêts particuliers, loin d'être essentiellement opposés entre eux, comme on le dit vulgairement, tendent au contraire d'eux-mêmes à l'accord dès qu'ils sont renseignés sur leur véritable nature, et qu'ils échappent aux fausses directions que leur imprimaient le préjugé, la passion et l'instinct.

L'économie politique trouve une première démonstration de ce principe dans l'existence même de la société.

Tout le monde s'accorde aujourd'hui à reconnaître que l'homme est né sociable. On convient aussi que le besoin de secours mutuels et le sentiment de réciprocité forment la base première et essentielle de la sociabilité. Mais il se manifeste encore une grande divergence d'opinions au sujet des conséquences philosophiques et morales de ces données.

Pour déterminer sûrement ces conséquences, distinguons dans le fait social l'action des deux forces

internes qui y entraînent l'homme : l'instinct et la raison. Puisque l'instinct suffit pour conduire plusieurs espèces d'animaux à vivre en société, on peut bien admettre que la société humaine procède de la même origine, d'autant plus que celle-ci ne présente guère, comme celle-là, d'abord, que le spectacle d'une ligue offensive et défensive contre les ennemis du dehors. Cependant, il faut déjà en conclure, — je l'ai fait observer (p. 57), — que les besoins ou intérêts, même à l'état purement instinctif, sont, dans une certaine mesure, des ressorts de sociabilité. Mais ce qu'il importe surtout de voir, c'est que la raison, loin d'affaiblir la tendance de l'homme à vivre en société, fortifie incessamment cette tendance, de telle sorte que l'élargissement du cercle social s'opère corrélativement au développement de la personnalité individuelle.

Nous voyons, en effet, que la société humaine va s'élargissant constamment à partir des premiers groupements de notre espèce dans la famille et la tribu. Cet agrandissement est matériel et moral à la fois. Il est, en fin de compte, plus moral encore que matériel. Par de là les frontières des grandes nations, une communauté de sentiments, d'intérêts et d'idées se noue, se consolide graduellement et tend à faire de tout le genre humain un seul peuple.

Mais, pour autant, le principe individuel ne s'anni-

hile pas au sein de la société. Il s'y élargit au contraire perpétuellement; il y acquiert de plus en plus la notion de son droit et le sentiment de sa force, et il travaille sans relâche à recueillir une part de plus en plus large des acquisitions collectives.

Une conclusion lumineuse et irrésistible jaillit de ces prémisses. Puisque la raison, en échappant au fatalisme de l'instinct, vient corroborer le lien social; puisque l'individualité s'épanouit dans et par la société, et que, loin de faire obstacle au développement collectif, il le provoque et en naît à la fois, l'intérêt particulier est donc la molécule organique du corps social, et, plus il a conscience de lui-même et se rationalise, plus il tend énergiquement à la sociabilité.

Il n'y a pas moyen de sortir de là.

Quand bien même on donnerait à l'agrégation des hommes une origine antimorale, comme l'asservissement des uns par les autres, ou une origine purement familiale, ou enfin une origine religieuse, aucune puissance ne parviendrait à perpétuer et surtout à accroître moralement cette agrégation, si la raison et la volonté intime de l'individu luttaient incessamment contre elle. Si l'intérêt particulier agissait dans l'être humain à titre de dissolvant social, la société se dissoudrait infailliblement un jour ou l'autre. Le relâchement du lien social constituerait le caractère du

progrès, tandis que c'est le contraire qui se manifeste.

De toute nécessité, puisque la société existe, se maintient et se développe, il faut bien admettre que l'égoïsme renferme une force harmonique supérieure à ses tendances inharmoniques, ou que les intérêts trouvent mieux leur satisfaction dans l'accord, le secours mutuel, la réciprocité, la justice enfin, que dans la discorde, la guerre et l'injustice.

Les intérêts humains sont donc plus solidaires qu'opposés, plus inclinés vers la justice que vers la fatalité.

Tout sommaire que soit cette démonstration de la moralité naturelle des intérêts par leur aptitude sociale, elle est pourtant invincible, et il n'a fallu rien moins que les vapeurs d'une noire misanthropie pour en obscurcir l'évidence aux yeux de Hobbes et de J.-J. Rousseau.

Je ne dis pas que l'intérêt soit à lui seul tout le fondement de la société. Je fais aussi une large part à l'élément sentimental, à la sympathie, dans les mobiles qui poussent l'homme à se rapprocher de ses semblables. Oui, « alors même que l'homme peut se passer du secours des autres, il n'en éprouve pas moins l'irrésistible besoin de vivre avec ses semblables. Incontestablement, des avantages et l'espérance

d'une plus grande somme de bonheur individuel sont la fin particulière et générale de l'association politique; mais les hommes se rassemblent aussi pour le seul plaisir de vivre réunis, doux instinct qui est peut-être une sorte de vertu. Ils aiment leur réunion politique, pour la réunion même: l'excès du malheur peut seul rompre ces liens. Voyez quelles angoisses cruelles tant d'hommes ont éprouvées pour l'amour de la vie sociale!..... Oui, cette vie est une délicieuse jouissance. Ainsi l'a voulu la nature. » (*Aristote.* Politique, liv. III, chap. IV.)

Mais l'énergie du sentiment social ne fait qu'apporter un argument de plus en faveur de la sociabilité des intérêts. Car, serait-il rationnel et même possible que l'homme éprouvât une invincible attraction pour ses semblables, *une délicieuse jouissance* à vivre avec eux, s'il se sentait, par intérêt, leur ennemi, s'il voyait que ses besoins ne peuvent pas obtenir, à l'aide de la réciprocité des services, une satisfaction supérieure à celle qu'ils obtiendraient de ses seuls efforts? Et si, de plus, cette satisfaction exigeait le sacrifice des éléments moraux de sa nature? Ces éléments ne trouvent-ils pas, au contraire, leurs plus essentielles applications au sein même de la société, dans les obligations qu'elle nous impose envers nos coassociés? Il est visible que la vie morale se moule exactement sur le cadre plus

ou moins large de la vie sociale, en dehors de laquelle les droits et les devoirs ne seraient guère que des entités vides de sens, et la liberté elle-même une abstraction.

Ainsi, au lieu de croire avec plus d'un philosophe et d'un jurisconsulte que l'état de société impose à ceux qui le forment des concessions mutuelles ayant pour résultat un amoindrissement de la liberté personnelle, l'économie politique pense au contraire que l'état social est comme l'appareil propulseur qui donne à nos facultés et à nos sentiments leur élan normal, et qui accroît les forces de chaque homme d'une part quelconque des forces combinées de tous les hommes[1].

Selon ces idées, l'antagonisme des intérêts entre eux dans l'état social, loin d'être produit par cet état, y trouverait son remède. Cet antagonisme a pour origine, comme je l'ai montré précédemment, les mobiles antisociaux et antimoraux qui se trouvent dans l'homme aussi bien que dans le reste de la création. Ces mobiles possèdent le maximum de leur éner-

[1] « Rien n'est plus faux que cette opinion que la société diminue notre liberté naturelle; loin de là, elle l'assure, la développe: ce qu'elle réprime, ce n'est pas la liberté, c'est son contraire, la passion. La société ne nuit pas plus à la liberté que la justice, car la société n'est pas autre chose que l'idée même de la justice réalisée. » (M. Cousin. *Du Vrai, du Beau et du Bien.* Quinzième leçon.)

gie au point de départ des sociétés. Ils vont s'affaiblissant au fur et à mesure que l'état social se fortifie et s'étend, parce que l'harmonie intime du juste et de l'utile, ou de l'intérêt et du bien moral, se dévoile de mieux en mieux à la raison et s'impose, corrélativement, de plus en plus à la pratique des relations humaines.

C'est toute la philosophie de l'économie politique. Elle se trouve admirablement formulée par la comparaison suivante :

« On peut se représenter, dit J.-B. Say, un peuple ignorant des vérités prouvées par l'économie politique, sous l'image d'une population obligée de vivre dans un vaste souterrain où se trouvent également enfermées toutes les choses nécessaires au maintien de la vie. L'obscurité seule empêche de les trouver. Chacun, excité par le besoin, cherche ce qui lui est nécessaire, passe à côté de l'objet qu'il souhaite le plus, ou bien le foule aux pieds sans l'apercevoir. On se cherche, on s'appelle sans pouvoir se rencontrer. On ne réussit pas à s'entendre sur les choses que chacun veut avoir ; on se déchire même entre soi. Tout est confusion, violence, dégâts..... lorsque tout à coup un rayon lumineux pénètre dans l'enceinte; on rougit alors du mal qu'on s'est fait; on s'aperçoit que chacun peut obtenir ce qu'il désire; on reconnaît que ces biens se multi-

plient d'autant plus que l'on se prête des secours mutuels. Mille motifs pour s'aimer, mille moyens de jouir honorablement s'offrent de toutes parts : un seul rayon de lumière a tout fait [1].... »

§ 2. Services que l'économie politique rend à la morale

On commence à voir quel genre de services l'économie politique rend à la morale, sans se substituer le moins du monde à elle, sans même se placer à son point de vue.

L'économie politique est la science des intérêts; elle n'enseigne donc pas la morale. Elle a pour objet la richesse et non la vertu. On peut même dire, rigoureusement parlant, que la recherche du bien moral est totalement étrangère à l'économie politique; et si, de compte fait, la richesse excluait la vertu, l'économie politique ne pourrait pas faire qu'il en fût autrement, et n'en aurait pas moins, elle-même, sa raison d'être, sa valeur, son but. Platon et Aristote, croyant une belle société impossible sans l'esclavage, légitimaient l'esclavage; et c'est ce que font encore aujourd'hui bien des gens qui ne se croient pas pour cela moins

[1] Cours complet, tome Ier, *Considérations générales*, page 33.

justes et moins honnêtes. Si donc l'économie politique se heurtait, au terme de ses calculs, contre cet axiome prétendu : *le bien des uns fait le mal des autres*, que pourrait l'économie politique, sinon le dire et s'y résigner? Ce n'est pas à elle qu'il faudrait s'en prendre, car ce n'est pas elle qui a fait les choses ce qu'elles sont. Si les loups et les hyènes ont des instincts carnassiers, ce n'est pas la zoologie qu'il faut en accuser. Mais l'économie politique est plus heureuse, moralement parlant, que la zoologie. On croyait aussi que les intérêts étaient féroces et inéducables par essence; et il arrive que l'économie politique, en étudiant froidement, impartialement les intérêts, découvre, au contraire, en eux, des ressorts de sociabilité, de secours mutuels et d'ordre moral. Elle voit qu'en dernière analyse le bien des uns contribue cent fois plus que leur mal au bien des autres; que le mal de ceux-ci rejaillit inévitablement sur ceux-là; que la bonne et la mauvaise fortune sont communes entre citoyens, entre compatriotes et même, jusqu'à un certain point, entre tous les membres du genre humain; enfin, que nuire à autrui, c'est neuf fois sur dix se nuire à soi-même.

Ce n'est pas dans un but de moralisation que l'économie politique trouve et dit cela, car elle n'est pas un prédicateur de morale; mais la moralisation n'en ressort-elle pas avec d'autant plus de force qu'elle

est moins préméditée, qu'elle est plus fatale, en quelque sorte?

Sur la question de l'esclavage, par exemple, qu'a fait l'économie politique? Elle a démontré que le travail de l'esclave coûte plus et rend moins que le travail de l'homme libre; que la contrée cultivée par des mains serviles produit moins que la contrée cultivée par des mains libres; que l'esclavage oppose une barrière presque infranchissable au perfectionnement de l'agriculture et de l'industrie; à l'accroissement comme à la diffusion des richesses: enfin, que c'est la multiplication des capitaux et l'emploi des machines qui fournissent les moyens d'opérer la transformation de l'esclavage. Si réellement l'économie politique a produit ces démonstrations, n'a-t-elle pas fait plus pour la cause abolitionniste que tous les moralistes anciens et modernes? Car, pourquoi Platon et Aristote ont-ils conclu à la pérennité de l'esclavage, tout en identifiant le juste et l'utile, sinon parce qu'ils ignoraient précisément ce que l'économie politique a trouvé?

L'économie politique ne prétend pas que la vertu réside dans l'intérêt ou le plaisir, ni que l'acquisition des richesses forme le but suprême de la vie. Elle ne dit pas non plus : « Les biens matériels ne sont rien; le bien moral existe seul. » En un mot, l'économie politique n'ajoute pas une théorie métaphysique ou reli-

gieuses de plus à toutes celles qui ont été produites, sur la nature du bien et du mal, pour démontrer *a priori* l'obligation du devoir. Ni la conscience ni la révélation ne sont le théâtre de ses recherches. Mais elle analyse les phénomènes industriels dans leurs effets, dans leurs éléments, dans leur jeu, et elle demande à cette analyse la loi normale, scientifique des intérêts. Or, il se trouve que les conclusions économiques de cette analyse concordent admirablement avec les vérités morales et leur apportent une éclatante sanction.

On disait auparavant : « le juste et l'utile ne sauraient point être séparés ; ils doivent marcher de front ; mais il faut prendre pour critérium de ce qui est utile ce qui est juste. Il faut donc enchaîner, dompter, discipliner les intérêts, injustes et immoraux de leur nature. » Ou bien : « Il faut accommoder la justice aux vues de l'intérêt particulier ou général. » L'économie politique répond : « non, il ne faut accommoder ni l'intérêt ni la justice. Scrutez bien l'intérêt, obéissez à sa logique intime, et vous verrez qu'au lieu de répugner à la justice, il y tend ; qu'il y trouve mieux sa propre satisfaction que dans toute autre voie. De telle sorte que, sans se dévouer, sans s'amoindrir, l'intérêt, non-seulement accepte la loi morale, mais encore la confirme et l'appuie, et que plus il agira librement et intelligem-

ment, mieux il viendra en aide aux aspirations religieuses de l'âme humaine vers le juste et le bien!

§ 3. Limites du rôle de l'économie politique

Ici apparaît une question de limite, dont l'oubli ruinerait toute notre œuvre et nous lancerait, hors du réel, dans l'abstraction ou dans l'utopie.

Jusqu'où s'étend cette puissance d'accord et de moralisation individuelle et sociale que les intérêts portent en eux, et où s'arrête-t-elle?

L'égoïsme peut-il être totalement vaincu, désarmé, anéanti? La justice une fois réalisée en principe dans les relations économiques, toute cause de lutte, d'antagonisme entre les intérêts s'évanouirait-elle sans retour, et la vie humaine deviendrait-elle un hymne perpétuel à la vertu?

Non, il serait chimérique de l'espérer. La nature nous a placés, à cet égard, dans des conditions auxquelles nous ne saurions nous soustraire; elle a surtout investi notre conscience d'une mission qu'aucun progrès ne rendra superflue.

Constatons d'abord que ce n'est pas l'intérêt seul qui lutte en nous contre le devoir. Tous nos penchants, toutes nos forces intimes et externes mordent en fré-

missant le frein de la conscience, et nous poussent plus ou moins violemment vers le mal.

On peut même ajouter que les excitations de l'intérêt personnel ne forment pas le plus essentiel des obstacles qui nous détournent de l'accomplissement du bien; car l'intérêt, après tout, est un moyen et non un but. Nous désirons la richesse moins pour elle-même que pour les jouissances qu'elle achète.

Est-ce une vaine dispute de mots que je soulève ici? — Non: qu'on suppose la question des intérêts mise hors de cause par une large et égale diffusion des richesses ou par le régime de la communauté, croit-on que, pour autant, le règne de la vertu serait définitivement inauguré sur terre? Hélas! beaucoup moins que ne l'imaginent certains utopistes. Les hommes abuseraient encore. N'est-ce pas de leurs forces, de leurs richesses, de leur bonne fortune qu'ils abusent le plus?... Les passions exerceraient encore leurs ravages au dedans et au dehors de nous. « On cherche, dit Aristote, la cause de tous les maux qui assiégent la société dans le prétendu fléau de la propriété. On cite les procès dont les contrats sont la source, les jugements rendus sur de faux témoignages, la flatterie qui corrompt les riches. Oui, ce sont des maux; mais viennent-ils du *tien* et du *mien* plutôt que de notre propre méchanceté? Jetons nos regards sur les hom-

mes qui possèdent et jouissent en commun; nous verrons qu'ils ont entre eux des débats plus fréquents que les propriétaires individuels[1]. »

Eh! qu'est-il besoin de chercher des arguments dans une société imaginaire et impossible?... Jetons nos regards, dirai-je à mon tour, sur la société où nous vivons: elle offre réponse à toutes les questions. L'insatiabilité du désir, l'antagonisme des passions, des sentiments et des caractères y éclate-t-il moins parmi les privilégiés de la fortune que parmi ceux dont la vie s'écoule dans un douloureux combat contre le besoin? Pourquoi, en définitive, affirme-t-on que la richesse corrompt le cœur humain, que la pauvreté le trempe et le purifie, sinon parce que l'on a cru voir, jusqu'ici, que les biens matériels, loin de favoriser l'acquisition du bien moral, y font obstacle?

Je ne dis pas qu'on doive accepter sans restriction cet arrêt contre les biens matériels. La misère est pleine aussi de suggestions funestes, — *malesuada fames*! — et l'on ne saurait trop faire pour arracher l'homme à ses dangereux conseils. S'il y a des maladies morales qui paraissent endémiques dans l'atmosphère de l'opulence, il n'en manque pas non plus qui sévissent contagieusement dans celle de la pauvreté; et, de

[1] *Aristote*. Politique, liv. IV.

même que la civilisation ne semble pouvoir fleurir pleinement que sous un climat également distant des zones extrêmes en chaud et en froid, c'est de même à mi-chemin, entre le faste et l'indigence, que l'âme humaine rencontre le plus sûrement cette région, pour ainsi parler, d'équilibre moral où fleurissent les joies pures sous l'égide du travail et de la vertu!

Mais, en principe, la bonne fortune a, comme la mauvaise, ses douleurs, ses perplexités et ses luttes. Du bonheur que nous poursuivons d'une course haletante et trop souvent insensée, nous ne connaissons jamais que l'espoir ou le regret. Un bien à peine conquis nous laisse déjà indifférents et ne sert qu'à allumer dans notre cœur le désir d'un bien nouveau. Ces richesses vers lesquelles le pauvre soupire avec tant d'ardeur donnent encore plus de déceptions que de jouissances, autant à celui qui les paie d'une vie de labeurs et d'angoisses qu'à celui qui, pour les posséder, « n'a eu, comme dit Figaro, qu'à se donner la peine de naître, » et qu'elles ne parviennent pas même à défendre contre l'ennui. Il semble dix fois plus malaisé de vivre au riche qu'au pauvre. Celui-là se crée d'innombrables besoins qui, tout éphémères qu'ils soient, le tyrannisent aussi durement que les plus impérieuses nécessités tyrannisent celui-ci.

Je rappelle de bien vieilles vérités, mais qui n'ont

jamais eu plus d'à-propos qu'au temps où nous sommes. Écoutez le concert de plaintes et de griefs qui s'élève de tous les rangs de la société contre notre civilisation! Chacun renchérit, à cet égard, sur les autres, d'ingratitude et d'aveuglement. On prend un amer plaisir à tout dénigrer. Les plus précieuses découvertes, les plus fécondes améliorations sont tenues en oubli ou n'inspirent que dédain à nos panégyristes passionnés du *bon vieux temps*. « Un simple bourgeois d'aujourd'hui, a dit J.-B. Say, jouit de plus de bien-être que les princes d'autrefois. » Et cependant, plus la science et l'art s'ingénient à satisfaire nos fantaisies, plus nous maugréons contre nos bienfaiteurs. J'ai entendu beaucoup d'ouvriers regretter le régime des corporations; j'ai lu des pages étincelantes de poésie où l'on célébrait les félicités champêtres du servage!

Pendant les années que nous venons de parcourir, il était d'un cœur généreux et d'un esprit progressif de ne parler qu'avec horreur du temps actuel. Il fallait tout réformer de fond en comble, tout anéantir dans *ce vieux monde*, *subversif*, malade, gangrené jusqu'à la moelle, pour faire place nette à un *nouveau monde* ruisselant de bonheur, d'amour et de fraternité, qui ne demandait qu'à sortir, miraculeusement et armé de pied en cap, de l'imagination des utopistes,

comme la Minerve antique sortit du cerveau de Jupiter. Entre temps, on s'égorgeait avec la fureur des cannibales!

On a tant et si bien fait, de part et d'autre, que notre pauvre société, épouvantée, ahurie, ne comprenant plus ni où elle allait ni d'où elle venait, s'est réfugiée dans l'inertie morale comme dans un asile!...

Pour la guérir, il faut lui rendre le sentiment du réel, du vrai. Il faut lui montrer les choses telles qu'elles sont et non à travers un prisme; il faut penser et non rêver...

Il y a encore, il y aura toujours beaucoup à faire; ce n'est pas une raison pour nier ce qui a été fait.

Distinguons surtout soigneusement les inconvénients attachés même au bien, des vices radicaux du mal. Tout progrès a ses lacunes. Toute réforme entraîne non-seulement des souffrances transitoires, mais des abus provoquant de nouvelles réformes.

Le monde est construit sur un principe de dualisme et d'antinomie qui va s'alimentant de tous les développements de la vie, et qui posera sans cesse devant notre raison de nouveaux problèmes d'harmonisation à résoudre.

En aménageant le sol pour une plus large production, on dépoétise la nature. L'utile gâte le pittores-

que. Le bien-être bannit la frugalité. — L'élégance et le raffinement chassent la simplicité primitive. En éclairant l'esprit, on enlève au cœur ses illusions les plus chères. La science tue la foi, etc., etc.

Il est vrai qu'un regard plus attentif fait bientôt perdre à ces contrastes la gravité qu'ils offraient d'abord. Pour une source d'émotions et de poésie qui semble se tarir, vingt autres s'ouvrent et coulent à flots. Cependant gardons-nous de croire qu'une ère de paix et de béatitude absolues puisse jamais luire sur le monde humain. Loin que l'antagonisme inhérent à notre destinée s'éteigne au sein des progrès de la liberté et de la justice, il y puise, au contraire, une énergie plus grande. En armant chaque homme de son droit et en fortifiant son esprit, ces progrès ne font que généraliser la concurrence et égaliser les chances de succès.

De quelque manière que les choses soient arrangées, il faudra donc toujours combattre et se défendre; voir dans les autres hommes des rivaux; lutter avec eux et avec soi-même; se raidir contre la mauvaise fortune; conquérir le bien-être à force de travail, de soins, de prévoyance, d'habileté.

Allons plus loin. Il restera éternellement entre les intérêts un certain fond de brutale contradiction, non-seulement indestructible, mais nécessaire. Il fau-

drait réduire l'homme à un état complet de passivité et d'atonie pour que l'intérêt particulier s'amalgamât totalement avec l'intérêt général, et pour que la conscience n'eût plus aucun rôle à remplir au milieu des conflits de chaque jour.

C'est là le rêve du communisme; mais afin d'atteindre ce but, suffirait-il de supprimer le *tien* et le *mien?* — Non, il faudrait refaire le cœur de l'homme, ou plutôt l'arracher de sa poitrine, niveler nos facultés, borner nos désirs et, à la place d'un être libre et responsable, mettre un être sans valeur morale et sans responsabilité [1].

Et puis, tout cela obtenu, par la plus savante des tyrannies, dans la commune, le principe d'antagonisme reparaîtrait de commune à commune, de province à province, d'autant plus ardent qu'il serait plus inassouvi, d'autant plus irrésistible que ses forces auraient été mieux contenues et mieux aguerries. Qui ne sait combien la violence de l'égoïsme collectif ou corporatif l'emporte sur celle de l'égoïsme particulier?

On doit bien se pénétrer de cette idée: si la vie humaine pivote à la fois sur le principe individuel et sur le principe social, après tout, le principe social ne

[1] *Robert Owen*, le chef des communistes anglais, professe nettement le dogme de l'irresponsabilité personnelle. Toutes les autres sectes du communisme y tendent plus ou moins directement.

compte qu'à titre d'instrument au service du principe individuel; car la société n'est qu'un être de raison, tandis que l'individu est l'être réel et vivant. La société n'existe que pour protéger, favoriser et développer l'individu. La société ne saurait donc avoir ni la puissance ni le droit de changer ce qu'il y a de fondamental et d'inné dans l'organisation de l'homme et dans les nécessités auxquelles les lois de l'ordre général le soumettent. Or, l'organisation de l'homme est ainsi faite, que son énergie se proportionne aux obstacles qu'elle rencontre, et qu'une parfaite quiétude, loin d'apporter avec elle la félicité, détend tous les ressorts du caractère, de même que l'oisiveté, qui n'est pas un simple repos après le labeur, énerve et oblitère les organes et les sens. Si donc l'état social auquel le communisme aspire était réalisé, et que chaque homme délivré, d'une part, des préoccupations que lui causent sa subsistance matérielle et les devoirs de la famille, comprimé, de l'autre, dans l'essor de son ambition et de ses désirs, n'eût plus qu'à remplir une tâche facile et douce et à mener la vie contemplative d'un sage, d'un habitant des Champs Élyséens, le secret du bonheur serait-il trouvé? — Tant s'en faut! l'humanité s'affaisserait au contraire au sein de l'hébêtement. Les plus puissantes facultés de notre être demeureraient sans emploi et sans but; le courage, le génie,

la vertu, l'amour de la liberté s'éteindraient, et, pour ceux qui ne tomberaient pas dans l'ascétisme monacal en vue d'une autre vie, une lâche et plate indifférence remplacerait l'activité inquiète, besogneuse mais féconde des sociétés antagonistes et progressives.

C'est ce qu'ont démontré tous les essais de vie communiste qui ont été, à diverses époques, accomplis. Qui songerait à s'évertuer là où l'on ne verrait aucune jouissance à conquérir, là où l'émulation serait interdite ou stérile? Quel charme trouverait-on même à se dévouer si le dévouement n'était pas volontaire et ne donnait, par conséquent, à la conscience ni joie ni douleur ?

« L'homme, dit Pascal, n'est ni ange ni bête, et s'il veut faire l'ange, il fait la bête. »

Supposons seulement que le niveau égalitaire, imposé à toutes les fortunes, rendît inutile ou illusoire, pour l'intérêt individuel, l'inégalité naturelle des aptitudes physiques et morales, cela n'équivaudrait-il pas à la proscription de toute faculté éminente et à la négation de tout progrès? Le propre de la supériorité est de pouvoir s'imposer; or, comment, le pouvant, ne le voudrait-elle pas?

L'économie politique se briserait donc contre les lois immuables de la nature si elle prétendait pousser la conciliation des intérêts jusqu'à leur confusion, si

elle s'imaginait pouvoir arriver à la justice absolue, à la fraternité sans nuages.

Au lieu de tenter l'impossible, l'économie politique cherche dans la mise en œuvre des bons principes, sinon la transformation, du moins l'atténuation des mauvais. Elle combat l'intérêt brutal et aveugle par l'intérêt bien entendu; elle tempère l'influence des forces hostiles par la ligue des forces amies; elle compense le fatalisme des inégalités naturelles par la prépondérance du droit commun et en faisant tourner leurs principaux effets au profit de l'intérêt général.

Ce qu'il faut désirer, ce n'est pas que les conditions soient matériellement égales, c'est que toutes soient accessibles à tous; que les institutions, au lieu d'ajouter la puissance du privilége factice à celle du privilége inné, opposent à celui-ci l'incessante action de la liberté, et fassent sortir la protection et le bien des faibles de la supériorité même des forts.

§ 4. Résumé sur les rapports des deux sciences entre elles

On dira peut-être : « Puisque la science des intérêts se déclare impuissante à détruire le principe d'antagonisme qui les pervertit; puisqu'elle n'organise rien, qu'elle recommande seulement de laisser les choses

aller à leur guise; que tous ses travaux se bornent à constater les faits et que tous ses calculs n'aboutissent qu'à une négation, la liberté, à quoi sert la science? Autant vaudrait assister indifférent et oisif au spectacle des misères humaines; les comprenant moins, on s'y résignerait mieux. Celui qui étudie un art ou un métier quelconque, y trouve des procédés, un mécanisme, des secrets. Quels sont les procédés, les secrets que nous révéle l'économie politique? Fournit-elle une méthode, même empirique, d'action? Que donne-t-elle en somme et de quel droit prétend-on qu'elle concilie pratiquement l'honnête et l'utile?...

Bien des gens s'imaginent avoir mis l'économie politique au pied du mur avec un pareil langage. Voyons. L'économie politique se borne, dites-vous, à constater les faits? — mais, vaudrait-il mieux qu'elle les inventât? Quelle est donc la science qui ne réside pas *tout entière* dans la constatation des faits? Et d'où le praticien, l'homme d'application, peut-il recevoir les lumières utiles à l'emploi des faits, sinon de leur constatation exacte et précise par la science? Que sont les lois de toute science sinon ses faits généraux? Est-ce que, par hasard, Kepler a inventé les lois du mouvement sidéral? Est-ce que les physiciens ou les chimistes inventent les phénomènes qu'ils nous décrivent?

Si, au lieu de découvrir l'Amérique ou, en d'autres termes, de constater son existence, Christophe Colomb eût inventé un monde fantastique, fût-ce un Eldorado, ou une cité du Soleil ou une Icarie, laquelle des deux opérations eût été la plus favorable à l'Europe ?

Vous ajoutez : « Celui qui étudie un art ou un métier quelconque, y trouve des procédés, un mécanisme, des secrets. »

Distinguons d'abord l'art de la science. Un art consiste, en effet, dans certains procédés, dans certaines façon de faire, tandis que la science ne vise qu'à la connaissance des choses. Ceci posé, ne comprend-on pas que tout art se borne à mettre plus ou moins bien en œuvre des forces naturelles, conformément à la notion que lui en fournit la science? Le procédé, le mécanisme n'est donc pas autre chose que l'application juste ou fausse, adroite ou inhabile, des faits et des lois constatés. Bacon, le grand rénovateur des sciences modernes, nous l'a enseigné : « On ne maîtrise la nature qu'en lui obéissant, *naturæ nisi parendo non imperatur*. »

Mais vous prétendez que la science des richesses n'a trouvé aucun secret et ne fournit aucune méthode d'action pour concilier les intérêts avec la morale et entre eux.

Quoi ! lorsque l'économie politique affirme que les

intérêts particuliers sont naturellement plus harmoniques que discordants, plus enclins à la justice qu'à l'iniquité, elle ne révèle rien? Qui donc l'avait dit avant elle? Et pourquoi, jusqu'alors, avait-on déclaré précisément le contraire?

Que signifient ces formules, si puissamment enracinées dans les esprits et dans la pratique universelle : *En ce monde, il faut être dupé ou dupeur; le bien des uns vient du mal des autres?*

Dans l'ordre des relations publiques et internationales, quel rôle jouait la morale? — Aucun; de gouvernement à peuple, l'arbitraire; de classe à classe, le privilége, l'exploitation constituée; de peuple à peuple, le canon et la diplomatie, c'est-à-dire la violence et la ruse, voilà tout ce que l'on concevait et pratiquait, et cela sans perversité, sans parti pris d'injustice, tant était profonde la conviction que les intérêts vivent dans une hostilité nécessaire et irrémédiable.

N'est-ce pas en vertu de la même conception, qu'une foule de théoriciens religieux et politiques anathématisent l'intérêt personnel et posent le dévouement comme pierre angulaire de l'ordre social?

Enfin, la conviction que les intérêts sont voués à un antagonisme fatal, n'a-t-elle pas de tout temps influé avec plus ou moins de sagesse et d'à-propos sur la confection des lois, des institutions et des appareils gou-

vernementaux de compression, de coërcition et de protection, qui régissent ou emprisonnent les intérêts particuliers et les intérêts collectifs? Prendrait-on tant de soucis à prémunir, à fortifier, à armer les uns contre les autres des gens qu'on croirait naturellement amis et solidaires entre eux? Il n'est pas jusqu'aux utopistes les plus enivrés du sentiment humanitaire, le plus fanatiquement apôtres de fraternité, qui ne se défient de l'intérêt individuel au point de le désemparer de toute initiative et de toute liberté, de le réduire à un rôle subalterne et passif.

Qu'on objecte que jusqu'ici les intérêts avaient eu trop peu conscience de leur véritable nature et subissaient trop l'entraînement du préjugé et des passions pour n'avoir pas besoin d'être disciplinés et contenus, nous l'accordons. Mais qu'on ne prétende pas que la science qui apporte aux intérêts cette conscience d'eux-mêmes et qui, par là, rend graduellement moins nécessaire l'appareil compressif et répressif, n'a trouvé aucun secret et ne fournit pas de méthode pratique d'action.

L'économie politique soutient et démontre que l'intérêt individuel tend vers la justice et l'accord par sa seule liberté et indépendamment de toute coërcition politique, théologique et morale. Elle ne nie pas, pour

autant, la valeur de cette coërcition[1], car son analyse des intérêts elle-même lui a fait toucher du doigt les obstacles que l'ignorance, les passions et tous les penchants pervers mettent à la réalisation de l'ordre et du bien. Elle n'a garde de désarmer la conscience ni d'amoindrir son autorité, précisément parce qu'elle croit à la liberté; mais, en définitive, c'est dans l'intérêt qu'elle cherche et doit chercher la loi de l'intérêt, et non dans une théorie préconçue, ni même dans une doctrine morale ou politique, et tout ce qu'on peut demander à la science des richesses, ce sont les documents dont la morale et la politique ont besoin pour le gouvernement des intérêts conformément aux vrais principes de la politique et de la morale.

La science des intérêts commence donc par disséquer tous ces phénomènes et par démonter pièce à pièce tout cet engrenage d'effets et de causes qui forment le mouvement industriel; elle se rend un compte exact et net de ce qui constitue la valeur des choses, de la nature des richesses, de leur production et de leur usage, de ce qui fait obstacle à leur accroissement et de ce qui la favorise; en un mot, l'économie politique est à la science sociale et à tout ce qui s'y rattache, politique, morale et jurisprudence, ce que

[1] Je veux parler des lois pénales, des dogmes religieux et des mœurs.

l'anatomie est à la médecine, et mieux encore, ce que la physique et la chimie sont aux arts divers qui en appliquent les lois. Accusera-t-on l'anatomie ou la chimie de stérilité parce qu'elle ne dicte point de formules curatives? Avant de songer à guérir et pour y prétendre, ne faut-il pas connaître l'état normal de l'organisation? Depuis quand la médecine est-elle sortie des rêves de la nécromancie et de l'astrologie, si ce n'est depuis qu'on s'est mis à étudier la structure et l'anatomie du corps humain? Consultez un praticien éclairé et sincère sur la tendance de son art, et vous verrez s'il n'avoue pas que la meilleure des méthodes est celle qui laisse le mieux agir la nature et se borne à écarter les causes accidentelles qui font obstacle à sa volonté. Le dernier mot des sciences médicales c'est de rendre inutile leur intervention en prévenant la maladie, de remplacer la thérapeutique par l'hygiène!

Et, si ce que je dis là est vrai pour la conservation de l'être purement physique, soumis à des lois fatales, combien cela n'est-il pas encore plus vrai pour le salut de l'être moral dont tous les actes supposent et invoquent la liberté? Prétendre imposer la vertu à un tel être par voie réglementaire, n'est-ce point méconnaître son essence la plus intime et ce qui seul fait sa dignité et sa force?

Dans l'homme, le sentiment, la jalousie de l'indépendance est telle, que le bonheur même lui devient à charge s'il faut l'acheter par la contrainte, ou seulement par la légalité!

Ah, vrai Dieu! quel service rendra au genre humain la science qui lui fera comprendre que l'ordre social n'est jamais que proportionnel à la liberté qu'il donne et à l'usage qu'on en fait; et que la seule force capable de moraliser la liberté, c'est la liberté se comprenant et se respectant elle-même!

Voici encore une considération dont aucun homme, ayant quelque peu réfléchi sur la question morale, ne méconnaîtra l'importance. Ce n'est pas seulement sur des points de détail et par une action extérieure ou accidentelle que l'économie politique vient en aide à l'honnêteté, c'est, avant tout, en modifiant les dispositions intimes et générales de l'esprit dans les calculs qui ont l'intérêt pour objet. Elle tend ainsi à la réforme du cœur par celle de l'entendement. Une comparaison rendra mon idée sensible.

Supposons que tout d'un coup l'inclinaison du globe terrestre sur son axe vînt à diminuer, de quelques degrés seulement; qui pourrait calculer toutes les conséquences qu'entraînerait ce phénomène pour la climature et, par suite, pour la physiologie des contrées que nous habitons? La marche des saisons et leur température,

la durée des jours, le cours des vents, l'air et la terre, les combinaisons atmosphériques, tout changerait. L'Océan se déplacerait. La Flore et la Faune de chaque pays se transformeraient. L'Italie prendrait le ciel de l'Afrique; la France verrait celui de l'Italie, etc.

Eh bien! de même, si l'économie politique parvient à diminuer, pour ainsi dire, l'inclinaison que le préjugé et la passion donnent à nos intérêts vers le mal, en faisant comprendre aux hommes, non-seulement qu'il est possible de prospérer, de *gagner*, sans enfreindre les lois de l'honneur, mais encore que cette route-là conduit, moins vite, peut-être, parfois, mais plus sûrement, toujours, à la fortune, quelle merveilleuse transformation des opinions et des cœurs s'en suivra! La direction du monde moral sera comme changée; il gravitera vers un nouveau pôle!...

En rendant évidente la loi de réciprocité et de solidarité, l'économie politique désarme l'égoïsme et régénère la politique des intérêts nationaux et particuliers.

En montrant dans la liberté et la justice les conditions essentielles de la prospérité matérielle des peuples, elle supprime mille causes de conflits, de perturbations et de révolutions; elle travaille à la diffusion de moins en moins inégale des avantages sociaux; elle pulvérise la richesse; elle substitue au luxe effréné de

quelques-uns le bien-être progressif de tous; elle met la récompense au bout de l'effort et conduit à une société où, chacun étant le fils de ses œuvres, la fortune n'apparaîtra que comme le témoignage du mérite constaté et comme le prix du courage.

Il faut conclure de tout cela que si la science des richesses n'est pas la morale elle-même, et ce n'est point sa prétention, elle en est du moins le plus puissant et le plus sûr auxiliaire.

Réciproquement, les services que la morale rend à l'économie politique n'ont pas une moindre importance.

Elle lui fournit d'abord les plus utiles conseils sur toute question générale et particulière, théorique et pratique, dont l'économie politique a besoin de reconnaître sûrement la valeur.

Comment cela?

Nous avons établi que les intérêts individuels, loin de trouver leur compte à l'hostilité, à la violence, au mal, obtenaient des garanties bien supérieures de satisfaction par l'accord et la justice. La justice peut donc servir de pierre de touche pour vérifier la mesure d'utilité que possède tel ou tel principe, tel ou tel procédé appelé à jouer un rôle important dans le mécanisme de l'économie sociale.

Prenons quelques exemples. Il y a deux façons de

pratiquer le commerce. L'une, qui a pour elle le préjugé universel, consiste à vendre le plus cher possible et à ne reculer devant aucun expédient, loyal ou non, pour obtenir un prix supérieur à la valeur réelle des marchandises. L'autre consiste à mettre la bonne foi et la délicatesse au-dessus de l'amour du lucre et à agir en conséquence. Eh bien! j'espère démontrer d'une façon péremptoire, dans la partie de mon livre spécialement consacrée aux analyses économiques, que cette seconde manière d'entendre le commerce est plus fructueuse que la première. Donc, en prenant, avant tout, sa conscience pour guide, le marchand aura choisi la meilleure route, dans le sens de son intérêt lui-même.

Un des plus grands États du monde est aujourd'hui en voie d'accomplir une immense réforme politique et sociale. Je veux parler de l'abolition du servage en Russie. L'acte sera moral, juste, bon, suivant la plus large et la plus rigoureuse acception du mot. Mais quelles conséquences entraînera-t-il pour les intérêts publics et particuliers? Il ne s'agit point ici, bien entendu, des priviléges féodaux que possédait la noblesse moscovite, puisque c'est dans la destruction même de ces priviléges que réside le caractère de justice et de moralité de l'abolition du servage. Il s'agit seulement de savoir si la production du

sol ne diminuera pas, si les droits légitimes des propriétaires ne seront pas lésés, si les ressources du trésor public ne se trouveront pas compromises, dans une mesure quelconque, si enfin le revenu général du pays ne subira pas d'amoindrissement?

Telles sont, en effet, les objections qui, de divers côtés, ont été produites contre la réforme projetée. Mais tout économiste répondra sans hésiter : « L'abolition du servage, en Russie, loin de produire ces résultats, ouvrira une ère de développement si rapide à la richesse, dans cet immense empire, que, moins de vingt ans après, le rendement des terres y aura doublé ainsi que le budget de l'État, et que le revenu général, à commencer par celui des propriétaires, y aura pris des proportions encore supérieures. »

La morale aura donc été pour le gouvernement russe un bon conseiller[1], aussi bien sous le rapport de ses intérêts que sous celui de ses destinées politiques.

Soumettez à la même épreuve toute institution, toute loi, comme tout procédé spécial et tout acte de la vie privée, ayant l'intérêt pour but; vous avez une pierre de touche qui ne vous trompera jamais.

[1] Nous osons douter toutefois que ce gouvernement eût entrepris une telle œuvre si la science des richesses ne l'eût renseigné *a priori* sur les résultats économiques que doit avoir son projet.

On comprend sans doute que je ne veux pas dire qu'il suffise qu'une mesure soit juste pour être profitable, et que la vertu peut tenir lieu de savoir-faire industriel. Non, rien ne saurait suppléer au travail, à la science, à l'habileté de conception et d'exécution, dans une entreprise productive quelconque.

Mais, en disant que, grâce à l'économie politique, le juste sert de pierre de touche à l'utile, je veux exprimer simplement qu'il existe une corrélation si intime entre les deux termes, une fois placés dans les conditions déterminées par la science, que le premier, loin de jamais faire obstacle au second, lui sert de guide, aussi bien dans la marche des institutions publiques que dans les transactions privées. La justice ne suffit pas, sans doute, pour arriver à la richesse; mais, avec la justice, on possède déjà une garantie de succès que l'injustice, si habile soit-elle, ne saurait remplacer, quoique les apparences et le préjugé affirment le contraire.

Ma pensée se trouverait bien rendue par cette parole de l'Évangile : « *Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice,* » si la seconde partie du verset « *et le reste vous sera donné comme par surcroît,* » ne faisait pas trop bon marché du labeur et de la prévoyance que réclame l'acquisition des objets propres à satisfaire nos besoins. *Aide-toi, le Ciel t'aidera,* voilà

le complément à la fois logique et religieux de la recherche du juste pour mener à la conquête de l'utile.

Au point de vue du progrès social, toute réforme inspirée par la justice est favorable au développement de la richesse. C'est l'abolition des lois iniques, des inégalités factices, des castes, des priviléges injustes, des immunités d'impôts, des tribunaux d'exception, de l'impunité assurée aux grands, des entraves mises à la liberté du travail et des échanges, du despotisme gouvernemental, aristocratique et clérical, de l'arbitraire administratif, de la corruption politique et judiciaire, de l'intolérance religieuse, etc., etc., c'est, dis-je, l'abolition plus ou moins complète de tous ces abus qui explique, principalement, au philosophe comme à l'économiste, la supériorité énorme de bien-être, de forces, de ressources en tout genre que présentent les sociétés régénérées par la révolution, sur celles qui sont restées soumises à l'*ancien régime*. Comparez les budgets des diverses nations européennes, leurs chiffres vous démontreront avec une irrésistible éloquence la vérité de cette assertion.

Au point de vue des affaires, quiconque se met d'accord, avant tout, avec sa conscience, fournit à la société, quel que soit le rang qu'il y occupe, un agent infiniment plus *productif* que celui qui met l'idée du

profit au-dessus de toute autre, *omnia post nummos*. L'ouvrier courageux, probe, tempérant, économe, travaille, à mérite égal, plus et mieux que celui auquel manquent ces conditions de moralité. Chaque vertu ajoute quelque chose à notre valeur industrielle. Chaque vice l'amoindrit. L'honnête homme inspire confiance à tout le monde; cette confiance rend les affaires faciles et sûres. En désarmant le soupçon, on économise des soins, des précautions, du temps, des frais de toute sorte. Il n'est pas jusqu'au fripon qui n'apprécie et ne recherche la sécurité de relations que donne la loyauté de ceux avec lesquels il traite quand ils ne lui ressemblent pas.

L'homme prudent et délicat ne compromet ni sa fortune ni celle des autres par de téméraires entreprises. Pénétré de l'instabilité des choses humaines, il songe à l'avenir et, suivant la belle expression de Bossuet, « il ne laisse rien à la fortune de ce qu'il peut lui enlever par courage ou par prévoyance; » il ménage ses ressources au lieu de les gaspiller. Ce faisant, il rend à la fortune publique un éminent service, car il concourt à la formation des capitaux.

Ah! si tous les hommes mettaient l'honneur au-dessus de l'intérêt, combien l'intérêt lui-même prospérerait, et quel progrès ferait la richesse! Supposez que la population d'une ville industrieuse prît la stricte

probité pour base de ses transactions, avant un demi-siècle cette ville serait la plus opulente du monde!

Mais je comprends que les doctrines exposées jusqu'ici, dans mon livre, conserveront, aux yeux de mes lecteurs, un caractère hypothétique jusqu'à ce que j'en ai fourni des démonstrations expérimentales.

C'est ce que je vais entreprendre en faisant succéder la confrontation des faits économiques avec les principes de la morale, aux considérations de l'ordre spéculatif sur lesquelles j'ai construit ma thèse.

LE JUSTE ET L'UTILE

DEUXIÈME PARTIE

ANALYSES ÉCONOMIQUES

DEUXIÈME PARTIE

PRÉAMBULE

§ 1. — Résumé de la Première Partie

L'économie politique s'est vouée, presque exclusivement, jusqu'ici, à l'analyse des phénomènes industriels; les besoins de notre temps imposent maintenant à cette science une tâche plus vaste. Il faut qu'elle intervienne dans le débat redoutable que soulèvent, aujourd'hui plus violemment que jamais, l'antagonisme des intérêts entre eux et celui des intérêts avec la morale, par suite du développement énorme que prend la production des richesses et de la surexcitation des désirs de jouissance qni en résultent.

Ce double antagonisme est la pierre d'achoppement du progrès moderne.

Pour que l'économie politique puisse y remédier, elle doit rendre visible à tous les yeux l'harmonie

rationnelle qui existe entre le JUSTE et l'UTILE, c'est-à-dire entre la science des richesses et la science du devoir.

Tel est le but de ce livre.

Des diverses manières dont un pareil sujet pouvait être abordé, j'ai choisi la plus philosophique, parce qu'elle me semble le mieux répondre à la disposition générale des esprits et la plus propre à disculper l'économie politique des réproches d'étroitesse et de matérialisme qui lui ont été adressés.

J'ai montré d'abord que la conciliation des intérêts entre eux ne pouvait être considérée que comme un corollaire de la conciliation des intérêts avec la morale, et que, par conséquent, c'était de ce dernier problème, conciliation des intérêts avec la morale ou, en termes philosophiques, conciliation du juste et de l'utile, qu'il fallait avant tout s'occuper.

Ceci posé, j'ai déterminé la nature propre et distincte de chacun des deux principes, le juste et l'utile, et j'ai signalé l'empire qu'ils exercent l'un et l'autre sur la vie humaine malgré leur profonde divergence.

Cette divergence pourtant est indéniable. Elle revêt un caractère de perversion morale et d'hostilité qui remplit la vie humaine d'amertume et de désordres. J'en ai trouvé tout naturellement l'origine

dans le principe de lutte qui est inhérent à l'essence des choses et dans les graves défectuosités de notre nature intellectuelle et physique : fatalité du besoin et de l'instinct, passions extrêmes, désirs insatiables de jouissances, etc.; mais j'ai vu aussi que, par sa conscience, l'homme réagit contre les tendances mauvaises et que, par le développement progressif de son entendement, il travaille sans cesse au triomphe de la justice et du vrai sur le faux et le mal.

Aussi, tous les grands philosophes, interprètes de la destinée humaine, ont-ils proclamé *a priori* la concordance de l'honnête et de l'utile, ou de l'intérêt et du devoir. Malheureusement, la philosophie ne sachant pas comment faire passer dans les faits cette concordance, n'est guère parvenue qu'à sacrifier l'un des principes à l'autre; et le monde réel, le monde politique, social et industriel, tout en acceptant les affirmations théoriques de la philosophie et de la conscience, au sujet du juste et de l'utile, tout en progressant même, n'a pas cessé de croire à la nécessité pratique du principe contraire et d'immoler, plus ou moins fréquemment, le droit à la force, les intérêts généraux à l'égoïsme de quelques individus. Mais la chute successive de toutes les civilisations et de tous les pouvoirs fondés sur ces tristes bases, est venue et vient encore montrer que si la société n'existe qu'en vertu du be-

soin de secours mutuel et de solidarité entre les intérêts particuliers, elle ne peut non plus prospérer et se maintenir que par le développement continu et ascendant des principes qui ont présidé, quoique d'une manière inconsciente, à sa formation.

Donc, l'expérience aussi bien que la raison pure, l'histoire aussi bien que la philosophie, démontrent que l'honnête et l'utile doivent concorder et y tendent, mais que l'humanité n'a point possédé jusqu'ici la connaissance scientifique des lois de leur accord.

Or cette connaissance, c'est la science des intérêts, c'est l'économie politique qui la donne.

Voici de quelle manière.

L'économie politique s'est vouée à l'étude directe et analytique des intérêts, au lieu de s'en tenir, comme on l'avait fait jusque-là, à l'examen des combinaisons politiques et légales qui les enveloppent, et cette analyse lui a fait découvrir que l'intérêt individuel n'est hostile à l'intérêt général et même à la vertu, que par ignorance de lui-même et de son vrai but, ou par suite de la fausse direction que les passions et le préjugé, d'une part, les lois injustes et absurdes, d'autre part, lui impriment. L'économie politique soutient donc que l'intérêt étant, de sa nature, harmonique, trouve mieux sa satisfaction, son compte, dans la justice que dans l'injustice. Par conséquent, pour que

l'accord du juste avec l'utile se réalise, il suffit que l'intérêt se connaisse lui-même et qu'il agisse librement.

Cependant cet accord ne saurait être absolu. La grande loi de contradiction, de lutte entre les éléments et entre les êtres, qui éclate au sein de l'univers, ne peut être totalement vaincue, annihilée, même dans la sphère morale où gravite la destinée de l'homme, au-dessus de celle de toutes les autres créatures. Il existera toujours un certain degré d'antagonisme entre les intérêts individuels comme entre les passions. Par suite, d'un côté, le principe de la répression jouera toujours un rôle nécessaire pour protéger le droit commun, pour faire la police de l'ordre social; d'un autre côté, le sentiment du devoir conservera un nécessaire empire sur les mobiles irrationnels de notre nature et sur l'intérêt lui-même, si légitimes que semblent ses réclamations.

Il faut ajouter que le principe d'antagonisme n'est pas seulement inhérent à l'organisation humaine, il lui est indispensable. Ce n'est que par la lutte que notre énergie s'exalte et se soutient. Celui qui ne rencontre pas d'obstacles devant lui ne fait pas d'efforts et s'énerve bientôt. Si donc il était possible d'organiser une société où la fusion des intérêts fût complète et où l'homme n'eût plus à s'évertuer et à lutter, une

telle société, au lieu de conduire ses membres au bonheur, les ferait tomber dans la torpeur et l'hébêtement. Eh! c'est précisément là le danger d'une civilisation industrielle où la richesse serait produite presque sans efforts et où le bien-être se généralisant rapidement, tous les ressorts du caractère tendraient à se relâcher et les âmes à s'amollir par la jouissance. Il n'y a évidemment qu'une voie de salut pour notre civilisation industrielle contre ce redoutable écueil : c'est que la liberté individuelle grandisse parallèlement aux développements de la richesse, de façon que la conquête de celle-ci étant toujours de plus en plus disputée, chacun soit obligé de payer de plus en plus de sa personne.

Je dois maintenant, pour la complète élucidation de mon sujet, produire les analyses en vertu desquelles l'économie politique ose affirmer que les intérêts sont naturellement harmoniques et doivent servir, par conséquent, d'auxiliaires à la justice, plutôt que de lui faire obstacle, s'ils agissent suivant leur impulsion normale.

§ 2. — Plan de la Seconde partie

Je ne saurais suivre ici le même plan que si j'avais à faire simplement une exposition de la science éco-

nomique. Il faut montrer les rapports de l'économie politique et de la morale : il y a lieu donc d'adopter une marche mixte qui, tenant de l'une et de l'autre science, me permette de les comparer entre elles à toute heure.

Et, pour commencer, je dois m'occuper d'abord des points sur lesquels il est le plus important de rechercher s'il y a ou non harmonie entre l'économie politique et la morale. Ces points seront évidemment ceux qui forment comme les bases pratiques de l'ordre économico-moral, ceux qui représentent le droit individuel et le lien social.

Le droit individuel, en ce qui concerne le domaine propre à l'économie politique, peut être ramené à deux choses :

Liberté du travail ;

Propriété.

Le lien ou droit social, restreint de même au monde économique, présente aussi deux attaches essentielles :

La division des fonctions ;

L'échange des services et des produits.

Ces quatre termes : liberté de travail et propriété ; division des fonctions et échange, forment bien, en effet, comme les quatre points cardinaux du monde économico-moral. Ils expriment clairement les notions

de droit et de devoir, d'individualisme et de solidarité, de liberté et de réciprocité sur lesquelles repose toute société humaine.

Si je parviens à démontrer la concordance des solutions fournies par l'économie politique sur ces points fondamentaux avec la loi morale, il me sera facile d'obtenir la même démonstration sur les divers phénomènes constituant ce que l'on nomme, en termes d'école, les *fonctions économiques*, savoir la production, la circulation, la distribution et la consommation des richesses.

Telle sera la marche de nos études dans cette seconde partie.

Elle renfermera deux sections :

La première sera consacrée aux principes essentiels de l'ordre économico-moral, formant deux groupes distincts :

1er *Groupe*. Liberté du travail — propriété.

2e *Groupe*. Division des fonctions — échange.

Le seconde section s'occupera des principales fonctions économiques, savoir :

Production
Circulation
Distribution
Consommation
} des richesses.

SECTION PREMIÈRE

BASES DE L'ORDRE ÉCONOMICO-MORAL

CHAPITRE PREMIER

LIBERTÉ DU TRAVAIL. — CONCURRENCE

§ 1er. — Liberté du travail

I

La philosophie définit l'homme un animal raisonnable; l'économie politique le définit un animal qui travaille.

Par travail, l'économie politique entend donc quelque chose de différent et de plus que ce que font toutes les autres créatures animées pour le soutien

de leur existence. Le travail c'est l'action réfléchie de l'homme sur la nature entière et sur lui-même, afin d'approprier toutes choses à la satisfaction de ses besoins.

Cette simple énonciation montre que le travail doit être le point de départ, le principe essentiel, la pierre angulaire de l'ordre économique.

« Le travail annuel d'une nation, dit Adam Smith, est le fonds primitif qui fournit à sa consommation annuelle toutes les choses nécessaires et commodes à la vie, et ces choses sont toujours ou le produit immédiat de ce travail ou achetés des autres nations avec ce produit. »

Mais puisque le travail joue un rôle souverain dans l'ordre économique, les lois naturelles du travail ou les modes réguliers et constants suivant lesquels il se produit seront nécessairement les lois constitutives de cet ordre et, conséquemment, celles de la science des richesses.

Ainsi en est-il pour la science. Quant aux faits c'est autre chose. Chacun sait que l'histoire du travail se lie douloureusement à toutes les tyrannies, à toutes les iniquités, à toutes les souffrances qui ont sévi sur l'espèce humaine depuis l'origine des sociétés. Esclavage, servage, castes, priviléges, exploitation des classes laborieuses par les classes oisives et destruc-

tives, prolétariat!... Ce mot travail n'est-il pas le martyrologe complet du passé?

Si tant de souffrances ne venaient que des douleurs physiques et morales attachées naturellement au travail, il n'y aurait pas lieu de protester au nom de la justice; mais si tous les avantages de la richesse échoient précisément aux oisifs de par la tyrannie qu'ils font subir aux classes laborieuses, il y a flagrante injustice. Or, comment se produit la tyrannie? Évidemment en ravissant au travail sa liberté.

Je n'examine pas ici quelles circonstances, tant extérieures à l'homme que propres à sa nature, ont amené et perpétué fatalement cet état violent et essentiellement contraint du travail. Je ne dis point que ce soit par perversité et de parti pris que les hommes l'aient organisé de la sorte. Je constate seulement que l'absence de liberté dans les conditions où s'opérait le travail résume toutes les oppressions et toutes les injustices de l'histoire, et j'en conclus que l'affranchissement, la libération du travail résume corrélativement tous les progrès moraux, politiques et économiques accomplis jusqu'à nous; que, par conséquent, la liberté du travail représente, au premier chef, le triomphe de la personnalité humaine ou du droit individuel dans les institutions sociales!

Aussi la liberté du travail est-elle pour l'économie

politique un aphorisme suprême dominant tous ses travaux, et servant de point de repère à toutes ses déductions.

C'est par le degré de liberté du travail dont jouit un peuple que l'économie politique apprécie l'âge social de ce peuple. La liberté du travail est, aux yeux de l'économiste, le plus sûr criterium du progrès social.

Cependant la science des richesses n'aurait pas pu se dire en possession d'une vérité qui lui fût propre, si elle ne tenait cette vérité que des mains de la philosophie. L'analyse des phénomènes qui forment l'objet spécial de ses études devait aussi et surtout l'y conduire.

L'économie politique étant la science des richesses, rencontre nécessairement au seuil de son sujet les questions suivantes :

Qu'est-ce que la richesse? D'où vient-elle?

Et la réponse fournie à ces questions par l'étude des faits se trouvant être :

1° La richesse se compose de tous les objets propres à satisfaire nos besoins;

2° Le travail est la source la plus essentielle des richesses;

L'économie politique est conduite immédiatement

à rechercher dans quelles conditions le travail doit agir pour arriver au plus haut point de puissance productive dont il soit susceptible.

Le travail humain peut, en effet, recevoir mille organisations différentes. Comme un métal en fusion, il se moule, presque sans résistance, il s'adapte, avec une merveilleuse souplesse, au cadre de toutes les institutions où on le jette. Il peut s'accomplir sous le joug de l'esclavage ou du servage, sous le régime inflexible des castes et des corporations, sous la domination du monopole, sous l'aile d'une protection légale, sous la discipline d'une règle monastique, sous le niveau d'un système égalitaire; enfin il peut se produire librement, suivant ses impulsions et sa nature propres, sans autre frein que la logique de ses intérêts et sans autre garantie que la constitution du droit commun. Lequel de tous ces modes d'existence du travail est le plus productif?... Voilà, pour l'économie politique, la vraie question.

Ce n'est pas tout. Le travail humain est obligé de compter avec les éléments de la nature.

La climature est un de ces éléments. Les régions brûlantes ou glacées compriment plus ou moins violemment l'essor de notre énergie; les régions tempérées la favorisent. Puis, considérée en l'homme lui-même, la puissance du travail se montre très-inégale

dans les diverses races qui composent l'espèce humaine. La race noire n'est point parvenue jusqu'ici à s'affranchir de l'état de misère et d'abjection qui caractérise la vie sauvage. Les races cuivrée et rouge ne se sont pas encore élevées au-dessus de la barbarie. Concurremment, le travail, chez ces races, n'a jamais échappé aux entraves de l'esclavage et de la caste. La race blanche, au contraire, plus intelligente, plus active et installée, par colonisation ou autrement, au sein de régions propices à ses efforts, marche vers la richesse d'un pas progressif et réalise le principe de la liberté du travail à un degré inconnu aux autres races.

Néanmoins nous savons que la race blanche elle-même, si inégalement placée d'ailleurs, suivant ses nuances, sur l'échelle de la civilisation, a dû faire un long pèlerinage à travers toutes les formes organiques du travail opposées à son libre exercice. Aujourd'hui même, jusque chez les peuples qui marchent en tête de l'humanité, la liberté du travail est loin d'avoir obtenu sa consécration effective et complète.

C'est pour ces diverses raisons que la loi économique du travail revêt, dès l'abord, dans notre langage, une forme pour ainsi dire négative, et que, au lieu de dire : le travail atteint son maximum d'énergie productive lorsqu'il agit suivant ses conditions natu-

relles et normales, nous disons : le travail devient plus fructueux à mesure qu'il est plus libre; c'est-à-dire, « à mesure que l'homme acquiert le pouvoir d'user de ses forces plus facilement, à mesure qu'il s'affranchit des obstacles qui en gênaient originairement l'exercice; et le travail est d'autant plus libre que l'homme est mieux délivré de ces obstacles, qu'il les a plus éloignés de lui, qu'il a plus agrandi et désobstrué la sphère de son action [1]. »

Cependant la liberté du travail est, par-dessus tout, un dogme politique: elle forme même tout le programme politique de la science des richesses.

Mais, pour qui examine, ces deux mots équivalent à une déclaration des droits et à une constitution complètes. « Qui dit travail dit, à beaucoup d'égards, la société tout entière, de sorte que, si la formule « liberté du travail » n'est pas toute la liberté, à coup sûr c'en est une immense partie, et il est peu de libertés qui ne soient comprises dans celle-là. En langage économique on donne un sens plus restreint, quoique assurément très-large encore à cette formule, qui exprime, pour tout citoyen, la faculté d'exercer la profession qu'il veut; d'en exercer une ou plusieurs; de régler le prix de ses produits et de ses services

[1] M. Dunoyer. De la liberté du travail, chap. 1er.

comme il l'entend; d'échanger les résultats de son travail à l'intérieur et à l'extérieur au mieux de ses intérêts; d'où il résulte que la liberté du travail comprend la concurrence et la liberté des échanges ou liberté du commerce[1]. »

J'ajouterai que la liberté du travail, impliquant nécessairement le droit de jouir des fruits du travail aussi bien que celui d'en disposer par l'échange ou autrement, enfante le droit de propriété et l'asseoit sur une base inexpugnable.

Cette énumération n'indique pourtant pas encore assez tous les corollaires du principe dont nous nous occupons. Le droit de propriété dérivant du travail, toute institution qui donne à ce droit une source différente ou qui lui crée un mode de vivre supérieur à son principe, porte manifestement atteinte à la liberté du travail. Ainsi, les immunités d'impôts, l'inaliénabilité et toute autre prérogative politique, économique, sociale établie en faveur d'une propriété *noble* ou d'une propriété de *main-morte*, violent la liberté des transactions, détruisent l'ordre naturel des choses, ajoutent au travail général un surcroît de fardeau pour le profit injuste de quelques-uns. Il faut en

[1] *Dictionnaire d'économie politique.* Article : Liberté du travail, par M. J. Garnier.

dire autant des carrières dont l'accès forme un privilége soit de naissance soit de position, et que la loi ou les mœurs réservent exclusivement à une catégorie de citoyens; des professions constituées en corporations plus ou moins fermées; des industries vivant à l'ombre d'une protection légale qui interdit la concurrence aux producteurs étrangers ou non autorisés; des concessions d'entreprises publiques et des monopoles d'exploitation ne résultant pas de l'adjudication aux plus offrants ou du droit de propriété des inventeurs; de la création d'établissements, tels qu'institutions de crédit, dotés par la loi d'un monopole de circulation ou de tout autre privilége; enfin des associations qui, de leur propre bon plaisir, défendent ou limitent la faculté d'exercice d'une industrie quelconque, etc., etc. D'où l'on voit combien l'auteur cité plus haut avait raison en disant qu'il est peu de libertés qui ne soient comprises dans la liberté du travail.

Maintenant est-il besoin de démontrer, par le raisonnement ou par la simple exposition des faits, que l'économie politique doit, sous peine de tourner le dos à son but, considérer la liberté du travail et ses conséquences comme des conditions essentielles pour le développement de la richesse?

Tous les régimes de contrainte : servitude, servage, corporations, monopoles, etc., ont un caractère com-

mun, quoique inégalement réparti, celui de dépouiller le travailleur du fruit total ou partiel de son travail. La contrainte et le privilége n'ont pas d'autre but. Mais voici le revers de la médaille. L'homme reste un être libre, moralement parlant, en dépit de toute violence; libre du moins de volonté intime et d'esprit. Se sentant spolié, il proteste intérieurement contre l'oppression et, ne pouvant manifester au dehors son antagonisme contre le régime qui l'opprime et le dépouille, il donne à cet antagonisme toute la satisfaction qu'il peut, au moyen de la résistance passive. L'activité, le bon vouloir, le zèle, l'application, le soin, en un mot, toutes les qualités qui élèvent le travail personnel à son maximum de fécondité s'y manifestent en raison inverse de la contrainte que subit le travailleur et en raison directe de sa liberté. « On travaille bien, a dit Rousseau, quand on travaille pour soi. » On travaille le moins possible quand on travaille par force pour autrui. — Tout ce que l'ouvrier peut ravir à l'œuvre est autant de gagné pour son repos et pour son égoïsme. Faites, au contraire, le profit du travailleur proportionnel à son mérite, immédiatement tout change, et les énergies qui, auparavant, conspiraient contre la production, conspirent maintenant en sa faveur.

D'autre part, le travail contraint n'est point le ré-

sultat d'une vocation innée. L'ordre établi impose les tâches, soit directement, par l'hérédité de caste, de position, de séjour, etc.; soit indirectement, par les prohibitions que le privilége, la fortune ou le préjugé mettent sur un plus ou moins grand nombre de carrières, et par l'impossibilité de changer une fois son lot échu à chacun. Mais la nature ne s'arrange point de ces classements : elle distribue les aptitudes à son gré. Presque personne, sous le régime de la contrainte, n'est à sa place. Celui que Dieu avait fait artiste traîne la brouette; celui qui était né pour l'industrie ou le commerce est voué au sacerdoce, à la guerre, etc., etc. Chacun opère avec ses facultés comparativement inférieures et condamne à l'inaction ses facultés éminentes. D'où souffrance, stérilité relative, démoralisation.

Enfin sans émulation, sans espoir de recueillir personnellement les profits et l'honneur attachés aux belles œuvres, pas de progrès! Qui songerait à améliorer les procédés de production, à innover, à créer, chaque producteur faisant le moins et le moins bien possible? Seraient-ce les oisifs, qui vivent d'exploitation et qu'un profond mépris éloigne de ce travail, signe caractéristique de la servitude ou au moins de l'abaissement social?

Quand on réfléchit à tout cela, on s'émerveille que

le progrès industriel, quoique si lent dans le passé, aît pourtant triomphé, jusqu'à un certain point, des monstrueux obstacles que la contrainte mise sur le travail lui opposait!

Mais depuis un ou deux siècles, depuis cinquante ans surtout, quelle métamorphose! quel prodigieux essor d'activité! quel enfantement inouï de richesses!...

Veuillez, je vous prie, expliquer ces merveilles de la production contemporaine autrement que par le développement de la liberté du travail?...

— « C'est la révolution, » dira l'un.

— Mais en quoi la révolution favoriserait-elle l'activité productive, si ce n'est pas en la délivrant des entraves et des iniquités de l'ancien régime, autrement dit, en affranchissant le travail?

« C'est la plus grande abondance de capitaux, » dira un autre. »

— Eh! le capital ne sort-il pas lui-même du travail? Son accroissement, par conséquent, peut-il venir d'une autre cause que d'un surcroît de fécondité de son principe?

— Ce sont les nombreuses découvertes faites en industrie.

Mais pourquoi ces découvertes viennent-elles tout à coup, avec un si remarquable ensemble? Croit-on que nos aïeux manquaient, plus que nous, de génie?

Les découvertes étaient étouffées dans leur germe, autrefois, par le monopole, qui ne voyait aucun intérêt pour lui à améliorer ni à innover et y faisait obstacle de toute ses forces. Le génie était paralysé par l'oppression, par l'ignorance systématiquement maintenue, par l'exploitation.

— « Enfin, dira-t-on encore, c'est au progrès des sciences expérimentales qu'est dû le progrès de la richesse, parce que les sciences donnent à l'homme pour auxiliaires toutes les puissances de la nature. » — Comme si toutes les sciences n'étaient pas filles de l'intelligence et que leur avancement ne fût pas le premier fruit du triomphe de la liberté du travail sur la compression de l'esprit humain!

Essayez de dresser un tableau comparatif des nations européennes, au point de vue du degré de liberté du travail qui y règne, et vous verrez si vous n'aurez pas du même coup mesuré exactement, mathématiquement, le degré relatif qu'atteint dans chaque pays la production des richesses!

Opposez, par exemple, la situation économique des États à esclaves de l'Union américaine à la situation des États où le travail est libre. Vous serez étonné de l'énorme supériorité de richesses que présentent ceux-ci, quoique le sol de ceux-là soit d'une fécondité beaucoup plus grande. C'est que le travail

d'un homme libre vaut autant que celui de trois esclaves.

Tenons donc pour irréfragable, pour axiomatique l'énoncé suivant :

Au plus petit degré de liberté du travail possible correspond le plus bas niveau possible de la production. Au plus haut degré possible de liberté du travail correspond le plus haut développement possible de la production. Montesquieu l'avait déjà compris, puisqu'il disait : « Une contrée produit non en raison de sa fécondité naturelle, mais en raison de la liberté dont elle jouit. »

II

Il ne paraîtra dès lors étonnant à personne que l'économie politique s'attache inébranlablement au principe de la liberté du travail, comme à la condition première de son existence. Si l'économie politique se trompait sur ce point, elle serait bouleversée, anéantie. Sans liberté du travail, il n'y a pas d'économie politique distincte des autres études qui ont l'homme social pour objet : philosophie, jurisprudence, politique, religion, etc.

On peut et on doit admettre des tempéraments, des gradations, peut-être même des exceptions à l'appli-

cation du principe; si on nie le principe lui-même, l'économie politique est frappée au cœur.

Supposons, en effet, que la production et la consommation des richesses dépendissent d'un mode de réglementation pris en dehors de leur objet, étranger à leurs fonctions, c'est à ce mode de réglementation qu'il faudrait demander les lois de la richesse, et non à une science spéciale.

Si la réglementation émanait de l'État, par exemple, la production et la consommation des richesses feraient partie intégrante de l'art de gouverner. Les intérêts ne seraient plus que des rouages du mécanisme politique, et la science des richesses n'aurait pas de terrain à elle, pas d'initiative.

Cela ne signifie point que l'État n'ait aucune mission à remplir dans l'ordre économique. Protéger la liberté et faire régner le droit commun forment une mission assez grande pour satisfaire l'ambition de l'homme d'État. De plus, en tant qu'administrateur des intérêts collectifs, le gouvernement remplit une fonction directe et des plus importantes dans le mécanisme économique, sans avoir besoin d'empiéter sur le domaine des intérêts et des travaux individuels; mais, l'État intervenant, à cet égard, comme agent industriel plutôt que comme agent politique, ne saurait, pas plus que tout autre agent industriel, décliner

la compétence des lois de la science des richesses ni s'affranchir de leur direction.

Considérât-on même, ainsi qu'on l'a fait si longtemps, la société comme le patrimoine de l'État, dans quelle source puiserait-il les lumières dont il aurait besoin pour bien cultiver ce patrimoine, sinon dans l'étude des phénomènes spéciaux qui s'y manifestent, c'est-à-dire des lois naturelles de la production et de la consommation des richesses[1]? Ces lois existent donc; elles ne sont donc pas inhérentes à la politique.

Cependant, dira-t-on, ne faut-il pas que l'État protége l'industrie nationale contre les industries étrangères? L'État ne doit-il pas aussi venir en aide à la prospérité commune par sa puissance d'initiative en matière de crédit, d'instruction[2], d'assistance publique, d'assurances, etc.?

[1] Le système règlementaire lui-même en fournit la preuve. Il repose sur une conception économique en vertu de laquelle l'État intervient, non pas précisément comme acteur, mais comme protecteur.

[1] Le degré d'immixtion convenable de l'État dans l'instruction publique et le principe même de cette immixtion sont, encore aujourd'hui, l'objet de vives controverses entre les économistes. Ils conviennent bien à peu près tous qu'en théorie générale l'instruction doit échapper à l'action de l'État. C'est aussi mon opinion très-arrêtée. Mais, d'un autre côté, tant que les basses classes du peuple ne seront pas assez éclairées pour sentir la nécessité de

L'économie politique tire des données de l'expérience acquise sur tous ces points la conviction que l'initiative individuelle y pourvoit plus sûrement et plus fructueusement pour les intéressés que celle de l'État; mais on pourrait concéder le contraire sans qu'il en résultât un déplacement du fond de la question. Creuser un canal aux eaux, élargir, restreindre, bifurquer ce canal, ce n'est ni créer l'eau ni créer la loi naturelle, mathématique de leur écoulement; c'est obéir ou résister à cette loi, favoriser son action ou la combattre.

Ainsi du travail. La liberté est au travail ce que la pente est à l'eau : la loi normale de son expansion.

donner à leurs enfants l'instruction nécessaire à la condition d'hommes civilisés, ou qu'elles ne pourront pas faire les sacrifices que réclame cette instruction, comme, après tout, il y a là une question de SALUT PUBLIC, je crois du devoir *strict* de l'État de pourvoir à l'instruction élémentaire des enfants pauvres gratuitement et même, dans certaines circonstances données, de rendre cette instruction obligatoire. Quant à l'enseignement dit secondaire et à l'instruction supérieure, je ne vois aucune raison sérieuse pour y justifier l'intervention de l'État. Tout au plus pourrait-on lui demander de maintenir les garanties publiques touchant la capacité et la moralité des membres du corps enseignant et encore, cela n'est-il pas sans danger pour la dignité des maîtres comme pour l'instruction des disciples. Y a-t-il rien d'aussi ridicule au monde et d'aussi tyrannique qu'une science officielle, qu'une philosophie de par l'État et qu'un plan d'enseignement émanant du Pouvoir? C'est presque l'équivalent d'une science, d'une philosophie, d'une histoire, etc., à la Loriquet!

Seulement, de plus que l'eau, le travail trouve dans sa liberté même son principe régulateur, parce que la liberté humaine est un fait rationnel et moral, tandis que l'écoulement de l'eau selon sa pente est un fait purement fatal.

Au demeurant, qu'est-ce que la politique? — L'art de gouverner. Ce n'est donc pas une science. Cet art doit sans doute s'appuyer sur des principes dont la recherche peut bien être l'objet d'une ou de plusieurs sciences; mais, comme le gouvernement ne fait qu'appliquer à chaque ordre de faits les principes que l'étude spéciale de ces faits a découverts, le gouvernement reste l'art de mettre en œuvre les résultats de ces études.

Par exemple, ce que la science du droit international et l'économie politique auront démontré être la vérité, la justice, l'intérêt du peuple dans ses rapports avec les autres peuples, un gouvernement éclairé en fera la base de sa politique extérieure. A l'intérieur, ce que l'économie politique aura trouvé et enseigné touchant les principes naturels de la production, de la circulation et de la consommation des richesses, l'État, ami de son pays, en fera la base des lois et de l'administration publique.

Mais la politique elle-même, pour revendiquer le titre de science, devrait posséder un principe généra-

teur et premier. Or, la politique ne possède pas ce principe[1]. Elle ne vit presque jamais que de compromis

[1] Je suis bien éloigné de vouloir dire ici que la forme des gouvernements ne repose sur aucun principe, ni que le progrès politique soit indifférent ou seulement de peu d'importance pour la vie sociale.

Incontestablement les gouvernements libéraux valent mieux que les gouvernements rétrogrades ; la souveraineté nationale est une base plus juste et plus féconde pour les institutions publiques d'un peuple que le droit divin ; la substitution du règne de la loi au règne d'une ou plusieurs volontés, marque un pas immense dans les destinées politiques de toute société ; enfin la démocratie est un mode de gouvernement plus avancé que l'oligarchie et que le despotisme monarchique.

Mais, si l'on va au fond des choses, on reconnaîtra que le progrès en matière de gouvernement consiste beaucoup plus à retrancher, à diminuer, qu'à corroborer et à développer. Le pouvoir *politique* doit se transformer peu à peu en *fonction administrative*. Encore, le principe de la décentralisation vient-il fractionner et circonscrire de plus en plus cette fonction. A mesure que chaque liberté se fonde et s'organise, un fleuron tombe pour ainsi dire de la couronne du Pouvoir.

Certes, je ne crois pas que cette décroissance de l'élément gouvernemental aille jamais jusqu'à son annihilation complète, jusqu'à l'*anarchie* proudhonienne. La protection des personnes et des propriétés au dedans et au dehors, la garantie du droit commun, l'organisation de la justice, des travaux publics, etc., réclameront toujours un appareil spécial auquel on continuera de donner avec raison le nom de gouvernement. Mais quant à la forme de cet appareil, il est permis de penser qu'elle subira toujours l'influence du caractère particulier de chaque peuple, de son âge social, du climat qu'il habite, etc., etc., autant que celle d'une théorie générale quelconque. Il faut tenir au fond plus qu'à la forme. Les répu-

et d'expédients. Il y a des gens qui veulent que l'État soit tout; il y en a d'autres qui veulent qu'il ne soit rien. Quatre ou cinq formes de gouvernement se partagent le monde et se succèdent les unes aux autres, suivant les temps et les lieux. Il n'est pas du tout prouvé que la même forme de gouvernement convienne en tous pays, à tous les peuples et à toutes les époques. Ces raisons et beaucoup d'autres font que la politique ne peut aspirer à autre chose qu'à être nationale. Pour qu'elle devînt universelle, il faudrait que tous les peuples formassent un seul peuple, ce qui n'a semblé réalisable jusqu'ici que par la force.

bliques de l'antiquité et celles du moyen âge n'ont pas réalisé, à beaucoup près, autant de liberté politique que n'en donne le régime constitutionnel moderne. Et pourtant le régime constitutionnel est-il autre chose qu'une sorte de compromis entre plusieurs éléments contraires, qu'un système d'équilibre passablement factice et essentiellement instable?... On admet assez généralement que le gouvernement constitutionnel n'a qu'une valeur de transition entre la monarchie et la démocratie pures. Cependant est-il démontré que tous les peuples, européens seulement, soient susceptibles de pratiquer le régime républicain? L'esprit français, lui-même, aura-t-il jamais assez de maturité, comprendra-t-il assez bien les conditions rationnelles du *self-government* du gouvernement de soi-même, pour se passer d'un mécanisme à la *croquemitaine?* Je suis peu disposé à le croire quand je vois ce peuple, qui a fait tant de révolutions pour l'égalité, demeurer si fétichiste des titres, si avide de priviléges et de distinctions, ce peuple, qui a tant chanté la liberté et tant versé de sang pour sa conquête, l'aimer si peu, en avoir si peur et en user si mal!

Peut-on en dire autant au sujet de la science? — Non. La science est une et universelle. Une fois connue, elle s'impose d'elle-même partout. Il n'y a pas une économie politique *nationale*, comme le prétendent les Allemands, il y a une économie politique absolue, — autant qu'il est donné de l'être à une science qui a l'homme pour objet, — chaque peuple en prend et en applique ce qu'il sait et peut, eu égard aux conditions physiques, intellectuelles et politiques où il est placé. Mais ce qui reste en dehors de cette application est aussi réel, aussi positif pour l'intelligence humaine que la partie appliquée.

Je viens d'apprécier le système de la réglementation du travail par le pouvoir politique, que dirai-je de sa réglementation par le pouvoir religieux, laquelle ne manque pas non plus de partisans? — Le pouvoir religieux nie, ou peu s'en faut, la richesse. Il dit: « Mon royaume n'est pas de ce monde. » Comment connaîtrait-il les lois de la production des richesses et comment les favoriserait-il sans sacrifier son propre principe, sans se parjurer? La plupart des Pères de l'Église ont condamné l'intérêt des capitaux.

La réglementation du travail par le pouvoir spirituel est encore pire que sa réglementation par l'État. Le pouvoir spirituel ne peut se tromper: il est infaillible. Il n'y a donc pas de science progressive là où il

met la main. Le pouvoir civil n'a point cette inflexibilité. Un ministre réformateur abandonnera les errements de ses devanciers; un prince pacifique réparera les désastres de la guerre en tournant l'activité du peuple vers un but fécond.

III

Mais, s'écriera-t-on, puisque vous repoussez le gouvernement du travail et par l'Église et par l'État, où trouverez-vous donc les moyens de le moraliser?

Avant de répondre à cette question, constatons que tout progrès de la liberté du travail est une conquête pour l'ordre moral aussi bien que pour l'ordre industriel. Cela facilitera la réponse.

Il y a beaucoup de gens qui veulent restreindre les attributions de la morale au gouvernement de l'existence individuelle. En matière d'institutions publiques, la morale leur semble non avenue. Pourvu que l'*ordre* soit sauvegardé, à quelque prix que ce soit, pourvu que le peuple se taise et se résigne, la justice, le devoir, le bien sont, aux yeux de ces personnes, pleinement satisfaits.

Mais une saine philosophie ne saurait accepter cette illogique distinction. La conscience humaine ne doit pas moins protester contre les iniquités sociales que

contre les désordres individuels, contre les lois injustes que contre les mœurs dépravées. Elle doit même en gémir davantage, car une partie des méfaits particuliers sortent bien souvent de la déraison et de l'*immoralité* des institutions politiques sociales, religieuses, etc.

Or, qu'y a-t-il de plus immoral que l'exploitation de l'homme à l'homme, que la spoliation du travailleur par son soi-disant maître? Quoi de plus propre que les régimes qui, sous prétexte d'ordre, attentent au libre exercice de notre activité, pour le profit du privilége, du monopole, à dégrader le cœur humain, en haut par l'orgueil, en bas par l'abjection, à fausser toutes les conditions de la vie sociale, à pousser les uns, à force d'oisiveté et d'opulence, dans le luxe corrupteur, dans la débauche sans frein, dans l'abus de tous les plaisirs, dans l'énervement physique et moral; les autres, à force de misère, de fatigues stériles et d'ignorance, dans l'abrutissement, dans la bassesse du servilisme ou dans la haine sourde et implacable des oppresseurs, haine qui, tôt ou tard, éclatera en convulsions sociales, en représailles sanglantes, en débordement épouvantable de forfaits!

Les moralistes à courte vue élèveront alors la voix pour stigmatiser la brutalité des passions populaires, sans voir que l'oppression qui pesa si longtemps sur

les classes travaillantes constituait un crime permanent, non moins horrible que ceux dont ils se plaignent si fort et qui n'ont guère été que la conséquence du premier.

Mais vous demandez d'où viendra la moralisation du travail, lorsqu'il sera libre? — Eh! de sa liberté même. — Puisque le principe contraire produisait le mal, n'est-il pas rationnel que la liberté produise le bien? Peut-il même y avoir l'ombre de bien, de moralité, de vertu enfin, sans liberté? — Non, cela ne se peut pas. Il ne peut y avoir que de l'ordre extérieur.

A cet égard donc, l'économie politique et la morale ne concordent pas seulement, elles ont la même condition d'existence.

Ainsi que l'ordre économique, l'ordre moral peut être produit extérieurement par un pouvoir qui en impose plus ou moins judicieusement le respect. On peut contraindre l'homme à ne pas faire le mal; on le doit même; mais non à faire le bien; et s'il était possible d'enchaîner la conscience, de la forcer à vouloir d'une certaine façon, on anéantirait, par ce fait seul, tout germe de moralité, car l'homme ne serait plus responsable.

Aussi, les théologiens les plus absolutistes ont-ils grand soin de proclamer la liberté de la conscience, en théorie du moins et alors même qu'ils la foulent

pratiquement aux pieds. Ils définissent, comme les philosophes et les moralistes, l'homme un être libre, puisque c'est de sa liberté qu'ils font sortir la chute originelle de nos premiers parents.

Toute morale repose donc sur la liberté.

Il en est exactement de même pour l'économie politique. Cette science n'a de raison d'être, en tant que science, que proportionnellement à la liberté qui est accordée au travail et pour les seuls individus qui en jouissent. De telle sorte que dans une société où il n'existerait pour personne de liberté du travail, — si l'on pouvait concevoir une société pareille, — il n'existerait pas du tout d'économie politique.

Je le répète donc, sur ce point fondamental, il y a non-seulement rapport harmonique entre la morale et l'économie politique, mais encore identité, unité.

J'ose trouver ce résultat émouvant, admirable, sublime!

J'y sens, dès le péristyle de la science des richesses, le souffle puissant de spiritualisme qui l'anime tout entière; j'y vois briller la pure et sereine lumière qui l'inonde. Je reconnais à ce trait le signe éclatant de sa mission et de ses hautes destinées!...

IV

Cependant on ne doit pas se dissimuler que le principe de la liberté du travail soulève, au point de vue moral, des objections sérieuses.

L'homme n'a-t-il pas besoin, tout particulièrement dans la poursuite de ses intérêts, d'être prémuni contre les suggestions de son propre égoïsme et protégé contre l'égoïsme de ses semblables par une discipline plus ou moins rigide? Abandonné à lui-même, ne subira-t-il pas l'empire des passions et de la sensualité? Qui défendra le faible contre l'oppression du fort, si la bride est lâchée à toutes les ambitions?... En un mot, la liberté complète du travail n'est-ce pas la théorie de l'individualisme sans frein, du *chacun pour soi*, et n'aboutit-elle pas à la ruine des sentiments de solidarité et de secours mutuel, source intime de la vie sociale?

Répondons à ces objections.

Il est très-vrai que la liberté du travail suppose dans l'homme et exige de lui plus de force morale que tout état social où le travail n'est pas libre. Un esclave, travaillant constamment sous l'œil de son maître et toujours attelé, en quelque sorte, à sa tâche, ne peut pas, comme le travailleur libre, s'abandonner à la pa-

resse ni à la débauche. Il n'a pas besoin non plus de prévoyance, d'économie ni de savoir se gouverner lui-même. Enfin, son âme, fermée à l'espérance, ne ressent pas les appels de l'ambition.

Ces observations s'appliquent plus ou moins largement à tous les régimes où le travailleur est plus ou moins assujetti. Je reconnais, d'ailleurs, qu'on obtient des hommes soumis à un régime de contrainte ou de simple subordination une somme régulière d'efforts et même de bon vouloir; qu'on leur procure une certaine quiétude intérieure, une sorte d'assiette morale qui favorise l'éclosion de quelques vertus et les rend même susceptibles de dévouement et d'héroïsme. La discipline militaire, par exemple, a visiblement cette puissance. Elle inculque au soldat le respect de l'ordre, le sentiment du devoir et le *point d'honneur;* elle développe en lui des passions généreuses et le prémunit contre beaucoup d'excès dont l'homme, libre de sa personne et de ses facultés, peut se rendre coupable.

Mais, en conscience, est-ce bien une moralité digne de l'être humain que celle qui, s'appuyant sur l'obéissance passive, ne réclame que subsidiairement l'adhésion et le développement de son intelligence, si elle ne les exclut même formellement?

Contenir l'homme par l'étouffement de ses désirs,

de ses mobiles d'activité, de ses facultés productives, ce n'est pas le moraliser, c'est le mutiler! A ce compte, le végétal et, encore mieux, la pierre, réaliseraient le type de la vertu!

Malheureusement, l'industrie humaine est par essence l'antipode de cet idéal. « Qu'est-ce en effet que l'industrie? Ce n'est pas seulement un effort musculaire et une opération matérielle. L'industrie est, avant tout, l'action de l'esprit humain sur le monde physique. Or, l'esprit est essentiellement libre; l'esprit, dans tous les exercices, a besoin de la liberté, exactement comme il faut de l'air sous les ailes de l'oiseau pour qu'il se soutienne et avance dans sa course[1]. »

Aussi, comme je l'ai déjà dit, la fécondité du travail est-elle mathématiquement proportionnelle au degré de liberté dont jouit le producteur. Les faits les plus éclatants le démontrent à tout instant; et s'il y a quelque chose de prouvé au monde, c'est que le travailleur libre fournit une tâche très-supérieure à celle du travailleur asservi. Le premier produit plus et mieux.

Il faut donc renoncer au progrès de la richesse, si l'on ne veut pas subir la loi essentielle de son développement, qui réside dans la liberté du travail.

[1] M. Michel Chevalier.

Mais abordons le côté moral de la question.

On oppose à nos sociétés agitées où la liberté des professions excite chacun à sortir de sa sphère originelle, allume les convoitises et les folles espérances, ces autres sociétés où chaque homme demeure emprisonné dans la condition que le hasard de la naissance lui a faite, où les positions sociales, les traditions et les croyances sont immuables, où l'existence des petits s'écoule sans ambition dans un lit étroit et séculaire.

Je pourrais m'inscrire en faux contre l'exactitude du parallèle et montrer les faits sous un jour tout différent. Mais j'admets qu'il en soit réellement ainsi et je demande si la moralité d'un monde tel que celui qu'on nous propose pour modèle, n'est pas une moralité de convention plutôt qu'une moralité véritable?

Voyons : dans les sociétés où le privilége assigne despotiquement à chacun sa fonction et sa place, les masses populaires subissent, dit-on, paisiblement, naïvement leur destinée et se la rendent supportable, heureuse, si l'on veut, par la résignation et la foi. Je l'accorde. Mais peut-on nier que les hautes classes n'offrent le spectacle le plus opposé? L'oisiveté, l'orgueil, l'ambition, l'exploitation de l'homme par l'homme, qui forment le tissu, pour ainsi dire, de l'existence de ces classes et le fond des institutions sociales, don-

nent-ils satisfaction à la morale soit religieuse soit philosophique?

Les théologiens du système me répondront que la démoralisation des hautes classes ne fait que mieux ressortir les funestes effets de la liberté. Il faudrait donc en conclure que la dépravation montera nécessairement avec l'échelle des positions sociales, par ce fait que, dans une société où le travail est asservi, il faut bien des maîtres qui commandent, des hommes libres relativement à leurs subordonnés. Et pourtant, ne sont-ce pas ces mêmes hommes qu'on veut investir du gouvernement des classes laborieuses? Et n'est-ce pas au nom des droits, priviléges et intérêts d'une aristocratie oisive qu'on veut maintenir l'assujettissement des classes travaillantes? Ce serait donc au profit de l'immoralité qu'on plaiderait la cause de la morale?

Il faut se décider. Si la liberté exerce une influence corruptive, la classe sociale la plus libre doit être la plus dépravée. Les partisans du système aristocratique et de la réglementation du travail acceptent-ils cette conclusion? — Non, sans doute, puisqu'ils déclarent les aristocraties de naissance et d'argent seules dignes de la liberté et seules capables de gouverner. Et sur quelle idée repose cette opinion? — Sur l'idée que les hautes classes, étant plus éclairées et plus ri-

ches sont, *par cela même*, plus développées intellectuellement et moralement; qu'elles comprennent mieux les conditions de l'ordre social et ont plus d'intérêt à le maintenir. D'où vient, d'autre part, qu'on réclame un régime de contrainte pour les classes laborieuses? On n'osera pas répondre que c'est afin qu'elles subissent l'exploitation sans murmurer et sans le comprendre. Ce serait par trop immoral. Mais on dira que ces classes manquent de lumières, et que leur indigence les rend plus accessibles à l'envie, à la cupidité, à la sensualité, etc. Il en résulte que l'infériorité morale des classes tient, aux yeux mêmes des partisans du privilége, à leur ignorance et à leur misère. Eh bien, nous ne disons pas non plus autre chose, et c'est précisément pour cela que nous préconisons la liberté du travail comme tendant à combattre ces deux fléaux de la moralité populaire: ignorance et pauvreté!

Or, qui peut douter que la liberté du travail ne tende énergiquement à ce but? Le travailleur libre a choisi sa profession; elle est conforme à ses aptitudes et à ses goûts: il y réussira davantage. Il a débattu librement les conditions de son concours: la rémunération sera mieux proportionnée au service. En redoublant de zèle et de savoir-faire, le travailleur gagnera plus : son intelligence est stimulée à bien faire. Enfin, la liberté du travail, comprise et réalisée logique-

ment, produit incessamment l'ascension d'un plus grand nombre d'hommes à la propriété et donne, par là, à l'ordre social, des assises de plus en plus larges.

Il est vrai que toutes ces circonstances développent l'ambition du travailleur; qu'elles le rendent jaloux de ses droits, et même qu'elles lui fournissent parfois le moyen d'en abuser. Mais qu'y faire? Il n'y a pas de milieu : il faut accepter l'être humain tel que Dieu l'a créé, ou bien le réduire au rôle de machine. Lequel des deux systèmes correspond le mieux à notre nature et satisfait aux conditions de la vraie morale [1]?

Quant aux systèmes intermédiaires, de demi-liberté et de demi-réglementation, ils ne sont que la transition de l'esclavage à la liberté, l'initiation graduelle au régime rationnel et définitif. La meilleure preuve qu'on puisse en donner, c'est l'instabilité de ces systèmes qui subissent un travail perpétuel de transformation.

D'ailleurs, la pleine liberté du travail ne laisse pas

[1] « L'ordre naturel de la société humaine consiste à y faire régner la loi qui convient aux êtres dont cette société est formée. Ces êtres étant libres, leur loi la plus naturelle est le maintien de leur liberté : c'est là ce qu'on appelle la justice. Il y a dans le cœur de l'homme et il doit intervenir dans la société d'autres lois encore, mais aucune qui soit contraire à celle-là.... Quelles libertés y a-t-il dans une société où n'est pas la liberté du travail. » M. Cousin. *Mémoire sur Adam Smith.*

l'homme aussi abandonné qu'on l'imagine aux suggestions mauvaises de son égoïsme et à la violence des autres. Plus s'élargit la carrière de chaque individualité, plus deviennent précises et souveraines les garanties et les limites du droit commun. Le droit commun acquiert, sous le régime de la liberté, une force immense, par l'adhésion volontaire et réfléchie de tous à un ordre fondé sur la justice, qui sanctionne et sauvegarde tous les droits légitimes. Le précepte: ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît à toi-même, devient la loi vivante des intérêts, parce qu'il reflète la vérité des situations et des faits. A la place d'un droit et d'un devoir de convention, qu'on ne respectait que faute de les comprendre, se dresse la notion logique du devoir envers les autres comme réciprocité de son propre droit.

Convenons-en: si l'ordre social n'est pas un leurre, il ne peut être édifié que sur de telles bases.

Mais la liberté du travail livre, dit-on, le faible à la merci du fort.

On n'y pense pas! Comment, le travailleur libre serait plus exposé à la domination et à l'injustice que le travailleur asservi? Le travailleur libre serait plus ou aussi exploité que l'esclave, que le serf, que l'ouvrier des castes et des corporations?... Allons donc : ces

choses ne se réfutent pas : elles tombent d'elles-mêmes.

On insiste pourtant : « la liberté du travail n'est qu'un piége, sous le régime du salariat, puisque le capital y fait despotiquement la loi. »

J'aurai l'occasion de réfuter tout au long ce préjugé, lorsque je traiterai spécialement des rapports du capital avec le travail[1], ici je me bornerai à une observation sommaire.

Si l'on veut dire que le régime du salariat ne ferme pas la porte à tous les abus de position et de force, et qu'il n'obvie pas à la fatalité des bonnes ou des mauvaises chances, on a raison. La loi des inégalités naturelles, les caprices du hasard, l'égoïsme humain pèseront toujours d'un poids quelconque dans la balance des conditions et des transactions sociales. Mais si l'on prétend que du seul fait de la possession d'un capital et du rôle de commanditaire ou de directeur d'une entreprise industrielle il résulte, sous le régime du travail libre, oppression systématique du travailleur, je le nie hardiment.

Là où le travailleur est maître de sa personne et débat librement le taux de son salaire, il ne peut y avoir oppression que si le capitaliste est investi d'un

[1] Voir aux chapitres suivants.

monopole ou d'un privilége de production. Ce monopole peut, il est vrai, s'établir de fait par la seule supériorité de richesse du capitaliste; mais il n'y a pas un monopole de fait qui résiste longtemps à l'action de la liberté, par cette raison bien simple qu'il n'est pas d'intérêt individuel, si fort soit-il, qui puisse lutter contre l'intérêt de tout le monde ou seulement du grand nombre, pourvu que la loi soit égale pour tous.

Sur le terrain bien constitué du droit commun, la plus légère entente des travailleurs entre eux rétablit l'équilibre des prétentions et fait justice des exigences outrées du capital. Dans un état prospère et régulier de l'industrie, la dépendance passe même promptement du travailleur au capitaliste. Je le montrerai plus tard.

Mais l'objection a une autre face.

Le producteur libre ne peut-il pas exploiter la société? Verrions-nous, s'il existait une organisation réglementaire plus complète que celle qui est en vigueur aujourd'hui, s'accomplir tant de méfaits industriels et commerciaux? Ce charlatanisme éhonté, cette fourberie dans les transactions, ces sophistications de produits, ces accaparements, etc., ne sortent-ils pas de la liberté?... Le grand Colbert comprenait le besoin de surveillance du marché industriel. Il faisait

attacher au pilori les producteurs et les commerçants surpris en fraude. L'établissement des corporations, au moyen âge, avait en partie le même but. Aujourd'hui nul frein n'est opposé à la cupidité et à la fraude.

Je reconnais l'existence du mal, mais je fais observer, d'abord, qu'une surveillance de l'industrie par l'Etat, à la façon dont Colbert l'entendait, ne saurait être confondue avec la réglementation du travail. Les tromperies industrielles et commerciales sont des délits contre le droit commun aussi bien que le vol prévu et qualifié par le code. La loi peut donc les punir. C'est même son devoir.

Le difficile est de pourvoir à cette répression sans porter atteinte à la liberté des transactions et du travail. Par bonheur, la liberté elle-même vient en aide à la loi, grâce à l'action d'un ressort intime et précis dont les effets iront grandissant avec l'extension de la liberté du travail. Je veux parler de la concurrence. Oui, la concurrence, sur le compte de laquelle les préjugés de notre temps mettent presque tous les crimes et toutes les souffrances du monde industriel, est un ressort de moralité supérieur à toute espèce de de réglementation! Je vais le prouver.

§ 2. — La Concurrence

Qu'est-ce que la concurrence?

C'est la lutte émulative des intérêts sur le terrain du droit commun.

Est-il possible de concevoir la liberté sans la lutte? — Non, cela n'est pas possible.

Absolument parlant, en politique, en morale, en industrie comme en toute autre chose, la lutte est inhérente à notre destinée. Il n'y a, à cet égard, entre le régime de la liberté de travail et tout autre régime, qu'une différence : c'est que, sous l'égide de la liberté du travail, la lutte est féconde et tourne au profit de la justice et de l'intérêt général, tandis que, sous les autres régimes, la lutte est destructive et ne fait triompher que le droit de la force.

Pourquoi en est-il ainsi? — Parce que, sur le terrain de la liberté, les forces et les intérêts particuliers se balançant réciproquement, ne peuvent trouver la victoire qu'en s'appuyant sur les forces et les intérêts généraux qui représentent la justice sociale et même le plus grand intérêt particulier *bien entendu*.

Il est d'abord évident que la lutte a précédé l'avénement du principe de la liberté du travail, et qu'au-

cune forme organique de l'industrie n'a pu et ne pourra s'y soustraire.

Les possesseurs d'esclaves se font concurrence pour l'acquisition de ces machines humaines; ils se font aussi concurrence pour la vente de leurs produits.

Dans tout système de protection et de réglementation légale, les industriels se font concurrence sur les marchés nationaux et sur les marchés étrangers qui leur sont ouverts.

Supposez que l'industrie soit organisée par corporations : ces corporations lutteront entre elles avec fureur. L'histoire des corporations anciennes le prouve surabondamment. Et si l'industrie entière ne formait qu'une association, sous le patronage de l'Etat, ainsi que le veulent les communistes, la compétition des emplois susciterait, dans cet immense mécanisme, une lutte ardente entre les citoyens et, en outre, l'industrie nationale lutterait, de même que par le passé, contre les industries étrangères.

Cependant, on propose l'association partielle comme un remède infaillible contre la concurrence. Le principe d'association renferme, à coup sûr, une admirable puissance, mais il n'a pas celle qu'on lui prête ici. L'association, c'est la lutte à deux, à dix, à cent, contre le reste des producteurs. Quant aux intérêts

associés, l'association les solidarise sans les confondre; et si les concours sont inégaux soit en capital soit en travail, ce qui arrive nécessairement, il y a concurrence entre les associés pour les profits et pour les honneurs. Statuera-t-on l'égalité des parts ou la rétribution suivant les besoins et non suivant les œuvres? On consacrera l'exploitation du laborieux par l'inactif, de l'habile par le maladroit. Chose aussi injuste qu'irréalisable.

L'association ne supprime donc pas la concurrence. Si elle réunit tous les représentants d'une spécialité industrielle, elle devient un monopole imposé au consommateur, c'est-à-dire à la société entière, comme il arrivait pour les castes et pour les corporations; et si toutes les professions en font autant, cela équivaut à une exploitation ou à une mystification réciproque.

Enfin, les ligues soit d'ouvriers pour faire hausser le taux de leur salaire soit des patrons pour un but opposé, ne sont que des phénomènes d'antagonisme, de lutte.

La concurrence est donc indestructible.

Pour que la concurrence disparût il faudrait :

1° que les tâches fussent assignées despotiquement;

2° que les salaires ou profits fussent réglés sans considération de la valeur des efforts individuels;

3° que tout principe de propriété, ou seulement d'appropriation personnelle et intime, fût anéanti;

4° qu'il n'y eût pas de hiérarchie sociale fondée, même sur la prééminence de mérite.

Peut-on admettre l'existence d'un pareil ordre de choses? — Je ne le crois pas.

La concurrence traîne après elle des abus et des maux. On ne saurait le nier; mais vouloir remédier à ces abus et à ces maux par l'abolition de la concurrence, ce serait vouloir guérir les maladies humaines par la mort.

Il vaut mieux chercher ce qui peut faire contrepoids aux inconvénients de la concurrence. L'organisation du secours mutuel y coopère puissamment; et à mesure que le théâtre de la concurrence s'étendra, le secours mutuel s'organisera plus largement pour en neutraliser les abus.

Rien, en effet, ne tend si fort à développer les sentiments de réciprocité et de solidarité entre les hommes que la concurrence. J'en ai déjà indiqué la raison. La concurrence donne constamment l'intérêt général pour limite, pour frein, à l'intérêt particulier. Or, l'intérêt général est une force indomptable à laquelle il faut nécessairement céder. Elle contraint donc l'in-

térêt particulier à se discipliner, à s'éclairer, à se purifier, à se moraliser. Elle produit la coïncidence de l'intérêt particulier avec l'intérêt général. Elle enfante la doctrine de l'intérêt bien entendu.

Tout le monde reconnaît aujourd'hui que sans concurrence, il n'y aurait pas de progrès industriel.

Mais qu'entend-on par progrès industriel?

Trois traits généraux le caractérisent :

1° perfectionnement de la production;

2° multiplication des produits;

3° abaissement des prix.

Il saute aux yeux que ces formules expriment l'intérêt général. La concurrence fait donc concorder le progrès industriel avec l'intérêt général, et contraint donc le producteur à s'y dévouer. On peut tromper le consommateur; mais s'il est libre, il ne subira pas longtemps la fraude et il punira le trompeur ou le maladroit en l'abandonnant.

La concurrence pousse donc le producteur, au nom de son intérêt particulier, à satisfaire l'intérêt général.

Il y a bien des mauvaises chances en industrie comme ailleurs. A la longue, l'habileté et le courage triomphent, même de la fortune. Et comment s'obtient ce triomphe? — Encore par la satisfaction de l'intérêt général.

En résumé, si la concurrence profite à l'individualisme, c'est en proportion du dévouement que montre l'individu à l'intérêt de tous ou à la justice sociale, tandis que toute restriction à la liberté du travail par monopole, privilége, protection spéciale, etc., est une arme fournie à l'égoïsme contre la société et, par conséquent, un germe de démoralisation.

On voit ainsi que, bien loin d'imputer à la concurrence les fraudes industrielles et commerciales, il faut la considérer comme l'antidote la plus assurée contre ces fraudes, en ce sens qu'elle les atteint et les punit plus sûrement que tout système de répression légale.

On attribue aussi à la concurrence les crises que subissent assez fréquemment l'industrie, le commerce et le crédit. Tout au contraire, la concurrence peut seule prévenir ces crises. La liberté du commerce remédie aux crises agricoles, résultant des mauvaises récoltes, par l'approvisionnement des marchés à l'aide de produits étrangers et en rendant inutiles les manœuvres d'accaparement. La pleine liberté du travail et du commerce préviendra les crises industrielles par l'extension graduelle de la consommation, qui doit servir de régulateur naturel au mouvement de la production. Enfin, la liberté du crédit, qui n'est qu'une des faces de la liberté du travail, opposera aux crises

financières le frein d'une circulation normale et réelle, au lieu de la circulation factice que crée le crédit privilégié.

Mais l'inculpation la plus grave qu'on formule contre la concurrence, c'est qu'elle permet au grand producteur d'écraser le petit et que, corrélativement, elle aboutit à une réduction extrême des salaires.

Je reconnais qu'il y a quelque chose de fondé dans ce grief, quant à la phase transitoire que nous parcourons aujourd'hui entre la pleine liberté du travail vers laquelle nous avançons péniblement et le régime des priviléges anciens qui, même détruit en principe, oppose encore, en vertu des positions acquises, de réels obstacles à la constitution du régime nouveau. Pour ce qui est du fond de la question, si la concurrence donne gain de cause au grand producteur, ne tend-elle pas, par ce fait même, comme principe de coërcition, au rapprochement des petits et à l'union des efforts? Le triomphe du grand producteur démontre la prééminence scientifique de la production en grand. Elle contraint ainsi l'individualisme à transiger, à sortir du *chacun chez soi* bourgeois et mesquin. Sans cet aiguillon, sans ce *cumpelle intrare*, l'industrie végéterait dans un éparpillement misérable de forces, fatal au progrès industriel, et ferait obstacle à l'universalisation du bien-être par la multipli-

cation des produits et l'abaissement de leur valeur d'échange.

Il est vrai que cette conclusion serait illusoire pour les classes ouvrières, s'il était démontré que la concurrence détermine un abaissement fatal du taux des salaires. Mais je le nie formellement. Toute réserve faite pour des déplacements partiels et des réductions momentanées de salaire qu'il faut imputer à d'autres causes que la concurrence, on peut établir, chiffres en main, que le taux général des salaires s'élève progressivement partout où la concurrence gagne du terrain sur la réglementation et sur le monopole.

Visitez les pays où le travail est, je ne dirai pas asservi, mais seulement réglementé et soi-disant protégé, vous y trouverez le taux des salaires très-inférieurs à celui qu'il atteint dans les pays d'active concurrence[1].

Et cela ne peut être autrement. La concurrence ayant pour effet certain un progrès rapide et constant de la production, accroît conséquemment la demande du travail et par suite sa rémunération. La puissance de ce principe est telle que l'accroissement

[1] Comparez sur ce point les salaires en Allemagne où le régime des corporations a laissé de nombreux débris, avec les salaires des professions analogues en Suisse, en Angleterre et en France.

de la population, si rapide qu'il ait été en aucun pays, n'a pu lutter contre elle.

Je terminerai ces considérations d'ensemble par une réflexion qui les résume. De prime abord, toute réglementation et toute protection du travail paraît un bienfait pour le travailleur et un secours pour la morale. A la longue, ce sont l'arbitraire, l'oppression et la démoralisation qui en sortent. Le principe de la liberté donne les résultats contraires. Il semble d'abord tout livrer au hasard, à l'anarchie et à la passion : peu à peu on découvre qu'il possède une vertu intime de pondération des forces et de coordination des tendances, qui élève le travail individuel au maximum de son énergie, tout en le contraignant à graviter avec la plus grande précision possible dans l'orbite de l'intérêt général. Ainsi, la concurrence coopère à la moralisation du producteur, par le fait qu'elle accroît sa responsabilité de toute la puissance qu'elle donne à sa liberté.

CHAPITRE DEUXIÈME

PROPRIÉTÉ

---

§ 1er. — Examen du droit de propriété

Du travail dérive la propriété aussi naturellement, aussi invinciblement que la conséquence sort des prémisses et que le fruit naît de l'arbre.

En effet, dans une société établie sur les principes du droit commun, on ne peut acquérir directement que par l'échange des produits et des services; indirectement, que par héritage ou par donation. Le droit de propriété et, subsidiairement, tous les autres droits qui en découlent, savoir : droit d'accumulation, droit de transmission héréditaire et de donation, droit d'exploitation du capital acquis, tous ces droits, disons-nous, sortent donc du travail ou de la mutualité des services. *Donnant, donnant*, c'est le dernier mot de l'équité, c'est le fondement de la société humaine.

Cependant les racines du droit de propriété sont encore plus profondes et tiennent à l'essence de notre [illegible]nalité morale.

Nous avons reçu du Créateur des facultés, des sentiments, des organes; et le gouvernail de ces diverses forces a été placé entre les mains de notre raison. Ce *mécanisme psychologique*, si j'ose m'exprimer ainsi, constitue notre personnalité et notre premier droit de possession. Nous nous possédons nous-mêmes; nous sommes propriétaires de nos virtualités intellectuelles, morales et physiques.

Mais le travail n'est que la mise en œuvre de ces virtualités, et le *produit* la conséquence de cette mise en œuvre. Le service rendu par nous, la valeur créée par nos efforts, c'est le sceau de notre personnalité imprimé soit à un fragment de matière, soit à une opération abstraite. Si l'on nous refuse la propriété de cette manifestation de nous-mêmes, la possession de nos facultés de production ne devient-elle pas illusoire? ne porte-t-on pas la plus manifeste atteinte à notre personnalité, à notre liberté morale, à notre nature d'homme?

Le droit de propriété est donc connexe et même identique à la possession de notre propre être. Aussi l'esclave n'est-il pas plus maître de sa personne qu'il n'est maître des fruits de son travail, et c'est tout d'abord en le dépouillant de la propriété de soi-même qu'on arrive à lui dénier logiquement la jouissance des produits qu'enfante son travail.

Ce point de vue, purement philosophique, est la première et vraie base du droit de propriété; mais il n'exclut pas le point de vue économique : il l'implique, au contraire, et le fortifie. A nos facultés productives correspondent des besoins réclamant satisfaction. Les facultés sont le *moyen*, la satisfaction des besoins est le *but*. Celui qui ne dispose pas des produits de son travail ne pourra pas satisfaire ses besoins. Si l'on prétend que l'appréciation raisonnable de mes besoins peut dépendre d'un jugement étranger, cela n'établit point un droit contraire au mien et, à moins de contredire son origine et de n'être plus qu'un fait de violence et de spoliation ouverte ou déguisée, cet arbitre de mes besoins devra y pourvoir, à l'aide des fruits de mon travail, mieux que je ne saurais le faire moi-même : donc il ne tire son droit que du mien. Donc le fruit intégral de mes services productifs devra être consacré à la satisfaction de mes besoins présents ou futurs, à moins qu'il ne me plaise d'en disposer autrement.

Il faut renoncer à admettre l'existence d'aucun principe certain et démontré, si l'on ne conclut pas invinciblement de la liberté psychologique et morale de l'homme à son droit de posséder les fruits de son travail. Mais on ne nie pas cela; on prétend seulement que les fruits du travail n'entraîne pas celle

de l'élément naturel, de la matière première sur laquelle le travail a agi et qu'il a transformée. « Que le producteur, dit-on, jouisse de son produit, rien de plus juste; mais ce qu'il n'a pas produit, la terre, par exemple, de quel droit se l'approprierait-il? » — Alors qu'on m'explique comment il serait possible de séparer ces deux choses qui constituent le produit : la matière première et la *façon* que le travail lui a donnée; le sol et la *plus-value* que les défrichements, assolements, irrigations, engrais, constructions, etc., y ont ajoutée?... De toute rigueur, ou bien le producteur sera privé du fruit de son travail, ou la nature passive qui a subi l'action du producteur doit lui appartenir.

Eh! pour le profit de qui sacrifierait-on les droits de l'être intelligent et libre au droit imaginaire de l'être irrationnel et passif?... Il faudrait que la nature inférieure fût douée elle-même de personnalité, c'est-à-dire de conscience et de liberté morale, pour opposer un droit de possession, de propriété de soi, à la revendication humaine : elle n'a pas ce droit, elle est impersonnelle.

Sera-ce au nom d'un droit général du genre humain qu'on battra en brèche le droit individuel? Il serait plaisant qu'on accordât indifféremment à tous et avant aucun effort méritoire ce droit qu'on dénierait en par-

ticulier à chacun, après même qu'il a été conquis à force de labeurs! Mais si la nature inférieure n'appartenait pas à qui la dompte et la façonne, à qui centuple sa puissance productive, à plus forte raison ses fruits spontanés n'appartiendraient-ils pas à qui ne fait que les cueillir. L'être animé n'aurait donc pas le droit de vivre, puisque son existence est attachée à la consommation des fruits du sol. Ainsi, quand Rousseau dit: « Les fruits sont à tous et la terre n'est à personne, » il commet une flagrante inconséquence; car, si la terre n'est pas appropriable sans iniquité, comment ses fruits le seraient-ils?... Mais Rousseau cède, sans le comprendre, à l'inflexible logique de la nécessité, et il ne fait que substituer au droit d'appropriation individuelle celui d'appropriation collective. « Les fruits sont à tous! » ils sont donc, en principe, appropriables par chacun de ceux qui composent la totalité; autrement, le droit ne saurait naître de la réunion d'individus dont chacun n'en possèderait pas, tout au moins, le germe.

— « Rousseau veut dire, objectera-t-on, que chacun a un droit naturel de cueillir les fruits du sol dans la limite de ses besoins. »

Le droit naîtrait donc du besoin, et s'arrêterait [illegible] les animaux asservis à l'instinct, et [illegible] me isolé, je l'admets, parce que, dans

de telles conditions, il n'y a pas d'autre droit que la force, et que l'idée de moralité, de justice, est étrangère à ce droit. Le tigre a besoin de dévorer la gazelle, de boire son sang. Il ne viole pas le droit en agissant de la sorte, car il ne connaît pas le droit. Dans l'état social et entre hommes, le droit naît du mérite, de l'effort, et non du besoin. C'est pour cela que le droit est moral. Le paresseux a sans nul doute besoin de manger comme le laborieux. Ce besoin lui donne-t-il le droit de vivre des fruits du travail des autres, à moins que la charité ne lui en cède bénévolement une part? Non, à coup sûr. Le besoin n'est donc pas le principe du droit. Il en est encore moins la mesure. Où s'arrête le besoin? Personne ne saurait le dire, par cette raison péremptoire que le besoin, pris d'une manière intégrale, n'a pas de limites, même pour l'individu. Faire des provisions, amasser des réserves, n'est-ce pas un besoin légitime, implacable même? Consommer les fruits du sol au jour le jour n'y pourvoit pas. Il faut donc accumuler et conserver indéfiniment. Il faut donc approprier le sol, ce réservoir par excellence du travail passé et de ses fruits.

Cette conclusion est si invincible que pas un adversaire de la propriété n'a pu s'y soustraire. Que demandent les communistes? Uniquement la substitution

de l'appropriation collective à l'appropriation individuelle. Or, si la propriété du sol est illégitime, elle sera telle aussi bien pour cent, pour mille, pour un million d'hommes l'usurpant solidairement, que pour un seul. On ne voit pas qu'une bande de voleurs soit d'autant moins coupable qu'elle est plus nombreuse.

On répondra que la propriété commune répartit plus équitablement entre tous les membres de la société les dons de la nature et les produits du travail humain. Cela demanderait à être démontré et, pour le dire tout de suite, cela est faux : le communisme ne réaliserait que l'égalité de la misère. Mais, en supposant un instant la démonstration faite, qu'en ressortirait-il? — Rien absolument de nouveau, sous le rapport du droit. On aurait simplement appliqué une combinaison économique différant de celle qui a prévalu depuis le commencement du monde et reposant sur l'immolation de la liberté individuelle à la solidarité sociale. Loin de créer une société plus juste que la nôtre, on aurait, au contraire, consacré la violation permanente de la justice, au nom d'une fausse et tyrannique fraternité. *Fraternité* est un beau mot et une [illegible] de chose: mais il ne faut pas la confondre avec [illegible]té est une loi sainte et féconde; [illegible]z pas jusqu'à l'annihilation de

l'élément personnel et libre. Je suis fait pour vivre avec mes semblables : il en résulte, entre eux et moi, un contrat tacite ou formulé de services réciproques; il n'en résulte nullement un assujettissement, un sacrifice *contraint* de mon intérêt aux leurs. Si la société exige cela de moi, foin de la société! Je revendique ma personnalité, la libre disposition de mes facultés, de mon travail et de ses fruits. De quel droit m'imposerez-vous le dévouement aux autres hommes, qui, après tout, ne peuvent réclamer de moi que l'équivalent de ce qui me donnent?

— Le dévouement, répliquez-vous, sera réciproque et tendra à votre propre bonheur.

— Singulier bonheur, en vérité, que celui qui exige au préalable l'abandon de ma personnalité et de ma liberté, qui me désapproprie de moi-même!... Y consente qui voudra; moi, je me méfie d'une pareille destinée!...

— Mais le communisme ne s'impose pas. Il ne demande que des adeptes convaincus. Ne sera-t-il pas permis à ceux qui ont foi dans la communauté de vivre au gré de leur foi?

— Oh! ceci est bien différent. Allez en Icarie, si bon vous semble; fondez une thébaïde, une communauté morave, une association égalitaire : vous seuls subirez les conséquences de votre égarement; mais

n'évoquez plus l'idée de droit comme une menace, comme un drapeau d'insurrection contre la société. Ne déclarez pas la propriété une institution coupable, illégitime, odieuse; car le communisme lui-même sanctionne la propriété et du sol et des fruits du travail, avec cette différence, — qui n'est qu'une flagrante iniquité, — qu'il substitue la propriété collective à la propriété personnelle.

Par une bizarre coïncidence, le droit de propriété est attaqué, de notre temps, à la fois par les communistes et par les promoteurs de l'individualisme le plus effréné. C'est même du chef de cette dernière école qu'est parti le cri : La propriété c'est le vol!

Ceux-ci, pour ne pas tomber dans l'appropriation collective des communistes, sont bien obligés d'admettre l'appropriation individuelle; mais ils veulent qu'elle soit inséparable de l'exploitation directe du fond : terre ou capital. L'homme qui *ne fait pas valoir* lui-même sa propriété la perd. Ce que l'école proudhoniste veut détruire, ce n'est donc pas la possession, c'est le droit de retirer un intérêt de l'argent prêté, une rente ou un fermage du domaine dont la culture est confiée à des mains étrangères.

Je n'ai à examiner cette théorie qu'au point de vue, de la moralité, et non au point de [illegible] c'est-à-dire à titre de mode de pro-

duction. Cependant j'aborderai indirectement, un peu plus loin, ce côté de la question.

L'école proudhonienne nie la légitimité de l'intérêt des capitaux et de la rente foncière, parce que, dit-elle, le capital est improductif de sa nature et que, par conséquent, la rente prélevée en son nom, n'est qu'une réduction injustement opérée sur le produit du travail. — Cela paraît singulier. Comment? le capital est improductif?... Pourquoi donc prend-on tant de soin à l'accumuler, et pourquoi tout producteur désire-t-il si vivement obtenir sa coopération? On ne verrait aucun producteur consentir à emprunter du capital à titre onéreux, s'il ne savait pertinemment que ce capital accroîtra la fécondité de son travail. Il est bien libre d'emprunter ou de ne pas emprunter, le producteur!...

— Non, il n'est pas libre, répondent les partisans du *crédit gratuit*, car il ne peut travailler sans instruments de travail, autrement dit sans capital. Vous abusez de sa position!...

— Eh quoi! vous déclarez le capital *improductif*, puis vous ajoutez qu'on ne peut pas travailler, produire, sans capital?

— Nous entendons, par l'improductivité du capital, que, son énergie, sa valeur lui venant de la nature et non de l'homme, elle ne fait pas partie intégrante de

la production humaine, économique et que, par conséquent, nul homme n'a le droit d'en tirer un profit particulier, personnel.

— Ceci n'est qu'une confusion d'idées. Il y a, en effet, dans tout capital, comme dans tout produit, un élément naturel, inné et, par-là même, gratuit. Par exemple, le sol, abstraction faite des travaux de défrichement, de culture, de construction, etc., dont il a été l'objet, et des avantages et garanties que les institutions sociales attachent à sa possession, est en effet gratuit. En voulez-vous la preuve? La voici. Il existe sur le globe des étendues immenses de terrain non cultivées et non occupées. Elles sont à qui veut les prendre; elles n'ont aucune valeur d'échange. Pourquoi les non-propriétaires de notre société n'émigrent-ils pas dans ces contrées? — C'est que, apparemment, ils trouvent encore plus d'avantage à rester ici, quoique le sol soit approprié par d'autres que par eux. Mais poursuivons. Une agglomération d'hommes vient se former sur cet espace inculte jusqu'alors. Les premiers arrivés prennent possession d'une partie du sol à leur convenance. On bâtit des villages; on ouvre un marché; on crée des routes. Dès lors, tout le territoire, y compris même sa partie non encore cultivée et non appropriée, prend de la valeur. Se présente-t-il alors de nouveaux colons, ceux-ci doivent acheter le droit

d'occupation, de possession. Que paient-ils? Est-ce le sol lui-même? — Non, ce sont les avantages et garanties que la présence d'une société attache à la culture de ce sol. De là vient que, dans les sociétés naissantes, comme aux États-Unis, en Australie, en Afrique, les terres non encore appropriées appartiennent à l'État, qui les vend ou concède aux émigrants. Ensuite on défriche ces propriétés nouvelles, on les cultive, on les améliore. Leur valeur s'accroît d'autant et elle prend le caractère de l'appropriation individuelle, conformément à son origine, qui est le travail individuel. Direz-vous que cette plus-value ajoutée au sol par le travail, que l'accroissement de ses énergies productives, résultat de sa mise en culture intelligente, n'est pas un fait humain, et, comme tel, n'appartient pas à celui qui l'a réalisé?... Ou bien, direz-vous que, si le premier cultivateur cède le fonds, amélioré par lui, à un autre cultivateur, moyennant une rente annuelle, il agit iniquement? Vous ne pouvez pas dire cela; vous êtes vaincu par l'évidence! N'est-ce point, en effet, un signalé service qu'il rend à son successeur, le défricheur primitif, que de lui livrer un instrument de production perfectionné?

Il en est exactement de même pour toute espèce de capital, et c'est une vaine subtilité qui a fait considérer la propriété du capital proprement dit comme

plus admissible que celle du sol; où, par contre, la rente du propriétaire foncier comme plus légitime que l'intérêt de l'argent. Dans tout capital on retrouve l'élément naturel et gratuit, mais uni à l'élément humain qui ne saurait être gratuit, à moins qu'on ne dépouille l'homme du fruit de son travail. Et quant à l'argent, il ne rapporte intérêt que parce qu'il sert de moyen d'acquisition de tous les capitaux directement productifs.

§ 2. — Caractère social de la propriété

Or, il s'en faut de beaucoup que la rente de la terre et l'intérêt des capitaux représentent la totalité des avantages que les travaux antérieurs ont attachés à l'emploi de ces moyens de production. La plus grande, la meilleure part des profits du capital et du sol forment de plus en plus partie du domaine commun. Voici une machine à vapeur. Elle renferme trois catégories d'éléments bien distinctes : 1° les matières premières employées à sa construction; 2° la donnée scientifique dont elle procède, pour ainsi dire, intellectuellement; 3° les frais de confection. Et que paie celui qui l'achète? — Il paie les matières premières et la confection, mais nullement la donnée scien-

tifique dont cette machine est le résultat. Or, la plus haute utilité, la puissance réellement productive de cette machine ne réside-t-elle pas précisément dans la donnée scientifique qu'elle réalise? Son plus grand mérite échoit donc gratuitement au producteur qui s'en sert. Il est vrai que, dans le prix de revient de la machine, figure un *tant* pour la rente du propriétaire qui a fourni les matières premières, et pour l'intérêt des capitaux que représente la fabrique où elle a été construite. Mais, qui osera dire que cette rente et cet intérêt équivalent aux services que rendra la machine? Remarquez, en effet, que le propriétaire ne retire pas un plus gros bénéfice du minerai qu'il vend, en raison de l'usage auquel on le destine, et que le constructeur ne fait pas payer plus cher son travail parce qu'il produira cet objet, que s'il devait en produire un autre. C'est la concurrence qui a réglé le prix des matières premières et des travaux de confection; ce n'est pas du tout l'utilité qu'aura la machine. Ce bloc de minerai qui sera machine à vapeur et qui, à ce titre, rendra d'incalculables services, coûte le même prix que s'il devait avoir toute autre destination. Ce morceau de fer qui, transformé en acier et façonné en ressorts de montres, vaudra un million, n'est payé que deux ou quatre sous à son extracteur, y compris la rente du propriétaire de la mine.

Encore un exemple. On vient de découvrir le moyen de dégager un métal doué de propriétés précieuses et variées, l'aluminium, des substances terreuses avec lesquelles il se trouve d'ordinaire combiné. On présage que bientôt les procédés de fabrication de ce métal deviendront assez économiques pour qu'il puisse être livré au commerce à bas prix. Une multitude d'emplois attend ce nouveau produit. Croit-on que l'intérêt des capitaux qui seront engagés dans sa préparation représentera tous les avantages qui découleront de cette nouvelle conquête de la science? — Pas la centième, pas la millième partie. A qui ira la presque totalité de ces avantages? — Aux consommateurs, c'est-à-dire à tout le monde. — Pourquoi cela? — Parce que les producteurs de ce métal et ceux qui l'emploieront comme instrument de travail, étant tous *à deux de jeu* les uns par rapport aux autres, quant au service gratuit qu'ils reçoivent de l'élément naturel, ne pourraient faire entrer ce service en ligne de compte de leurs prétentions qu'autant qu'ils seraient investis par la loi d'un monopole ou d'un privilége plus ou moins étendu de production. Dans ce cas, c'est ce monopole ou ce privilége qu'ils feraient payer aux consommateurs. Abolissez le privilége, l'élément naturel redeviendra gratuit par la seule action de la concurrence que se font entre eux les producteurs.

Toute création de capital ajoute quelque chose à l'élément gratuit de la richesse et enlève, par cela même, quelque chose à son élément non gratuit et approprié, ou, en d'autres termes, substitue une dose plus forte d'*utilité* gratuite à la valeur onéreuse des produits. C'est ce que F. Bastiat a démontré péremptoirement dans son beau livre des *Harmonies économiques*, et je ne puis mieux faire que de citer sa conclusion sur ce point :

« De tous les éléments qui composent la valeur totale d'un produit quelconque, celui que nous devons payer le plus joyeusement, c'est cet élément même qu'on appelle intérêt des avances du capital.

« Et pourquoi ? — Parce que cet élément ne nous fait payer *un* qu'en nous épargnant *deux* ; parce que, par sa présence même, il constate que des forces naturelles ont concouru au résultat final sans nous faire payer leur concours ; parce qu'il en résulte que la même utilité générale est mise à notre disposition avec cette circonstance, qu'une certaine proportion d'utilité gratuite a été substituée, heureusement pour nous, à de l'utilité onéreuse ; et, pour tout dire en un mot, parce que le produit a baissé de prix. Nous l'acquérons avec une moindre proportion de notre travail, et il arrive à la société tout entière ce qui arriverait à l'homme isolé qui aurait réalisé une invention. »

Ces vérités si consolantes prennent un degré nouveau de grandeur et d'éclat, lorsqu'on se rend un compte précis de ce en quoi réside véritablement le capital. Bien des gens croient encore, à notre époque, que les espèces métalliques constituent tout le capital existant, ne s'apercevant pas que l'or et l'argent monnayés ne valent qu'en proportion de la quantité de produits *consommables* qu'ils peuvent acheter. Les hommes versés en économie politique savent que le capital d'un peuple, aussi bien que celui d'un particulier. consiste surtout dans ses instruments de travail: ateliers, outils, machines, constructions, matières premières, procédés de fabrication, marchandises, etc. Afin de ramener, s'il est possible, les diverses applications du capital à une seule formule, je dirai que le capital comprend, pour les gens éclairés, cet immense mobilier industriel — y compris, bien entendu, la monnaie — que le travail et le génie de l'homme ont conquis par tous les siècles d'efforts qui se sont écoulés depuis l'apparition de notre espèce sur le globe terrestre.

C'est pourquoi on a dit souvent que le capital est du *travail accumulé*, expression incomplète, parce qu'elle n'indique pas l'attribut caractéristique ou la fonction du capital, qui est essentiellement un instrument de production, mais assez heureuse, parce qu'elle

révéle l'origine du capital et l'intime solidarité des générations dans l'œuvre de son enfantement. La manifestation de cette solidarité, qui devient plus visible à chaque pas de la civilisation, a même été l'une des causes de l'égarement des utopistes contemporains au sujet du principe de la propriété et des droits du capital. Découvrant que le mobilier industriel dont les sociétés modernes sont pourvues est le fruit des travaux de nos ancêtres, à perte de vue dans le passé, jusqu'à et y compris l'époque présente, ils ont demandé de quel droit cet héritage commun était usurpé par une minorité, celle des capitalistes, qui s'en attribue tous les profits et y puise un moyen de domination et d'exploitation des masses déshéritées?

Mais cette objection embrasse deux sujets bien distincts : celui de la légitimité historique des fortunes particulières, des positions acquises, et celui de la légitimité générale, scientifique, de l'appropriation des capitaux existants. Je réserve le premier de ces sujets pour le traiter lorsque j'en aurai fini avec la question générale.

Quant à celle-ci, les adversaires de l'appropriation individuelle des capitaux sont victimes d'une analyse incomplète de la véritable essence du capital.

J'ai déjà montré que tout instrument de travail, de même que tout autre produit, renferme : 1° un élé-

ment naturel et gratuit; 2° un élément fourni par le travail individuel, à titre onéreux, et générant, par là même, le droit d'appropriation individuelle. Mais si nous pénétrons plus avant dans l'étude du capital, nous découvrons que les formes matérielles qu'il revêt sont loin d'épuiser sa vertu ou, pour mieux dire, sa substance première, et que cette substance, purement idéelle, échappe totalement à l'appropriation individuelle, pour demeurer la source commune où toutes les intelligences viennent s'abreuver, où les facultés productives de chaque homme viennent chercher de tout puissants auxiliaires.

En effet, veuillez y réfléchir, et vous verrez que le capital consiste bien moins encore dans le mobilier *matériel* de la production, que dans le mobilier intellectuel ou instruction scientifique, générale, et dans les connaissances techniques. Lequel est le plus précieux pour la société, des télégraphes électriques existants, ou de l'art de leur construction? — L'art, sans doute, puisqu'il permet d'en créer indéfiniment. Les télégraphes existants seront usés dans vingt ou quarante ans; l'art télégraphique ira sans cesse en se perfectionnant.

Les choses étant ainsi, qui ne comprend que le caractère éminent du capital, c'est son universalité, son impersonnalité en quelque sorte, son *communisme*?...

Une fois les propriétés de la vapeur connues et appliquées, tout le monde non-seulement jouit de ses avantages, à titre de consommateur, mais peut s'en servir à titre de producteur. Une fois le mécanisme de la charrue inventé, il est loisible à tous les cultivateurs d'en faire l'application; une fois la chimie et la physique en possession d'un secret, tout homme peut s'en approprier la connaissance [1]. C'est donc la SCIENCE qui constitue, en définitive, le premier et le principal des capitaux, le capital par excellence. Or, la science est le trésor commun, s'il en fut jamais. Elle ne refuse à personne ses bienfaits, et, chose admirable, plus on emploie ce merveilleux capital, plus il grandit. Le savant qui communique ses connaissances n'en devient que plus savant lui-même!

Les économistes n'ont-ils donc pas raison de dire que le capital est, dans l'ordre économique, le rédempteur de l'humanité? Oui, c'est le capital qui a brisé les chaînes de l'esclave, et c'est lui qui élèvera graduellement le prolétaire au niveau des privilégiés anciens de la civilisation!

Néanmoins, les adversaires de la propriété insistent encore en disant : « Qu'importe que le capital-science

[1] Je laisse de côté les droits particuliers de l'inventeur, qui créent pour lui un monopole fort légitime, à coup sûr, mais nécessairement temporaire.

soit, philosophiquement parlant, le trésor commun de l'humanité, si, pour jouir de ce trésor, il faut passer par l'initiation d'un long enseignement auquel le fils du riche peut seul avoir accès? Quelle part en advient-il aux enfants du peuple? — Aucune; tandis que la supériorité intellectuelle que donne l'instruction décuple encore les avantages prodigués par la fortune à ses élus.

Je suis loin de méconnaître ce que ces plaintes ont de tristement fondé. Il n'est que trop vrai : les classes sociales auxquelles leur misère ne permet pas de participer aux bienfaits de l'instruction générale et scientifique, jouissent, dans une proportion infiniment moindre que la classe riche, du capital moral de la civilisation; de même que la puissance des instruments de travail ne bénéficie *directement* qu'à ceux qui peuvent les acheter et s'en servir. Mais il est faux, de toute fausseté, que ces conditions d'infériorité que subit le pauvre soient des conséquences de la création et de l'appropriation du capital.

De sa création, d'abord; car si le capital n'existait pas, le sort des classes pauvres serait encore cent fois pire qu'il n'est, puisqu'à la privation de ses avantages directs se joindrait celle de ses avantages indirects, qui l'emportent sur les premiers, ainsi que je l'ai fait voir tout à l'heure. Il vaut donc mieux et beaucoup

mieux, même pour les déshérités de la fortune, que le capital existe, que s'il n'existait pas. Cette affirmation semblerait d'une banalité puérile, si nous n'avions vu, à notre époque, le paradoxe antipropriétaire enivrer à tel point une foule de têtes, qu'on entendait des gens, même éclairés et éloquents, maudire l'existence du capital, et s'écrier : « L'infernal capital!..... » C'était du reste l'erreur essentielle de Rousseau, et tous ses disciples la professent plus ou moins explicitement.

Mais je dis, en outre, que l'appropriation individuelle n'est nullement la cause de l'infériorité de position des classes pauvres. En effet, s'il est indubitable que sans l'appropriation individuelle les capitaux ne se seraient pas formés, — j'en ai donné les raisons au commencement de ce chapitre, — comment ne s'aperçoit-on pas que c'est à la puissance du principe d'appropriation lui-même qu'il faut attribuer la création progressive des capitaux et, par suite, toutes les améliorations, tant directes qu'indirectes, que le sort des masses obtient graduellement? Et comment ne sent-on pas que la non-appropriation du capital nuirait aux classes pauvres elles-mêmes de tout l'obstacle qu'elle mettrait à sa création et à son accroissement?... Il est vrai que les classes riches seraient frappées du même coup; mais la déchéance de celles-

ci ne ferait que rendre plus irrémédiable l'abaissement de celles-là. « Si c'est un malheur d'être pauvre, ce malheur est bien plus grand quand on est entouré de pauvres comme soi. » (J.-B.Say.)

Ce raisonnement, que je crois solide, nous autorise à conclure que la misère dont souffre encore l'immense majorité des membres de notre société, ne vient pas de ce qu'il n'y a encore que la minorité qui soit hors des atteintes de cette misère, mais de ce que l'humanité ne possède pas encore assez de moyens de production, c'est-à-dire assez de capital et de travail. Or, l'appropriation individuelle étant le mobile le plus énergique, le plus sûr, le mieux expérimenté de l'accroissement des capitaux, la négation du droit de propriété va donc directement contre le but que se proposent les amis du pauvre peuple, et tend à faire perdre le terrain conquis par la civilisation, à éterniser les souffrances de la masse.

On objectera en vain que le riche abuse souvent de sa position, et que maint capitaliste exploite le travailleur. Ces abus prennent leur source, non dans le principe d'appropriation, mais dans les imperfections morales de la nature humaine et dans notre ignorance native des lois de l'ordre social. De ces premières [illegible] secondaire, à savoir, les [illegible] âce auxquelles le

fait de l'appropriation devient, en effet, un moyen d'exploitation du pauvre par le riche, de même que, grâce à une confusion des pouvoirs temporels et spirituels, l'intolérance devient l'oppression sanglante des consciences. Mais épurez les institutions, supprimez les priviléges factices, constituez, en un mot, la propriété individuelle sur le droit commun, et vous la verrez bientôt se justifiant d'une façon éclatante, par ses bienfaits, des iniquités qu'on a si longtemps commises en son nom. L'un des caractères les plus certains du progrès social ne réside-t-il pas précisément dans l'extension de la propriété à un nombre, plus grand chaque jour, de personnes? Cela prouve avec évidence que le principe de l'appropriation individuelle, loin d'être funeste à la masse, milite incessamment pour elle par son développement.

Afin de juger sainement des effets de la propriété ou du capitalisme tels qu'ils se produisent aujourd'hui, il ne faut pas leur opposer un idéal utopique ou même réalisable progressivement, mais bien ce qui existait avant l'inauguration du régime actuel; et l'on s'apercevra que les abus du capitalisme vont en diminuant au fur à mesure de l'amélioration des institutions sociales dans le sens de la liberté et de l'égalité civile des droits. On remarquera aussi que l'abolition des priviléges politiques ou autres, atta-

chés par le passé à la condition de propriétaires, au lieu de porter atteinte au principe de l'appropriation individuelle, le consacre au contraire et en étend l'application; en sorte que le vrai et seul remède aux abus du capitalisme se trouve dans son expansion même. L'histoire de notre siècle en fournit l'invincible témoignage. Depuis cinquante ou soixante ans le nombre des propriétaires et celui des capitalistes, en Europe, a pour le moins décuplé. Et cependant il y a des fous qui voudraient interrompre ce mouvement et nous ramener à l'immobilisme de la propriété collective, sous prétexte d'égalité sociale! Ne serait-ce pas lâcher la proie pour courir après l'ombre?.....

Cette observation sur la marche économique moderne me conduit à aborder le point de vue historique indiqué plus haut.

§ 3. — De l'origine historique des propriétés acquises

Si l'on prenait ce qui a existé jusqu'ici et même ce qui existe encore maintenant, malgré toutes les conquêtes du droit, comme état normal de la propriété, ses détracteurs auraient beau jeu, il faut l'avouer. Voici de [illegible] ils raisonnent : « Vous prétendez que la [illegible] pas d'autre source légitime que le tra-

vail : donc, toute propriété qui n'est pas sortie du travail est un bien mal acquis. Or, pouvez-vous méconnaître que la majorité des fortunes contemporaines ne soit dans ce cas? Les propriétés nobiliaires datent de la conquête, de l'usurpation par conséquent, et se sont perpétuées à l'aide du privilége. Des générations sans nombre de serfs ont passé, fécondant le sol de leurs travaux et de leurs sueurs pour le profit des privilégiés. Comment justifiez-vous la consécration de ces propriétés?

« Les fortunes issues du commerce et de l'industrie sont-elles, elles-mêmes, beaucoup plus pures et ne représentent-elles pas l'exploitation du travailleur par l'oisif, ou les chances heureuses d'une spéculation trop souvent déloyale, ou les profits illicites du monopole?

« Cet état de choses met, vous en conviendrez, un obstacle invincible à l'accord social et à l'harmonie des intérêts avec la morale, objet de votre préoccupation et de vos vœux?... »

Les adversaires de la propriété seront peut-être bien étonnés si je leur dis que l'économie politique ne conteste point l'exactitude de cette critique. J.-B. Say a dit : « Il n'y a pas un héritage qui ne remonte à une spoliation violente ou frauduleuse, récente ou ancienne » (Cours complet, 4e partie, ch. V). Je crois

cette assertion trop générale et trop absolue; mais il n'importe; ce qu'il s'agit de savoir c'est la conséquence pratique à laquelle on fait aboutir la critique des fortunes présentes.

Et d'abord, il faut prendre garde que la science n'a rien absolument à démêler avec la propriété historique. L'économie politique fait-elle l'apologie du droit de conquête, ou du droit d'exploitation, ou du monopole, ou de la fraude? — Nullement. Elle combat, au contraire, résolument tout cela et y voit autant d'ennemis de la prospérité des peuples. Est-ce, par hasard, l'économie politique qui a organisé le monde comme il l'est? L'a-t-on seulement consultée à cet égard? — Non, non; elle n'était pas née lorsque le régime de la force et du privilége se constitua. Personne même ne soupçonnait alors qu'il pût y avoir une science de la production et de la consommation des richesses, faisant marcher de front l'honnête et l'utile, la propriété et la liberté.

L'économie politique peut donc se désintéresser totalement du problème historique et dire : « Ce sont la politique et la théologie qui ont noué ce problème; que la politique et la théologie le dénouent. Il ne me regarde pas. Le droit de propriété, tel que je le découvre et le professe, n'a rien de commun avec les faits de violence, d'injustice et de fraude, sur lesquels

a vécu en grande partie la société jusqu'ici, et dont toutes les pages de l'histoire sont plus ou moins souillées! » L'économie politique est si éloignée de patronner la propriété de fait, sans considération de son origine, qu'elle soutient qu'il n'y a qu'une seule société possible, c'est-à-dire durable, à savoir celle où la propriété émane du travail, et qu'elle explique en bonue partie les révolutions et les bouleversements sociaux qui ont éclaté, éclatent et éclateront, précisément par l'existence de la fausse propriété.

Cette réserve hautement et explicitement faite, si l'on demande à l'économie politique son avis sur la méthode à suivre pour ramener la propriété à sa constitution légitime, elle n'hésite pas à se séparer nettement de ceux qui veulent en finir avec les injustices du passé par une spoliation universelle, par ce qu'ils nomment *une liquidation sociale* et un partage à la Babeuf.

On a peine à comprendre même qu'il se rencontre des hommes assez déraisonnables pour rêver quelque chose de si monstrueux et de si impossible! Quoi! on ose nous parler froidement de la spoliation générale de tous ceux qui possèdent? Mais n'y eût-il qu'une fortune légitime sur dix, sur cent, on l'envelopperait donc dans la proscription des fortunes illégitimes? Comment, en effet, distingueriez-vous les bons des mauvais?

D'ailleurs, en supposant que cette distinction fût réalisable, à qui donneriez-vous les propriétés déclarées de mauvaise origine?... Où sont leurs vrais propriétaires?... Suffira-t-il d'avoir cultivé la terre pendant une ou plusieurs années pour revendiquer le droit de la posséder? La simple culture du sol ne *crée* pas le droit de propriété; c'est à son défrichement primitif et à son amélioration graduelle qu'appartient cette prérogative. Les générations de cultivateurs qui ont passé sur lui n'ont fait que ce qu'elles savaient et pouvaient. Elles donnaient leur travail pour féconder le domaine que les propriétaires défendaient pendant la guerre et administraient pendant la paix. Sans doute, la rémunération des services était fort inégale et fort injuste. Mais c'était un caractère général des institutions, des idées et des mœurs, et personne ne croyait violer le droit en principe. Si, par un hasard providentiel, l'homme de basse extraction s'élevait à la puissance et à la fortune, il agissait à son tour, envers les petits, comme on avait agi envers lui-même, et souvent plus mal.

Admettons cependant que le partage fût possible pour la terre; comment l'effectuerait-on pour toutes les autres propriétés, celles des constructions, par exemple?... ou pour cette portion si considérable de la richesse sociale qui gît dans des phénomènes éco-

nomiques, tels que le crédit, la circulation et les produits d'une valeur conventionnelle?... L'inventoriation seule des fortunes privées en anéantirait un nombre important et ferait subir à toutes des déchets énormes. Et puis, combien la portion solide et saisissable des propriétés, celle que représentent surtout les biens-fonds et immeubles, ne perdrait-elle pas par le fractionnement infinitésimal auquel aboutirait nécessairement le partage? Ce serait la ruine de toute production, jusqu'à ce que, par le mouvement forcé des choses, on revînt à une société comme celle qui existe et où les réclamations recommenceraient de plus belle; car on y verrait de même une classe possédante et une classe plus nombreuse ne possédant pas, et la prospérité ne s'accroître que proportionnellement à la sécurité dont jouirait le droit d'appropriation individuel.

Mais, en vérité, je suis bon de m'amuser à discuter ce qui n'est pas discutable. Ce qui ne procède que de la passion exaltée jusqu'au délire ne s'adresse qu'à la passion. Grâce à Dieu! il n'existe personne aujourd'hui qui oserait prendre la responsabilité d'une spoliation sociale; et lorsqu'un instinct populaire flétrissait les socialistes contemporains du nom de *partageux*, il les calomniait!

Il est vrai qu'on peut tendre au but de la soi-disant *liquidation sociale* par des voies détournées et pacifi-

ques en apparence. Tels étaient ces plans de réforme du crédit et d'organisation de banques, au moyen desquelles on prétendait, pendant ces dernières années, fournir gratuitement l'accès du capital à tout le monde, remplacer la monnaie métallique par une monnaie de papier à cours forcé, accorder le *droit au travail* ou la garantie constante de travail et de salaire, supprimer l'intérêt de l'argent, enfin arriver, suivant l'expression du plus célèbre des utopistes de cette classe, à donner « les maisons pour rien, les terres pour rien, les ateliers pour rien, en un mot, tous les capitaux pour rien[1]. »

Tous les projets de cet ordre ont non-seulement le tort immense d'impliquer un dessein plus ou moins dissimulé de spoliation et de pousser à la guerre civile, mais encore le malheur de se trouver en contradiction avec les premiers principes d'une saine économie sociale; de sorte que, après avoir anéanti les ressources acquises de la civilisation, ils dévoreraient, en outre, toutes ses espérances.

Le *crédit gratuit*, par exemple, en rendant illusoire le droit de propriété, du même coup détruirait les fortunes présentes et s'opposerait à la création des capitaux futurs. Le *droit au travail*, en ôtant à la pro-

[1] Projet de la Banque du peuple, par M. Proudhon. Paris, 1849.

priété et au capital leur liberté et leur sécurité, et en faussant toutes les lois normales de la production, de la circulation et de la consommation des richesses, produirait exactement les mêmes conséquences que le crédit gratuit, ou bien aboutirait au communisme. Les banques à monnaie de papier seraient l'instrument de destruction de toute liberté politique, civile et économique le plus énergique et le plus implacable qu'il fût possible d'employer.

Pour tout dire, si la société était réduite à l'alternative de choisir entre une spoliation générale des riches suivie d'un partage immédiat de leurs biens entre tous les pauvres, ou l'un des moyens termes dont je viens de parler, je ne crois pas qu'elle dût hésiter à choisir la spoliation et le partage, vu que, l'opération une fois faite, il y aurait du moins chance, si mort ne s'en suivait pas, de constituer l'avenir sur des données rationnelles et pratiques, tandis que, par l'adoption d'un des expédients empiriques de l'utopie, la société se condamnerait à nager indéfiniment dans le faux, et que, au lieu de subir un bouleversement temporaire, elle tomberait dans un chaos éternel!

Qu'y a-t-il donc à faire pour effacer la trace des usurpations et des injustices passées? — Une seule chose : améliorer graduellement les institutions, y instaurer peu à peu le règne du droit. Telle est la

puissance du travail libre que, seul, sans violence, sans exercer de représailles contre ses anciens dominateurs, sans porter la moindre atteinte aux fortunes acquises, il saura se faire rapidement sa place à la tête de la production, en laissant au capital le rôle d'auxiliaire qui lui est propre.

N'est-ce pas pour lui, d'ailleurs, que la science saisit tous les secrets de l'univers, dompte et asservit les éléments et en fait d'infatigables producteurs[1]? N'est-ce pas à la fois pour affranchir le peuple des œuvres *serviles* et pour lui rendre le bien-être accessible que fonctionnent ces admirables moteurs aux muscles d'acier, dont la puissance échappera bientôt à toute espèce de calculs! Certes, si la richesse devait rester, comme autrefois, le lot exclusif des aristocraties, à quoi servirait la production en grand et que signifierait cette inflexible loi du bon marché qui maintient et emporte irrésistiblement l'industrie?

Démocrates, pourquoi vous égarer à la poursuite des chimères quand la réalité déploie déjà sous vos yeux tant de merveilles et en promet mille fois plus encore?

Vous arrêtant aux apparences et prenant des né-

[1] La force fournie par les machines à vapeur, employées aujourd'hui en Europe, rend à l'industrie des services qui représentent le travail de plusieurs *milliards* d'hommes.

cessités transitoires pour le résultat définitif, vous ne voyez dans les progrès matériels de notre temps que le triomphe de la ploutocratie. Pénétrez jusqu'à l'essence de cette manifestation nouvelle de l'activité humaine, et vous comprendrez que l'industrie moderne, armée des forces gigantesques de la nature, ne fait que préparer le palais et le mobilier de la démocratie universelle, et que sa fin suprême est de mettre aux mains du travail le sceptre de l'univers!

CHAPITRE TROISIÈME

SOLIDARITÉ SOCIALE

---

§ 1er. — Rapports de la solidarité avec la liberté du travail et la propriété

J'ai montré dans la liberté du travail et dans la propriété la manifestation, l'exercice, les garanties du droit individuel, le développement économico-moral de la personnalité humaine.

Mais ai-je suffisamment justifié ainsi la science des richesses d'un reproche qu'on lui adresse fréquemment, celui d'exalter l'individu aux dépens de la société, de donner carrière à l'égoïsme en lui sacrifiant les droits et les devoirs de la solidarité ou de la vie collective?

Or, le progrès économique et surtout le progrès moral de l'humanité ne doit-il pas se reconnaître, par excellence, à la réalisation de plus en plus large de cette féconde et sainte solidarité, image de la Providence, qui, réunissant dans une commune sollicitude tous les membres de la grande famille, se préoccupe davantage d'obvier aux souffrances et de

pourvoir aux besoins généraux que de favoriser les ambitions de quelques-uns?

Oui, la solidarité est bien cela et doit bien apparaître sous ces traits dans les destinées du progrès social. Toute la question est de savoir si le triomphe de la solidarité exige soit la négation, soit l'affaiblissement du droit individuel exprimé par la liberté du travail et la propriété, ou si, au contraire, ce triomphe ne se rattache pas intimément à celui de ce droit lui-même...

L'économie politique professe cette dernière opinion. La liberté du travail et la propriété sont, à ses yeux, des moyens aussi naturels qu'infaillibles de hâter l'avénement du règne de la solidarité tel qu'on le caractérisait précédemment.

Il y a d'abord ici un point de méthode à tirer au clair.

Doit-on aller de l'individu à la société ou de la société à l'individu? Lequel des deux précède l'autre et en forme la molécule organique, la racine? Poser en ces termes la question, c'est la résoudre. L'individu, l'homme, précède la collection humaine, logiquement comme historiquement. L'individu vit, sent, agit de lui-même. La collectivité n'a pas d'existence propre; elle n'est, en quelque sorte, qu'un cadre ou qu'un nombre. Caractère essentiel : l'individu est une per-

sonne, responsable de ses actes; la collectivité n'est qu'un être de raison, dépourvu de responsabilité. C'est pourquoi la constitution de ces *corps moraux*, comme on dit par un singulier abus de langage, pour désigner l'existence légale des corporations religieuses ou autres et le mode de leur possession territoriale, biens de *main-morte*, sont-ils un des plus grands embarras de la société, une des anomalies les plus inconciliables du passé avec le droit moderne.

C'est qu'il faut, pour que la collectivité elle-même puisse s'affirmer, fonctionner, vivre réellement, qu'elle se compose de molécules, d'éléments vivants, énergiques et se possédant, au lieu d'être possédés. Autant vaut la vie de la molécule organique, autant vaudra la vie de l'être collectif. Les corps moraux, ou plutôt antimoraux, dont nous parlions tout à l'heure, étaient formés de molécules inertes, d'individus sans droits, sans personnalité en ce qui faisait le but de leur agrégation. Voilà pourquoi ces agrégations sont des branches mortes, tenant seulement par une fiction de la loi au tronc social, ne participant point au flux de sève qui circule dans l'arbre, et ne pouvant que contrarier sa croissance!

On arrivera au même résultat toutes les fois qu'on voudra partir de la collection pour aller à l'individu, de la solidarité pour aller au droit de chacun. On

n'aboutira qu'à l'affaissement, qu'à l'oblitération de la personnalité, et la solidarité se résoudra dans la tyrannie.

Cela est si vrai, que le premier article du code des sociétés solidaires est et a toujours été le sacrifice complet du droit personnel. La formule communiste le dit nettement : « *De chacun suivant ses forces; à chacun suivant ses besoins.* » L'idée de droit n'y apparaît pas; elle en est l'antipode; à la pratique, elle en serait le fléau. Car, comment étouffer le droit, c'est-à-dire la personnalité? — Il n'y a qu'un moyen: la castration forcée ou volontaire; le suicide ou la compression!

Mais s'il se trouvait que le droit personnel lui-même, au lieu de nuire à la solidarité, lui vînt en aide de toute la puissance qu'il acquiert en se constituant dans sa légitimité!... soutiendrait-on encore qu'il faut mettre la solidarité avant le droit?

Or, il est facile de voir que tout accroissement de la liberté du travail et que toute extension du droit de la propriété sont un bénéfice pour la solidarité sociale.

On conviendra bien, d'abord, que, sous un régime de complet asservissement du travail, la solidarité entre les travailleurs et les maîtres est aussi faible que possible. Toute la peine reste d'un côté; tout le plaisir va de l'autre. Point de réciprocité. L'esclave n'a, vis-à-vis

du maître, que des devoirs; le maître n'a que des droits. Au partage, celui-ci prend tout.

Du jour où la liberté apparaît, c'est autre chose : il faut compter avec elle; un droit nouveau surgit en face du droit ancien, lui servant de limite et de contrôle. Si tu veux recevoir, il faut donner; comme tu traiteras autrui, tu seras traité par autrui. Cette responsabilité de chacun à l'égard de tous fait pénétrer, de gré ou de force, dans les âmes, le sentiment de la solidarité. On voit clairement que, ayant quelque chose à attendre de gens dont le concours ne peut s'exiger, on dépend d'eux au même degré qu'ils dépendent de nous. Dès lors, plus on tient à son droit, mieux on comprend qu'il faut respecter le droit des autres, qui est le garant et la contre-valeur du sien. Il n'y a que les gens qui n'ont rien à perdre qui ne tiennent à rien conserver.

Enfin, la liberté du travail force l'homme à ne compter que sur lui-même, à préparer par conséquent son avenir, à ménager ses ressources, à faire des épargnes, à former des capitaux. Or, les capitaux sont les instruments de la production collective, et ils fonctionnent dix fois plus pour le profit du travail et pour celui de tout le monde que pour l'avantage de leurs possesseurs titulaires. Je l'ai surabondamment montré dans le chapitre précédent.

La liberté du travail et la propriété conspirent donc puissamment pour la solidarité, en même temps qu'elles sont les forteresses du droit individuel et à cause de cela même.

Cependant nous n'avons ici que des instruments indirects de solidarité. Il en existe, dans l'économie sociale, de directs, d'exprès, qu'il s'agit de mettre en évidence. Ce sont la division du travail et l'échange des services et des produits.

§ 2. — Ressorts directs de la solidarité

C'est par la division du travail et l'échange que la société se réalise dans l'ordre économique. Ils forment l'engrenage des forces productives et le trait-d'union des besoins. Sans eux, les hommes vivraient-ils côte à côte et en foule pendant des siècles, — si toutefois cela était possible, — il n'y aurait pas de société. Chacun isolément mènerait l'existence de Robinson dans son île, ne recevant rien de personne et ne produisant que pour soi.

On ne doit donc pas faire honneur à la science d'avoir créé, inventé la division du travail et l'échange. La science les a seulement constatés. Ces ressorts de solidarité sont inhérents, quoique inégalement sans doute, à toute société d'êtres humains, et ils naissent

en même temps qu'elle ou plutôt, comme je viens de le dire, ils la réalisent.

Mais, au point de départ, leur mise en œuvre ne procédant que de l'instinct, ils ont juste la force nécessaire pour que la société ne se dissolve pas, parce qu'alors les hommes demandent le moins qu'ils peuvent au travail, à la production, et croient bien plus profitable de prendre que d'échanger.

A mesure que l'intelligence générale s'éclaire, les idées opposées gagnent du terrain : on travaille et on échange plus; la société s'enrichit et se pacifie corrélativement.

Cependant, chose bien surprenante, on développe la division du travail et l'échange pendant des siècles innombrables, sans le savoir, sans comprendre ni la nature ni les lois de ces grands principes, mais comme malgré soi, en dépit de mille préjugés qui les battent en brèche et qui font croire aux hommes que le « *chacun pour soi* » et le « *aux dépens des autres* » constituent la vraie science des richesses.

Il y a un siècle, tout au plus, que l'existence et le jeu de ces merveilleux ressorts, qui sont au corps social ce que la circulation du sang est au corps de l'homme, ont été proclamés et décrits. L'antiquité grecque, dans toute sa splendeur intellectuelle, a à

peine bégayé les rudiments de cette découverte[1]. Il est vrai que la constitution économique du monde grec était bien propre à dévoyer l'observation en pareille matière. L'économie politique de la Grèce reposait sur l'esclavage, qui donne à la division du travail, pour loi et pour limite, la volonté du maître, et à l'échange, la spoliation de l'esclave.

Mais on comprend moins aisément pourquoi cette foule d'hommes qui, de notre temps, ont pris le monde industriel pour sujet d'étude, et ont cru devoir imaginer des plans tout neufs d'organisation sociale, ne voient pas le rôle que la division du travail et l'échange jouent dans le mécanisme économique[2], au profit du secours mutuel, de la réciprocité, de la solidarité, et prétendent résolument que les doctrines professées par l'économie politique sont entièrement conçues en vue du triomphe de l'individualisme, lisez de l'égoïsme.

Une telle inadvertance et une si longue ignorance au sujet de deux principes primordiaux et palpables en

[1] Voir la République de Platon, Livre II.

[2] Il faut faire une exception à cette critique en faveur de M. Proudhon, qui, dans plusieurs de ses livres, et notamment dans celui intitulé : *De la création de l'ordre dans l'humanité*, parle de la division du travail en termes intelligents et judicieux. Il comprend aussi l'importance de l'échange, mais il en fausse la loi en n'admettant pas d'autre mesure des valeurs que la *quantité* du travail.

matière d'organisme social, prouvent qu'on ne saurait trop les élucider, et excusent les économistes de revenir perpétuellement à l'*a b c* de leur théorie. La division du travail et l'échange ne prendront, en effet, dans le mouvement des phénomènes industriels toute la rectitude d'allures et toute la puissance dont ils sont susceptibles, que lorsque leur compréhension aura pris dans l'esprit public l'évidence et l'autorité des axiomes les mieux établis de la science des richesses.

§ 3. — Division du travail

Si vous parcourez un atelier de production tant soit peu complexe, le fait le plus saillant d'organisation qui puisse y frapper vos regards est celui du morcellement infini que subissent les opérations productives. Chaque travailleur a une tâche spéciale, fragmentaire, extrêmement restreinte. Pourquoi en est-il ainsi? Pourquoi cet ouvrier n'accomplit-il pas lui-même toute la série des opérations successives que réclame la confection du produit? — Parce que l'expérience démontre qu'il y a une prodigieuse économie de temps à ce que les fonctions soient divisées et subdivisées, et parce que, de la sorte, chaque tâche acquiert une supériorité de bienfacture irréalisable [illegible]ment. Les avantages de cette combinaison s'ex-

priment par une production incalculablement plus abondante, plus économique et plus habile. Supposons qu'une montre dût être faite tout entière par les mains d'un seul ouvrier. Si diligent qu'il fût, il lui faudrait une année entière peut-être pour arriver à un produit grossier et défectueux. Grâce à la division du travail, la classe des horlogers de Genève, qui compte environ cinq mille ouvriers de l'un et de l'autre sexe, produit au moins quarante mille montres par an, la plupart d'un mécanisme compliqué et d'une bonne facture. Mais aussi la fabrication d'une montre se fractionne-t-elle en cent cinquante métiers distincts, pour le moins!

Il faut dire les mêmes choses à l'égard de toute autre production. En principe général, une branche d'industrie quelconque est d'autant plus avancée, c'est-à-dire combine d'autant mieux l'abondance et le raffinement des produits avec leur bon marché, qu'elle applique plus largement le principe de la division du travail.

Depuis que les économistes ont mis en lumière ces vérités si simples, si irrécusables, beaucoup de critiques cependant se sont produites contre la division du travail. Or, je le demande à tout lecteur, que signifient ces critiques, auprès de l'immense valeur du principe qui en est l'objet?... C'est opposer une colline au mont Blanc!

« Mais, dira-t-on peut-être, nous voyons bien, dans la division du travail, un phénomène grandiose de coopération; quant à la solidarité... » — Ah! l'on ne voit pas la solidarité? Eh bien! je vais la faire toucher du doigt.

Supposons que dans la longue série d'opérations dont se compose telle fabrication, un seul terme vienne à faire défaut; est-ce que toute la série ne se trouve pas frappée, paralysée? — C'est évident, puisque le produit, ne pouvant plus être achevé ni vendu, laissera sans rémunération tous ceux qui ont successivement coopéré à sa production. — Donc, solidarité de souffrance.

Si l'une des fonctions fait seulement tache dans l'ensemble par son infériorité, ou bien si elle manifeste des exigences démesurées, eu égard à son concours, le dommage ne rejaillit-il pas sur toutes, soit par un abaissement de valeur du produit, soit par le sacrifice imposé à l'ensemble, afin de satisfaire les prétentions dont nous parlons?

Supposons, par contre, qu'un perfectionnement s'introduise dans une partie spéciale; comment cette partie même y trouverait-elle avantage, si la fabrication totale ne s'en ressentait par une extension de ses affaires? — En effet, le perfectionnement aboutira soit à une économie de frais de production, soit à une amé-

lioration du produit sans accroissement de ces frais. Dans les deux cas la demande du produit augmentera, et tous ses coopérateurs obtiendront plus : — solidarité de profits.

Touchons au fond même du sujet. Grâce à la division du travail, la puissance productive est vingtuplée. C'est dire que chaque producteur gagne *vingt* au lieu d'*un*. Nous prenions tout à l'heure pour exemple la fabrication des montres, et nous disions qu'un horloger qui devrait faire intégralement une montre, à lui seul, y passerait une année entière et la ferait mauvaise. Il gagnerait donc à peine, dans l'espace d'un an, ce qui échoit au travail sur le prix total d'une seule montre. Prenons que cette part du travail représente la moitié du prix de la montre, soit cent francs sur deux cents; les deux tiers même, si l'on veut[1]. Mais cet ouvrier horloger, en opérant sous le régime de la division du travail, gagnera quatre ou cinq francs par jour, et quelquefois plus, soit près de deux mille francs par an !

Quel système d'association communiste, égalitaire et soi-disant solidaire augmenterait la rémunération

[1] Je ne parle ici que des travaux de confection, étant données les matières premières, acier, cuivre, or, verre, etc. Quant à ces matières, je les suppose fournies à l'horloger par les autres industries, ce qui représente déjà un résultat énorme de la division du travail.

du travail dans une proportion aussi colossale que l'accroît la solidarité qui résulte simplement du fait de la division du travail?

Et cependant les partisans de ces systèmes ne se sont pas aperçus de cette solidarité-là!...

Il est vrai que mon raisonnement péche par un point. J'ai comparé le gain d'un horloger fabriquant une montre à lui tout seul, avec son gain sous le régime de la division du travail; mais c'est par hypothèse qu'il y a lieu de faire une semblable comparaison, car on comprend du reste que, sans la division du travail, on ne ferait pas du tout de montres, vu que le consommateur ne consentirait jamais à payer ce petit produit un prix équivalent à ses frais de production; car, au salaire de l'horloger, n'eût-il vécu que de pain et d'eau, il faudrait ajouter l'intérêt du capital représenté par l'innombrable multitude d'outils dont chaque faiseur de montres devrait être pourvu, et l'amortissement des frais d'un apprentissage qui n'aurait pas demandé moins de dix ans.

Appliquez ces considérations à toute fabrication, et vous reconnaîtrez que, sans la division du travail, il n'y a plus rien de possible en fait d'industrie; nous [illegible]s à la vie des forêts où, encore, dès que l'a[illegible] entre un certain nombre d'êtres humains

commence, on voit apparaître les premiers linéaments d'un classement de fonctions.

Songez, en effet, que pour qu'il y ait une catégorie de travailleurs voués spécialement à l'horlogerie, — chacun fût-il condamné à faire seul la montre entière, — il faut que ces travailleurs n'aient à s'occuper directement de la production d'aucune des choses nécessaires à la satisfaction de leurs besoins physiques: nourriture, vêtements, logement, etc., etc.; pas même de la fabrication des outils qu'ils emploient dans leur propre métier.

La division du travail étend donc le lien de la solidarité bien au delà des portes de chaque fabrique. Cette distribution sommaire de la production générale par classes en est une autre application. Les uns fournissent la matière première que les autres mettent en œuvre. Ceux-ci demandent à la terre ses moissons et ses fruits, pendant que ceux-là en extraient les matériaux de construction, les métaux, les pierres précieuses, la houille, que d'autres encore taillent, forgent, sertissent, brûlent, etc. Cependant les hommes d'étude apportent aux praticiens les lumières de la théorie; les penseurs et les savants fournissent aux intelligences le pain de la vérité; les écrivains, les poëtes et les artistes abreuvent l'âme aux sources du beau. Il n'est donc pas une œuvre individuelle qui ne

contribue à la vie générale, et ce principe, qui semble l'expression par excellence du fractionnement et de l'individualisme, la division du travail, est, au contraire, l'expression vivante et active de la plus intime solidarité sociale!

Je devrais dire de la solidarité humaine, car la division du travail ne s'arrête aux limites ni de la cité, ni de la patrie; elle enlace plus ou moins étroitement tous les peuples de notre continent, du globe entier. Nos produits se croisent, s'échangent au delà comme en deçà des Océans. L'Asie, l'Afrique, etc., ont besoin des nôtres; nous ne pouvons nous passer des leurs. Il y a une division du travail, même entre les aptitudes de chaque climat, de chaque zone, de chaque sol. Toute terre a sa vocation, comme tout homme, et il y a autant intérêt pour la société universelle à ce que telle contrée suive spécialement, exclusivement, sa vocation productrice, qu'il y en a pour cette contrée même à ne pas lutter stérilement contre sa vocation.

Ce que je viens de dire, je le sais bien, fera sourire plus d'un lecteur. C'est élémentaire jusqu'à la puérilité. Comment se fait-il pourtant qu'on en tienne si peu compte, lorsqu'on raisonne sur l'organisme de la société, et qu'on crie par-dessus les toits que la civilisation industrielle n'est qu'insolidarité, qu'antagonisme, qu'isolement; que la liberté du travail a brisé tous les

liens qui unissaient autrefois les intérêts et les sentiments? La liberté du travail ne rend-elle pas, au contraire, d'un côté, par un fractionnement plus intime des travaux, conséquence nécessaire de l'avancement en industrie; de l'autre côté, en ouvrant devant chaque vocation une carrière plus précise, la liberté du travail, dis-je, ne rend-elle pas incessamment plus irrésistible et plus féconde la loi souveraine de solidarité?

Que voudriez-vous donc mettre à la place de cette association, vraiment naturelle et vraiment humaine, qui agrandit l'individu et la collectivité l'un par l'autre; qui fait l'homme d'autant plus solidaire qu'il est plus libre, et d'autant plus libre qu'il est plus solidaire?

Vous nous proposez un mécanisme d'association reposant sur la négation du droit de propriété ou qui aboutit fatalement à cette négation! Mais que solidarisez-vous en agissant ainsi? Les intérêts individuels? — Ils n'existent plus; votre combinaison part de leur anéantissement. Les besoins? — Ils restent, en dépit de vous, personnels et antagonistes. Plus ils se sentiront réduits à la portion congruë, plus ils se révolteront contre votre fraternité factice. Vous ne solidarisez que les vices; vous coalisez l'envie, la paresse, l'ignorance, les appétits brutaux, tous les instincts vulgaires,

contre le savoir, l'activité, le talent, l'émulation féconde, le progrès!

§ 3. — Échange des services et des produits

La division du travail enfante l'échange, comme le travail enfante la propriété.

La société roule tout entière sur l'échange : échange de services, de produits, de sentiments, d'idées, de bienfaits, et aussi de mauvais traitements, d'injustice, de mal.

Dans l'économie sociale, l'échange est le pivot de toutes les relations. Trouver les lois de l'échange, c'est trouver les lois de l'ordre économique ou industriel.

La première de ces lois est l'équivalence, c'est-à-dire l'égalité de valeur des produits ou des services échangés.

On jugera qu'il serait plus généreux, plus fraternel, partant plus moral, de donner sans recevoir ou, tout au moins, sans s'inquiéter de maintenir strictement l'équilibre entre les deux plateaux de la balance. L'économie politique ne le juge pas ainsi. Son point de mire est la justice, *suum cuique*. Ce qui est au-dessus de la justice, en matière de moralité, ne la regarde pas. Elle considère l'abnégation comme une vertu su-

blime, mais point du tout comme le principe régulateur des intérêts.

Quiconque donne sans recevoir et même sans réclamer l'équivalent de ce qu'il donne agit noblement, saintement, mais tourne le dos à la science des richesses; et si l'on veut généraliser ce principe d'action, la société est perdue : plus de travail, plus d'émulation, plus d'industrie. C'est pourquoi la bienfaisance publique et privée, quoique nécessaire, obligatoire même, dans une certaine mesure[1], est pourtant si dangereuse et si stérile, et agrandit la plaie du paupérisme, au lieu de la fermer!

Ceci me rappelle une histoire qui trouvera assez bien sa place ici.

J'ai lu, je ne sais où, que, vers la fin du dernier siècle, au sein d'un comté occidental d'Angleterre, deux seigneurs, très-riches l'un et l'autre et proches parents, avaient fixé leur résidence habituelle dans des bourgs rapprochés et dont le territoire leur appartenait en majeure partie. Mais ces deux seigneurs comprenaient fort différemment la manière d'employer leurs richesses.

L'un, le comte de Wellesley, d'antique race, vivait paisiblement et noblement du revenu de ses domai-

[1] Voir sur ce sujet le chapitre relatif à la consommation.

nes, sans chercher à l'accroître, et faisait de sa fortune l'usage le plus généreux. Charitable jusqu'à l'oubli de ses propres intérêts, il distribuait d'immenses aumônes. Il n'y avait pas une infortune dans le pays qu'il ne soulageât, pas un pauvre qui vînt frapper à la porte du château sans être secouru. Lord Wellesley était vraiment l'ange tutélaire des populations qui l'environnaient. Il dota sa contrée natale de plusieurs institutions de bienfaisance appropriées aux besoins de chaque âge et de chaque sexe. Parvenu au terme d'une longue et heureuse vieillesse, il laissa un patrimoine fort amoindri, mais un nom vénéré et un modèle accompli des plus touchantes vertus.

L'autre seigneur, au contraire, sir Stirling, sans être précisément avare et dur, s'occupait sans relâche de bien gérer et de grossir sa fortune. Lancé, pendant sa jeunesse, dans les affaires d'intérêt, il avait occupé un poste éminent aux Indes et avait conservé, en revenant sur le sol anglais, le goût de la spéculation. Ayant jugé que l'industrie procurait de plus gros bénéfices que l'agriculture, il vendit, par parcelles et fort cher, aux paysans aisés des environs, une grande partie de ses terres, fonda une filature de coton d'après les procédés mécaniques inventés depuis peu d'années par Arkwright, bâtit des moulins, et mit en

exploitation un gisement houiller qu'il avait découvert en faisant fouiller le sol d'une de ses prairies.

Toutes ces entreprises, conduites avec une ardente et habile sollicitude et soutenues par de puissantes ressources, réussirent peu à peu et élevèrent la fortune de sir Stirling à des proportions colossales.

Cependant il n'aimait pas à faire l'aumône, et proposait à tous ceux qui la lui demandaient un travail en rapport avec leurs forces et leur aptitude, mais dont, après tout, il tirait profit lui-même. « Donnant donnant, » c'était sa devise favorite. Aussi jouissait-il dans la contrée d'une réputation de cupidité que le désintéressement de son voisin faisait encore plus vivement ressortir. Il mourut à peu près à la même époque que lord Wellesley, et fut beaucoup moins regretté.

Voici pourtant les résultats qu'avait eus pour leur pays la conduite si opposée de ces deux seigneurs. Le bourg habité par lord Wellesley était resté dans la même situation que par le passé. Il ne s'était accru ni en richesses ni en habitants. Bien plus, le fléau de la misère, auquel la bienfaisance du comte avait opposé, durant vingt-cinq ans, une forte digue, déborda aussitôt qu'il fut mort avec une singulière violence. Une foule de pauvres gens qui avaient pendant si longtemps vécu des charités du seigneur, cet appui ve-

nant à leur manquer, passèrent de la mendicité au vagabondage et fournirent de nombreuses recrues à la classe des malfaiteurs. Les autres furent contraints d'aller chercher du travail dans les établissements industriels fondés par M. Stirling.

Le canton qu'avait habité celui-ci présentait un tout autre spectacle. En un quart de siècle, le chiffre de sa population avait triplé. Il comptait un nombre considérable de petits propriétaires. Plusieurs fabriques s'étaient élevées à côté de celle de M. Stirling, à cause de l'abondance du combustible et du renom que l'établissement Stirling avait donné au pays. Le bourg était devenu l'un des foyers les plus actifs de production industrielle et agricole du comté.

Lequel de ces deux riches avait rendu le plus de services à son pays?

Revenons à l'échange.

J'ai dit que l'équivalence des services et des produits ou, en d'autres termes, la justice, l'équité, est sa première loi. L'accomplissement de cette loi dépend, en grande partie, d'une condition préalable, la liberté des transactions. Si l'échange n'est pas libre, comment pourrait-il se régler sur l'équivalence? Voici un producteur investi du monopole de son art, ne suis-je pas obligé de subir les exigences qu'il lui plaît

d'attacher à l'échange de ses services ou de ses produits contre les miens? Voici un travailleur que la loi contraint de donner ses fatigues, soit gratuitement, soit pour un prix déterminé, à des privilégiés sacrés ou profanes, ou à l'État; est-ce que ce travailleur peut recevoir l'équivalent de ce qu'il donne? Voici un consommateur qui est obligé d'acheter tels objets, nécessaires à sa subsistance, le double plus cher qu'ils ne lui coûteraient si les producteurs étrangers étaient admis à faire concurrence sur le marché aux producteurs indigènes; il n'y a plus d'équivalence possible dans les échanges.

Ce dernier exemple ne manquera pas de soulever des objections empruntées à une fausse appréciation du principe de solidarité. On dira: « Si vous rendez les échanges entièrement libres dans l'intérieur du pays, les grands producteurs imposeront leur monopole, se ligueront et feront la loi à la masse générale des consommateurs; de peuple à peuple, les industries nationales seront écrasées par celles de l'étranger. »

Je réponds : La ligue des grands producteurs n'est dangereuse, pour l'intérêt général, qu'autant qu'elle jouit d'un privilége légal, comme celui que possède une banque d'État, investie, plus ou moins complétement, du monopole de la circulation, ou que la liberté d'échanges se trouve restreinte par une cause artifi-

cielle[1], comme la présence de droits prohibitifs ou protectionistes. En dehors de ces circonstances, la ligue des grands producteurs, — si elle était possible, — ne pourrait que servir les intérêts généraux et, par conséquent, contribuer à la solidarité, en rendant la production plus abondante et moins coûteuse; nous l'avons démontré dans le chapitre précédent. Quant aux relations de peuple à peuple, je m'en occuperai bientôt, et je ferai voir que cette prétendue protection nationale, réclamée contre les dangers de la liberté des échanges, n'est qu'une *exploitation* nationale, c'est-à-dire l'immolation de la solidarité à l'égoïsme du privilége.

L'échange ne peut donc être équivalent que s'il est libre. Cette équivalence constitue la seule égalité rationnelle et possible dans une société fondée sur la nature et la justice. Il est naturel, il est juste que celui qui donne deux reçoive deux. La fausse égalité voudrait qu'on reçût toujours deux, soit qu'on donnât plus, soit qu'on donnât moins.

[1] La liberté des échanges peut être restreinte aussi par des causes naturelles comme le manque de communications, l'éloignement des marchés, etc., et, dans ce cas, il peut s'établir un monopole de fait qui fasse la loi autour de lui. Mais ce monopole ne pourra prospérer et surtout se maintenir qu'autant que, loin d'abuser de sa position, il procurera à la consommation, somme toute, des avantages dont elle serait privée sans lui.

Pourquoi les égalitaires se buttent-ils à ce contresens? — Parce qu'ils ne voient pas que sous la simple équivalence se cache un phénomène merveilleux de solidarité, qui fait que chacun reçoit mille fois plus qu'il ne donne.

Qu'on se rappelle ce que j'ai dit précédemment à l'égard des avantages que procure la division du travail à chacun des coopérateurs d'une même production. La puissance de son travail s'y trouve centuplée, et son salaire, par conséquent. Mais, grâce à l'échange, ce n'est pas seulement des résultats de la division du travail dans sa profession que bénéficie un producteur, c'est des résultats de ce principe dans toutes les branches de la production générale. Dans sa profession l'avantage lui arrive comme accroissement de salaire ou de profit : au lieu de gagner un, il gagne vingt. Pour toutes les autres professions l'avantage lui arrive, grâce à l'échange, comme accroissement de consommation, par le bon marché, qui est la conséquence de cette même division du travail, toutes les fois qu'elle est appliquée à une production quelconque. Observez bien, en effet, que l'échange seul rend praticable la division du travail, puisque, sans l'échange, chacun étant obligé de se suffire à lui-même, il n'y aurait pas d'association des forces et de division des fonctions.

L'échange, tout en restant équivalent du côté des

deux échangistes, donne donc à chacun cent fois, mille fois plus qu'il n'a donné lui-même. Cela semble un paradoxe; rien n'est pourtant plus vrai. Reprenons l'exemple de l'horloger qui, en vertu de la division du travail dans sa profession, gagne dix-huit cents francs par an, au lieu de cent qu'il gagnerait s'il opérait seul. Or, notre homme va pouvoir échanger contre ce salaire cette foule de produits de tout genre, dont la division du travail a abaissé le prix dans des proportions analogues à l'abaissement que ce principe amène dans le prix des montres. Et cela indéfiniment. C'est-à-dire que toute nouvelle réduction de prix de quelque produit que ce soit, obtenue par la division du travail, voire par toute autre cause, telle qu'un perfectionnement des procédés de fabrication, profitera, au moyen de l'échange, à l'ouvrier de toute autre profession; de sorte que, sans donner lui-même davantage, et en donnant moins, — par suite de la coopération des agents physiques, mécaniques, etc., — il recevra toujours plus. N'est-ce pas là de la solidarité dans le sens le plus précis et le plus consolant du mot?

L'échange est un instrument de sociabilité, de ralliement des peuples, d'apaisement des haines entre races, de destruction des préjugés nationaux, infiniment plus puissant que la guerre, que la colonisation, que la littérature, que la science, que la propagande

religieuse. C'est ce qui donne à la création des voies de communication une portée politique et philosophique. C'est ce qui explique la prospérité exceptionnelle des peuples commerçants, à toutes les époques de l'histoire, et malgré la fourberie perpétuelle dont ils ont fait preuve. Les peuplades sauvages mêmes cèdent à la séduction de l'échange, et se seraient depuis longtemps ralliées à la civilisation, si on n'eût pas employé d'autres moyens pour les y amener.

Ajoutons un dernier mot au sujet des fruits de solidarité que porte l'échange. Personne ne voulant donner sans recevoir, il est de l'intérêt de chacun que les autres aient quelque chose à donner eux-mêmes; car si je ne puis rien vous rendre en échange de ce que vous m'offrez, je ne puis échanger, ni vous non plus par conséquent; nous sommes donc frappés en même temps : mon dénûment rejaillit sur vous; mon abondance serait une portion de la vôtre. Nos destins sont donc solidaires; je dois, si je comprends bien mon propre intérêt, désirer, favoriser le vôtre. Ici nous touchons à la fraternité!

Mais, qu'on y fasse bien attention, d'où vient cette incomparable puissance de l'échange pour concilier et moraliser les intérêts par leur satisfaction même? — Elle vient de ce que l'échange solidarise les intérêts

sans les confondre, sans briser la liberté et le droit individuel; en les exaltant au contraire!

Qu'on imagine un système de solidarité qui réaliserait par des moyens plus simples et plus sûrs l'harmonie du juste et de l'utile!

Après cette analyse des bases économico-morales de la société, je vais passer à l'examen des fonctions économiques : production, circulation, distribution et consommation des richesses.

Cet examen remplira la seconde section des études analytiques.

On m'accusera peut-être, plus d'une fois, d'y commettre des répétitions avec ce qui se trouve dans la première section. Ce ne sera pas tout à fait ma faute. L'économie sociale, bien comprise, forme un tissu si serré de phénomènes se générant et se complétant mutuellement, qu'il n'est guère possible d'en bien saisir un seul sans toucher un peu à tous les autres et sans montrer leur enchaînement entre eux.

SECTION DEUXIÈME

FONCTIONS ÉCONOMIQUES

CHAPITRE PREMIER

PRODUCTION

Nous allons aborder l'analyse de la production et voir si les divers intérêts que cette fonction économique met en jeu, tendent à la justice ou à l'injustice, à l'accord ou à l'hostilité, au bien ou au mal, lorsqu'ils agissent librement et avec la conscience de leur véritable but.

J'examinerai successivement les divers degrés de relation que le mouvement industriel établit entre les hommes à titre de producteur, soit de peuple à peu-

ple, soit de classe à classe et d'individu à individu, dans une même nation.

§ 1er. — Peuples

S'il est un ordre de relations humaines où la loi du monde irrationnel, la loi du plus fort ait constamment et implacablement régné, c'est bien celui de peuple à peuple. Dans l'antiquité, le droit, l'idée sociale ne dépassa jamais les bornes de la cité ou de la patrie. Il n'y avait pas de justice au delà, encore moins de sympathie. Attaquer, piller, asservir l'étranger, résumait toute la politique extérieure et constituait le fond commun des croyances et de la pratique morale en matière de droit international. Le patriotisme, ce pieux sentiment qui nous lie par l'amour et la reconnaissance au sol natal, renfermait toujours une plus forte dose de haine que d'affection. On haïssait tout ce qui n'était pas compatriote dix fois plus qu'on n'aimait ceux auxquels le hasard de la naissance avait conféré ce titre. Personne ne doutait que la guerre ne fût pour un peuple le vrai chemin de la grandeur et de la prospérité, aussi bien que celui de la gloire. Conquérir le monde par les armes fut l'idéal de tous les génies politiques. Le monde ne leur apparaissait que

comme une proie appartenant de droit au plus brave ou au plus fort.

Toute la politique ancienne et moderne a pivoté sur cette idée; et c'est tout au plus si on ose, aujourd'hui même, soulever contre elle des objections, sans encourir le dédain et les sourires des *gens sérieux*.

Cependant il est manifeste que, dans les temps modernes, le principe de la guerre se transforme et tend à prendre un caractère plus défensif qu'offensif. Il s'est créé peu à peu en Europe une espèce de pondération des forces nationales, laquelle est considérée comme base du droit public. A coup sûr cette pondération n'implique pas que le principe moral des relations ait changé, et que chaque peuple soit plus disposé qu'autrefois à prendre la justice pour règle de sa politique; cela signifie seulement que l'élargissement de la civilisation a divisé l'empire de la force entre un certain nombre de peuples qui ont été amenés par maintes luttes sanglantes à se craindre et à se respecter mutuellement.

Cette crainte réciproque des grands États fait même le salut des petits, dont l'absorption par un puissant voisin détruirait l'équilibre général. La guerre récente d'Orient a prouvé l'efficacité du système : c'était une guerre d'équilibre européen. Mais il résulte de cet état des idées et des choses, que tout ce qui

n'est pas placé sous la sauvegarde directe de la loi d'équilibre, subit, comme autrefois, l'empire de la force. Ainsi, en dehors de l'Europe, chaque grand État pratique de son mieux la politique de conquête et d'exploitation; dans l'Europe même, les grands États exercent sur les petits une pression plus ou moins occulte et préparent incessamment leur absorption future : ce sont des chasseurs qui guettent une proie et qui n'attendent que le moment favorable pour la saisir.

La civilisation moderne ne professe donc pas, au fond, une morale politique plus juste et plus généreuse, que la civilisation ancienne ou que les époques de barbarie.

Pourtant cette civilisation n'a pu moins faire que d'élargir l'esprit et les sentiments des hommes, et de mettre tous ceux qui participent directement à ses lumières au-dessus des préjugés d'un patriotisme étroit et farouche. Cela est incontestable. Les peuples se rapprochent, se mêlent, se pénètrent de plus en plus: ils s'initient aux idées les uns des autres, s'imitent, se copient réciproquement, et multiplient, en dépit de toutes les entraves politiques et fiscales, leurs échanges matériels et intellectuels. Tout cela résulte de la force des choses, et quand bien même la science des richesses n'aurait pas été faite, les intérêts des peu-

ples iraient se rapprochant de plus en plus, de même que leurs connaissances et leurs institutions.

Néanmoins cette puissance des faits, cette tendance irrésistible de la civilisation à unir et à pacifier, n'a pu jusqu'ici déraciner le principe d'antagonisme qui fait considérer à chaque nation tout ce qui est au delà de ses frontières comme ennemi. On s'embrasse, mais armé jusqu'aux dents; on se prodigue les noms d'amis et de frères, mais diplomatiquement, c'est-à-dire avec défiance, l'hostilité au cœur, et en se surveillant mutuellement. Toute alliance renferme une porte secrète pour la trahison. C'est encore l'un des articles du symbole national dans chaque pays de détester l'étranger et de lui faire le plus de mal possible. On ne doute pas que le bien de la patrie n'en ressorte d'autant.

En résumé, la civilisation politique vit toujours sur ce dogme du vieux monde:

« Le bien de l'un fait le mal de l'autre. »

Il faut pourtant reconnaître que le parti démocratique ne professe pas, théoriquement du moins, cet axiome antisocial. Il proclame au contraire la fraternité de tous les peuples, et il ne considère le principe des nationalités que comme un échelon pour monter, par la fédération des peuples, à la république universelle.

Mais, si grande et si belle que soit cette conception, elle n'est pas complète. Elle laisse totalement de côté le point capital, pratiquement parlant, celui des intérêts. Aussi la révolution de 1789, qui inscrivait déjà sur son drapeau le dogme de la fraternité des peuples, fit-elle du protectionisme et même de la prohibition douanière; le gouvernement provisoire de 1848, fidèle à ces traditions, décréta l'expulsion des ouvriers étrangers.

Je sais bien que le parti démocratique se rallie chaque jour plus complétement à la doctrine économique du libre-échange; mais j'ai voulu seulement constater que cette doctrine ne vient pas de lui et qu'elle procède d'un ordre d'études tout spécial.

Voilà donc le point où l'économie politique prend le monde et voici où elle le conduit!

Elle recherche d'abord quelles sont les causes véritables de la prospérité des nations. Il est visible, par exemple, que l'Europe occidentale est plus peuplée, plus riche, plus forte aujourd'hui qu'elle ne fut, soit à l'époque de la plus grande civilisation antique, soit au moyen âge, soit dans les derniers siècles. L'empire romain aurait-il pu mettre sur pied et entretenir des armées comparables à celles de la France moderne, [illegible]es flottes égales à celles de la seule An-[illegible]on, sans doute. Des savants évaluent à un

milliard le budget annuel de l'empire romain sous les Césars, et c'était un fardeau écrasant pour les peuples. Cependant l'empire romain embrassait des contrées dont l'un des grands États de l'Europe moderne, sauf la Russie, ne forme pas la dixième partie. D'où vient donc la supériorité énorme des États modernes? Sont-ils plus guerriers que les Romains? — Non, à coup sûr. Ont-ils poussé plus longtemps le génie politique? —Non. L'emportent-ils par le goût artistique et littéraire? — C'est fort douteux. Mais ce qui est visible, palpable, c'est que l'industrie, le commerce, tous les arts productifs, ont pris dans les temps modernes un essor inconnu au passé. En cela gît l'extrême différence des époques.

Comparez entre eux les États modernes, l'Espagne avec l'Angleterre, la Russie avec la Prusse, et vous verrez de même que le trait distinctif, par excellence, de la supériorité des uns sur les autres, consiste dans leur inégalité de développement industriel.

Il est bien vrai que la puissance de production d'un pays n'est que la résultante de plusieurs causes politiques et intellectuelles, comme le degré de liberté et de justice qu'y réalisent les institutions, la culture des sciences positives, etc.; mais les phénomènes économiques, pour s'appuyer sur de telles bases, n'en sont pas plus à dédaigner. Le développement de l'industrie

est effet et cause en même temps. Il émane de diverses sources dont la principale, celle qui renferme toutes les autres ou les supplée, est le travail; il amène, à son tour l'accroissement de la population, de la richesse, de toutes les forces vives du pays.

Ce n'est donc pas la guerre mais la paix, non pas les conquêtes mais l'industrie, non pas la grandeur du territoire mais le travail, qui contribuent le mieux à la prospérité des nations.

Toutefois ces considérations ne conduisent encore la politique internationale qu'à des résultats négatifs, c'est-à-dire à ne pas attaquer ses voisins.

Une analyse plus approfondie de la production fournit les résultats positifs que voici :

1° La puissance de la production est proportionnelle à la division du travail.

2° La division du travail a pour limites l'étendue des débouchés ou du marché.

3° Les produits s'échangent contre des produits.

Pour quiconque a parcouru un traité d'économie politique, ces formules présentent un caractère d'évi- [illegible] qui s'impose : elles sont d'une certitude mathé- [illegible] absolue, et défient toute contradiction, au [illegible] est inutile désormais de les discuter. Ob-

servons en outre qu'elles appartiennent bien en propre à l'économie politique, et qu'il n'est philosophe, ni homme d'État, ni juriste qui puisse en revendiquer l'invention. Elles sortent bien de l'analyse du mécanisme industriel accomplie par les économistes, depuis Turgot et Adam Smith jusqu'à J.-B. Say et à F. Bastiat.

Eh bien! ces propositions si simples, j'allais dire si vulgaires en apparence, sont comme l'axe sur lequel doit s'accomplir désormais tout le mouvement politique du monde.

En effet, si la fécondité du travail est proportionnelle à sa division, il y a intérêt à ce que la production se divise de plus en plus, non-seulement par individus et par ateliers, mais encore par provinces, et que chaque contrée ne forme, pour ainsi dire, qu'un compartiment, un engrenage de l'industrie universelle. La nature a, en effet, prédestiné à ce rôle chaque contrée, en lui attribuant une aptitude de production spéciale plus ou moins éminente : à l'une, les céréales ou les vins; à l'autre, les plantes textiles; à celle-ci, les cotons, la laine, la soie; à celle-là, le fer, le charbon, etc., etc.

Il est visible que cette division des fonctions productives est en voie de plus en plus large de réalisation; il est visible aussi qu'elle rend toutes les con-

trées comme solidaires les unes des autres et qu'elle unit étroitement leurs intérêts[1].

Mais *la division du travail est limitée par l'étendue des débouchés ou du marché.* A quoi servirait-il de pro-

[1] Un des grands arguments du protectionisme ou de l'antagonisme des intérêts nationaux consiste à dire qu'un peuple doit se suffire à lui-même, afin de n'être pas tributaire de l'étranger. On n'a jamais fait de meilleure réponse à cet argument que les paroles suivantes, prononcées dans un meeting par l'un des orateurs du *Free-trade,* en Angleterre, M. W.-J. Fox :

« Être indépendant de l'étranger, c'est le thème favori de l'aristocratie. Mais qu'est-il donc ce grand seigneur, cet avocat de l'indépendance nationale, cet ennemi de toute dépendance étrangère? Examinons sa vie. Voilà un cuisinier *français* qui prépare le dîner pour le maître, et un valet *suisse* qui apprête le maître pour le dîner. Milady, qui accepte sa main, est toute resplendissante de perles, qu'on ne trouva jamais dans les huîtres britanniques, et la plume qui flotte sur sa tête ne fit jamais partie de la queue d'un dindon anglais. Les viandes de sa table viennent de la *Belgique,* ses vins du *Rhin* ou du *Rhône.* Il repose sa vue sur des fleurs venues de l'*Amérique du Sud,* et il gratifie son odorat de la fumée d'une feuille venue de l'*Amérique du Nord.* Son cheval favori est d'origine *arabe,* et son chien de la race du *Saint-Bernard.* Sa galerie est riche de tableaux *flamands* et de statues *grecques.* Veut-il se distraire? il va entendre des chanteurs *italiens* et voir ensuite un ballet *français!...* Son esprit même n'est qu'une bigarrure de contributions exotiques. Sa philosophie et sa poésie viennent de la [illegible] géométrie d'*Alexandrie,* son arithmétique [illegible] Dès son berceau, il pressa ses [illegible] mourra, le marbre de *Car-* [illegible] l'homme qui dit: « Soyons

duire si l'on n'écoulait pas, si l'on ne vendait pas les produits? — Simplement à ruiner le producteur. Donc, la question des débouchés domine celle de la production, à tel point, que le débouché une fois ouvert, la division du travail et, par suite, la production ne connaissent presque plus de limites. Nouvelle nécessité d'entente et de concours mutuels. Le rapprochement de tous les peuples à titre de consommateurs des produits de chacun forme donc le complément indispensable de leur agencement à titres d'organes spéciaux d'une production commune.

C'est là le vrai communisme, celui qui ne fait qu'exalter la liberté et l'individualité de tous les groupes et de tous les membres de la famille humaine!

Enfin *les produits s'échangent contre les produits.* Donc les métaux précieux ne sont, nationalement parlant, qu'un instrument d'échange et non une richesse réelle. Car, excepté les pays qui produisent de l'or ou de l'argent, et qui en produisent assez pour acheter au dehors tous les objets que réclame leur consommation, — ce qui n'apparaît qu'à titre d'exception et ne saurait avoir qu'une durée transitoire, — chaque nation ne peut se procurer des espèces métalliques qu'en échange de ses produits, du fruit de ses travaux; et à quoi emploiera-t-on ces espèces, sinon à acheter les

produits qu'on n'a pas faits soi-même et qu'on veut pourtant consommer? Mais si une contrée produit beaucoup et cherche à échanger ses produits, il faut de toute nécessité qu'elle s'adresse à d'autres contrées dont elle puisse et désire recevoir les produits en échange des siens. Or, chaque contrée est d'autant plus capable d'acquérir les produits de l'étranger qu'elle a, de son fait, plus de produits à lui livrer en échange. Ce n'est peut-être pas sur le même point que s'accompliront les deux parties de l'opération. On achètera au nord et l'on vendra au midi : qu'importe pour le résultat d'ensemble? Cependant deux peuples ont toujours d'énormes échanges à opérer directement entre eux.

En principe, les produits s'échangeant contre des produits, plus un peuple est grand producteur, plus il a intérêt à ce que les autres peuples produisent aussi, afin de pouvoir pratiquer l'échange avec eux. Donc il a intérêt à l'accroissement incessant de leur prospérité, qui sert de gage, de garantie à la sienne propre.

Mais, dit-on, si les produits sont similaires, il y a concurrence entre les producteurs, et, par conséquent, expulsion des uns du marché au profit des autres, qui en acquièrent ainsi le monopole.

choses l'une : ou bien la supériorité de tel ur les autres résulte des conditions essen-

tielles et invincibles dans lesquelles la nature l'a placé, et alors il faut subir la prééminence qui, en définitive, profite au consommateur, c'est-à-dire à l'intérêt général, et il faut tourner peu à peu ses efforts d'un autre côté; ou bien cette supériorité n'est que factice et peut être vaincue, et alors elle remplit l'office d'aiguillon pour exciter les rivaux à mieux faire. Quant au monopole, il n'est plus à craindre du jour où toutes les voies sont ouvertes et où les prétentions du vainqueur dépasseraient les avantages qu'il procure à la consommation.

On dit encore : Que deviendront les industries nationales si on les abandonne à la concurrence des industries étrangères? — L'industrie nationale qui ne peut pas soutenir la lutte chez elle, sur son propre terrain, contre des industries étrangères, lointaines, est une industrie parasite ou indolente. Dans le premier cas, elle doit disparaître; dans le second, elle a besoin du fouet de la concurrence.

Industrie nationale est un beau mot; mais voyons ce qu'il renferme. En excluant du marché les produits extérieurs, c'est comme si vous payiez en prime à vos producteurs tout l'excédant du prix que coûtent leurs produits. C'est cette prime qui mérite vraiment le titre de nationale, car c'est la nation qui la paie, et cela triplement, vu que, d'une part, les simples con-

sommateurs achètent cinq francs un objet qui ne les vaut pas; que, d'autre part, toutes les industries qui emploient cet objet, soit comme matière première, soit comme outil, soit comme objet de subsistance des travailleurs, accroissent d'autant leurs frais de production, et sont obligés de vendre trop cher à leur tour; qu'enfin la prohibition plus ou moins complète du produit étranger entraîne naturellement des représailles envers tous les produits nationaux, qui pâtissent du privilége concédé à une classe spéciale de producteurs.

Ne vaudrait-il pas mieux payer pension à ces producteurs favoris, en les priant de fermer leurs ateliers, et en ouvrant le marché aux produits extérieurs[1]?

Ma démonstration est achevée.

Puisque le travail est la source principale des richesses d'un peuple, que le travail est d'autant plus fécond qu'il est divisé, que la division du travail a pour limites celles des débouchés ou du marché, qu'enfin les produits s'échangent contre des produits, les intérêts de tous les peuples, en tant que producteurs et consommateurs, sont donc étroitement liés entre

[1] On comprend que je ne saurais, dans une exposition aussi rapide, traiter la question de transition, qui, sans nul doute, a son importance et ne peut être confondue avec la question de principe.

eux, et le bien des uns fait nécessairement, infailliblement, le bien des autres. C'est tout le contraire, comme on voit, du préjugé qui a jusqu'ici dominé le droit international et dont la pratique a fait verser des mers de sang, englouti des richesses incalculables, entretenu, dans chaque pays, des préjugés féroces, et opposé un formidable obstacle à l'ascension du bien-être, de la concorde et de la moralité générale. C'est la puissance de ce préjugé qui, encore à cette heure, fait gémir l'Europe sous le poids de deux ou trois millions de soldats, lui coûte annuellement un budget de plusieurs milliards, écrase chaque État sous une dette toujours croissante, et menace la civilisation moderne d'un nouveau cataclysme! *Docete et erudimini, vos qui judicatis terram.....* (Psaumes.)

Je n'ignore pas qu'il existe, contre cet idéal de paix et d'amitié universelles que le libre échange réalisera, une objection grave. L'esprit militaire s'éteindra et avec lui, dit-on, la bravoure, le point d'honneur, la mâle franchise et ce mépris de la vie qui fait du soldat un héros, et de la guerre une école de vertus chevaleresques.

J'abhorre la guerre, et pourtant je ne suis pas de ceux qui dénient à l'esprit militaire toute valeur morale. Je crois même que la guerre a joué un rôle utile, indispensable dans le progrès historique, et ce ne

serait peut-être pas sans danger qu'aujourd'hui même la civilisation désarmerait totalement en face de la barbarie qui couvre encore les sept huitièmes du globe habité. Néanmoins, je ne crois pas qu'il y ait aujourd'hui un seul homme éclairé et sensé qui voulût sacrifier à ce que Napoléon appelait lui-même le jeu sanglant de la force et du hasard, le repos de son pays et les destinées du monde.

Il serait cruel de penser que la moralité humaine ne peut fleurir qu'arrosée de sang, et que le courage et l'honneur tiennent à la pratique du meurtre et du pillage organisés!.....

§ 2. — Classes

I

J'aborde un second degré de relations sociales : celui des classes entre elles.

Une nation forme des catégories de différents genres : les pauvres et les riches; les classes éclairées et les classes illettrées; la noblesse, la bourgeoisie, le peuple; enfin les diverses branches de profession : agriculture, industrie, commerce, finances, arts libéraux, sciences et lettres, magistrature, administration. Je m'occuperai d'abord de cette dernière classification,

parce qu'elle a un caractère plus directement économique que toute autre, et qu'elle offre la continuation du fractionnement par contrées et par peuples.

On voit, en effet, aussitôt que le principe de la division du travail a frappé l'esprit, que la classification des industries n'est qu'une des applications de ce principe. Les diverses branches de la production nationale, agriculture, industrie, commerce, etc., sont les unes aux autres, et d'une façon plus immédiate et plus rigoureuse encore, ce que sont entre eux les contrées et les peuples, c'est-à-dire les diverses parties du même tout, et comme les compartiments d'un même atelier. Il n'est pas un des objets de notre consommation la plus usuelle dont la création n'ait exigé le concours non-seulement d'un nombre assez grand d'ouvriers de la même industrie et de la même branche de profession, mais encore de plusieurs branches de la production nationale. Une étoffe, par exemple, a reçu d'abord sa matière première, laine, soie, fil ou coton, de l'agriculture. Quelle succession de travaux ce produit brut représente déjà! L'industrie des transports et le commerce interviennent pour mettre ce produit aux mains du manufacturier ou de l'industrie proprement dite. Mais le tissage de l'étoffe n'est pas tout: il faut que la chimie fournisse les procédés colorants qu'applique le teinturier; il faut que l'art du dessina-

teur en rehausse l'élégance. Puis le commerce reparaît, entreposant les mille variétés de la fabrication et les plaçant à la portée et à la convenance du consommateur. Enfin viennent les industries qui ajustent l'étoffe à notre personne, à l'ameublement de nos demeures, etc. Chacun des objets de notre toilette a exigé cette multitude presque sans nombre de coopérateurs. Encore ne parlé-je pas de l'emploi du numéraire qui a facilité les innombrables échanges que suppose cette succession de travaux, du crédit qui a joué son rôle dans chacun des actes de la production, des institutions publiques et de la police qui ont donné de la sécurité aux transactions, des lois justes ou injustes qui les ont aidées ou entravées. Il n'est pas un fragment, pas un fil de drap qui ne porte de tout cela en lui. Supprimez ou modifiez seulement un des rouages, l'œuvre entière est arrêtée ou transformée, et chaque classe de producteurs ressent le contre-coup de ces déplacements. L'invention et les perfectionnements de la machine à filer le coton ont fait accroître le nombre des ouvriers qui s'adonnent à cette seule industrie, en Angleterre, de huit mille à trois millions, ont fait baisser des cinq sixièmes le prix des étoffes de cette nature et ont fourni au gouvernement anglais les ressources nécessaires, par le crédit et l'impôt, [illegible]ire la guerre, pendant vingt-cinq ans, à la révo-

lution française et pour tenir tête à Napoléon! L'abolition de la loi sur les céréales, dans le même pays, y a presque fait doubler, en l'espace de quinze ans, la masse de l'importation et de l'exportation et le mouvement du commerce maritime.

Il n'y a donc rien au monde d'aussi éclatant que la solidarité d'intérêts de toutes les branches de la production générale, de toutes les professions. Si l'une souffre, inévitablement toutes les autres sont atteintes. Si l'une fait un progrès, les bénéfices s'en propagent jusqu'aux plus extrêmes limites de la circulation industrielle et sociale.

Il faut considérer, en outre, que chaque classe de producteurs a pour consommateurs ou pour débouchés toutes les autres classes; d'où il suit, conformément à l'axiome: *les produits s'échangent contre les produits*, que chaque classe de producteurs fait d'autant plus d'affaires que les autres classes ont elles-mêmes plus de produits à échanger. Donc chaque classe a intérêt à la prospérité des autres. Supposons un pays riche en produits agricoles, mais privé d'industrie et de commerce; à qui les agriculteurs vendront-ils leurs denrées? — A moins de composer à eux seuls toute la population, et alors le pays languirait dans un état voisin de la barbarie, témoin l'intérieur de la Russie, la Pologne, les provinces moldo-valaques, etc., il est

clair que leur bien-être, l'amélioration même du sol et les progrès de la culture seront proportionnés aux profits qu'ils retireront de l'écoulement des récoltes, de l'élève des bestiaux, de la sylviculture, etc. Si des populations urbaines, riches par l'industrie, le commerce, les arts, etc., consomment largement les produits de la terre, leur prix s'élèvera en raison de la *demande*, et les campagnes fleuriront. Les campagnards, à leur tour, commanditeront l'industrie. Éblouis par les séductions que la ville étale à leurs yeux, ils s'initieront au bien-être et au luxe en proportion de leurs ressources.

On aurait honte, en vérité, de ressasser des banalités pareilles, si l'expérience de tous les jours ne prouvait pas que les vieux préjugés, qui voulaient voir dans chaque classe de producteurs l'adversaire né des autres classes, dominent encore la majorité des esprits. N'entend-on pas dire encore fréquemment que les intérêts des campagnes sont opposés à ceux des villes? et les passions politiques ne cherchent-elles pas à exploiter ce sophisme ?...

II

[illegible]gonisme prétendu des classes et des profes-
[illegible] de nombreux arguments aux détrac-

teurs de la société. Faire de la critique sociale est une tâche aisée, car il y a terriblement à reprendre, à blâmer, à améliorer et même à détruire, comme radicalement mauvais, en ce monde; mais, outre que ces critiques, si fondées qu'elles soient, ne prouvent absolument rien quant à la bonté des remèdes qu'on propose, il ne faut pas les pousser à l'extrême.

Toutes les écoles socialistes ont reproduit et paraphrasé ce passage du sceptique Montaigne : « Le marchand ne fait bien ses affaires qu'à la débauche de la jeunesse; le laboureur à la cherté des blés; l'architecte à la ruine des maisons; les officiers de la justice aux procès et aux querelles des hommes. L'honneur même et pratique des ministres de la religion se tire de notre mort et de nos vices. Nul médecin ne prend plaisir à la santé de ses amis même, ni soldat à la paix de la ville; ainsi du reste. »

Si l'on devait accepter sans réserve ces assertions, il faudrait en revenir aux fameux axiomes : dupe ou dupeur; le bien des uns fait le mal des autres.

Mais c'est voir les choses par le petit côté. De bonne foi, lequel profite plus au marchand, des folies de quelques débauchés qui se ruinent et qui le ruineront très-souvent lui-même, ou d'un développement de la prospérité générale accroissant régulièrement l'activité des échanges? — Le laboureur a sans doute

intérêt à retirer un bon prix de ses récoltes; encore faut-il que les autres classes soient en mesure d'acquitter ce prix. Sauf le cas de disette, — qui apparemment ne fait le bien de personne, — la cherté des subsistances, en temps normal, n'est que le rapport des besoins de la population avec les moyens qu'elle possède de les satisfaire. Quelles que soient les prétentions de l'agriculteur, il ne saurait sortir de ces conditions. Les lois de monopole peuvent, il est vrai, créer des prix factices; mais, tôt ou tard, les funestes effets de ces lois réagissent sur le sort de l'agriculteur lui-même, en restreignant la demande de ses produits. Le pays où l'agriculture prospère, c'est celui où tout le monde peut consommer largement, et où l'industrie et le commerce versent sur le sol les capitaux qu'ils forment incessamment.

Chacun des exemples de Montaigne donnerait lieu à des observations analogues. — La ruine des maisons ne suffit pas pour faire la fortune des architectes: il y a plus de constructions à opérer dans une ville riche et, par là même, en voie d'agrandissement, que dans celles qu'atteignent des catastrophes, qui ne fournissent qu'une occasion accidentelle et passagère de travaux.

L'honneur et pratique des ministres de la religion [illegible] beaucoup moins de nos vices que de notre foi.

Ce ne sont pas les impies qui enrichissent l'Église, ce sont les dévots.

Il y a cependant des professions dont l'utilité n'est que négative, c'est-à-dire ne se manifeste que par la répression des désordres sociaux, ou pour le maintien des institutions régnantes, abstraction faite de leur valeur intrinsèque. Telles sont la police, la diplomatie, le gouvernementalisme, l'armée, les fonctions judiciaires, la bureaucratie. Si la société ne peut se maintenir qu'en vertu de l'appui qu'elle tire de ces diverses professions; si la société repose, comme on l'a prétendu, sur le soldat et le bourreau, comment se fait-il que chacun des progrès de la civilisation, chaque agrandissement des fonctions productives, restreigne l'action et l'importance des professions négatives? Dans les pays les plus industrieux du monde, en Angleterre, aux États-Unis, en Suisse, en Belgique, l'uniforme de l'agent de la force publique disparaît de la cité; le *self-government*, c'est-à-dire le gouvernement de l'homme par soi-même, ou ce que M. Proudhon, avec sa violence et son exagération habituelles, appelle l'*absence* de gouvernement, l'*an-archie*, se substitue au gouvernement officiel.

Veut-on dire qu'il y aura toujours des désordres à réprimer et des contestations d'intérêt à résoudre? — Rien n'est malheureusement plus certain, quoiqu'on

ne puisse douter non plus que le nombre des délits ne s'abaisse corrélativement à l'ascension générale du bien-être et de l'instruction, et que les collisions d'intérêt ne diminuent à mesure que l'équité pénètre davantage dans les institutions, que les lois sont plus simples et plus claires, que le droit commun est mieux garanti, non-seulement contre la violence ouverte, mais encore contre la fourberie et contre les usurpations du privilége, que l'organisation du secours mutuel est plus forte et plus large, à mesure enfin que les vérités économiques, en se répandant, font mieux comprendre à chaque homme que la route de l'honneur est, sous le régime de la liberté, celle qui conduit le plus sûrement à la fortune.

Encore une fois, ces améliorations ne réaliseront pas la justice absolue. On ne saurait trop le répéter, parce que cette chimère a été la pierre d'achoppement du progrès à notre époque. Rien n'autorise à penser que l'homme, en tout ce qui concerne sa destinée morale, soit susceptible d'atteindre au bien complet. Non, rien n'autorise à le croire!... et, s'il faut s'étonner d'une chose, c'est que l'expérience n'ait pu jusqu'ici déraciner du cœur humain une telle illusion! Au lendemain de toutes les révolutions politiques et à l'inauguration de tout grand progrès, des espérances magnifiques enivrent les âmes; les fronts frappent le

ciel, suivant l'expression du poëte; il semble qu'on va voir disparaître, comme par enchantement, toutes les misères et tous les vices de ce bas monde. Mais la déception vient bientôt: on s'aperçoit qu'il y a encore et toujours plus à faire que ce qui a été fait; alors on crie à la trahison; on renie ses croyances de la veille; on s'accuse réciproquement d'inconséquence, de maladresse et de mauvaise foi. Le fait est que toute connaissance humaine est incomplète et que l'application d'un principe reste toujours au-dessous du principe même.

Composé étrange de grandeur et de bassesse, de puissance et d'infirmité, l'homme aspire sans cesse au parfait et à l'infini. Il n'est pas un révélateur, pas un novateur, pas un croyant, qui ne voie le bonheur du monde attaché à son idée; mais, cette idée fût-elle aussi féconde que l'imaginent ses adeptes, elle paierait encore son tribut aux défectuosités de notre nature, et l'insatiabilité de nos désirs nous la ferait oublier, à peine obtenue, pour la poursuite d'un nouveau but.

Il importe donc de déterminer, non pas le terme d'une route qui est sans limites, mais la route elle-même. Or, la route du bien, dans l'ordre des choses qui nous occupe, c'est l'accord de plus en plus facile des intérêts; c'est donc, par conséquent, l'affaiblisse-

ment graduel des obstacles qui s'y opposent. Les professions qui tirent leur raison d'être de ces obstacles en subiront naturellement le déclin.

Pour toutes les professions de ce genre, la question doit se poser en ces termes: peut-il se faire que leur pratique, d'une part, ne tourne pas au mal de la société, soit moralement, soit économiquement; de l'autre, n'exerce pas une influence corruptrice sur l'âme de ceux qui s'y vouent? On m'accordera assez aisément le premier point, parce que, aux yeux des hommes d'autorité, le mécanisme officiel est la garantie indispensable de l'ordre et du bien social, et qu'aux yeux des hommes de liberté ce mécanisme sera rendu inutile par le progrès; mais on me contestera vivement le second point, à savoir que la pratique d'un grand nombre de professions n'exerce pas une influence funeste sur ceux qui s'y adonnent. « Les professions qui vivent du mal social, dira-t-on, n'ont-elles pas intérêt à la pérennité de ce mal? Or, l'intérêt du métier devient fatalement l'intérêt de l'artisan: est-il possible au cœur de l'homme de faire des vœux contre soi-même? »

A mon tour je ne contesterai pas l'immoralité fatale du désir. J'ajouterai même que cette disposition n'échoit pas seulement à quelques professions, mais à toutes. Oui, tout producteur désire que le besoin de

ses services se fasse sentir, de quelque nature que soit ce besoin et quoi qu'il en doive coûter aux autres. F. Bastiat le remarque en ces termes :

« En tant que producteurs, il faut bien en convenir, chacun de nous fait des vœux antisociaux. Sommes-nous vignerons? Nous ne serions pas fâchés qu'il gelât sur toutes les vignes du monde, excepté sur la nôtre : c'est la théorie des disettes. Sommes-nous propriétaires de forges? Nous désirons qu'il n'y ait sur le marché d'autre fer que le nôtre, quel que soit le besoin que le public en ait, et précisément pour que ce besoin, vivement senti et imparfaitement satisfait, détermine à nous en donner un haut prix : c'est encore la théorie de la disette. Sommes-nous laboureurs? Nous disons : Que le pain soit cher, c'est-à-dire rare, et les agriculteurs feront bien leurs affaires; c'est toujours la théorie de la disette.....

« Il suit de là que si les vœux de chaque producteur étaient réalisés, le monde rétrograderait vers la barbarie. La voile proscrirait la vapeur; la rame proscrirait la voile, et devrait bientôt céder les transports au chariot, celui-ci au mulet, et le mulet au porte-balle. La laine exclurait le coton, le coton exclurait la laine, et ainsi de suite, jusqu'à ce que la disette de toutes choses ait fait disparaître l'homme même de dessus la surface du globe! »

Qu'on lise attentivement les dernières lignes de ce passage, et l'on y trouvera la contre-partie des premières : la réponse à l'objection.

Le désir instinctif est égoïste, cela ne saurait être nié. C'est le règne de la nature irrationnelle, le cri de la brute, de la bête fauve. Mais la raison surgit. Elle promène son regard sur le monde : elle voit, elle compare, elle juge, et voici son arrêt : « Si les vœux antisociaux de chaque producteur étaient réalisés, le monde rétrograderait vers la barbarie..... jusqu'à ce que la disette de toutes choses eût fait disparaître l'homme même de dessus la surface du globe ! »

La raison, — et par raison il faut entendre ici non pas le développement des instincts et même du sentiment (le sentiment étant aveugle, extrême et illogique de sa nature), mais la raison analytique et démonstrative, autrement dit la science, — la raison conclut donc à l'opposé de l'instinct, et cela pour plus d'un motif.

D'abord, pour le motif qu'indique Bastiat : qu'il n'y aurait pas lieu de s'arrêter dans la route des concessions au désir égoïste, jusqu'à ce qu'on aboutît à la ruine universelle, y compris la ruine de l'égoïste. Ce qui prouve qu'il n'aurait pas bien calculé. Ensuite, parce que, si tel laboureur souhaite que tous les champs soient grêlés, hors le sien, il doit trouver par-

faitement naturel que chacun des autres laboureurs l'englobe lui-même dans un vœu semblable. Ces vœux demeurent-ils à l'état latent? ils se neutralisent réciproquement; se traduisent-ils en actes de violence? alors c'est la guerre et encore la ruine : aujourd'hui la sienne, demain la tienne; en attendant, c'est la misère, le danger, l'alarme pour tous.

Je sais bien qu'il sort toujours de cette lutte un état de choses où quelques individualités triomphent et où les vœux impies profitent au petit nombre contre le grand : c'est, pour prendre le langage de Bastiat, « la théorie du monopole, du privilége, des aristocraties. » Mais cette théorie est diamétralement contraire à celle de la science des intérêts, qui place l'expansion la plus sûre de chaque individualité dans la liberté et l'accord de toutes.

La théorie du monopole a l'inconvénient immense de provoquer des représailles. C'est une arme à deux tranchants; tôt ou tard, elle blesse la main qui s'en sert. Les révolutions le prouvent. Tout privilége personnel implique un empiétement sur les droits et la liberté de tous. Le privilége n'est privilége qu'à cette condition. Il agit donc comme force compressive, et pousse fatalement à l'explosion.

Considérons, d'ailleurs, que si le producteur désire le monopole en tant que producteur, il désire le droit

commun en tant que consommateur. Cela est de toute évidence. Je désire vendre cher, mais je désire acheter bon marché. Or, je vends une seule chose, et je les achète toutes. Si donc chacun vend cher, chacun achètera tout cher, et par conséquent obtiendra peu en échange de peu qu'il donne. Cherté générale équivaut à pénurie générale, même relativement pour le privilége. « Un petit propriétaire de l'Europe civilisée a plus de bien-être, dit J.-B. Say, que le roi d'une peuplade africaine : un bourgeois de notre temps vit plus à l'aise, plus confortablement qu'un prince du moyen âge. » Le consommateur appelle donc de tous ses vœux l'extrême abondance, la liberté des transactions, le droit commun et la justice; et ses vœux comme consommateur démentent, par calcul même, ses vœux comme producteur. Bien plus, ils les transforment. La production à bon marché devient le salut, le triomphe du producteur lui-même. Tout le génie de la spéculation, j'allais dire de la production, est là : produire sur une vaste échelle et avec de puissants moyens, afin de produire à bon marché. Et pourquoi produire à bon marché, sinon pour gagner plus en vendant plus? La fortune de l'Angleterre, sa prééminence industrielle sur le monde, ne tient pas à autre

nous de confondre le privilége usurpé avec

le privilége naturel, l'aristocratie du mérite avec l'aristocratie de caste.

Le privilége naturel est un fait qu'il ne nous est pas donné de détruire, et qu'il ne faudrait pas détruire quand bien même on le pourrait; car, sur le terrain du droit commun, le privilége naturel est beaucoup plus bienfaisant que nuisible, plus social, plus *communiste* qu'individuel. Un homme de génie ne mange pas, en définitive, plus qu'un homme ordinaire : des fruits de son génie la part qui lui revient est donc peu en comparaison de ce qui en échoit à tout le monde. Un grand médecin fait sa fortune rapidement; mais il a sauvé la vie à une multitude d'hommes. Un Colbert arrive au pouvoir, mais il donne à la prospérité nationale une impulsion puissante.

L'aristocratie de caste ne se justifie pas aussi facilement. A envisager les choses d'un œil impartial et philosophique, on ne sait trop ce que peut signifier cette prétention qu'ont toujours eue certains hommes, pétris du même limon que les autres, soumis aux mêmes vicissitudes physiques et morales, de se croire d'une nature supérieure à celle de leurs semblables, et comment cette prétention, si injustifiable aux yeux de la raison, a pu s'accréditer, s'enraciner, s'exalter au point de devenir une des forces les plus considérables et les plus indestructibles de la société. En tout temps

et en tout pays il a existé et il existe une aristocratie de caste, consacrée non moins par la vénération générale que par son propre orgueil. L'ouragan des révolutions passe, brisant sur sa route tout ce qui lui résiste, remuant et labourant profondément le sol, sans pouvoir en arracher les racines de la caste. Elle repousse et refleurit après la tempête, aussi vivace que jamais. Le sentiment aristocratique trouve des auxiliaires passionnés jusqu'au sein de ses ennemis. A peine la bourgeoisie, par exemple, a-t-elle ravi à la noblesse ses priviléges, qu'elle brûle de les restaurer pour son propre compte. Le bourgeois enrichi soupire lâchement après le blason, et son insolence de parvenu fait regretter au peuple ses anciens maîtres féodaux. Visitez les pays le plus démocratiquement constitués, les États-Unis, la Suisse, vous y retrouverez la maladie du titre aussi invétérée que partout ailleurs!

Peut-on donner une explication satisfaisante de ce singulier phénomène? — Ce n'est pas ici le lieu de l'examiner. Je me borne à constater, après tout le monde, que le principe aristocratique a développé, en plusieurs pays, parallèlement à ses vices, des qualités réelles et fortes : l'esprit de suite et l'élévation de vues politiques, le goût des beaux-arts, le courage chevaleresque, la distinction et l'élégance des mœurs.

Des historiens et des économistes pensent aussi que le principe aristocratique a contribué puissamment à la formation et à la conservation des capitaux. C'est à ce dernier point de vue seulement que j'ai à m'occuper de la classification sociale qui repose sur les distinctions de naissance.

Une grande fortune étant considérée comme le corollaire naturel, indispensable d'un *beau nom*, les gouvernements ont soigneusement pourvu au maintien d'un riche patrimoine dans les familles nobles, et l'ont environné de priviléges et de faveurs qui remédient à sa dissipation par inconduite, ou qui mettent obstacle à son fractionnement par l'égale accession de chacun des enfants à l'héritage paternel. La loi anglaise consacre, aujourd'hui encore, l'inaliénabilité des fortunes aristocratiques, le droit d'aînesse, les majorats. Des dispositions analogues se rencontrent dans la législation de tous les pays qui n'ont pas subi la rénovation des idées démocratiques modernes. C'est, d'ailleurs, une opinion assez répandue qu'une telle organisation de la richesse et spécialement de la propriété territoriale, donne à l'ordre social des bases plus solides que le morcellement du sol et la libre diffusion des richesses. L'école politique qui a gouverné la France de 1830 à 1848 pensait ainsi et tendait avec autant de force que le lui permettaient les institutions et les

mœurs du pays à le ramener vers ce régime. Napoléon professait plus hardiment encore cette doctrine et en aborda, sans ménagements, la mise à exécution au profit de son aristocratie militaire.

Mais il est aisé de voir que ces faits et ces tendances découlent d'une pensée politique plutôt qu'économique. La façon dont on entend la formation et la conservation des fortunes nobiliaires n'a rien de commun avec la formation et l'emploi des capitaux en bonne économie sociale. Les fortunes nobiliaires naissent de la guerre; elles représentent le butin du vainqueur et la spoliation du vaincu. En économie politique, les capitaux se forment par le travail et l'épargne. Les deux procédés sont l'antipode l'un de l'autre. A moins donc de supposer que la guerre est le mode normal et permanent de vivre des peuples, le procédé aristocratique de formation des capitaux ne se discute pas plus économiquement que moralement: il est hors de cause. Il a dominé despotiquement le passé; il joue encore un rôle considérable aujourd'hui; mais, théoriquement, scientifiquement, il est vaincu sans retour. Les capitaux se forment, chaque jour, sous nos yeux, par les voies industrielles, avec une tout autre puissance que ne l'eut jamais le principe aristocratique, et nous voyons que ce principe, loin d'y coopérer, y fait au contraire obstacle, en entravant la

mobilisation du sol et la circulation des valeurs. D'où l'on peut conclure que si la création des capitaux s'est opérée et s'opère encore dans tel pays constitué aristocratiquement, comme l'Angleterre, ce n'est pas *parce que*, mais *quoique* des priviléges y protégent la propriété de caste. Il faut même observer que l'esprit aristocratique est de sa nature essentiellement hostile à la formation économique des capitaux. L'esprit aristocratique répugne au travail, dédaigne l'industrie et croit déchoir lorsqu'il s'y voue. Aussi, toute aristocratie tend à se ruiner et y arriverait promptement sans les immunités politiques qui soutiennent facticement sa fortune[1].

L'esprit d'acquisition, d'accumulation, d'épargne, est, au contraire, caractéristique de la bourgeoisie. C'est dans cette classe que la formation des capitaux s'accomplit énergiquement. La possession d'un capital qui lui permette de produire pour son compte, de diriger une exploitation, forme le trait distinctif du bourgeois, le point précis qui sépare la bourgeoisie du

[1] C'est un fait notoire qu'un grand nombre, le plus grand peut-être des patrimoines aristocratiques inaliénables de l'Angleterre, est grevé de dettes énormes, qui entraîneraient leur dislocation et l'expropriation des propriétaires, si la loi ne s'y opposait. Le même état de choses existe en Russie et à peu près partout où il y a des fortunes protégées par la loi. On sait quel était le désordre de fortune de la noblesse française avant 1789.

peuple, ou, plus justement, du salariat. L'antagonisme de caste se résume donc réellement, à notre époque surtout, dans cette distinction de capitaliste et de salarié.

Je répète, d'ailleurs, que je n'envisage ici les choses qu'au point de vue économique. Je laisse entièrement de côté la thèse politique, sociale, religieuse de l'inégalité des classes, de l'importance vraie ou fausse, bonne ou mauvaise qu'il y a pour un pays à être classé, hiérarchisé politiquement. Cela est hors de mon sujet, qui consiste à montrer l'harmonie des lois économiques avec les lois morales.

§ 3. — Individus

I

Examinons maintenant si, dans la production générale, les rapports d'individu à individu ou de capitaliste à salarié, présentent un caractère d'antagonisme plus réel et plus irrémédiable que ceux des peuples et des classes. — L'économie politique le nie, malgré les préjugés vulgaires.

L'économie politique pense que les hommes, doués de facultés et de besoins inégaux, peuvent être inégalement pourvus des biens de ce monde, sans qu'il en

résulte hostilité, contradiction d'intérêt entre eux. On disait autrefois : Ce sont les riches qui font vivre les pauvres. De notre temps on a retourné l'aphorisme, et l'on a dit : c'est le travail des pauvres qui nourrit les riches. La vérité est que riches et pauvres, capitalistes et salariés vivent les uns par les autres et ne sauraient se passer de leurs mutuels secours. L'antagonisme ne commence que là où le privilége jette dans la balance des destinées individuelles un poids anormal.

Je ne veux pas dire que la condition du salarié vaille celle du capitaliste-entreprcneur ou commanditaire et qu'elle n'ait rien à lui envier. Les immenses douleurs du prolétariat ont un écho indestructible au fond de toute conscience honnête, et le problème économique ne sera résolu de fait que le jour où chaque membre de la société trouvera un emploi assez digne et assez fructueux de ses facultés, pour que ses besoins du corps et de l'âme obtiennent satisfaction. A l'honneur de notre siècle, on est tellement d'accord là-dessus, que personne, sous quelque drapeau d'opinion qu'il se range, n'oserait formuler un désir contraire. Mais on diffère sur l'entente des moyens.

Bien des gens veulent que l'ancienne classification sociale, reposant sur les grandes fortunes, soit res-

taurée ou maintenue. A leurs yeux, l'éparpillement de la richesse équivaut à l'appauvrissement général. C'est particulièrement en ce qui touche à la constitution du sol, propriété et culture, que cette manière de voir a été plus vivement défendue. On oppose, par exemple, l'agriculture anglaise, soumise au régime de la grande propriété, à l'agriculture française, fruit d'un morcellement extrême et souvent exagéré; et de la supériorité indéniable de celle-là sur celle-ci, on conclut à la supériorité du système de propriété et de culture aristocratiques. Mais ces sortes d'analogie sont souvent trompeuses. Avant son morcellement et sous le régime aristocratique, l'agriculture française était encore beaucoup plus inférieure à l'agriculture anglaise qu'elle ne l'est aujourd'hui. On ne saurait mettre en doute que l'abolition des priviléges territoriaux et le fractionnement du sol n'aient donné en France une impulsion féconde aux arts agricoles. La supériorité de l'Angleterre sur ce point tient donc à d'autres causes que la grande propriété aristocratique, puisque le même principe produisait en France et produit encore dans beaucoup d'autres pays, notamment en Russie, des effets contraires.

Ce qu'il y a de vrai toutefois, c'est que, théoriquement parlant, la production en grande échelle l'emporte, pour l'agriculture comme pour l'industrie, sur

la production parcellaire. Ce mode d'exploitation ne peut d'ailleurs s'appliquer aussi largement à l'agriculture qu'à l'industrie. Une énorme production industrielle peut être concentrée, aménagée, coordonnée facilement sur un étroit espace. L'action d'un seul moteur peut mettre en branle des milliers de rouages; mais l'exploitation agricole exige un théâtre plus vaste et une extrême dissémination des travaux, bien que la division des fonctions y soit moindre que dans la fabrication industrielle. Le principe de la production en grand atteint donc beaucoup plus promptement ses limites d'application pour l'agriculture que pour l'industrie.

Les économistes ont observé en outre qu'il ne faut pas confondre la grande propriété avec la grande culture, et la petite propriété avec la petite culture, quoique les deux ordres de faits coïncident assez habituellement. Le grand propriétaire livrera son terrain en parcelles minimes au cultivateur, s'il croit y trouver son profit, comme cela se voit en Irlande; les petits propriétaires peuvent aussi combiner leurs ressources et leurs travaux dans la mesure où ils le jugent avantageux. Ce n'est, de part et d'autre, qu'une affaire de calcul plus ou moins bien entendu, sur laquelle le progrès des lumières et l'expérience décideront. Ainsi, il n'est pas nécessaire que la propriété

territoriale soit concentrée en un petit nombre de mains, pour que son exploitation se fasse sur une aussi large échelle que le comportent les conditions rationnelles de ce genre de production.

Enfin l'économie politique constate un autre fait plus important encore pour l'accord des intérêts et pour la moralité sociale. C'est que la culture du sol par ses propriétaires directs l'emporte sur le régime du fermage et du métayage, aussi bien sous le rapport de l'exploitation que sous celui du sort des cultivateurs. Sans doute il ne faut pas pousser à l'extrême cette idée, qui a pour contrepoids le principe de la production en grand. Mais il est démontré qu'un même espace de terrain cultivé directement par son propriétaire, ou sous sa direction, prospérera mieux que s'il est abandonné à des mains mercenaires, et que les parties les mieux cultivées de l'Europe sont celles où domine la classe des paysans-propriétaires. Parmi les plus récents travaux d'économie politique sur ce sujet, je recommande spécialement ceux de M. Stuart Mill[1], qui s'est livré à une étude approfondie de la question. Il établit par de nombreuses recherches que le régime des paysans-propriétaires a pour effet de stimuler merveilleusement l'esprit in-

[1] Principes d'économie politique. par M. *John Stuart Mill* (1854), liv. II, chap. 6 et suivants.

dustriel du cultivateur, et, par suite, « d'obtenir un produit bien plus considérable, avec la même instruction agricole, de la même qualité de sol, sur des fermes de peu d'étendue, au moins lorsqu'elles sont la propriété du cultivateur. » Ce savant économiste conclut ainsi : « Comme résultat de cette enquête sur l'action directe et sur les influences indirectes qu'exerce la propriété possédée par les paysans, je crois qu'il est établi..... qu'aucun autre état de l'économie agricole n'a des résultats aussi bienfaisants sur l'industrie, l'intelligence, les habitudes de tempérance et la sagesse de la population, et ne tend dans une aussi grande proportion à décourager un accroissement anormal de la population; et que, conséquemment, aucun état de choses n'est aussi favorable à son bien-être physique et moral[1]. »

Ainsi, sur ce point d'une souveraine importance, la possession et la culture du sol, l'économie politique condamne à son tour le régime qui avait produit l'ancien antagonisme du seigneur et du serf, du propriétaire oisif et du travailleur mercenaire, et qui perpétuait la misère et l'ignorance au sein de la portion incomparablement la plus nombreuse des habitants de chaque contrée, celle des paysans. L'éco-

[1] Le même, chap. 10.

nomie politique s'accorde avec la morale pour sanctionner ce que Michelet appelle « l'œuvre capitale de la France, l'acquisition de la terre par le travailleur. » (*Le Peuple*, ch. 1.)

Passons à l'industrie proprement dite.

II

L'industrie traverse de notre temps une phase de rénovation analogue en principe à celle que je viens de signaler pour l'agriculture, mais dont les allures diffèrent notablement. Le capital se morcelle comme la terre; seulement, la loi de la production en grand agissant beaucoup plus impérieusement sur l'industrie, les fragments, pour ainsi dire, du capital général se rajustent et se massent de toute part avec rapidité, sous forme de commandite et de sociétés actionnaires, afin de correspondre aux exigences et de recueillir les avantages de la grande production. De plus, ce mouvement s'accomplit lui-même sous l'action des diverses causes très-puissantes qui en compliquent les symptômes et les effets. Tel est le progrès des sciences physiques et des arts mécaniques qui renouvelle les instruments de travail et en accroît démesurément la fécondité, qui accélère et multiplie prodigieusement les relations, et qui, par là

même, déplace et bouleverse toutes les données reçues et toutes les positions. Tel est ce qu'on peut appeler l'avénement de l'ère du crédit, par l'extension inconnue au passé et par la variété de formes que prend cet appareil de circulation des capitaux. Telle est encore cette tendance à la liberté commerciale et au rapprochement des nations sur le terrain de l'industrie, qui se manifeste chaque jour avec une énergie croissante et qui, en élargissant sans cesse le marché, modifie de fait tous les termes de la valeur des choses.

Ajoutez que cet énorme travail de recomposition s'opère au milieu de temps politiques agités et incertains, de sorte qu'un rôle capital y est fatalement laissé à l'imprévu, au hasard de la lutte des partis, aux défaillances et aux illusions de l'opinion, à mille accidents qui, pareils aux flots d'une mer orageuse, soulèvent ou précipitent subitement le navire, brisent son gouvernail et sa boussole, et le ballottent au gré de la tempête.

Voilà l'image de notre monde industriel. Combien il est difficile de s'élever au-dessus des impressions confuses, incohérentes, mêlées de terreur et d'admiration, qu'il produit! Rien n'est encore à sa place; rien n'a sa valeur, sa physionomie, son existence propre, en quelque sorte. Du jour au lendemain, les hommes

et les choses ont changé de destin et d'aspect. Les uns ont disparu, les autres se sont élevés; la richesse passe d'une main à l'autre, presque aussi vite que l'or qui couvre un tapis de jeu; la spéculation s'exalte et agite fébrilement les âmes!

Cependant toute cette agitation ne peut tromper l'œil de l'économiste à qui une analyse sévère a révélé de longue date les lois du mécanisme industriel. Il distingue donc à travers les sinuosités de la route le but vers lequel on marche, et ce but, c'est inévitablement le triomphe de la justice, du bien moral, par l'accord et la satisfaction des intérêts.

Il est certain que, dans la grande industrie aussi bien que dans la petite, les intérêts du simple salarié sont fort distincts de ceux du capitaliste; mais sont-ils pour cela radicalement contraires?... Absolument parlant, on conviendra que travailleurs et capitalistes ont également besoin les uns des autres; que l'entreprise qui réussit profite à la fois à ceux-ci et à ceux-là; que l'entreprise qui succombe les entraîne pareillement dans sa ruine.

Ce premier aperçu ne mérite pas d'être dédaigné, malgré sa vulgarité apparente. Voici des capitalistes qui établissent une manufacture là où il n'y en avait pas auparavant: n'est-ce pas l'aisance, la richesse relative qu'ils apportent à la population laborieuse du

pays? Si le génie de la spéculation s'éveillant en Espagne amenait soit des capitalistes indigènes, soit des capitalistes étrangers, à doter ce pays de l'activité industrielle dont il manque, pense-t-on que ces spéculateurs n'acquerraient aucun droit à la reconnaissance des milliers d'individus auxquels ils procureraient un travail et un salaire réguliers, et même à celle de la nation entière?

On prétend que le capitaliste se fait la part du lion sur les produits de l'œuvre commune; que le chef de maison réduit les salaires de ses ouvriers autant que le lui permet la concurrence que se font les ouvriers entre eux, vu que moins il dépense en salaires, plus il lui reste en profits: n'y a-t-il pas là opposition, lutte évidente et nécessaire?

Les choses apparaissent en effet ainsi de prime abord; cependant j'observe que si, dans un état languissant de l'industrie, toute entreprise peut constituer un monopole de fait dont l'égoïsme abusera, les choses changent au fur à mesure que le mouvement industriel s'accélère et s'étend. Alors l'entrepreneur n'a plus les mains libres, et c'est le milieu dans lequel il agit qui règle ses rapports avec les travailleurs qu'il emploie. L'entrepreneur ne saurait ni abaisser ni élever à son gré les salaires. La concurrence de ses rivaux le tient en bride. S'il abuse de sa posi-

tion à l'égard des salariés, il travaille contre lui-même, car le patron et les ouvriers de chaque maison ont, en face des maisons rivales, des intérêts communs, identiques, et le patron qui tire sur ses ouvriers tire sur ses propres troupes.

On me répondra que c'est précisément par la réduction des salaires que l'entrepreneur d'industrie peut parvenir à vaincre ses rivaux, parce que cette réduction lui permet de produire à meilleur marché, sans amoindrir ses profits.

L'argument serait peut-être soutenable si la coopération du salarié était un fait purement mécanique. Encore, dans cette hypothèse, y aurait-il lieu de voir s'il n'est pas plus avantageux d'employer une bonne machine, quoique plus coûteuse, qu'une mauvaise, quoique d'un prix inférieur. Mais quand il s'agit du travail humain, on ne saurait faire abstraction des phénomènes d'intelligence et de volonté qui l'accompagnent.

J'ai établi, en parlant de la liberté du travail, que la puissance productive du travailleur est proportionnelle au degré d'intelligence et de bon vouloir qu'il met à l'accomplissement de sa tâche: deux conditions qui se rattachent essentiellement au taux de la rémunération. Les restrictions, les démentis même que la pratique donne parfois à ce principe, n'en détruisent

pas la valeur générale. Tout homme, salarié ou entrepreneur, peut commettre des abus de confiance et de position. On rencontre des ouvriers qui travaillent d'autant moins qu'ils sont plus habiles et mieux payés. Cela se manifeste surtout fréquemment lorsque le taux du salaire a été élevé par suite d'une pression exercée sur l'entrepreneur. Enfin, on constate que la progression des salaires, qui découle nécessairement du développement de l'industrie, loin d'amener une augmentation corrélative de la *quantité* du travail fourni, la rend moindre. La journée de travail est plus courte dans les industries lucratives que dans les autres, et elle tend généralement à diminuer. Mais ces derniers phénomènes, en ce qu'ils ont de permanent, proviennent de causes indépendantes des relations de patron à salarié, comme, par exemple, de l'emploi des machines, qui impriment à la production une telle fécondité, qu'avec beaucoup moins d'effort humain les produits sont encore infiniment plus abondants qu'ils ne l'étaient avant l'intervention de ces puissants auxiliaires.

Nonobstant ces réserves, pour peu qu'on envisage les choses de haut, on se convainc que l'élévation du taux des salaires influe d'une manière constante et profonde sur l'énergie du travailleur et sur la *qualité* de son travail. Partant, l'entrepreneur qui joue à la

baisse des salaires peut être certain qu'en dépit de ses exigences et de sa dureté, il a du travail pour son argent, et rien de plus. Aussi les fabriques qui occupent le premier rang, quant à la perfection des produits, sont-elles invariablement celles qui paient le mieux l'ouvrier. Ces deux faits tiennent l'un à l'autre par un lien intime de moralité.

Puis vient, pour faire justice des abus de position, le chapitre des représailles: coalitions, grèves, embauchages, émeutes, guerre civile. Rien ne témoigne plus irréfutablement de la liberté positive dont jouissent les travailleurs sous le régime du salariat, que l'apparition, si funeste d'ailleurs à l'industrie, de ces phénomènes d'antagonisme entre patrons et ouvriers, et tout spécialement des grèves. Une grève consiste dans la suspension systématique du travail, concertée et accomplie simultanément par un nombre plus ou moins grand d'ouvriers. Son but est d'amener le ou les chefs d'entreprises à composition, soit pour en obtenir une augmentation des salaires, soit pour leur imposer telles autres conditions. Il semblerait de prime abord que les ouvriers ne font tort qu'à eux-mêmes en désertant l'atelier, ou du moins qu'ils doivent en souffrir beaucoup plus que les patrons, puisque le manque de travail leur enlève tout moyen d'existence. Mais la solidarité d'intérêts qui unit les destins du

capital à ceux du travail est si intime que la suspension subite de production sévit encore plus cruellement sur les entrepreneurs que sur les salariés. Pour ceux-ci, en effet, l'organisation du secours mutuel entre les diverses fabriques ou les divers corps d'état peut remédier pendant un certain temps à la privation de salaire qui frappe les ouvriers en grève. L'entrepreneur court des dangers infiniment graves, eu égard à sa position. Il perd à la fois et les profits du jour et ceux de l'avenir: son atelier se désorganise, sa clientèle l'abandonne et porte ailleurs *les commandes*. Cependant le capital engagé dans l'entreprise se dévore lui-même par son inaction. L'époque, le moment opportun pour produire passe, et celui où il faut remplir les engagements contractés arrive implacablement!... Et remarquez bien que ces effets de la grève sont d'autant désastreux que la production se fait sur une plus vaste échelle, parce que l'enjeu du grand producteur y est plus considérable et qu'il ne saurait, comme le petit producteur, suppléer à la désertion de ses ouvriers par son travail personnel et par des expédients temporaires. De guerre lasse, les adversaires entrent en accommodement; l'aiguillon de la souffrance leur inculque des sentiments de justice, leur impose des concessions réciproques, et les réduit à faire par nécessité ce que l'intelli-

gence de leurs vrais intérêts eût dû produire sans conflit.

Les cas de grève se présentent fréquemment à notre époque, parce que l'ignorance des vrais principes économiques est un des caractères de la phase de transition que nous parcourons, entre l'ancien régime des priviléges et celui de la liberté du travail, et parce que les restrictions arbitraires apportées par le protectionisme et le prohibitionisme à l'échange des produits n'a pas permis jusqu'ici à la concurrence de régulariser le taux des salaires et les profits de l'entrepreneur suivant leur valeur normale.

J'ai été témoin d'un grand nombre de grèves, et je dois avouer, en toute sincérité, que je n'en ai guère vues qui ne reposassent sur quelque grief légitime. Je me hâte d'ajouter que j'en ai encore moins vues où les plaignants ne mêlassent des prétentions injustes et inacceptables aux réclamations raisonnables qu'ils pouvaient élever. Le spectacle de ces violences réciproques et des maux qui en sortent m'a confirmé dans la conviction que l'intérêt, soit individuel, soit collectif, ne saurait être là où n'est pas la justice!

Ce dont on ne se pénètre pas assez, d'ordinaire, c'est qu'au fond la concurrence industrielle subsiste beaucoup moins d'entrepreneur à salarié que d'entrepreneur à entrepreneur ou de capitaux à capitaux.

Quels sont les effets de cette concurrence?

Premièrement, elle tend à abaisser le prix courant des produits au juste niveau des frais de production, dont le loyer des capitaux, le prix des matières premières et le taux des salaires forment les éléments essentiels. On a dit que le salaire s'abaissait toujours fatalement jusqu'à l'extrême limite du strict nécessaire pour le soutien de la vie du travailleur. Sous le régime de l'esclavage, cela est vrai. Sous le régime des monopoles, la volonté du patron domine encore, jusqu'à un certain point, les conditions du contrat; mais quand l'industrie est libre, le taux des salaires découle des relations de *l'offre* et de *la demande*, qui se produisent sur le travail comme sur toute autre valeur. S'il y a surabondance de travail offert, le travail se fait concurrence à lui-même et se déprécie. Voilà pourquoi les économistes anglais se préoccupent si fort de la question de population, dont un accroissement trop rapide entraîne nécessairement, à leurs yeux, l'avilissement des salaires. Le préjugé leur fait un crime de cette préoccupation, quand c'est au contraire la sympathie pour les travailleurs qui l'inspire. Du reste, il faut reconnaître que les craintes de ces économistes n'auraient été justifiées jusqu'ici nulle part, si le progrès industriel n'était pas entravé par des causes étrangères à sa nature, telles que les mo-

nopoles et priviléges, les prohibitions commerciales, les crises politiques, le manque d'institutions de crédit, l'ignorance et les préjugés. L'action de ces causes peut se constater chaque jour par les oscillations qu'elles impriment à la production, et c'est à elles qu'il faut attribuer, par-dessus tout, la modicité des salaires et les variations qu'ils subissent, variations qui n'affectent pas moins le sort des capitalistes que celui des ouvriers, quoique ceux-ci les ressentent plus douloureusement, parce qu'ils manquent de réserves.

Je le répète donc: le contrat qui unit le capitaliste avec le travailleur en industrie n'a rien d'hostile ni pour l'un ni pour l'autre, rien d'opposé aux intérêts de chacun, pourvu que la liberté des contractants soit intacte. L'hostilité ne commence que là où s'arrête la liberté, soit par l'iniquité de l'ordre légal, comme il arrive sous le régime de l'esclavage ou sous celui des anciennes corporations et maîtrises, ou sous un monopole quelconque, soit par l'effet des accidents qui troublent l'industrie, ainsi que tout autre ordre de choses. Il est aisé de comprendre que, dans ces derniers cas, le principe social une fois vaincu, chacun agit sous l'impulsion brutale, impitoyable, de son égoïsme, de même que, pendant une famine, les hommes se disputent avec fureur une parcelle de nourriture.

Je montrerai, dans le chapitre consacré à la distri-

bution des richesses, qu'en temps normal la part de chacun se proportionne aux services qu'il rend et à l'ensemble du produit obtenu par les efforts de tous, dès que les principes naturels de la répartition régissent le mouvement économique.

II

J'ai dit que l'une des tendances les plus caractéristiques du mouvement industriel, à notre époque, est de substituer la grande production à la petite, parce que l'emploi des agents mécaniques et la division du travail ne peuvent donner leurs magiques résultats que par ce mode d'exploitation. Il s'ensuit que, partout où les circonstances le comportent, les petits ateliers sont absorbés par les grands, qui exigent le concours de vastes capitaux et d'un nombreux personnel. Vulgairement on regarde cette transformation comme funeste à la classe ouvrière: on se trompe. L'entrepreneur qui a une grosse affaire sur les bras redoute beaucoup plus le chômage et les crises, et a plus besoin du concours régulier des travailleurs, auxquels il offre de son côté plus de garanties. Le salaire est mieux assuré et plus constant dans la grande production. Il y a aussi d'autant plus de chances que le salaire s'élève, que l'entreprise, assise sur des bases puis-

santes, possède elle-même plus de chances de succès. D'autre part, la réunion d'un grand nombre d'ouvriers développe en eux le sentiment de la défense et du secours mutuels, et leur fournit mieux les moyens d'y pourvoir. Enfin, la production en grand, permettant de perfectionner les produits, grâce à une plus extrême division des fonctions, offre mieux aux ouvriers habiles l'occasion de se manifester et d'obtenir une rétribution supérieure. C'est pour ces diverses raisons que le salarié préfère toujours louer ses services à un gros entrepreneur, entrer dans une *bonne maison*, que d'avoir affaire au petit fabricant, qui se montre nécessairement plus exigeant et moins généreux.

Cependant on dira que la grande industrie, précisément parce qu'elle nécessite d'immenses ressources, ne fait que creuser un abîme plus profond entre la condition du salarié et celle du capitaliste. Cela serait vrai si la production en grand ne préparait pas une transformation radicale dans les destinées du capital lui-même.

C'est un fait qui crève les yeux, que partout où l'industrie progresse et où la richesse générale s'accroît, le loyer, l'intérêt des capitaux s'abaisse graduellement. En Turquie l'intérêt du capital monte à douze [illegible] cent; en France il n'est que de quatre [illegible]nt, sauf au moment des crises; en An-

gleterre, de trois à quatre; en Hollande il descend encore plus bas. Cette progression décroissante du loyer des capitaux, en raison de la progression croissante de l'activité industrielle, est si saillante, que les adversaires même du capital en font un des arguments de leur thèse. M. Proudhon raisonnait ainsi: « Puisque l'intérêt du capital baisse irrésistiblement, il doit finir par disparaître. Le capital est en train de se suicider de ses propres mains. Il ne s'agit donc que de l'aider un peu, afin d'en finir sur-le-champ avec ce spoliateur du travail. » C'est à peu près comme si on disait: Les frais de production en industrie baissent chaque jour; nous payons aujourd'hui deux francs une étoffe que nos ancêtres payaient six; donc on finira par produire absolument pour rien! Ou bien encore: La moyenne de la vie humaine s'élève par l'accroissement du bien-être général: donc on finira par ne plus mourir! Ces comparaisons font toucher du doigt le sophisme. Sans nul doute, l'intérêt du capital s'abaisse graduellement; mais comme la somme des capitaux augmente en même temps, puisque c'est précisément l'augmentation du capital qui le rend moins coûteux, la part *absolue* du capital dans les fruits de la production s'accroît aussi, quoiqu'il soit moins rétribué *relativement*. Ainsi, par exemple, le propriétaire d'un terrain en Angleterre est beaucoup plus riche que le

propriétaire de ce même terrain ne le serait en Turquie, quel que soit, dans cette dernière contrée, le taux auquel monte la rente du sol, tandis qu'elle n'est en Angleterre que de deux pour cent. Pourquoi? — Parce que le terrain anglais rapporte, tant directement qu'indirectement, dix fois autant que le terrain turc. De sorte que le propriétaire britannique se trouve, de compte fait, jouir d'un revenu plus considérable que le propriétaire ottoman. Le même phénomène s'opère sur les capitaux industriels, et avec beaucoup plus de force encore que sur les capitaux fonciers.

La preuve irréfutable que les profits généraux du capital augmentent, bien qu'il fasse payer moins cher ses services, se trouve dans l'accroissement même de ce capital, malgré la réduction de l'intérêt; car il est clair que si le capital donnait un intérêt moindre en somme, à mesure qu'il augmente de valeur, le capitaliste préfèrerait consommer son capital, au lieu de l'amasser; et on peut être sûr que le jour où la faiblesse du loyer des capitaux ne serait plus compensée et au delà par leur multiplication, cette multiplication s'arrêterait et que l'industrie deviendrait stationnaire, vu que tout progrès industriel se matérialise et se consolide en quelque sorte dans une forme quelconque du capital universel.

Il est donc avéré que, sous le régime de la libre

concurrence, le capital subit trois modifications, savoir :

Accroissement de la masse des capitaux;

Accroissement des profits d'ensemble du capitaliste;

Décroissement de l'intérêt des capitaux.

F. Bastiat exprime ces données par la formule suivante :

« A mesure que les capitaux s'accroissent, la part *absolue* des capitalistes dans les produits totaux augmente, et leur part *relative* diminue. Au contraire, *les travailleurs voient augmenter leur part dans les deux sens*[1]. »

Mes lecteurs pressentaient cette dernière conséquence. Si les capitaux s'accroissent avec la production et que pourtant leur part *relative* dans le produit diminue, où va donc le surplus de ce produit? Il ne peut aller qu'au travail, puisque les facteurs de la production se réduisent sommairement à deux, sans plus : le travail et le capital.

Mon grand-père possédait, je suppose, un capital de cent mille francs, qui, exploité d'une façon quelconque, lui procurait un revenu de six mille francs par an. Dans l'espace d'une génération ce capital a doublé, et mon père s'est trouvé riche de deux cent mille francs.

[1] Harmonies économiques, chap. 7, p. 235.

Pourtant son revenu n'a augmenté que de quatre mille francs, en sorte qu'il avait dix mille livres de rentes. Enfin le même phénomène s'est renouvelé pendant la génération présente, et je me trouve riche de trois cent mille francs, qui, ne rendant que quatre pour cent, me donnent un revenu de douze mille francs. Je suis donc trois fois plus riche que mon grand-père quant au fonds, et une fois seulement quant au revenu.

Mais, d'autre part, si mon capital ne me rend que quatre pour cent l'an, est-ce à dire que sa production réelle soit moindre qu'elle n'était du temps de mon grand-père, à qui son capital rendait six pour cent? Au contraire, la productivité de mon capital s'est accrue, comme le prouve l'augmentation propre et constante du fonds. Cependant cette augmentation représente-t-elle totalement l'accroissement de productivité de mon capital, de telle sorte que je n'ai fait que capitaliser le surplus de production? Evidemment non, puisque ma part, ma rente, le loyer de mes capitaux a toujours été en décroissant. Mon grand-père faisait payer six francs pour cent le loyer de son capital; mon père n'a pu obtenir que cinq, et moi j'obtiens à peine quatre. Donc mon capital n'a pu recueillir que la plus petite part de son accroissement de producti- [illegible] dont la plus grosse est échue à ses coopérateurs [illegible] st-à-dire aux travailleurs.

Je veux encore citer sur ce point un passage de la démonstration qu'en fournit F. Bastiat :

« Représentons les produits totaux de la société à des époques successives par les chiffres 1,000, 2,000, 3,000, 4,000, etc.

« Je dis que le prélèvement du capital descendra successivement de 50 pour cent à 40, 35, 30 pour cent, et que celui du travail s'élèvera, par conséquent, de 50 pour cent à 60, 65, 70 pour cent, de telle sorte néanmoins que la part *absolue* du capital soit toujours plus grande à chaque période, bien que sa part *relative* soit plus petite.

« Ainsi, le partage se fera de la manière suivante :

	Produit total.	Part du capital.	Part du travail.
1re période.....	1000	500	500
2me période.....	2000	800	1200
3me période.....	3000	1050	1950
4me période.....	4000	1200	2800

« Telle est la grande, admirable, consolante, nécessaire et *inflexible* loi du capital..... Ainsi, le capital et le travail obtiennent l'un et l'autre une part *absolue* de plus en plus grande, mais la part *proportionnelle* du capital diminue sans cesse comparativement à celle du travail[1]. »

[1] Harmonies économiques, chap. 7, p. 235 et 236.

Il reste à expliquer comment la productivité du capital s'est accrue, quoique sa part *relative* ait diminué; et par quel miracle il se fait que je possède un fonds évalué 300,000 francs, quand celui de mon grand-père ne valait que 100,000 francs. Tout le monde a été témoin des phénomènes de ce genre et peut en rendre compte. L'exploitation s'est perfectionnée : on produit en grand, avec de puissantes machines; on obtient de chaque instrument un rendement supérieur. Et puis, les frais de production diminuant, le produit a trouvé un écoulement plus vaste et plus rapide; de sorte que, avec le même fonds, le chiffre des affaires a décuplé. Voilà tout le secret. Aussi, peut-être mon capital n'a-t-il pas grossi matériellement, comme il semblerait, de cent à trois cent mille francs; mais un capital, une terre, une maison, une fabrique valant en raison de ce que rapporte son exploitation, elle est estimée aujourd'hui trois fois autant, pécuniairement, parce qu'elle rapporte trois fois autant et plus peut-être; et si je n'en retire pas un revenu trois fois plus fort, c'est que la multiplication générale des capitaux en a fait baisser l'intérêt. C'est donc la *virtualité* de mon capital et non sa *quantité* qui s'est surtout accrue. Dans le fait, le territoire de la France continentale ne s'est pas accru d'un pouce depuis quarante ans; pourtant toutes les propriétés y ont pour le

moins, sauf des cas exceptionnels, doublé de valeur. Cet accroissement ne résulte pas en entier des progrès agricoles; les progrès de l'industrie y ont contribué indirectement en élevant la *demande* des produits agricoles et en activant la concurrence pour l'acquisition du sol; mais c'est une preuve de plus de la solidarité d'intérêts qui unit les diverses branches de la production générale.

Je vais expliquer plus nettement encore ce que j'entends par accroissement de la *virtualité* du capital. Qu'est-ce que le capital? — Le capital, c'est la portion des produits du travail intellectuel et matériel antérieur qui n'a pas été absorbée par la consommation, mais réservée, accumulée, pour coopérer à la production future. Ainsi, toutes les améliorations opérées sur le sol et sur les agents de production industrielle, font partie du capital et en représentent même la plus excellente partie. Le fait essentiel de ces améliorations et inventions consiste à fournir une somme supérieure de produits[1] avec la même somme

[1] La machine à filer le coton donne trois cent vingt fois autant de produits qu'une fileuse à la main. Un ouvrier de fonderie, travaillant à l'aide des hauts-fourneaux, produit trente fois autant de fer qu'un ouvrier placé dans les anciennes conditions. Un seul moulin à eau peut produire de la farine pour soixante-douze mille personnes avec le travail de vingt ouvriers, soit de la farine pour trois mille six cents personnes avec le travail d'un ouvrier. Le pro-

d'efforts ou de travail. Il ne peut pas se faire que le capitaliste ne participe pas aux profits de cet accroissement de produits, surtout s'il est investi d'un monopole de production ou d'un simple privilége. Mais, avec la libre concurrence, les profits se généralisent rapidement, parce que tous les producteurs s'empressent d'imiter l'amélioration ou l'invention obtenue. Alors le prix du produit s'abaisse peu à peu jusqu'à ce que le service rendu par la machine soit devenu GRATUIT, ce qui est parfaitement logique, puisque, en effet, ce service est rendu gratuitement par l'agent mécanique ou la force naturelle qui le donne (vapeur, électricité, gaz, cours d'eau, vent, etc.). Et qui est-ce qui bénéficie de cet abaissement gra-

grès est de cent quarante-quatre pour un sur le temps où les moulins n'existaient pas et où le blé se broyait à bras *(a)*. Il y avait, en 1845, vingt-sept à vingt-huit millions de broches filant le coton dans l'Angleterre, la France et les États-Unis pris ensemble, faisant par conséquent le travail de cinquante-cinq millions d'anciennes fileuses. Pour le lin, une fileuse de Bretagne fait également de l'ouvrage comme une demi-broche, soit cent quarante fois moins qu'un ouvrier dans une filature mécanique. Sur un chemin de fer, un homme des États-Unis transporte autant de produits qu'une armée de onze mille cinq cents hommes mexicains du temps de Montézuma *(b)*.

(a) Michel Chevalier (*Cours d'économie politique* de 1842, tome Ier, page 80).

(b) Journal des *Économistes* (tome XVI, page 177).

duel du prix des produits? — Le consommateur, c'est-à-dire tout le monde. La consommation s'accroît de toute la diminution du prix des produits et communique, par là même, à la production un essor ascendant. D'où il arrive que le producteur, — capital et travail, — regagne et au delà, en quantité, ce qu'il perd en quotité.

Voyons comment le travailleur en particulier traverse ces phases de transformation. Il y a d'abord un temps d'arrêt, de crise, de souffrance, pour lui, lorsque l'amélioration ou l'invention surgit. Son éducation industrielle ne l'y a pas préparé; il perd momentanément sa place dans l'atelier où s'installe l'instrument nouveau. Le capital représenté par les vieux outils, les anciens appareils, subit le même sort, mais la souffrance de l'ouvrier est plus aiguë, parce qu'il vivait au jour le jour de son salaire. Cependant l'élévation de la *demande* du produit, livré à meilleur marché au consommateur, entraîne bientôt une élévation de la *demande* du travail, et au bout d'un laps de temps assez court, la production perfectionnée, renouvelée, emploie un plus grand nombre de travailleurs qu'avant son renouvellement. Lors de l'établissement des premiers chemins de fer, on déplorait la privation de travail dont cette invention allait, disait-on, frapper une multitude d'agents de transport sui-

vant les anciens procédés. Or, il arrive que la création du chemin de fer imprime une telle activité à la circulation, que le nombre des anciens agents de transport a été rapidement dépassé, et qu'aujourd'hui cette classe de travailleurs a déjà doublé pour le moins!... Il y a donc, dès à présent, deux fois autant d'hommes vivant du produit des transports, qu'il y en avait avant la création des chemins de fer.

Voilà pour la quantité des salariés : voyons ce qui arrive pour la quotité des salaires.

La part du capital est indéfiniment réductible, parce que l'accroissement de productivité que lui communiquent *gratuitement* les agents naturels est indéfiniment ascendant. La part du travail est au contraire irréductible, parce que son concours ne peut s'exercer qu'à titre de plus en plus onéreux. La seule cause de dépression des salaires, en temps normal, réside dans la concurrence que se font entre eux les salariés, et nullement dans la transformation de l'industrie par l'emploi des machines et par la production en grand; car cette transformation amenant, comme je l'ai dit, un développement de production et par suite une *demande* plus considérable de travailleurs, elle tend donc aussi à l'élévation du salaire. Observons ensuite que la machine ou le moteur naturel accomplit précisément cette partie du travail qui est, de son essence,

la plus élémentaire, la plus exclusivement musculaire, la plus pénible, en un mot, et, par suite, la moins rétribuée. Ces deux dernières circonstances marchent toujours réunies. Il ne faut qu'un mécanicien pour conduire la locomotive remorquant vingt ou trente wagons; mais cette fonction demande plus de connaissances et d'habileté qu'il n'en fallait à chacun des quatre-vingts postillons et charretiers conduisant la kyrielle des anciens véhicules qu'un seul convoi remplace. Le mécanicien sera donc mieux payé que les anciens postillons et charretiers.

Ainsi, par ces deux raisons : demande d'un plus grand nombre de travailleurs, et supériorité de mérite du travailleur, le salaire doit nécessairement s'élever. Une fileuse à la quenouille gagne péniblement douze ou quinze sous par jour ; l'ouvrier qui fait manœuvrer un métier de soixante broches gagne en moyenne de trois à quatre francs. Quels sont donc les salaires qui ne montent pas? Ce sont précisément ceux des travaux qui s'opèrent d'après les anciens procédés, des travaux que la baguette magique du progrès mécanique n'a pas touchés, comme les professions de manœuvres, de portefaix, d'ouvriers des champs et de la petite industrie des villes, notamment des travaux de couture accomplis par les femmes.

Cependant ces catégories de salariés recueillent

aussi indirectement une partie des avantages du progrès industriel, parce que, à titre de consommateurs, ils peuvent se procurer plus aisément tous les produits dont ce progrès a fait baisser le prix.

C'est donc une erreur grossière de prétendre que les salaires vont s'abaissant à mesure que la production devient plus puissante par l'emploi des agents mécaniques et par une plus grande division du travail; et l'on ne saurait trop s'étonner qu'un homme comme Sismondi ait pu commettre cette erreur. Il y a encore bien des gens qui pensent ainsi, des ouvriers même, qui, jugeant la question générale par quelques cas particuliers, disent : « Dans mon état on gagnait plus autrefois qu'à présent. » Oui, dans tel métier spécial qui occupait autrefois vingt ou trente personnes, et qui jouissait d'un monopole de fait ou de droit, le salaire était peut-être plus élevé; mais vous ne remarquez pas qu'aujourd'hui ce même métier occupe et nourrit trois cents personnes, et, parmi ces trois cents personnes, en cherchant un peu, vous n'aurez pas de peine à en trouver plus de vingt ou trente dont le salaire s'élève au niveau et dépasse celui des anciens privilégiés.

Au reste, jetez un coup-d'œil d'ensemble sur la [illegible]ns telle grande industrie donnée, [illegible] et vous verrez sur-le-champ com-

bien l'aisance s'y est accrue depuis un quart de siècle; chacun y est mieux logé, mieux vêtu, mieux nourri, — quoique travaillant moins, très-probablement, — et se procure des jouissances que ses pères ne connaissaient pas.

On parle beaucoup, depuis quelques années, de l'affranchissement du prolétariat, de l'élévation des classes ouvrières au niveau de la vie sociale des classes bourgeoises, et on a raison; mais comment se fait-il qu'on ne voie pas que le vrai et principal moyen d'obtenir cet affranchissement gît dans la substitution des forces aveugles, mécaniques, accomplissant *gratuitement* tous les travaux grossiers, incompatibles en quelque sorte avec la dignité humaine; dans la substitution, dis-je, des forces mécaniques aux bras du salarié? Lorsque en visitant l'exposition universelle qui étalait naguère ses splendeurs à Paris, on arrivait à cette immense galerie où une armée de machines fonctionnait sous les yeux ravis du spectateur, il était impossible de ne pas sentir que la solution du problème du prolétariat se trouvait là, et de ne pas s'écrier : Voilà les esclaves et les prolétaires de l'avenir!

J'aborde un dernier point relatif à la transformation du capital par l'effet de la production en grand et de la libre concurrence.

Non-seulement le capital se déprécie et voit décroître sa part *relative* à mesure que la richesse générale augmente, mais encore il se fractionne, se pulvérise et se partage. Il est visible que l'âge des fortunes colossales s'en va, et que nous marchons vers celui, non de l'égalité absolue, mais d'un nivellement relatif. Je n'ai pas le temps de rentrer dans l'analyse des causes de ce phénomène; je me borne à le constater. Eh bien! chose étrange, pendant que les fortunes individuelles décroissent, le mouvement industriel marche en sens opposé. Il faut de plus en plus des capitaux énormes pour lutter à armes égales dans le champ clos de la production : de sorte que c'est seulement par la réunion, l'association des petites parcelles de capital qu'on parvient à soutenir cette lutte. Toute entreprise importante se fonde aujourd'hui par *actions*. Eh! qui ne voit ici comme le point de contact, de transition du prolétariat à la bourgeoisie? L'association des petits capitaux, c'est le pont jeté sur l'abîme qui séparait le travail du capital. Quelques économies amassées péniblement par l'ouvrier ne lui auraient peut-être jamais permis de s'*établir pour son compte*, ou bien l'y auraient fait végéter quelque temps, pour retomber ensuite plus bas qu'avant. Grâce au mécanisme des sociétés actionnaires, mille moyens de placement de ses épargnes sont of-

ferts au travailleur. Un but prochain et accessible aiguillonne son courage et développe en lui les qualités économiques.

Mais, d'un autre côté, qui ne comprend qu'une grande révolution morale et sociale s'accomplit partout où le capital parcellaire et, j'oserai dire, démocratique, détrône le capital individualiste? Que devient la domination du grand capitaliste dès lors que ce grand capitaliste c'est tout le monde, y compris les salariés eux-mêmes? Et où vont désormais les profits du capital, sinon à tout le monde? Donc, tout principe d'antagonisme s'efface par la diffusion, par la socialisation en quelque sorte des deux grands intérêts collectifs, du capital et du travail!

Il ne résulte pas, sans doute, de ce rapprochement des intérêts que les rangs de la hiérarchie industrielle se confondent, ni que les parts s'égalisent totalement. Il y aura toujours des chefs d'entreprise, des contremaîtres, des ouvriers de premier ordre et des ouvriers d'un mérite vulgaire. Même dans les associations pures entre ouvriers, cette hiérarchie s'impose, parce qu'aucune entreprise ne s'organise et ne prospère sans unité de commandement et d'impulsion, sans subordination et sans ordre; parce qu'il faut toujours, — c'est l'intérêt général qui l'exige, — faire sa place et sa part au talent. Mais qui fait cette place ici, et

qui fixe cette part? qui distribue les rangs? qui délègue le pouvoir? C'est la voix de l'intérêt commun, et non plus le caprice ou l'orgueil de l'individu. Il y a, entre la gestion des entreprises industrielles, sous le régime de la commandite et cette gestion, sous le régime du monopole capitaliste, la différence qu'il y a entre le pouvoir d'un autocrate et le gouvernement d'une république. L'un règne de droit divin, l'autre exerce le mandat qu'il a reçu du suffrage libre de ses égaux!

On me dira que la pratique apporte plus d'un mécompte à cette belle théorie. Hélas! il n'est que trop vrai : tout ici-bas contient sa part de mécompte. Est-ce une raison pour nier le progrès? Patience donc; nous ne sommes qu'à l'aurore de l'ère industrielle : donnons à l'avenir le temps de développer les germes contenus dans le principe nouveau.

III

Mais si la science des intérêts triomphe de tous les antagonismes apparents qui ont jusqu'à présent armé l'une contre l'autre les classes diverses de producteurs, ne doit-elle pas se déclarer impuissante à produire l'accord entre les intérêts du producteur et ceux ateur?... Celui-là n'est-il pas l'adversaire

né de celui-ci? Le producteur veut gagner le plus possible; le consommateur veut payer le moins qu'il se peut. Antinomie, contradiction. Et ce ne serait rien encore si l'on s'en tenait là. Mais le producteur et le commerçant sont investis à l'égard du consommateur d'un rôle de confiance. Le vendeur connaît son produit par avance; c'est son métier. L'acheteur ne le connaîtra qu'à l'*usée*. Il est donc contraint d'acheter, plus ou moins, les yeux fermés. Cette simple circonstance enfante tout un monde de méfaits, de trahisons, d'actes odieux et coupables.

Quel effrayant chapitre de critique sociale que celui des fraudes industrielles et commerciales! Serait-il possible d'écrire, d'énumérer seulement tous les raffinements de fourberie dont le commerce se rend coupable, toutes les tricheries qu'il invente, tous les mensonges qu'il débite, toutes les falsifications de produits qu'il opère, depuis celles qui ne tendent qu'à prêter une valeur fictive à ce qui n'en a pas de réelle, jusqu'à celles qui ne vont à rien moins qu'à mêler des poisons aux substances les plus nécessaires à la vie! Ce sont là malheureusement des faits trop connus, trop avérés, pour qu'il soit besoin d'en fournir les preuves. Il semblerait, à voir l'insistance avec laquelle ces abus se sont produits de tout temps et en tout pays, que l'industrie et le commerce ne puissent exis-

ter qu'à de pareilles conditions, et qu'il serait réellement impossible à un producteur ou à un commerçant honnête de se tirer d'affaire en exerçant loyalement son état.

Eh bien! l'économie politique soutient au contraire que rien n'est plus opposé aux véritables intérêts de l'industrie et du commerce; que rien, sous le règne de la libre concurrence, ne porte un coup si fatal à la prospérité d'une entreprise industrielle ou commerciale que ces abominables habitudes de tromperie qui transforment le marché général en *caverne de voleurs!...* Le mot est de l'Évangile.

Je résume tous les vices de l'industrie et du commerce, sous le rapport de la déloyauté, dans cette pratique malheureuse consistant à vendre le plus cher possible ses services, ses produits, ses marchandises, et à tromper les acquéreurs sur la quantité et sur la qualité des choses que l'on vend, et je répète que cette pratique est tout ce qu'il y a de plus opposé au vrai génie du commerce, aux vrais intérêts de la production. Non, il n'est pas profitable au commerçant de vendre le plus cher possible : c'est une idée fausse, illogique, fatale. A plus forte raison est-il honteux et funeste de tromper sur la quantité et sur la qualité des produits! Le commerce cupide et fourbe est un produit de la barbarie et de l'ignorance, un fruit des

préjugés et des mauvaises institutions; il maintient l'échange, ce ressort suprême de la société et de la civilisation, à l'état de guerre, de violence ouverte ou déguisée; il fausse et empoisonne toutes les relations; il voue à la déconsidération une immense classe de citoyens que le mépris des autres conduit rapidement au mépris d'eux-mêmes.

Peut-il y avoir, par exemple, rien de plus humiliant pour ceux qui font d'un négoce honorable le souci et le but de leur existence, que cette alliance formée, de tout temps, par l'opinion publique, entre l'idée de commerce et celles de fourberie et de passion du lucre? que d'entendre répéter sans cesse que *marchand* et *voleur* sont deux mots synonymes? Chez les anciens Grecs, chaque fonction, bonne ou mauvaise, ayant sa divinité protectrice, on donnait aux larrons et aux commerçants le même patron, Mercure. Chez les Romains on caractérisait la mauvaise foi par le nom du peuple le plus commerçant du monde; on disait : la foi carthaginoise, *fides punica.* Il est permis de croire que cette appréciation de la moralité des commerçants était pour quelque chose dans le mépris où les Romains tenaient cette profession, à telles enseignes que Cicéron lui-même s'écriait : « Que peut-il sortir d'honorable d'une boutique?... Le commerce est chose sordide, quand il est de peu d'importance, car les petits

marchands ne peuvent gagner sans mentir; c'est un métier tout au plus tolérable quand on l'exerce en grand et pour approvisionner le pays[1]! » L'empereur Constantin assimila les femmes qui s'adonnaient à un négoce aux femmes publiques! (Blanqui, *Hist. de l'Ec. pol.*, tom. Ier, chap. 7.) L'Évangile, comme je l'ai rappelé plus haut, nous représente le Christ chassant à coup de fouet les marchands du parvis du temple de Jérusalem, et leur disant avec colère : « Vous faites de la maison de mon père une caverne de voleurs!... »

Dans l'âge moderne, mêmes causes, mêmes effets. L'industrie et le commerce avaient déjà renouvelé l'Europe féodale, que le préjugé qui attachait un stigmate de bassesse à la profession commerciale demeurait aussi vivace que jamais; et, jusqu'à nos jours, on n'a pas cru pouvoir jeter à la face d'une nation, quoique puissante et redoutée, comme l'Angleterre, d'épithète plus méprisante que de dire : « C'est un peuple de marchands!... » Certes, il faut réagir contre ces injurieux préjugés; il faut les chasser du langage et des sentiments de la civilisation; mais, pour en venir à bout, il ne suffit pas de proscrire les mots, les formules; il faut détruire l'idée qui les a produits. C'est à l'industrie et au commerce eux-mêmes qu'il appar-

[1] Cicéron. *De officiis*, liv. Ier, sec. 42.

tient de reconquérir leur honorabilité et l'estime publique, et, je ne saurais trop le répéter, leur intérêt bien entendu exige cette transformation aussi bien que leur dignité et leur honneur.

Tout producteur d'un ordre quelconque, matériel, intellectuel ou moral, rend un service et doit en recevoir le prix. Tout commerçant rend également un service. Le grand spéculateur, en aventurant de vastes capitaux dans des entreprises lointaines et chanceuses, approvisionne le marché et contribue puissamment à régulariser le prix des marchandises. Le négociant en gros entrepose et assortit les produits, à ses risques et périls, et préside à leur distribution sur les marchés de petite étendue. Le détaillant met sous la main des consommateurs pauvres et riches les produits au jour le jour, suivant les ressources et les besoins de chacun. Partout où un de ces rouages peut être supprimé comme superflu, il disparaît tôt ou tard par l'effet de la libre concurrence; mais, tant qu'il existe, il représente un besoin réel, puisqu'il trouve librement des *pratiques*. Il rend donc un service réel et qui mérite rémunération.

Mais l'intérêt positif de l'industriel de tout ordre et du commerçant de tout degré consiste-t-il à exagérer la rémunération ou bien à la modérer? Examinons. Chaque transaction industrielle ou commerciale

ne représente qu'une molécule en quelque sorte du salaire ou des profits de l'entreprise; donc, tout se réduit à savoir lequel vaut mieux que la molécule soit petite ou grosse. Le préjugé répond qu'il vaut mieux qu'elle soit grosse. L'expérience dit le contraire.

Si c'est le préjugé qui a raison, il faut nier l'évidence des faits les plus éclatants, les plus gigantesques qui se soient produits sur le globe, à savoir le prodigieux développement qu'ont pris l'industrie et le commerce modernes par l'abaissement du prix des produits; il faut détruire les chemins de fer, briser les machines nouvelles et anciennes, supprimer l'imprimerie, la charrue, et revenir à la vie des forêts et à l'anthropophagie, car tous les progrès accomplis, depuis le commencement du monde, dans l'art de produire, se ramènent à ce fait : abaisser le prix des produits. Et c'est par l'abaissement de ce prix que la consommation et la production se sont constamment élevées; que les villes se sont bâties, peuplées, enrichies; que les peuples se sont éclairés et policés; que l'humanité, en un mot, a pris possession du globe et d'elle-même[1].

[1] Je n'ai pas besoin de préciser davantage ce que j'entends par *bon marché*, car on sait que c'est un terme tout à fait relatif. Un objet d'un prix élevé est vendu *bon marché* s'il est vendu le prix

Il m'importe peu que des esprits étroits et superficiels m'accusent de voir les choses de trop haut et de noyer un détail dans d'immenses généralités : je maintiens, moi, que ces détails et ces généralités se touchent, se lient étroitement, et qu'on ne saurait trop montrer la relation qui unit, dans les moindres faits, chaque engrenage du mécanisme des intérêts avec le mouvement d'ensemble. Au reste, la loi du *bon marché* se développe si impérieusement qu'il n'est résistance qui puisse tenir contre elle.

Le bon marché et la loyauté forment le pôle qui attire la clientèle, comme le nord attire l'aimant. Chaque fois donc que le vendeur surfait son produit ou trompe, c'est comme un germe qu'il arrache de son champ, ou bien il réalise la fable de l'homme qui éventre sa poule aux œufs d'or.

qu'il vaut; mais la mauvaise marchandise est toujours trop chère. C'est en ce sens qu'on dit : « rien n'est cher comme le *bon marché.* » Le prix des choses est encore relatif aux ressources des acheteurs et du pays. Dans une contrée riche, tout est à meilleur marché que dans une contrée pauvre, quoique les prix soient cotés plus haut dans la première.

Chacun sait aussi que les deux vices contre lesquels je m'élève ici, exagération des prix et tromperie, trouvent leur remède dans l'usage des *marques de fabrique* et du *prix fixe,* grâce auxquels une maison établit aisément sa considération au milieu de toutes celles qui suivent les vieux errements. Le *prix fixe* a aussi l'avantage de simplifier considérablement la pratique des affaires.

Plus d'un lecteur me répondra intérieurement : « Vendre au meilleur marché possible et avec une scrupuleuse délicatesse, quelle utopie! quel faux calcul! Est-ce le moyen de faire fortune?... Pour moi, je continuerai à vendre le plus cher possible, et, en fait de délicatesse, je continuerai à agir *comme les autres*. Où en serait le commerce autrement?... On n'y gagnerait pas sa vie! » — Vous vous trompez, cher lecteur; malgré toute votre expérience du négoce, vous vous trompez. Il y a certainement des industriels et des marchands qui s'enrichissent en vendant fort cher et en trompant sur la qualité des produits. N'y a-t-il pas aussi des gens qui font fortune à la loterie, à la *roulette?* En concluez-vous que le jeu est la vraie route de la fortune? Hélas! c'est une idée malheureusement trop répandue encore que celle-ci, d'où il arrive que toute entreprise de loterie et tout tripot gagnent des millions, tandis qu'il y a à peine un joueur sur cent mille qui fasse fortune. Il en est exactement de même pour les échanges. Celui qui fait fortune en vendant cher et en trompant, est une exception, à moins qu'on ne vive sous le régime du monopole; et, sous ce régime même, il saute aux yeux que vendre cher et mal conduit à vendre peu; que vendre bon marché et honnêtement conduit à vendre beaucoup.

— C'est un calcul de compensation.

— Faites-le, ce calcul, et vous verrez ses résultats. Faites-le, non sur un petit nombre de transactions, mais sur un grand; non sur un mois ou un an, mais sur une période assez longue. Au reste, le calcul est fait et sur une immense échelle. L'Angleterre doit presque toute sa prospérité commerciale à ces faits : elle vend meilleur marché et plus loyalement que ses concurrents. En Angleterre, la parole d'un commerçant est quelque chose de sacré; on s'y confie, et les affaires marchent à pas de géant.

— Votre raisonnement peut être juste pour un grand pays, pour un immense commerce; mais il est faux pour un simple négociant, et encore plus pour un petit boutiquier.

— Pourquoi donc?

— Parce que le simple négociant et le petit boutiquier n'ont qu'un cercle restreint d'affaires, qu'ils ne pourront pas dépasser, même en vendant le plus honnêtement du monde.

— Eh! pour quelle raison? En réalité, il n'y a pas de limite rigoureuse au mouvement des affaires. Il suffit souvent d'une diminution minime dans le prix de tel produit pour faire doubler et tripler son écoulement. Nous en avons tous fait l'expérience. La preuve encore, c'est que le marchand en vogue vend

de plus en plus, et le marchand discrédité de moins en moins.

— Mais si tous les négociants suivent votre précepte et vendent honnêtement, cela rétablira l'équilibre entre eux, et il n'y aura plus de raison pour que l'un soit préféré à l'autre.

— Eh! ne comptez-vous pour rien le plus ou moins de capacité que montre l'industriel ou le négociant? L'un administre mal ou vend de mauvais produits par ignorance, par imprévoyance; l'autre ne connaît pas assez bien la place et ne sait pas d'où il doit tirer préférablement ses matières premières ou ses marchandises. Celui-ci a fait de mauvais calculs sur les *prix de revient*, sur les frais de transport, sur les chances de la vente. Il est certain que le commerçant qui ne sait pas acheter lui-même aux meilleures conditions n'est pas capable de bien vendre. Cela revient à dire que le commerçant doit être non-seulement probe, mais encore instruit, intelligent, actif, toutes choses dont on se met généralement peu en peine lorsqu'on se voue à la profession commerciale, pour laquelle on s'imagine souvent qu'il suffit de savoir bien mentir.

— Alors, selon vous, il faudrait, pour être bon commerçant, avoir fait des études sérieuses sur tout ui se rattache à la fabrication, à la circulation et

à la consommation des produits sur lesquels on se propose de négocier ?

— Sans doute, et c'est parce que les trois quarts des négociants manquent de ces connaissances positives qu'ils sont contraints de mettre la ruse à la place de la science, la routine à la place de l'observation raisonnée.

— Soit; mais toutes les connaissances du monde ne remplacent pas le capital: le capital domine toujours le marché; au gros négociant seul il est donné de pouvoir s'approvisionner à propos et aux bons endroits.

— Absolument parlant, cela est vrai: il faut des capitaux pour faire le commerce; la concurrence, là comme partout, maltraite les petits. Cependant, qu'on veuille bien se persuader que le capital intellectuel ne joue pas, dans le commerce, un rôle moindre que celui du capital matériel. Un commerçant capable, actif et probe se crée des sympathies et trouve, dans la confiance qu'il inspire, une source de crédit qui supplée assez largement aux ressources pécuniaires qui lui manquent. La commandite vient à son aide. Dans le fond, le capital *réel* du négociant ne représente qu'une faible portion des affaires qu'il fait; c'est son crédit qui en est le vrai régulateur. Or, ce crédit a pour base première la confiance, et cette confiance, ce sont

les qualités morales et intellectuelles du commerçant, plus encore que sa richesse, qui n'est qu'imparfaitement connue et toujours aléatoire, qui la créent et la soutiennent. Réfléchissez-y bien; ne vous laissez pas tromper par les apparences et les exceptions; voilà les vrais principes.

Cependant on me dira encore: « Vous ne connaissez pas les exigences de l'acheteur; il est défiant et injuste; il ne veut pas payer les choses leur prix raisonnable. Si l'on ne lui surfait d'abord, s'il n'obtient point de réduction sur le prix demandé, il se croit dupe. Le commerçant est obligé de jouer au plus fin avec l'acheteur. » — Eh, mon Dieu! c'est le commerçant qui a fait l'acheteur ce qu'il est. Le commerçant est monté au ton de la ruse et du mensonge: le consommateur se tient de son mieux en garde. A-t-il tort? Mais conduisez-le peu à peu à une disposition contraire; qu'il apprenne par une expérience cent fois répétée que le négociant auquel il s'adresse ne le trompe jamais sur la valeur de ce qu'il achète, vous verrez le consommateur passer progressivemeut de la défiance à la confiance, de l'inquiétude à la sécurité.

J'ai encore entendu des commerçants faire le raisonnement que voici :

« Sans doute, il est de notre intérêt de vendre à

bon marché et loyalement à des clients habituels, qui reviendront toujours aux mêmes magasins, s'ils y ont été bien traités; mais pour des acheteurs de passage, des étrangers, c'est tout différent. Ceux-ci ne reviendront peut-être jamais. Quel avantage y aurait-il donc à les épargner? Aucun. Il vaut mieux en tirer le plus possible pendant qu'on les tient. »

N'est-il pas vrai que cette manière de raisonner est fort ordinaire? Elle a cours particulièrement dans les villes que fréquentent les étrangers, soit comme lieu de passage, soit comme séjour plus ou moins momentané. Il y est admis généralement qu'on doit faire une très-grande différence entre le prix des marchandises ou des services pour les indigènes et celui de ces mêmes marchandises et services pour les étrangers. Rançonner à merci l'étranger est un des axiomes du commerce et des industries du crû.

Eh bien! je ne dirai pas seulement que cela est immoral, lâche, inhospitalier, honteux; je dirai que cela est absurde et désastreux pour les intérêts généraux et particuliers. Il y a, dans la conscience humaine, une intime délicatesse qu'on ne peut tromper et qui flétrit chaque méfait, en proportion de l'impunité légale qui lui est assurée. Aux yeux de la conscience, rien n'est plus odieux que les abus de confiance et de position qu'on peut commettre avec sécurité. L'*exploita-*

tion de l'étranger compte au premier rang parmi ces abus de confiance et de position. L'étranger, ignorant des usages, des prix et souvent du langage local, semble livré sans défense à la merci des indigènes. Je répète qu'abuser de cette position est un acte cent fois plus répréhensible que l'injustice envers un compatriote, qui a tous les moyens de se renseigner et de se défendre. Mais du moins cette déloyauté est-elle profitable à ceux qui la pratiquent? Je vais prouver que non. Quoi! vous imaginez niaisement que cet étranger qui ne doit séjourner que temporairement parmi vous, et qui peut-être ne reviendra jamais, n'a aucun moyen de s'éclairer sur l'injustice qu'il redoute et d'en tirer vengeance après l'avoir subie? C'est précisément le contraire qui arrivera. D'abord, personne n'est mieux à même que l'étranger de reconnaître qu'il a été trompé, soit sur le prix, soit sur la qualité d'une marchandise, parce que l'étranger possède, grâce à son déplacement, plus d'occasions que l'indigène de faire des comparaisons. « Pourquoi cet objet me coûte-t-il plus ici que dans tel autre pays, plus que partout ailleurs? et pourquoi vaut-il moins?... » Voilà l'interrogation qui se formulera à tout instant dans son esprit; et comme ses préjugés nationaux le disposent par avance à juger défavorablement tout ce qui se fait hors de son propre pays, la réponse sera

plus sévère à l'égard de ses hôtes qu'elle ne le serait à l'égard de ses compatriotes. Il passera immédiatement d'un excès à l'autre et conclura, de ce qu'il a été rançonné une fois, que c'est le propre, l'usage, le caractère essentiel du pays où il se trouve de tromper les étrangers. Cette opinion, bien ou mal acquise, se communiquera promptement de l'un à l'autre, et courra avec le voyageur jusque dans les pays les plus reculés. Il s'en fera le missionnaire passionné à Paris, à Londres, à Pétersbourg, en Allemagne, partout. Rencontre-t-il des gens qui doivent venir à leur tour visiter cette ville dont le partant croit avoir à se plaindre, des gens qui, ayant besoin de renseignements, s'adressent naturellement à celui qui a vu par lui-même, le voyageur émérite exhalera son mécontentement: « Prenez garde! s'écriera-t-il; dans telle ville on rançonne horriblement les voyageurs; achetez-y le moins possible; emportez avec vous tout ce que vous pouvez emporter, etc. » Les venants se le tiennent pour dit: ils arrivent tout cuirassés de défiance, et non-seulement ils achètent le moins possible, mais encore ils se persuadent, à tort ou à raison, que le peu qu'ils achètent est trop cher et mauvais. De telle sorte que, pour la sottise de quelques industriels cupides et fripons, tout le commerce d'un pays est frappé dans sa considération et dans ses intérêts.

J'ai insisté peut-être un peu minutieusement sur la démonstration d'un principe très-élémentaire par lui-même, parce qu'en vérité il est douloureux de voir combien, au milieu des admirables et solides progrès industriels dont nous sommes témoins, les préjugés les plus antiéconomiques et les plus immoraux à la fois conservent d'empire sur l'opinion et les pratiques vulgaires, et quelle effrayante résistance ils opposent, je ne dirai pas au triomphe du bien moral, mais seulement au triomphe des intérêts les plus positifs et des vérités les plus palpables!...

C'est qu'il faut bien avouer aussi que tous les torts ne sont pas du côté du producteur et du commerçant. L'ineptie incurable du consommateur pousse en quelque sorte fatalement les producteurs et surtout les commerçants, hors de la route droite. Le public veut absolument être trompé: il n'ajoute foi qu'aux promesses des charlatans; il s'agenouille dévotement devant les fantasmagories de la *réclame*, en proportion même de sa grossière audace. Dix fois, cent fois mystifié par les aigrefins, le public revient toujours à eux plus crédule et plus enthousiaste.

On l'a dit avec quelque raison: « Celui qui spécule sur la sottise et sur la vanité humaines a neuf chances de réussite sur dix; celui qui s'adresse à la raison et aux véritables intérêts n'en a qu'une. » Les tripo-

tages de Bourse offrent chaque jour la triste démonstration de cet axiome. Cependant ne nous laissons pas égarer par des lueurs éphémères: un peu plus tôt ou un peu plus tard, gain de cause reste au vrai et au juste. Ce ne sont pas les artifices et les intrigues de l'agiotage qui président aux destinées de l'industrie; ils les compromettent au contraire. Un intrigant de génie arrive au sommet de la prospérité, mais en précipitant au fond de l'abîme la foule des intrigants vulgaires qui ont voulu suivre sa volée. Un producteur ou un marchand pourra bien exploiter pendant quelque temps la crédulité publique: un jour ou l'autre, sa perfidie retombera sur lui-même. Il a eu un moment de vogue, et il en a profité pour réaliser des profits exagérés, illicites: patience, le jour des représailles surgira; son crédit, sa clientèle, lui échapperont, et il subira impitoyablement la loi de la réciprocité. Dressez une statistique des maisons qui sont arrivées à la fortune: vous en trouverez, à coup sûr, plus d'une qui doit cette fortune à de honteux moyens, au charlatanisme de la *réclame*, à un engouement irréfléchi de la vogue; cependant vous en trouverez vingt fois plus qui n'auront recueilli de ces expédients que la ruine et le déshonneur!

CHAPITRE DEUXIÈME

CIRCULATION

---

§ 1er. — Rôle général de la circulation

Le mot de circulation a, en économie politique, un sens précis qu'il importe de bien connaître, si l'on ne veut pas s'exposer à des erreurs fâcheuses et parfois injustes.

Par circulation des richesses, les économistes entendent et le mouvement général d'échanges des services et des produits à l'aide desquels la richesse se crée, se distribue, se consomme, et l'ensemble de notions et de procédés qui président à ce mouvement ou qui le favorisent.

Ayant traité de l'échange dans un chapitre précédent, nous nous occuperons spécialement, ici, de son appareil pour ainsi dire organique.

Cet appareil consiste principalement dans la *valeur*, le *prix*, l'*offre* et la *demande*, les *voies de communication*, le *commerce*, la *monnaie* et le *crédit*.

On sent, à la simple lecture, tout ce que renferme chacun de ces mots et quelle influence il exerce sur la vie économique des peuples.

Leur importance morale n'est pas moindre : ce sont eux qui rapprochent et nouent les intérêts, qui déterminent leurs bons ou mauvais rapports, leur harmonie ou leur hostilité, suivant qu'ils agissent dans le sens de la justice et du bien général, ou dans celui d'un avantage particulier excessif ou mal entendu.

Nous avons à apprécier l'appareil circulatoire, tel que l'économie politique le décrit et le préconise, au double point de vue de l'utilité et de la justice. Il faut que cet appareil soit démontré favorable au développement des biens matériels comme à celui de la moralité, puisque l'union de ces deux termes est le but poursuivi par nous, l'*ultima ratio* de notre science et de notre philosophie de la richesse.

Cette vérification sera facile, parce que les instruments de la circulation sont de création humaine. Dans les sociétés naissantes, on ignore les lois de la valeur et du prix, on en fabrique ponr l'usage du droit de la force ; on ne possède ni voies de communication artificielles, ni monnaie, ni crédit.

Cependant l'échange ne peut guère mieux se passer de ces divers organes que l'esprit humain ne

pourrait se passer des yeux, des oreilles, de la langue, des bras, etc. En conséquence, lorsque l'échange progresse, c'est une preuve de l'efficacité des organes affectés à son service.

Mais s'il est un fait saillant, dans notre temps, c'est bien celui du développement extraordinaire que prend l'échange, grâce à la multiplication et à l'accélération de tous ses organes.

La circulation moderne va s'élargissant avec une rapidité inouïe et entraînant, dans son tourbillon, individus, classes, peuples, enchevêtrant et solidarisant tous les intérêts, du haut en bas de l'échelle sociale, avec une irrésistible puissance. Y a-t-il aujourd'hui beaucoup de fortunes particulières qui ne soient suspendues au mouvement de la circulation générale?... Quelle position n'est pas directement atteinte quand ce mouvement s'arrête, se ralentit ou se précipite?... Une crise commerciale, monétaire, industrielle, n'affecte-t-elle pas toutes les existences, à des milliers de lieues de son point de départ, presque d'un bout à l'autre du globe? Au lendemain d'une secousse politique, les plus puissants capitalistes ne voient-ils pas, presque d'aussi près que le plus modeste producteur et qu'un simple salarié, l'abîme de la misère?...

Circulation et solidarité sont donc synonymes.

Mais comment en est-on venu à ce point de dé-

pendance réciproque des intérêts? Est-ce par une contrainte légale? — Non, la circulation grandit au contraire à chaque élargissement de la liberté des transactions. Chacun s'y jette, volontairement, en vue de son propre avantage. C'est, par exemple, la facilité croissante des communications; c'est la liberté du travail et des échanges qui décuple l'audace des entreprises; c'est le crédit qui centuple les ressources personnelles en universalisant la *commandite* ou association du capital avec le travail; c'est l'accroissement de la confiance qui multiplie les relations, etc., etc. La satisfaction des intérêts particuliers augmente ainsi avec leur solidarité[1].

Circulation croissante est donc, aussi bien, synonyme de conciliation croissante et, oserai-je ajouter, de moralité croissante, parce que la justice ne pourrait pas trouver son compte là où l'immoralité triompherait.

[1] On se rappelle qu'après la révolution de 1848 la plupart des banquiers de Paris et de France furent obligés de suspendre leurs paiements, et que la Banque de France elle-même aurait succombé, si le Gouvernement provisoire n'eût donné cours forcé à ses billets. La valeur des propriétés foncières baissa presque autant que les rentes publiques. Un des plus habiles publicistes du temps écrivait : « Chaque jour de crise coûte à la France un milliard ! » Mais le contre-coup s'en faisait sentir par toute l'Europe et y produisait des effets semblables.

Voyons maintenant si l'analyse des principaux organes de la circulation confirmera leur appréciation collective.

§ 2. — Organes de la circulation

VALEUR

L'échange des services et des produits se fait ou doit se faire sur la base de l'équivalence.

L'équivalence suppose la comparaison des valeurs entre elles et implique, par conséquent, la notion de la valeur.

Les économistes ont consacré de longues études à élucider cette notion, et ils n'y sont parvenus qu'à force de temps et de labeur, parce que la routine et le préjugé avaient rendu l'idée de la valeur obscure et complexe.

Voici un morceau de pain à vendre, quelle est sa valeur? Le vulgaire répondra : « Ce morceau de pain vaut ce qu'il faut donner d'argent pour l'obtenir, soit deux ou quatre sons. »

Un esprit judicieux fera observer que la monnaie n'infuse pas aux choses leur valeur, mais la constate seulement, et que la valeur doit dépendre de l'objet lui-même.

Si l'on creuse davantage la question, quelqu'un [illegible] ce morceau de pain consiste dans

son utilité, c'est-à-dire dans les qualités nutritives qu'il possède. » — Cela est incontestable; mais l'air que nous respirons n'est pas moins utile que le pain au soutien de notre vie, et pourtant il n'a pas de valeur, puisqu'il ne s'achète pas.

Il y aurait donc ici divergence. A ceux qui disent: « la valeur du pain naît de l'utilité du blé, dont il est fait, pour satisfaire un de nos besoins, » d'autres répondront: « Sans doute, l'utilité du pain résulte de ses qualités nutritives; mais ce que l'on paie, dans le pain, ce n'est pas cette utilité naturelle, c'est la série de travaux au moyen desquels le blé a poussé et est devenu finalement pain. »

Nous voilà en face de deux opinions très-différentes. L'une fait résider la valeur dans l'utilité, l'autre dans le travail. La première a été défendue par J.-B. Say et son école; la seconde fut produite par A. Smith, et rallie les économistes anglais.

Mon lecteur trouve peut-être la discussion oiseuse. Il va voir qu'elle ne l'est pas.

1° Si la valeur est dans l'utilité, l'utilité étant l'aptitude *naturelle* des objets à satisfaire nos besoins, il s'en suit que celui qui vend un produit vend cette qualité naturelle, qui n'est pas le produit de son travail. Il vend donc ce qui ne lui appartient pas. L'intérêt personnel consisterait donc à accaparer les utilités

naturelles pour en faire payer l'usage aux autres hommes. Admettre cette notion de la valeur, c'est justifier, sans le vouloir, la théorie du monopole et de l'exploitation; c'est donner gain de cause aux adversaires de la propriété.

Une science qui veut concilier le juste et l'utile ne peut pas reconnaître, pour bonne, pareille notion de la valeur.

2° Si la valeur naît du travail, on ne paie donc pas l'utilité naturelle du blé quand on achète le morceau de pain, on ne paie que la peine prise pour faire pousser le blé et l'amener à l'état de pain; en un mot, la valeur n'est que l'ensemble des frais de production d'un objet.

Évidemment ceci est beaucoup plus satisfaisant pour la justice et pour la liberté. Le travail seul constitue la valeur; l'utilité naturelle est donnée *gratuitement* par surcroît.

— Mais est-il bien vrai que nous ne payions pas, en achetant le pain, l'utilité naturelle du blé? Cette utilité naturelle ne bénéficie-t-elle pas au propriétaire du sol comme conséquence de son monopole de possession ?

— Au chapitre suivant, je traiterai spécialement ce [illegible] sous le titre de : *Rente foncière*. En attendant, [illegible]le d'une propriété issue du droit

de la force et maintenue par un privilége légal, la rente foncière représente, en effet, une partie de l'utilité naturelle du blé; mais si la propriété est de droit commun, le revenu du propriétaire ne représente que l'intérêt des capitaux employés à l'acquisition et à la culture du sol. La valeur du pain ne renferme donc pas un centime attribuable à son utilité naturelle.

Ainsi, faire sortir du travail l'idée de la valeur est beaucoup plus satisfaisant pour la morale. Cette théorie doit être, conséquemment, beaucoup plus favorable à la prospérité économique, non pas, peut-être, de quelques privilégiés, mais de tout le monde. En effet, si le travail seul crée la valeur et que l'utilité naturelle reste gratuite, on verra marcher parallèlement la multiplication des produits et l'abaissement de leur valeur. — Pourquoi cela? — Parce que le travail n'a d'autre mission, en somme, que de développer et de multiplier les utilités naturelles; de sorte que, tout en recevant lui-même une rémunération supérieure, il tend sans cesse à accroître la portion gratuite du produit. Quant au morceau de pain dont nous parlions tout à l'heure, évidemment son prix sera d'autant moindre que l'utilité naturelle du blé sera rendue plus complétement gratuite par l'abolition des priviléges féodaux que possédaient autrefois les propriétaires du sol, et pourtant l'agriculture, loin de

perdre à cette abolition, en recevra une impulsion salutaire, qui accroîtra la production du blé. C'est ce que prouve l'énorme supériorité agricole des pays où la terre est libre, sur celle des pays où elle subit encore le joug du privilége.

Il est vrai que ce résultat ne se manifeste pas toujours sous la forme d'un abaissement de la valeur *monétaire* des produits, parce que diverses causes font que le signe monétaire n'est pas du tout l'expression de la valeur relative des choses, dans deux époques différentes; mais l'accroissement de la population, — qui ne peut s'expliquer, comme fait général et constant, que par une abondance croissante des subsistances et par l'extension du bien-être au sein des masses, — fournit du phénomène en question une démonstration péremptoire[1].

L'idée de valeur gît donc véritablement dans le travail, et ne peut s'appliquer avec exactitude qu'aux produits de création humaine ou susceptibles d'être

[1] Le retrait du *bill* des céréales, en Angleterre, a donné tout récemment une éclatante sanction à cette loi économique. Les droits d'entrée sur le blé étranger garantissaient aux propriétaires britan- [illegible] supérieur à l'ensemble de leurs frais de production, [illegible] par conséquent, aux consommateurs, une portion [illegible] que cette législation a été abo- [illegible] es salaires s'est, au contraire,

échangés. La richesse naturelle, si utile, si indispensable qu'elle soit, n'a pas de valeur[1].

Cependant la théorie d'Ad. Smith laisse quelque chose à désirer. Si le travail crée seul et directement la valeur, il en sera aussi la mesure. Un objet vaudra donc tout juste, comme l'a dit un socialiste contemporain[2], « ce qu'il a coûté de temps et de dépenses pour être produit. » A ce compte, le raffinement de l'œuvre n'y ajoute rien. Un tableau de Raphaël n'a pas plus de prix que tout autre tableau!.... Et puis, comment mesurer le travail? Par sa durée? Mais si le résultat du travail de l'un est double de celui du travail de l'autre dans le même temps?... Par les dimensions ou le poids du produit? Mais si la qualité est en raison inverse de la quantité?... La notion anglaise était donc incomplète. Un économiste français, F. Bastiat, l'a complétée en montrant que la valeur dépend moins de la grandeur du travail que de celle du service rendu ou de la peine épargnée. Vous vous noyiez; je vous sauve la vie avec une minute d'efforts : le service en est-il moindre?... Un grand poëte fait de bons

[1] On a cru tout concilier en distinguant la valeur d'*usage* de la valeur d'*échange*. Il vaut mieux réserver le mot de valeur exclusivement pour désigner la capacité d'échangeabilité que communique le travail aux utilités naturelles.

[2] M. Proudhon. *Contradictions économiques.*

vers plus aisément qu'un méchant poëte n'en fait de mauvais; cela diminue-t-il la supériorité des bons?... Le même exemple s'applique à tous les produits artistiques ou industriels.

Par cette utile correction tout se trouve concilié : l'utilité naturelle reste gratuite; le travail fonde la valeur; enfin les inégalités invincibles que présente le travail humain et qui constituent, à la fois, la capacité personnelle du producteur et le perfectionnement général de la production, sont respectées.

PRIX

La valeur se détermine, dans la pratique des échanges, par le prix.

Toutes les iniquités sociales, tous les préjugés, toutes les erreurs qui ont faussé, jusqu'à notre temps, la notion de la valeur, se sont donc réflétées dans le prix. Aussi la détermination légale du prix des produits et services a-t-elle été le rêve de tous les gouvernements qui ont voulu introduire la justice au sein du monde de l'échange, sans en connaître les lois naturelles.

Cette détermination est encore l'idée fixe des utopistes contemporains. Mais à quoi bon réglementer le [illegible]nd les éléments qui le constituent vous échap-

pent? Vous ne faites qu'entraver l'échange. Si, d'autre part, la valeur a trouvé ses vraies bases, et si les intérêts agissent librement, que peut y ajouter la fixation légale du prix? Ne se fixe-t-il pas de lui-même?

Le prix a, pour ainsi dire, un centre de gravité : l'ensemble des frais de production; c'est ce qu'on nomme le prix *naturel* ou *réel*. Mais les inégalités de puissance, dans le travail humain, qui se traduisent par l'inégalité de valeur des produits, même d'un ordre semblable, ne peuvent pas ne point réapparaître dans leur prix. Et, en outre, que de circonstances accidentelles viennent enlever ou ajouter fatalement quelque chose au prix des produits! En année de disette, le blé étant rare vaudra nécessairement plus qu'en année d'abondance. La formule des frais de production elle-même l'exige, car il faudra couvrir tous ces frais avec une quantité moindre de produits; partant, les vendre plus cher. Le prix du marché ou prix *courant* oscille donc sans cesse autour du prix naturel, et cela aussi justement que nécessairement.

OFFRE ET DEMANDE

Dans l'impossibilité de fixer ce qui est instable de sa nature, les économistes ont du moins rapporté à une formule unique toutes les causes de variation du

prix, et ont appelé cette formule la loi régulatrice des échanges.

C'est *l'offre et la demande.*

Le producteur *offre*, le consommateur *demande.* L'équilibre qui se fait entre les exigences de l'un et les besoins de l'autre, fixe, à tout instant, les prix et règne souverainement sur le marché.

Quand l'offre dépasse la demande, le prix baisse; quand la demande surpasse l'offre, le prix monte.

Mais ce mécanisme ne livre-t-il pas les échanges au hasard des circonstances ou à l'arbitraire? N'est-ce pas la consécration pure et simple du fatalisme?

Si les contractants ne sont point libres, l'offre et la demande peuvent tourner contre l'intérêt général et contre la justice. Si les contractants sont libres, l'offre et la demande, sans réaliser une équivalence absolue dans l'échange, le rendent aussi juste et aussi favorable à tous les intérêts légitimes que cela est possible, pour chaque temps et pour chaque lieu donnés.

D'ailleurs, pouvez-vous faire que toutes les moissons soient également abondantes?

Dépend-il de vous que tous les hommes naissent égaux en capacité productive?

de dominer toutes les chances

heureuses ou malheureuses du hasard et d'enchaîner la fortune?

Pouvez-vous prévenir tous les accidents et maîtriser la conduite, à la fois, des éléments et des hommes ?

Ne cherchez donc pas d'autre loi régulatrice du prix que l'équilibre des intérêts se faisant contre-poids dans la balance de l'offre et de la demande.

C'est de l'empirisme, dira-t-on. — Oui, dans la mesure où l'empirisme se trouve inéluctablement mêlé à la destinée humaine; mais c'est en même temps de l'ordre par la liberté; c'est une discipline imposée à l'intérêt personnel par le droit commun; c'est un frein mis à l'égoïsme, sans asservir aucune énergie productive.

Faites la contre-épreuve. Supposez les prix fixés par la volonté isolée soit du producteur soit du consommateur : l'un subira le joug de l'autre; l'exploitation sera flagrante. Supposez les prix fixés par l'État (j'ai déjà discuté ce point tout à l'heure) : il n'y a plus ni liberté du travail ni propriété. D'ailleurs, si l'État voulait résoudre impartialement le débat, et en admettant qu'il en fût capable, — chose impossible, — ferait-il autre chose que prendre un milieu entre les prétentions de ceux-ci et les exigences de ceux-là? Mais c'est précisément à quoi aboutissent l'offre et la

demande, sans l'intervention de la police et au plus grand respect des droits de tout le monde.

VOIES DE COMMUNICATION

Je croirais faire injure au bon sens de mes lecteurs si je cherchais à leur démontrer l'importance des voies de communication pour la création et pour la distribution des richesses. Qui ne sait aujourd'hui que les trésors du sol, le génie et le travail de l'homme, la puissance du capital, sont frappés de stérilité partout où manquent les voies de communication? Voilà ce qui explique pourquoi il n'y eut, pendant tant de siècles, de florissantes que les villes situées sur le bord de la mer ou le long des fleuves, « ces routes qui marchent, » comme dit Pascal.

Mais alors comment se fait-il que le genre humain ait eu tant de peine à comprendre une question aussi simple que celle de l'utilité des routes? — Ah! c'est que l'hostilité, la guerre permanente, étant le mode de vivre des hommes, les uns à l'égard des autres, jusqu'au jour du triomphe définitif de la raison sur l'instinct, les chemins paraissaient, avant tout, des moyens d'agression. Les voies romaines, si admirées dans leurs débris, étaient des routes militaires, des instruments [illegible] Pendant tout le moyen âge, chaque [illegible]g fut une forteresse, rendue aussi

inaccessible que faire se pouvait. Le préjugé survécut à la chute du monde féodal et à la formation des grandes monarchies modernes. A la fin du XVIIIe siècle, il y avait encore, en France, si peu et de si mauvaises routes, que l'on faisait son testament avant de partir de Marseille pour Paris, et que les ordonnances de police défendaient au *Coche* de faire plus de dix lieues par jour. Turgot, le grand ministre qui, éclairé des lumières de la science économique, dont il fut un des promoteurs, donna une impulsion puissante à la création des routes dans notre pays, rencontra, à cette œuvre, une opposition formidable de la part du peuple comme des grands. De notre temps même, que de gens n'ont-ils pas accusé les chemins de fer de ruiner les contrées qu'ils traversent, au lieu de les enrichir? Une partie du clergé s'est efforcé de nourrir les préjugés populaires sur ce point[1]. Et tandis que, aux yeux des hommes intelligents, la locomotion rapide pré-

[1] On se rappelle que le pape Grégoire XVI, prédécesseur de Pie IX, ne voulut jamais consentir à ce qu'on fît un pouce de chemin de fer dans les États pontificaux. On se rappelle aussi ce mandement épiscopal déclarant que les chemins de fer sont une invention du diable, permise par Dieu pour punir les aubergistes de ce qu'ils servaient de la viande aux voyageurs les jours maigres. Dans les provinces asservies encore à l'influence cléricale, comme la Savoie, des populations rurales attribuent aux chemins de fer toutes les perturbations climatériques et toutes les épidémies d'hommes, d'animaux et de végétaux.

pare une transformation aussi bienfaisante que merveilleuse de toutes les conditions économiques et internationales du monde moderne, le stupide vulgaire n'y verra, pendant longtemps encore, qu'une invention diabolique, profitable seulement à quelques agioteurs, et « faisant renchérir les denrées. »

Mais mon livre ne s'adresse pas à ce genre de public. Je le répète, je croirais faire injure au bon sens de mes lecteurs, si je perdais du temps à leur montrer la prodigieuse influence qu'exercent les voies de communication sur le développement et la diffusion des richesses. Je vais me borner à mettre en lumière le côté moral du sujet.

Les voies de communication, en donnant essor à la production et aux éehanges, vivifient l'activité générale. C'est dire qu'elles alimentent et stimulent le travail, père de toutes les vertus, au même titre que l'oisiveté est la mère de tous les vices. Le travail régulier développe la prévoyance, l'économie, l'ordre, ces anges tutélaires du foyer domestique.

Une observation capitale, pour notre but, à faire sur les voies de communication, en général, et sur les chemins de fer, en particulier, c'est que leur résultat économique est de favoriser moins l'accroissement du luxe que celui du bien-être, ou, en d'autres termes, plus aux masses qu'aux privilégiés de la

fortune. La raison en est aussi simple qu'évidente. Les voies de communication rendent le transport des hommes et des choses plus prompt et moins coûteux, militent, d'une part, en faveur du bon marché, et viennent, d'autre part, en aide à la liberté du travail par la facilité de déplacement qu'elles donnent au producteur, et encore parce qu'elles mettent en valeur les puissances productives de tous les points qu'elles touchent[1] sans distinction de classes. Les voies de communication sont donc des instruments de *démocratisation* de la richesse.

Mais qu'on envisage les voies de communication sous le rapport de l'action civilisatrice qu'elles exercent, et l'on se convaincra sans peine de leur efficacité morale. En faisant communiquer les hommes entre eux, ne contribuent-elles pas à généraliser les lumières, à éteindre les haines et les discordes? Combien de populations qui se croyaient ou se croient vouées à une inimitié éternelle, les unes par rapport aux autres, n'ont eu ou n'auraient besoin que de se

[1] On a cru pendant longtemps que l'établissement des chemins de fer serait beaucoup plus profitable à l'industrie et au commerce qu'à l'agriculture. L'expérience prouve que celle-ci ne retire pas moins d'avantages de la locomotion rapide que celles-là, si ce n'est plus, par l'écoulement que le chemin de fer fournit aux produits agricoles, lourds, encombrants et promptement altérables de leur nature.

voir, de se fréquenter, de se pénétrer réciproquement, pour sentir les glaces du préjugé se fondre au feu d'une estime et d'une sympathie réciproques.

Si jamais toutes les nations civilisées se considèrent et se traitent comme les membres d'une même famille, ce sera, en bonne partie, à la multiplication des moyens d'échange et de contact entre elles qu'il faudra attribuer ce miracle de paix et de fraternité!

COMMERCE

La cause du commerce semble moins facile à défendre, et cela aussi bien au point de vue de l'utilité qu'à celui de la justice.

N'ai-je pas moi-même abondé dans le sens des adversaires du commerce, par les critiques que j'en ai faites au chapitre de la production?

On accuse le commerce de jouer un rôle de parasite dans le monde industriel. « Ne produisant rien lui-même, dit-on, le commerce se poste à mi-chemin, entre la production et la consommation, et les rançonne l'une et l'autre en paiement du service imaginaire qu'il prétend leur rendre. Le commerce, grâce [illegible] monopole dont il s'empare et que l'appui des gou- [illegible] ent, fait la loi sur le marché, [illegible] d'accaparement, produit, à son

gré, la famine ou l'abondance, et trouve moyen de s'enrichir de la misère publique. »

L'absence de moralité dont, — il faut bien l'avouer, — le commerce a fait généralement preuve jusqu'ici, viendrait ainsi de sa nature même; car ce qui n'a point de raison d'être, dans une saine théorie d'économie sociale, pourrait-il tourner mieux au profit de la moralité qu'à celui de la production?... Aussi l'apologie du commerce est-elle un des griefs les plus graves du socialisme contre l'économie politique.

Mais une observation assez curieuse à faire, c'est que l'économie politique elle-même a débuté par émettre sur le compte du commerce des opinions assez voisines de celles que professent à son égard les utopistes contemporains. Ad. Smith rangeait le commerce au nombre des fonctions improductives, stériles, tout en reconnaissant, du reste, son utilité indirecte. Un degré d'analyse de plus a modifié les conclusions de la science touchant le commerce.

Tout service échangeable est une valeur, ai-je dit précédemment, et la production ne consiste pas à autre chose qu'à créer de la valeur. Pour savoir, dès lors, si le commerce est une fonction improductive ou productive, il suffit de chercher si le commerce est créateur de *valeurs*, ou, en termes vulgaires, s'il rend des services que la société soit disposée à rémunérer.

Le commerce, dit-on, est une superfétation sociale. Supprimons-le. Maintenant, comment s'effectueront les échanges, pour peu que le producteur soit éloigné du consommateur?

Irai-je chercher les produits chez le producteur à une, deux, dix, cent, mille lieues d'éloignement? Ou bien le producteur lui-même m'apportera-t-il son produit de toutes ces distances?

Dans l'un et l'autre cas, il y aura frais de déplacement et de transport, perte de temps, pour le producteur ou pour le consommateur, et, si l'approvisionnement ne se fait pas au jour le jour, — ce qui serait absolument impossible en l'absence de l'agent commercial, — une énorme masse de capital engagée et immobilisée par les achats en gros. Le producteur subira la même nécessité, s'il est obligé d'entreposer ses produits sur tous les marchés et d'attendre, à ses frais, leur écoulement en détail.

Cette simple analyse prouve invinciblement que la fonction commerciale est distincte de toute autre et qu'elle rend à la production aussi bien qu'à la consommation, un indispensable service.

Je prévois une objection: « Vous confondez, va-t-on [illegible] transport des produits avec le commerce. Ce [illegible] qui amène les marchandises [illegible] c'est le vaisseau, le rou-

lage, le chemin de fer, etc. Les services rendus par l'appareil de transport ne sont pas en question; mais ils se distinguent très-bien de l'acte commercial. »

La distinction est en effet réelle; seulement elle ne détruit pas l'exactitude de mon analyse. Les agents de transport n'opèrent pas pour leur compte; autrement ils cumuleraient, avec la fonction qu'ils remplissent, celle de commerçants. Ils agissent pour le compte et sous les ordres de quelqu'un. Ce quelqu'un sera-t-il le producteur ou le consommateur?... Qui *avancera* les frais de transport? Qui choisira les produits au lieu de provenance? Qui les entreposera? Qui les détaillera?... La distinction entre le *transport* et le *commerce* ne rend donc pas moins nécessaire le rôle de ce dernier.

Nous nous plaignons d'être rançonnés par le commerce; eh bien! les produits nous coûteraient beaucoup plus cher si le producteur venait nous les vendre lui-même, pour peu qu'il fût placé à une certaine distance de nous, ou que nous fussions obligés d'aller les prendre chez lui, parce qu'il y aurait ainsi lacune dans la division des fonctions, loi suprême de l'économie des frais de production.

Disons mieux : l'échange se renfermerait strictement dans les limites de la plus petite bourgade, et n'existerait même pas d'un village à l'autre, sans l'in-

tervention d'un agent spécial se chargeant d'entreposer, de réunir par assortiments et de détailler les produits, le tout à ses risques et périls.

« Soit, me répondra-t-on; mais ne pourrait-on pas remplacer le commerçant par une agence publique où le producteur apporterait et d'où le consommateur tirerait les produits? Placée sous la garantie sociale, cette agence n'aurait aucun des vices du commerce et en conserverait tous les avantages. »

— Ah! voici d'abord un point acquis. La fonction commerciale existe, distincte de toute autre, et doit être remplie *spécialement*. Cette fonction n'est donc pas improductive, stérile, comme on le prétendait tout à l'heure.

Mais elle devrait, dit-on, incomber à la société, à l'État, qui débiterait les produits aux consommateurs pour le compte des producteurs. C'est ainsi qu'opéraient les jésuites dans leurs *Missions* du Paraguay.

Un tel arrangement se conçoit, en effet, comme faisant partie d'une organisation *communiste*. Alors, les droits individuels de chaque producteur ont disparu; il n'est plus question d'échange; il s'agit simplement de distribution.

[illegible] le système à une société [illegible] hésiter, que le com-

merce par l'État serait plus défectueux que le commerce libre, en supposant qu'il fût praticable.

Examinons qui fixerait les prix. — Le producteur?—A quoi, dès lors, aurait servi la réforme? Il n'y aurait, de même qu'aujourd'hui, d'autre refuge que la concurrence contre les prétentions de l'*offre*. Seulement, l'entente, la coalition entre producteurs serait beaucoup plus facile dans le centre où ils se trouveraient tout naturellement groupés. Permettrait-on à qui le voudrait de vendre et d'acheter hors du bazar commun? — On verrait bientôt le commerce gouvernemental désemparé par le commerce libre et, au demeurant, ce serait toujours la concurrence qui règnerait.

La fixation des prix émanerait-elle de l'État? — Il n'y aurait que les producteurs médiocres qui accepteraient une telle dictature. Tous les producteurs éminents se refuseraient à la subir et feraient leurs affaires eux-mêmes.

On répliquera que, du moins, les fraudes, les sophistications, les manœuvres déloyales seraient empêchées.

Sans nul doute, on détruit les abus de la liberté en détruisant la liberté elle-même. Le procédé n'est pas nouveau. Reste à savoir si la morale, pas plus que

la richesse, y gagnerait beaucoup. L'histoire entière dit : non.

— Mais, sans aller jusqu'à l'enrégimentation complète de l'échange sous le contrôle ou sous la dictature de l'État, ne pourrait-on pas admettre une intervention gouvernementale ou seulement municipale dans certaines branches de commerce, telles que celui des denrées alimentaires, pour servir de contrepoids à la concurrence *effrénée* du commerce libre?

— Une telle intervention pourrait bien rendre accidentellement quelques services; en principe, elle est aussi peu morale que peu rationnelle. L'État ou la Municipalité qui vient faire concurrence au commerce libre offre-t-il des garanties supérieures à celles qu'il remplace? — Nullement, car il agit avec des capitaux qui ne lui appartiennent qu'indirectement. Il n'y a pas là de responsabilité réelle. Qui répondra de la probité du gouvernant? Est-ce que, par hasard, les administrations publiques ne commettent pas autant d'abus et d'actes déloyaux que l'industrie privée? Puis, de quel droit l'État viendra-t-il instaurer contre la production ou contre le commerce libre une concurrence écrasante? A-t-il été créé pour ce but? Et n'est-ce pas le comble de l'iniquité d'employer le pro- [illegible] à ruiner telle catégorie de producteurs [illegible] e telle autre?

Nos réformateurs, toujours à cheval sur les grands mots de justice, d'égalité et de fraternité, ne se préoccupent guère de pousser l'analyse aussi avant.

Il leur reste un dernier expédient, celui de substituer le commerce par association au commerce individuel.

Pour cela, il n'y a rien à dire. Que des producteurs ou que des consommateurs s'associent dans le but ou l'espoir d'échapper aux prélèvements opérés par le commerce sur les produits qu'il entrepose et débite, c'est leur affaire. Qu'ils agissent même par pur dévouement, en vue d'améliorer le sort des classes pauvres, on ne saurait qu'applaudir à de tels sentiments. Mais si l'on s'imagine pouvoir exercer, par des moyens de ce genre, une action générale et constante sur les conditions de l'échange, on est dupe de la plus naïve illusion.

Ces sortes de combinaisons, éphémères par essence, ne valent, d'ailleurs, qu'en proportion de l'habileté et de la délicatesse de ceux qui les établissent et de ceux, surtout, qui les gèrent. Réalisent-elles véritablement une économie de frais de production commerciale? — Cela n'est pas impossible; mais une maison de commerce en grand et bien conduite le pourrait encore mieux. Dira-t-on que l'association se contentera strictement du bénéfice nécessaire pour couvrir ses

frais? — Très-bien; alors il ne faudra rien livrer à l'imprévu, à la chance; conséquemment, point de crédit, point de spéculation hardie, point de nouveauté, point *d'assortiments*, etc., etc.

Que des associations pareilles se forment; elles n'inspireront jamais d'inquiétude sérieuse au commerce libre, pourvu que le soleil du droit commun luise pour tout le monde.

Je résume cette trop longue discussion. Le commerce remplit une fonction utile, indispensable, dans le mécanisme économique, et il lui est profitable de remplir cette fonction honnêtement. Je l'ai prouvé ailleurs [1]. Il n'a donc, afin de donner satisfaction au juste comme à l'utile, qu'à s'éclairer et à comprendre la logique de son véritable intérêt [2]!

MONNAIE

On a dit que la monnaie porte en elle l'histoire résumée de la civilisation, et cette pensée n'est pas dépourvue de justesse.

[1] Voir au chapitre de la *Production*, page 319 et suivantes.

[2] Un point sur lequel la réforme commerciale pourrait utilement porter serait celui de la diminution du nombre des rouages commerciaux, dont chacun grève le produit d'un droit de plus. Mais cette amélioration ne peut se réaliser par le progrès naturel des choses et comme résultat du principe de la production en grand.

Par contre, en ce temps-ci, on a voulu voir dans la monnaie le résumé de toutes les causes de misère dont les masses sont victimes. « Homme d'argent, exploiteur, usurier, adorateur du veau d'or, sangsue du peuple et capitaliste, » tout cela est synonyme dans la langue des réformateurs contemporains.

On a été jusqu'à nier l'utilité de la monnaie, et l'on a demandé son remplacement par l'échange direct du produit contre le produit, ou par l'emploi d'un signe sans valeur intrinsèque.

Débrouillons, en peu de mots, la question.

Qu'est-ce que la monnaie? — C'est une marchandise servant de moyen d'échange de toutes les autres marchandises entre elles.

Pourquoi opère-t-on les échanges au moyen d'une marchandise intermédiaire? — Parce que le troc direct est impossible [1].

Pourquoi sont-ce des métaux précieux qu'on emploie à cet usage plutôt qu'une marchandise de consommation usuelle? — Bien d'autres marchandises, telles que le blé, le bétail, etc., ont été, suivant les temps et les lieux, employées à faire l'office de monnaie. L'expérience a peu à peu fait préférer partout, pour remplir cet office, l'or et l'argent monnayés [2].

[1] Voir, sur ce point, tous les traités d'économie politique.

[2] Les métaux précieux possèdent seuls l'ensemble de qualités

Ces divers points sont hors de doute. Il faut en conclure que la monnaie est non-seulement utile, mais nécessaire à l'accomplissement des échanges.

Et que dit la morale à son tour? — Elle dit que la monnaie étant l'instrument nécessaire des échanges, autant vaut le développement de l'échange, autant vaut l'usage *loyal* de la monnaie. Or, je n'ai qu'à renvoyer mon lecteur à ce que j'ai dit de l'échange [1] pour avoir le droit de passer outre.

Cependant voici un nouveau point de vue. De même que la monnaie a marqué un immense progrès sur les systèmes d'échange qui ont précédé son usage, ne pourrait-on pas admettre aussi qu'on imaginât un système d'échange supérieur à la monnaie? Les métaux précieux font payer chèrement leurs services. Il faut les acheter eux-mêmes. Et puis, le monopole de circulation des produits qu'exerce la monnaie entraîne de graves abus et de sérieux dangers. D'une part, les détenteurs de cet instrument privilégié sont les maîtres, les tyrans du monde industriel; d'autre part, à la moindre crise monétaire, les échanges s'arrêtent,

que réclame l'instrument d'échange de tous les produits entre eux. Les principales de ces qualités sont : la rareté, l'homogénéité, l'inaltérabilité, la malléabilité, la fusibilité, la solidité.

[1] Voir le chapitre III de la Ire section, page 238 et suivantes.

la production s'éteint, la vie semble près d'abandonner le corps social.

— Admettons la justesse des critiques et voyons les remèdes proposés.

— Les inconvénients de la monnaie venant de sa valeur intrinsèque, il faut la remplacer par un signe sans valeur, comme du papier-monnaie ou comme un *bon d'échange*, ou comme des titres gagés sur la propriété immobilière.

— L'expérience du papier-monnaie a été cent fois faite. Elle aboutit toujours au même résultat: dépréciation plus ou moins rapide du signe d'échange, jusqu'à son complet avilissement, et il *ne peut pas en être autrement*. Le bon d'échange fera bien opérer une vente et un achat particuliers, grâce à la garantie d'une agence intermédiaire répondant des deux échangistes l'un vis-à-vis de l'autre; mais si le bon d'échange se généralise, il devient papier-monnaie. S'il reste spécial, c'est-à-dire s'il doit être renouvelé à chaque transaction, il rend les échanges presque aussi difficiles à opérer que par le troc des âges primitifs.

Le papier gagé par la propriété immobilière n'a pas les qualités requises pour servir d'instrument d'échange. En voici deux raisons, entre autres : 1° il ne peut être converti, à la volonté du porteur, en la valeur qu'il représente (terre ou maison), ce qui l'as-

simile au papier-monnaie; 2° la colossale masse de titres de ce genre qui pourrait être créée, — puisqu'il ne s'agit que d'une garantie à fournir par la propriété[1], — en amènerait forcément la dépréciation, comme cela s'est vu pour les assignats.

Les remèdes proposés seraient donc pires que le mal.

On avancera plus sûrement en continuant à marcher sous les auspices de l'expérience. L'unité de système monétaire, réalisée par toute l'Europe, diminuera les abus du monopole qu'exercent les détenteurs spéciaux de la monnaie, en chaque pays, et accroîtra les avantages de son emploi. L'extension du crédit et la multiplication de ses signes suppléeront de plus en plus les espèces métalliques dans le cours des échanges. Il n'est pas jusqu'à l'abondance inouïe que prend, à notre époque, la production des métaux précieux, qui ne tende à désemparer la monnaie du rôle exclusif et dominateur qu'elle a joué jusqu'ici dans le monde industriel. Mais il ne faut pas forcer le mouvement. Toute innovation brutale, en pareille ma-

[1] Une fois le principe posé, on ne voit pas pourquoi l'émission de ce genre de papier s'arrêterait avant d'avoir atteint tout ou partie de la valeur de son gage. Or, la propriété immobilière, en France, s'élève à une valeur de deux cents milliards peut-être. Qu'on juge de la masse de papier qui pourrait être émise !...

tière, provoque la défiance, les fraudes, le désordre, les convulsions économiques, et conduit à la guerre civile.

J'aurais à traiter un second point aussi important que le premier. La monnaie a deux usages : d'abord celui de servir d'instrument d'échange, ensuite celui de servir de moyen d'épargne et de capitalisation. Or, les attaques dont la monnaie est l'objet portent encore plus sur son second usage que sur le premier.

Ces mêmes qualités qui rendent la monnaie excellemment propre à opérer l'échange des produits entre eux, la rendent aussi très-propre à servir de moyen d'épargne et d'accumulation des épargnes. Cela a induit le vulgaire à regarder les espèces métalliques amassées comme le capital même. Puis, par un degré de confusion de plus, on a mis sur le compte de ce capital représentatif tous les griefs que soulève, à tort ou à raison, le capital réel, et l'on s'est figuré qu'en détruisant l'argent, ou bien en lui enlevant la permission de se prêter et de se louer moyennant intérêt, on détruirait la *tyrannie* du capital. Toute cette polémique tombe devant une simple observation. La monnaie capitalisée et prêtée ne rapporte intérêt que parce qu'elle permet d'acheter tous les capitaux directement productifs : terres, maisons, etc.

Il est facile de voir, d'ailleurs, que le second usage de la monnaie dépend tout à fait du premier et en suit les lois. Justifier l'emploi de la monnaie à titre d'instrument des échanges, c'est donc justifier cet emploi à titre de moyen d'épargne et de capitalisation. Je renvoie le complément de cette réponse au chapitre de la distribution.

CRÉDIT

Le crédit est l'une des merveilles de l'industrie moderne; la plus grande peut-être!... Par lui, les capitaux acquièrent une fécondité presque sans limites; les épargnes sont attirées, groupées, vivifiées; un mouvement de circulation dix fois plus puissant et plus rapide est imprimé à toutes les forces du mécanisme économique; une sorte de vie supérieure est communiquée au travail, à la production, au développement et à la diffusion des richesses.

Grâce au crédit, chaque industriel, fabricant et commerçant élargit, bien au delà de ses ressources propres, le cadre de ses entreprises. Il peut employer et mettre immédiatement en valeur les matières premières, les instruments du travail, les capitaux qui demeureraient, sans cela, inertes entre les mains de leurs détenteurs. A son tour, il accélère la consom-

mation en donnant d'une main le crédit qu'il a reçu de l'autre.

Ainsi envisagé, le crédit apparaît comme un immense phénomène d'association des forces individuelles. Qu'est-ce qu'une banque publique, sinon une bourse commune où chacun puise tour à tour et où les capitaux libres viennent offrir leurs services à ceux qui peuvent le mieux les utiliser[1]?

Le crédit a pourtant rencontré des adversaires qui ont voulu le considérer plutôt comme un danger que comme un progrès réel pour l'industrie. D'autres, moins extrêmes, ont seulement cru qu'il y avait quelque chose d'artificiel dans l'action du crédit, et que mieux vaudrait pouvoir s'en passer.

Mais de telles craintes et de tels scrupules s'évanouissent, lorsqu'on s'aperçoit que le crédit est essentiellement fondé sur les lois de la nature. Il n'y a pas une œuvre de production qui ne repose sur un fait de crédit. L'agriculteur fait crédit à la terre : il lui *avance* son travail, ses engrais, ses semences, en vue d'une récolte lointaine et hypothétique. Le manufacturier fait crédit à son industrie et à la société de la masse

[1] Je ne veux parler ici que des banques libres. Les banques privilégiées rendent aussi, à coup sûr, d'immenses services ; mais elles font payer ces services beaucoup plus chers et perpétuent, en industrie, le règne de l'aristocratie.

des frais de production, à ses risques et périls, en vue de la création et de la vente future, mais incertaine, de ses marchandises. Le constructeur d'une maison y dépense un capital plus ou moins considérable, dans l'espoir d'un bénéfice éloigné et problématique. Enfin, l'ouvrier, l'employé de bureau, etc., etc., travaille une semaine, un mois, un trimestre, avant de recevoir son salaire.

L'organisation du crédit, au moyen des signes et instruments y consacrés aujourd'hui, n'est donc que le corollaire, dans l'ordre des relations économiques, de l'agencement naturel des choses.

On objectera qu'il est du moins utile qu'une discipline, qu'un gouvernement soit imposé au crédit, pour réfréner les abus qu'on en fait trop souvent et pour obvier aux catastrophes que ces abus provoquent.

A mes yeux, cette question ne se distingue point de celle de la liberté du travail, dont on a si longtemps raisonné absolument comme on raisonne aujourd'hui du crédit.

Le crédit libre peut avoir des inconvénients, et il en a, sans nul doute; mais le crédit non libre, au lieu d'inconvénients, a des vices; il dénature autant que faire se peut les principes; il est un moyen de subalternisa- [illegible] vail par l'aristocratie du capitalisme ou

par l'État; il oppose un obstacle immense à la diffusion des bienfaits du crédit.

Il est vrai que la pratique du crédit exige des précautions et réclame surtout des garanties matérielles.

Cependant les garanties matérielles ne sont pas tout. Qui dit crédit dit confiance, et la confiance est un fait moral encore plus que physique. Il n'est si bonne garantie qui ne puisse faillir. Le crédit de consommation, providence du peuple, vit tout de confiance; et le temps n'est pas éloigné où le crédit de production descendra aussi jusqu'aux plus humbles degrés de l'échelle sociale[1].

La diffusion du crédit est un témoignage éclatant du progrès des institutions et des mœurs. Elle suppose, en effet, d'une part, des institutions justes et stables garantissant la sécurité des transactions et le respect des droits de chacun; d'autre part, un degré général de confiance mutuelle, symptôme de développement de moralité, tout au moins dans les affaires d'intérêt. Le crédit hâte aussi ce développement.

[1] On sait que les banques d'Écosse prêtent sur simples garanties morales. En Allemagne, il s'opère actuellement un mouvement remarquable sous ce rapport. De nombreuses banques d'*avances*, sans garanties matérielles, s'y forment depuis quelques années et réussissent parfaitement.

Pour obtenir crédit, il faut inspirer confiance, et cette confiance ne s'obtient pas, même quand on est riche, par des actes déloyaux. La probité de l'industriel ou du commerçant, sa fidélité à remplir les engagements pris, sa ponctualité, la bonne tenue de ses comptes et de ses affaires, enfin son intelligence et son activité, entrent pour plus de moitié dans les titres qu'il offre à la confiance, dans les garanties sur lesquelles se fonde son crédit. Le voilà donc obligé de faire de nécessité vertu, et d'agir avec une scrupuleuse loyauté vis-à-vis de ceux de qui il reçoit le crédit. Peu à peu l'habitude pénètre dans les mœurs. Il n'y a qu'à examiner ce qui se passe au sein des pays où le crédit est profondément entré dans les habitudes industrielles et commerciales, pour se convaincre de la puissante action réformatrice qu'il exerce sur ceux qui en jouissent.

Mais il n'est pas possible que cette action n'atteigne point aussi les rapports du producteur avec les consommateurs. L'honorabilité du négociant lui fait un devoir de se montrer tel avec ses clients qu'il se montre avec ses commanditaires. Il comprend, dès lors, beaucoup mieux, qu'agir avec loyauté est son intérêt le plus certain, aussi bien dans un sens que dans l'autre, et [illegible] de la confiance du consommateur comme [illegible] du capitaliste.

D'autre part, le client se trouve vis-à-vis de son fournisseur, qui lui fait crédit, dans la même position que celui-ci vis-à-vis de son collègue et de son banquier. Le consommateur pourra bien, une fois, abuser de la confiance qu'on a mise en lui, mais ce ne sera pas sans perdre son crédit futur en même temps que la considération générale.

Le crédit est donc un ressort de moralité aussi bien que d'accroissement de la richesse.

Je veux confirmer ces assertions de l'autorité d'un des économistes qui ont le mieux compris et exposé ce sujet :

« Lorsque le crédit règne dans un pays, dit-il, toutes les habitudes de la nation s'en ressentent. On comprend que, malgré la facilité des crédits accordés par les banques, pour les obtenir, encore faut-il les mériter. Si empressées qu'elles soient d'augmenter le nombre de leurs clients, ces institutions, qui ont lenrs intérêts à sauvegarder, n'adoptent pourtant comme tels que des hommes d'une *moralité éprouvée*. Par là, *elles contribuent singulièrement à la moralisation d'un peuple*. Pour jouir plus largement des bienfaits de ce crédit, qui s'offre à tous, chacun s'efforce d'inspirer la confiance par sa conduite; il apprend à se montrer scrupuleux dans tous ses actes, et surtout fidèle observateur de ses engagements. Aussi peut-on remar-

quer que la *moralité commerciale*, la seule dont il soit question ici, est partout *en raison directe de l'extension du crédit*. Et ce n'est pas seulement dans les opérations de prêt et d'escompte que cette vérité se manifeste; encore dans les achats et les ventes, en un mot, dans tous les actes du commerce. Le crédit est-il rare et difficile, on se fait peu de scrupule de frauder, de tromper, parce que la fraude produit toujours quelque chose, et que la loyauté ne produit rien. Le crédit est-il large, au contraire, on songe à se ménager une part de ce trésor précieux, et on pratique la loyauté commerciale qui peut seule conserver. Ce n'est d'abord qu'un calcul assez humiliant, si l'on veut, pour l'espèce humaine; mais bientôt le calcul se change en habitude, et devient comme la règle du pays[1]!...

Qu'on vienne opposer à cette démonstration les excès auxquels le crédit donne prétexte : l'agiotage, les spéculations aventureuses, la formation soudaine des fortunes de bourse, enfin les crises périodiques dont ces excès sont la cause; nous répondrons que l'on ne saurait pas plus imputer au crédit le mauvais usage qu'un certain nombre de gens en font, qu'on ne doit imputer à la santé les souffrances auxquelles se condamnent ceux qui en abusent.

[1] CH. COQUELIN. *Du Crédit et des Banques*, chap. IX, § 1.

Ces excès sont-ils la conséquence obligée, logique de l'emploi du crédit? — Non, car ils en sont, au contraire, le fléau. Il faut donc les mettre sur le compte de la malice humaine et non sur celui d'un principe qui, appliqué suivant son essence et pour son véritable but, pousse les hommes à s'entr'aider, et met le succès au prix de l'honnêteté

CHAPITRE TROISIÈME

DISTRIBUTION

---

§ 1er. — Du principe général de la distribution des richesses

Un écrivain de notre temps a dit: « Il faut produire en rivaux, partager en ennemis et consommer en frères. » L'économie politique signerait des deux mains cet aphorisme qui, pourtant, vient d'un de ses plus violents ennemis. Qu'est-ce que « produire en rivaux, » sinon produire sous les auspices de la concurrence? Qu'est-ce que « partager en ennemis, » sinon prendre la rigoureuse justice, le *suum cuique*, pour règle inflexible de répartition. Enfin « consommer en frères » n'est-il pas le corollaire naturel des deux premiers termes? La fraternité n'émanerait-elle pas comme un délicieux parfum d'une société où la production atteindrait, par la lutte émulative des producteurs entre eux ou, en d'autres termes, par la liberté du travail, son maximum de puissance, et où

tous les droits individuels seraient scrupuleusement respectés au moment du partage?

Cependant on reproche précisément à l'économie politique de laisser dans l'ombre cette dernière portion de son programme. « L'économie politique, dit-on, analyse très-doctement le mécanisme de la production des richesses; quant à ce qui regarde leur distribution, elle montre une réserve singulière. Elle s'en occupe à peine. Ne serait-ce pas que, sentant combien le partage des richesses se fait d'une manière injuste dans la société présente, elle aurait peur de se brouiller avec ceux qui prennent les grosses parts, si elle introduisait dans cet ordre de faits le principe de justice qu'elle dit être le sien?... »

Cette accusation nous porte au cœur même de notre sujet, l'harmonie du juste et de l'utile. Il faut donc l'examiner sérieusement.

Suivant une méthode employée souvent dans le courant de ce livre, acceptons un moment comme fondées les critiques auxquelles nous venons de faire allusion, et voyons la façon dont nos détracteurs s'y prendraient pour faire pénétrer et régner la justice dans les phénomènes de répartition.

Parmi les réformateurs contemporains, l'un demande le partage égalitaire; un autre, le partage proportionnel au mérite des œuvres, mais sous cette

réserve que l'appréciation des œuvres dépendrait du Pouvoir social; un troisième, le partage suivant les besoins et non suivant les œuvres; un autre, enfin, la proportionnalité suivant tous les genres de concours, travail, talent, capital.

Mais ces systèmes se rapprochent plus ou moins de divers modes de répartition expérimentés déjà dans le passé: loi agraire chez les Romains, communauté spartiate, jubilé hébraïque, propriété communale chez les Chinois, castes orientales, monastères chrétiens, missions du Paraguay, etc.

Il y a en effet, entre ces débris des vieux âges et les théories proposées de nos jours par le socialisme, plusieurs points communs, dont voici les deux principaux :

1° Intervention de l'État ou de la loi, pour faire à chacun sa part;

2° Empêchements plus ou moins absolus mis à la liberté des transactions et, par suite, violation du droit de propriété naissant du travail.

Étudions maintenant en eux-mêmes ces modes de répartition.

Quant à ceux qui ont été expérimentés dans le passé, l'histoire les condamne, puisque aucun n'a pu se perpétuer ni, encore moins, se généraliser par la puissance du progrès social.

Quant aux systèmes utopiques modernes, ils n'ont pas seulement le tort de ressembler aux procédés anciens par les deux points indiqués ci-dessus et, par conséquent, d'être en désaccord avec le progrès; ils sont irréalisables.

Pour le système égalitaire, l'impossibilité éclate. Les facultés de production et d'épargne étant inégales, il faudrait, afin de maintenir l'égalité des parts, recommencer la distribution chaque jour, ce qui conduirait nécessairement au communisme, dont les égalitaires ne veulent pas.

Le partage suivant les besoins tombe devant ce seul mot: il n'y a pas assez, à beaucoup près, pour que chacun puisse recevoir ou prendre suivant ses besoins. Mais, y aurait-il assez, qui fixerait la limite des besoins[1]? Le Pouvoir social? — Quel pouvoir social oserait se dire capable de décider impartialement des besoins de chacun? Mettre tout le monde à la portion congrue serait le seul moyen de sortir d'embarras.

La répartition suivant les œuvres se rapprocherait plus de la réalité, comme de l'équité, si l'appréciation du mérite des œuvres n'était pas remise aussi, dans

[1] Quelques-uns proposeront peut-être de s'en remettre à la discrétion des besoins eux-mêmes. Ce serait le *nec plus ultra* de l'utopie!

le système, au jugement du Pouvoir, lequel ne serait pas moins incompétent en matière d'appréciation du mérite des œuvres qu'en matière de fixation des besoins.

Enfin, le partage proportionnel au travail, talent et capital, n'exprimerait que la tendance naturelle des choses dans une société libre, si on n'y ajoutait pas un mécanisme arbitraire de proportionnalité : tant pour le travail, tant pour le capital, tant pour le talent. Dès lors, nous retrouvons tous les inconvénients signalés plus haut. Qui déterminera les bases de proportionnalité? La concurrence? — A quoi sert donc le système? Le Pouvoir social? — Pourra-t-il empêcher que, suivant les genres de production et les circonstances, le capital ne soit, tour à tour, presque tout ou presque rien; que le talent ne vaille, quelquefois, à lui seul, plus que les deux autres éléments, comme dans les œuvres d'art; que le travail ne varie également d'importance? Où sera la jauge intellectuelle, industrielle, artistique du mérite relatif de chacun des agents producteurs ?

Nous voguons donc à pleines voiles dans le monde de l'impossible.

Pourquoi?—Parce que nous sommes hors du monde réel.

Tous nos réformateurs envisagent la société écono-

mique comme une sorte d'établissement d'industrie privée, où, à la fin de chaque *exercice*, on dresse l'inventaire des opérations faites, et on partage les bénéfices entre divers ayants droit.

C'est afin de pouvoir réaliser un pareil système de répartition que nos utopistes commencent pour souder ensemble tous les intérêts particuliers, de sorte que sa tâche devrait d'abord être fixée à chaque homme par une direction suprême. Mais ces arrangements nous réduiraient à la vie de collége ou de caserne, et n'ont rien d'applicable à des hommes libres.

La distribution des richesses ne consiste point dans un partage des bénéfices au bout de l'année ou du mois. Elle se fait incessamment, pendant le cours même de la production.

Le travail ne saurait attendre sa part jusqu'à l'époque de l'inventaire social et en suite de la constatation de bénéfices qui sont toujours éventuels. Il doit être rémunéré au jour le jour. Le capital lui-même, quoique rétribué seulement à la fin de l'entreprise, stipule, cependant, par avance, toutes les fois qu'il commandite la production, — ce qui est le cas général aujourd'hui, — le prix de son concours. Il se prête, se loue, moyennant tel taux d'*intérêts*, telle part dans les bénéfices.

La répartition des richesses résulte donc tout na-

turellement des échanges et des transactions de chaque jour. Tout contrat, tout marché conclu, est un phénomène de répartition en même temps que de circulation des richesses.

Les choses étant ainsi, on comprend d'emblée que le principe de la répartition est inhérent aux lois de la valeur ou de l'échange. Si je sais combien *vaut*[1] un produit, je sais, par le fait même, combien ont reçu ou doivent recevoir les agents qui ont coopéré à sa création.

Mais la valeur subit de nombreuses causes de variation. La répartition ne pourra pas, conséquemment, y échapper. Cependant nous avons vu que toutes ces variations oscillent autour du prix naturel, qui exprime, généralement parlant, la somme des frais de production. L'analyse des frais de production devra donc nous donner et la connaissance des agents producteurs et la mesure du concours de chacun.

Au résumé, tous les modes concevables de répartition se ramènent sommairement à deux: la répartition gouvernementale et la répartition par le jeu libre des transactions individuelles.

Nous avons une pierre de touche pour reconnaître quel est le meilleur des deux modes: c'est le développement de la production. Là où vous voyez une pro-

[1] Voir le chapitre de la *Circulation*, article de la *valeur*.

duction plus abondante, dites hardiment que le mode de répartition est meilleur, c'est-à-dire plus équitable, car c'est une preuve que chaque agent de la production met plus de zèle et d'habileté à remplir sa tâche, ce qui ne saurait être si la rémunération ne se proportionnait pas mieux au service rendu. Or, dans notre temps, quel mode de répartition tend à prévaloir? — Évidemment celui de la liberté des transactions. Eh bien, d'autre part, quand a-t-on vu la production prendre un si puissant essor qu'aujourd'hui? Donc la répartition s'y fait moins injustement que dans le passé; donc la liberté des transactions vaut mieux que la répartition gouvernementale.

§ 2. — De l'inégalité des fortunes

« Mais alors, s'écrieront les adversaires de la liberté du travail, il faut accepter comme nécessaire le fait de l'inégalité des fortunes et, par conséquent, la séparation éternelle du monde social en deux camps, celui des pauvres et celui des riches, des heureux et des misérables, des oisifs jouissant de tout et des laborieux ne jouissant de rien! »

C'est, en effet, il faut bien le reconnaître, un spectacle douloureux que cette inégalité des fortunes, qui donne à quelques-uns les superfluités de la richesse

jusqu'à satiété, pendant que le plus grand nombre reste condamné aux privations qui accompagnent la misère!

Puis, l'inégalité des fortunes produit celle des conditions. Avec la richesse marche l'instruction, l'élégance des mœurs, la considération générale, le pouvoir; avec la pauvreté, l'ignorance, la grossièreté physique et morale, le mépris public, l'assujettissement. Enfin, les institutions sociales viennent éterniser ces différences, à l'aide des priviléges politiques ou religieux qui transforment les classes en castes.

Quoi qu'en disent les adversaires de l'économie politique, cette science ne prend nullement son parti des conséquences, quelles qu'elles soient, de l'inégalité des parts en matière de distribution des richesses.

L'économie politique distingue deux sortes d'inégalité : celle qui vient de la nature et celle qui naît des institutions.

La nature nous ayant fait inégaux en puissances productives, en qualités de conservation et en besoins, a rendu inévitable, invincible, l'inégalité des parts et, conséquemment, des fortunes. Mais cette inégalité ne justifie pas, aux yeux de la science, l'inégalité factice qui naît d'institutions attribuant aux uns le fruit du travail des autres, et qui, loin de servir à l'intérêt général, lui nuit au plus haut degré.

L'inégalité naturelle est, à l'opposé de l'inégalité factice, tout bienfaisante. Elle développe l'énergie industrielle de chacun par la certitude d'une rémunération proportionnelle à l'effort; elle sert, dans la famille, dans l'atelier, dans la société entière, de principe de hiérarchie et d'organisation; elle pourvoit à la formation et au bon emploi des capitaux; elle tient enfin la bannière du progrès. Il ne faudrait pas détruire l'inégalité naturelle, quand même on le pourrait.

Quant à l'inégalité factice, celle qui ne découle que des fictions légales, il est clair que sa fortune décline à mesure que l'inégalité naturelle, ou, pour mieux dire, l'égalité naturelle, gagne du terrain.

On peut, en effet, substituer le terme d'égalité naturelle à celui d'inégalité naturelle quand il s'agit d'exprimer les triomphes de la justice de répartition qui caractérisent l'âge moderne sur l'inégalité factice des âges passés.

La destruction de tout ce qui constituait l'inégalité factice se résout dans l'égalité du droit commun.

Cette égalité est le vrai fondement de la démocratie; la science des richesses l'accepte sans hésiter.

Malheureusement l'esprit ou plutôt la passion démocratique ne s'en tient pas là et dépasse le but. A force de nier, de combattre l'inégalité factice, un cer-

tain nombre de démocrates en sont venus à nier jusqu'à l'inégalité naturelle. A la suite de Rousseau, ceux-ci ont prétendu que l'inégalité naturelle n'existait pas plus que l'autre et ne venait que des institutions [1]. Ceux-là, tout en admettant l'inégalité naturelle, ont voulu qu'on n'en tînt pas compte dans la distribution des richesses, ce qui a enfanté les systèmes dont nous avons parlé tout à l'heure.

Mais l'inégalité naturelle s'impose comme fait et, partant, comme principe de répartition. Nous l'avons démontré. Aussi toute tentative pour lutter contre l'inégalité naturelle, au profit d'une égalité absolue et factice, ne fait-elle que préparer le retour de l'inégalité factice, parce qu'elle attaque l'existence de la société dans ses éléments fondamentaux. L'inégalité factice de par les institutions a, en effet, sa raison d'être, sa nécessité logique, comme principe de hiérarchie sociale, d'ordre, de conservation et même, dans une certaine mesure, de progrès, tant que la misère, l'ignorance où toute autre cause empêche la réalisation pacifique et graduelle de l'égalité du droit commun.

Nonobstant les fausses manœuvres d'une partie des démocrates, l'égalité véritable, celle du droit commun,

[1] C'est l'opinion très-formellement professée par M. Proudhon. Voir notamment la brochure intitulée : *Avertissement aux propriétaires ou Lettre à M. Considérant.*

gagne chaque jour du terrain dans nos sociétés. Avec la paix et la liberté du travail, les positions deviennent moins inégales, le niveau du bien-être général s'élève. Les parts exorbitantes seront de plus en plus rares et de moins en moins durables.

D'ailleurs, l'association substitue, comme force productive, aux puissantes individualités, l'agglomération des petites épargnes. L'ère des classes privilégiées s'en va. Ce qui se passe, aujourd'hui même, en Angleterre, en Russie, le prouve.

On nous opposera ces grandes fortunes nées de la spéculation, et on prononcera le mot effrayant de féodalité financière. Ces grandes fortunes, quelle solidité ont-elles? Elles naissent un jour et tombent le lendemain. Quant à la féodalité d'un nouveau genre dont on nous menace, elle ne serait à craindre qu'autant que des priviléges légaux viendraient consacrer et perpétuer la prépondérance transitoire et toute personnelle que ses représentants exercent sur l'industrie.

Le progrès social tend, au contraire, puissamment à l'égalité des fortunes, mais sans qu'il puisse et doive jamais y arriver entièrement, car aucun effort humain ne pourra détruire la loi des inégalités naturelles, loi bienfaisante entre toutes, quand le privilége factice n'en corrompt pas les salutaires effets.

L'homme supérieur marche à la tête de ses con-

temporains. Il crée, améliore, éclaire; il est le vrai sauveur du peuple.

Il en forme aussi l'expression synthétique. Vue à distance, l'histoire se résume dans une série d'hommes supérieurs qui ont condensé en eux et manifesté la raison, la conscience, la vie morale de leurs siècles!

§ 3. — Analyse des frais de production

J'ai dit, un peu plus haut (fin du § 1), que l'analyse des frais généraux de production nous faisait connaître quels agents y concourent et ont droit au partage. Cette analyse devra nous indiquer aussi, d'une manière générale, sur quelles bases se fait le dit partage.

Tout produit implique l'action de trois catégories d'agents se ramenant aux termes suivants: travail, capital, forces naturelles. Grâce à nos études antérieures sur la production, nous savons ce qu'exprime chacun de ces termes. J'ajouterai seulement que, par *forces naturelles*, il faut entendre l'action propre du sol et de tous ses germes, celle de l'air, du soleil, de l'eau, des fluides, des gaz, des forces, etc., qui coopèrent à la production.

Il n'est pas un produit, fût-ce une bouchée de pain ou une épingle, qui n'implique la présence et le concours

de ces trois catégories d'agents. Mais, quant à la répartition, il faut établir entre eux une distinction importante. Le travail et le capital représentent des coopérateurs humains et, par suite, des ayants droit à la répartition. Les forces naturelles ne représentent qu'une action passive et ne génèrent pas de droit. Qui donc recueillera la part du prix du produit exprimant le concours des forces naturelles? Sera-ce le travail ou le capital? — En bonne justice, cette part n'appartient ni à l'un ni à l'autre, et doit échoir gratuitement au consommateur, c'est-à-dire à tout le monde.

Cependant on prétend que le propriétaire du fonds, auquel les forces naturelles sont unies, s'en fait payer le service sous le titre de rente.

J'ai déjà examiné cette allégation dans le chapitre de la propriété, et dans celui de la circulation [1]. Je vais m'en occuper d'une manière plus expresse encore quoique rapide.

Auparavant, complétons l'analyse de la formule des frais de production. Comparée au prix du produit, cette formule me révèle l'existence de quelques éléments qu'elle ne contient pas directement.

Ainsi, le prix *courant* d'un produit ne renferme pas seulement l'ensemble de ses frais de production, mais encore quelque chose de plus qui s'appelle le *bénéfice*

[1] Article *valeur*, page 340 et suivantes.

de l'entrepreneur. Ce quelque chose forme ce qu'on nomme, en comptabilité industrielle, le produit *net*, par opposition au produit *brut* qui comprend et les frais de production et le bénéfice.

Enfin, le produit brut contient encore un élément qui ne fait point partie des frais de production, c'est la part de l'État ou l'impôt. Cet élément figure dans le prix du produit et représente un des copartageants. Nous nous en occuperons plus tard.

RENTE

On accuse les propriétaires de se faire payer, sous le nom de *rente*, les services rendus à la production par l'emploi de forces naturelles. Ricardo a formulé une théorie partant de cette donnée que « la rente est cette portion du produit de la terre que l'on paie au propriétaire pour avoir le droit d'exploiter les *facultés productives et impérissables* du sol. » Mais cette théorie ne correspond aux faits que là où des priviléges légaux permettent aux propriétaires fonciers de déterminer à leur gré le prix des produits du sol et où la possession de ce sol lui-même n'est pas de droit commun. Lorsque c'est la concurrence qui fixe le prix des produits du sol, et que ce sol peut être acquis par tout le monde et ne confère, par sa possession, aucun avantage politique ni social particulier, il est clair que le

prix des produits ne contient absolument rien qui représente les *facultés productives et impérissables* du sol. En effet, le rendement d'une propriété foncière, dans les pays libres et bien cultivés, est-il supérieur à celui de tout autre capital? — Point du tout; il lui est même ordinairement inférieur, à cause de la concurrence qui se produit pour l'acquisition du sol. Donc, ce rendement ou, en d'autres termes, la part qui revient au propriétaire sur le prix du produit, n'est que l'intérêt bien juste du capital employé tant à l'achat qu'à l'exploitation de son domaine.

Les économistes anglais ont pu être égarés, sur ce sujet, par la vue de ce qui se passe dans leur pays, où le sol, peu divisé, appartient, en majeure partie, à une classe aristocratique et lui confère d'énormes priviléges. Ce respect fétichiste du droit *écrit* et des vieilles institutions qui caractérise l'esprit anglais les a entraînés à donner une valeur économique et même scientifique à ce qui n'est qu'une conséquence de l'organisation politique et du préjugé.

Pour que le concours des forces naturelles tourne au profit du propriétaire, il faut des circonstances particulières et qui ont un caractère essentiellement accidentel et transitoire. Par exemple, la découverte d'une nouvelle richesse naturelle : mine, houillère, source, etc., ou d'un mode de culture plus avanta-

geux; le subit accroissement de valeur d'un terrain, par le fait de circonstances imprévues et indépendantes de la volonté du propriétaire[1].

Mais, en y réfléchissant, on s'aperçoit que les avantages de ce genre n'échoient pas exclusivement aux propriétaires du sol. Une invention quelconque, en industrie, assure de même, à son promoteur, un monopole passager sur l'action des forces naturelles. La supériorité du talent confère aussi à ceux qui l'ont reçue de la nature en partage, ou qui l'ont acquise à force d'étude et de travail, une sorte de monopole dont les profits ne se confondent ni avec le rendement des capitaux ni avec la rémunération habituelle du travail.

La *rente*, en donnant à ce mot le sens qu'y a attaché Ricardo, c'est-à-dire celui de rétribution du service des forces naturelles, n'est donc pas un élément essentiel du prix des choses ni, par conséquent, de répartition.

Cependant, il faut bien reconnaître que l'existence des priviléges légaux, dans un grand nombre de pays, et, dans les autres, la fréquence des phénomènes accidentels qui élèvent le *prix* au-dessus des frais réels

[1] On en voit des exemples saillants, dans ce moment, à Genève, par suite de la démolition des anciennes fortifications et de l'agrandissement de la ville.

de production, exercent une action assez générale sur la distribution des richesses pour accroître l'inégalité naturelle des parts et des fortunes.

Mais la justice ne peut réclamer que l'abolition des priviléges factices, tels que ceux qui permettent au propriétaire de faire payer les produits du sol plus cher que ne le comporte l'état normal de la production.

Au reste, le système prohibitioniste et protectioniste amène, en industrie, les mêmes résultats que les priviléges féodaux, en fait de propriété du sol, et provoque, au nom de la justice distributive, comme à celui du progrès de la richesse, les mêmes réformes.

Il ne reste donc, au fond, que deux parts essentielles à faire dans les frais du production : celle du capital et celle du travail. Nous allons les étudier tour à tour.

§ 4. — Part du capital

Le capital concourt à la production en lui fournissant les matériaux, les outils, les fonds de roulement, les procédés et la direction. Il doit recueillir une part proportionnelle à son concours. Mais le capital est le fruit de travaux antérieurs; il est donc un objet d'ap-

propriation légitime. L'intérêt général ne l'exige pas moins que la justice, car, sans capital, la production serait infiniment moindre et la consommation générale réduite d'autant. L'espoir de la rémunération stimule la formation des capitaux, et l'abondance des capitaux amène le bas prix des produits.

La part du capital prend deux formes principales : le loyer et l'intérêt.

Le loyer ou fermage est la rémunération du capital exploité en nature, comme une terre, une maison, etc. Le loyer contient, outre cette rémunération, une quote-part pour l'amortissement du capital prêté et qui s'use par son emploi, et aussi quelque chose pour compenser les chances de perte.

L'intérêt s'applique surtout au capital prêté sous forme de numéraire. Il embrasse et la rémunération du service rendu et une prime d'assurance plus ou moins forte contre les chances de perte.

Au fond, l'intérêt et le loyer sont de la même nature.

Cependant on a voulu, dans le passé, les distinguer l'un de l'autre, admettre comme légitime le *loyer* et condamner comme injuste l'*intérêt*. Aristote — chose bien surprenante — a émis cette opinion. Il déclare que l'argent ne peut rien produire par lui-même, vu qu'il n'a pas d'autre mission que de servir d'instru-

ment aux échanges[1]. Toute l'antiquité partagea cette erreur, qui fut patronnée de l'autorité morale de l'Église et régna jusqu'aux temps modernes. Mais, à la fin du moyen âge, les progrès du commerce et la naissance du crédit battirent en brèche le vieux préjugé, Il trouva aussi, dès lors, des adversaires théoriques. entre autres Calvin, qui réfuta péremptoirement le sophisme d'Aristote, en observant que, si l'argent n'est pas directement productif, il le devient en permettant d'acheter les capitaux qui le sont.

Ce point à peu près admis, on crut pourtant qu'il était du devoir de la loi de fixer le taux de l'intérêt de l'argent. Une partie des sociétés européennes en est encore là.

Mais, si l'on juge utile ou moral de fixer le taux de l'intérêt de l'argent, pour être conséquent, il faudrait fixer aussi le taux du loyer de tous les capitaux. De quel droit un propriétaire tirerait-il de son domaine ou de sa maison le plus fort loyer possible, quand on interdit au possesseur d'une somme d'argent d'en tirer le plus gros intérêt qu'il trouve? Bien plus, si l'on fixait le taux du loyer de tous les capitaux, il

[1] « L'intérêt de l'argent est une acquisition contre nature, parce que c'est de l'argent issu d'argent. — L'argent ne devait servir qu'à l'échange; l'intérêt qu'on en tire le multiplie lui-même. » (*Politique*, Liv. 1, 3, 23.)

faudrait encore aller plus loin. Pour être équitable, on devrait fixer le prix de tous les produits et services qui sont entrés dans la création des capitaux dont le loyer serait déterminé par la loi. Alors il n'y aurait plus aucune liberté de transaction ni de travail, et le droit de propriété serait foulé aux pieds. Le système du taux légal de l'intérêt est un pas dans cette voie.

On objecte que l'argent exerçant une influence despotique sur toutes les valeurs, il importe de mettre un frein à ses abus. Soit; reste à savoir seulement si la réglementation du taux de l'intérêt prévient l'usure ou y remédie. Malheureusement, l'expérience prouve le contraire. L'usurier échappe aisément et par mille subterfuges à la loi; il se fait même payer plus cher, en raison du danger qu'il est censé courir en la violant. Et pourtant l'urgence du besoin force bien des gens à recourir aux usuriers, faute de trouver un honnête homme qui consente à leur prêter. Car, en dépit des lois, le taux de l'intérêt ne saurait être le même quand on prête avec très-peu de garanties que lorsqu'on prête avec sûreté complète.

La liberté du taux de l'intérêt est le seul moyen pratique d'abaisser le prix de l'argent aussi bas que possible, parce que l'appât des bénéfices attirant les capitaux libres partout où ils sont très-demandés, leur

affluence même y produit la baisse. Cette thèse est aujourd'hui acquise à la science et au-dessus de toute réfutation.

La baisse du taux de l'intérêt est, en principe, le symptôme et l'effet d'un état prospère et d'un développement progressif de la richesse. Dans les pays industrieux, l'intérêt de l'argent est très-faible; dans les pays pauvres et sans industrie l'intérêt de l'argent est très-élevé. Par contre, le loyer des capitaux immobiliers est, dans ces derniers pays, très-faible en apparence; mais c'est que la productivité des fonds y est encore plus petite [1].

Je me borne à cette analyse succincte de la rémunération du capital. Elle suffit pour montrer que cette rémunération donne également satisfaction à l'intérêt et à la justice, et que, loin d'être un instrument de discorde sociale, elle serait un principe de diffusion du bien-être si aucun privilége factice, ni aucune intervention légale ne venaient en dénaturer les effets.

[1] Dans les Principautés danubiennes, le rendement des terres n'est guère, en moyenne, que de quatre à cinq pour cent. Mais aussi voit-on, aux environs même de Bucharest, des propriétés dont la superficie égale celle du canton de Genève tout entier, n'avoir qu'une valeur foncière de trois cent mille francs et ne rapporter que douze à quinze mille francs de rente.

§ 5. — Part du travail

La rétribution du travail prend différents noms, suivant la condition sociale des travailleurs : salaire, gages, appointements, traitement, honoraires, etc. Le fait économique reste le même sous tous ces termes, et on retrouve, en chacun d'eux, ce caractère commun et premier du salaire, d'être fixé par avance, c'est-à-dire au moment où le travail est demandé.

En appliquant le mot de salaire exclusivement à la rétribution de la main-d'œuvre industrielle et agricole, il constitue l'état social de tous ceux qui engagent leurs services personnels, moyennant un prix librement débattu, aux capitalistes-entrepreneurs.

C'est le régime du salariat sur lequel on peut élever, sans nul doute, des plaintes fort légitimes, mais qui, cependant, marque un progrès immense, au double point de vue de la justice et du bien-être, dans le sort des classes dénuées de capital, par rapport aux régimes qu'ont subi antérieurement ces classes : esclavage, servage, castes, corporations.

Le salariat a pour caractères : 1° la liberté du contrat de louage; 2° le paiement immédiat, par opposition à la rémunération du capital, lequel doit at-

tendre la fin de l'entreprise, et en court toutes les chances.

Si le travail était rétribué à la même époque seulement et d'après le même principe que le capital, il pourrait obtenir peut-être un peu plus, mais il serait soumis aux mêmes éventualités que le capital, ce qui ne peut se concilier avec les besoins du salarié, qui doit être payé au jour le jour.

Les salaires sont donc avancés par l'entrepreneur et prélevés sur une portion du capital circulant employé à la production. Cette donnée indique la loi fondamentale du taux des salaires. C'est le rapport existant entre la quantité de capital destinée à leur paiement et la quantité de travail *offerte* en même temps et sur le même point. Si l'*offre* du travail dépasse les ressources de ce capital, la concurrence que se font les salariés entre eux abaisse le taux des salaires; si la *demande* de travail, faite par le capital circulant, est supérieure au travail offert, les salaires montent. La concurrence que se font les entrepreneurs d'industrie, soit du même pays, soit d'un pays à l'autre, exerce aussi une action importante sur le taux des salaires.

Mais faut-il croire, avec certains économistes, que le salaire est réglé par le prix des subsistances, et, avec les socialistes, qu'il doit toujours descendre au

strict nécessaire pour le soutien de la vie? — Nullement. L'élévation du prix des subsistances a trop souvent pour effet de faire baisser, tout au moins indirectement[1], les salaires, au lieu de les élever. D'un autre côté, on ne voit pas pourquoi l'abaissement du prix des subsistances entraînerait celui des salaires. Il l'accroît, au contraire, indirectement, en permettant à l'ouvrier d'acheter plus de denrées avec le même salaire.

Enfin, que doit-on penser de cette opinion, produite par Ricardo et adoptée par toutes les sectes socialistes, que les salaires tendent toujours à décroître, en raison même, suivant les sectes, des progrès de l'industrie, sous le régime de la concurrence? — Cette opinion est condamnée par les faits aussi bien que par la raison. Le taux des salaires a généralement doublé, pour le moins, depuis un demi-siècle, tandis que le prix des subsistances est bien loin d'avoir monté en proportion semblable[2], et que le prix des produits de fabrique a considérablement baissé.

[1] Quand le prix des denrées s'élève, le salaire baisse indirectement, en ce qu'il ne peut plus acheter les mêmes quantités de ces denrées qu'auparavant.

[2] La moyenne du prix de l'hectolitre de blé n'a pas sensiblement varié, en France, depuis cinquante ans. Elle y est demeurée à 16 ou 18 francs. Ce qui prouve, au fond, qu'elle a beaucoup baissé, vu la dépréciation qu'a subi la monnaie dans le même laps de temps.

Ce qui fait illusion à cet égard, c'est que les besoins de chacun grandissent et se multiplient à mesure que ses ressources augmentent. L'ardeur et l'insatiabilité de nos désirs de jouissance font même marcher plus vite l'accroissement des besoins réels ou factices que celui de notre puissance à les satisfaire.

Mais ce n'est point la faute de l'industrie. Il appartient à la morale et à l'économie domestique de combattre cette surexcitation du désir. La science des richesses sera la première à y applaudir.

II

Si mon but était de faire une étude complète sur le salaire, j'aurais à examiner maintenant les diverses causes qui produisent l'inégalité des salaires entre eux, soit dans une même profession, soit entre les diverses professions. Cette inégalité a excité de tout temps, et spécialement du nôtre, des réclamations très-vives. On est porté à voir le résultat d'une injustice dans ces gros traitements qui échoient aux heureux titulaires des hauts emplois politiques, diplomatiques, financiers et même industriels et artistiques. Il n'y a qu'un mot à répondre. Si le taux de ces traitements est fixé par l'arbitraire du Pouvoir ou par le privilége, il est, à coup sûr, injuste. S'il ne résulte

que de la concurrence, les plaintes ne sont pas fondées.

On m'objectera qu'il y a quelque chose de criant à voir un chanteur ou une danseuse gagner en un jour autant qu'un habile ouvrier gagne en une année entière[1].— J'en conviens; mais qu'y faire, puisqu'il y a des gens disposés à payer le prix demandé[2]. L'intervention réglementaire serait encore plus funeste ici que ne l'est l'abstention, parce qu'après tout ces magnifiques positions artistiques représentent des talents exceptionnels dont l'éclosion est rare et la culture difficile. L'espoir d'atteindre un but si élevé excite l'émulation de la multitude de ceux qui embrassent ces pénibles carrières et leur fait supporter l'horrible détresse qui est le lot du plus grand nombre.

Dans la littérature, les sciences et les arts, combien échouent pour un qui réussit! Encore le succès

[1] On se rappelle, sur ce point, la boutade d'un socialiste contemporain : « Si on disait à Rachel : « Vous jouerez la tragédie pour douze cents francs par an, ou bien vous tricoterez des bas ; » à Dupré : « Vous chanterez pour dix-huit cents francs, ou vous irez travailler à la vigne, » croit-on qu'ils n'y consentiraient pas ? » — Parbleu ! il faudrait bien qu'ils y consentissent; mais la liberté individuelle, qu'en faites-vous ?

[2] L'exagération de traitements des sommités artistiques vient moins de la concurrence que du régime de subventions et priviléges qui est en vigueur pour la plupart des grands théâtres impériaux, royaux, etc., par toute l'Europe.

n'a-t-il guère sauvé jusqu'ici l'homme supérieur de l'indigence. Aujourd'hui enfin, on voit un certain nombre de fortunes littéraires et artistiques se former et s'élever parfois jusqu'à des proportions gigantesques. C'est une preuve que notre siècle n'est pas aussi matérialiste qu'on veut bien le dire. La consécration légale des droits de la propriété intellectuelle, et les garanties nationales qui lui sont données de plus en plus, marqueront un grand pas dans la voie des réparations auxquelles aspire la rémunération des œuvres de l'esprit.

En résumé, toutes les inégalités de salaires qui ne se justifient point par une supériorité réelle du service rendu — et certes les cas de ce genre sont nombreux, surtout dans le monde officiel — sont aussi contraires aux lois de la richesse qu'à celles de la morale, et il faut en poursuivre l'effacement. Mais il arrive souvent que le mal gît plus dans les mœurs que dans les lois, et c'est ce qui le rend plus difficile à guérir.

Quid vanæ proficiunt
Sine moribus leges ? [1].

Cette considération domine en particulier tous les abus que développe, dans l'ordre de choses qui nous

[1] *A quoi servent les lois sans les mœurs?* (Horace).

occupe, la maladie du gouvernementalisme, l'une des plus graves du monde moderne en général et de la France en particulier.

Obtenir, par n'importe quel moyen, mais surtout par protection, par intrigue, une *place* à la solde de l'État ou à celle d'une administration publique quelconque, est le point de mire, l'idéal de la moitié des hommes jeunes et vieux en France. C'est en vain que l'encombrement de ces sortes de carrières les rend ingrates et qu'elles excluent toute indépendance d'opinion, de caractère même, je dirais presque toute moralité; on ne s'en rue pas moins à leur poursuite avec une frénétique ardeur! Croirait-on qu'il s'agisse d'emplois où l'on végète stupidement vingt-cinq ans pour conquérir à peine un traitement équivalant aux profits du plus petit boutiquier! Encore, MM. les employés s'estiment-ils très-fiers de porter la livrée du servilisme, d'être astreints à un régime d'écolier et de courber platement le dos devant une multitude de chefs dont les caprices décident de leur sort! Il est vrai que l'existence de bureau compense sa monotonie abrutissante par de précieux avantages, tels que le pédantisme des mœurs officielles, les avanies dont on abreuve la gent des solliciteurs, l'insignifiance du travail au point de vue intellectuel et matériel, etc.

Il y a longtemps qu'on a dit qu'avec un tiers

seulement des employés actuels de l'État, en les payant bien, on obtiendrait un travail très-supérieur à celui que donne l'innombrable armée de nos bureaucrates. Mais quel gouvernement oserait affronter les tempêtes que soulèverait une telle réforme? Ne serait-ce pas d'ailleurs, pour lui, la perte de deux ou trois cent mille dévouements *à toute épreuve* et qui enlacent la nation entière dans un réseau d'influences et de corruption politiques?

Loin que l'esprit public comprenne l'étendue et les dangers de la plaie bureaucratique, il en réclame au contraire sans cesse l'agrandissement. Le vent est plus que jamais, en France, au gouvernementalisme, à l'intervention de l'État en tout et partout. Il semble que l'ordre, la loyauté, l'économie et le progrès ne puissent naître que sous la main de l'État. Et cela se passe dans un pays qui a fait, depuis quatre-vingts ans, les plus terribles et les plus nombreuses révolutions du monde moderne pour secouer le joug du Pouvoir et pour punir ses méfaits en tout genre!...

Les démocrates ne demeurent pas en reste, à cet égard, avec les monarchistes. Ils sont dix fois plus gouvernementalistes encore. En 1848, on voulait ajouter à nos nombreux ministères un ministère nouveau et d'un caractère tout économique. Il aurait

porté le nom de *Ministère du progrès*. Pour justifier ce beau titre, sa mission eût consisté à se faire le protecteur et le réalisateur de toutes les découvertes et améliorations surgissant en industrie ou en toute autre chose, depuis les charrues-modèles jusqu'aux théories d'organisation communiste, phalanstérienne et *tutti quanti*. Cette conception serait acceptable s'il s'agissait d'un nombre déterminé d'inventions à expérimenter; mais avec la puissance d'imagination dont paraît douée notre époque en matière d'utopies, où se serait arrêté le ministère du progrès? Les limites imposées nécessairement à ses moyens de dépenses l'eussent contraint à exiger certaines garanties préalables, de la part des inventeurs, pour être jugés dignes de la protection de l'État. Dès lors il eût fait cent fois plus de mécontents que d'heureux, et il aurait succombé sous une avalanche d'accusations d'injustice, de favoritisme, de corruption, de dilapidation, etc. Sans compter que des expériences faites par l'État et avec son argent eussent été rarement concluantes. Arrive-t-il souvent que les couronnes académiques défèrent la gloire à leurs lauréats?

Il est vrai que nous touchons ici à un des griefs les moins incontestables que la critique socialiste ait soulevés contre notre ordre social. Qu'y a-t-il de plus douloureux que cette lutte ingrate et meurtrière

soutenue par les grands inventeurs de toute époque et même de la nôtre contre l'indifférence de leurs contemporains et contre la routine?... Combien ne meurent pas de faim après avoir doté le monde d'un trésor sans prix? Le ministère du progrès préviendrait-il de pareils crimes de lèse-humanité? — J'en doute fort, pour les raisons que j'ai dites plus haut. Au reste, l'aide sociale, en faveur de l'esprit d'invention, peut se manifester d'un grand nombre de manières. L'État, les communes, les corporations savantes, les congrès industriels, les associations de tout genre doivent, par des concours, des expositions, des primes d'encouragement, des appels à la reconnaissance publique, stimuler cet esprit et le rémunérer. Le système des expositions artistiques, industrielles, agricoles, etc., y pourvoit déjà dans une large mesure. L'industrie privée, éclairée et soutenue par cette initiative, sera de plus en plus attentive à saisir les moyens nouveaux, qui s'offrent à elle, d'accroître et de raffiner la production et d'accueillir dignement ceux qui lui en apportent la puissance.

Je reviens à l'inégalité des salaires. Cette inégalité donne prise à bien des réclamations justes, comme je l'ai montré; cependant le principe contraire serait encore plus condamnable et causerait à l'économie sociale des perturbations plus profondes et plus géné-

rales. Tout perfectionnement dans la production, toute émulation, toute vie industrielle disparaîtrait du jour où l'on ne voudrait plus permettre que le salaire se proportionne à l'habileté du travail comme à son intensité, aux connaissances techniques, à la longueur et aux frais de l'apprentissage qu'a dû faire l'ouvrier, au degré de fatigue ou d'insalubrité attaché à la profession, à l'intermittence fatale de ses travaux, au mépris ou à la considération qui l'entoure, aux chances de réussite qu'elle comporte, etc., etc.

Les progrès de la division du travail et ceux de l'instruction tant générale que professionnelle tendent à diminuer ces causes d'inégalités. Ils ne les supprimeront jamais entièrement.

III

Le salaire, envisagé dans sa moyenne générale, n'a pas encore atteint, malgré l'accroissement que nous constations tout à l'heure, un taux suffisant pour affranchir les classes ouvrières de l'indigence ou de la gêne, pour leur garantir des ressources contre les chômages forcés, les infirmités, la vieillesse, et pour subvenir aux besoins réguliers de la famille du salarié.

C'est une situation que l'économie politique recon-

naît et déplore aussi amèrement que les adversaires les plus déclarés de l'ordre social actuel. Elle ne se sépare d'eux que sur la question des voies et moyens auxquels il faut demander l'amélioration du sort des classes ouvrières.

L'économie politique, s'appuyant sur l'expérience des faits acquis, croit à une élévation constante du taux des salaires en corrélation à l'élargissement de la liberté du travail. Et ce qui donnera à cette élévation un cachet de certitude et de permanence invincibles, c'est qu'elle aura pour corollaire un accroissement, non pas égal, mais proportionnel de la rémunération du capital, ainsi qu'il est déjà arrivé jusqu'ici.

Il ne serait pas possible, en effet, à moins de spoliation, que l'un des agents de la production profitât seul du progrès, à l'exclusion de l'autre. Les partisans de la violence le voudraient peut-être; mais la science a un caractère trop conciliateur et trop harmonique pour donner gain de cause à la passion! Ce n'est pas le triomphe des intérêts d'une classe, fût-ce de la classe *la plus nombreuse et la plus pauvre*, comme disait Saint-Simon, que poursuit l'économie politique, c'est celui des intérêts de toutes les classes les unes par les autres.

La part du capital augmentera donc avec celle du

travail, quoique dans un degré moindre, d'après la loi découverte par F. Bastiat, et exposée par moi précédemment[1]. C'est même l'augmentation préalable du capital qui doit entraîner toujours l'exhaussement des salaires, puisque le taux des salaires n'est, comme je l'ai établi plus haut, que le rapport qui existe entre le capital destiné à en faire l'avance et la quantité de travail offert.

Mais comment s'accroîtra le capital applicable aux salaires? — Par deux causes principales : 1° la diminution générale des frais de production autres que le salaire lui-même; 2° l'élargissement des débouchés pour le placement des produits. — L'énonciation seule de ces causes en explique l'action. La diminution des frais de production résulte elle-même de deux causes essentielles : la substitution des forces naturelles et gratuites (machines, gaz, fluides, etc.) à une portion de travail humain[2], et la production en grand. L'élar-

[1] Voir au chapitre de la production, page 305 et suivantes.

[2] Je semble me mettre ici en contradiction avec moi, quand je dis que l'emploi des forces naturelles contribue à l'exhaussement du salaire, tout en diminuant le rôle du travail dans la production. Mais j'ai déjà rappelé ailleurs que l'emploi des machines, par exemple, a pour résultat de donner une telle impulsion à la production, que la demande du travail s'y élève bientôt au-dessus de ce qu'elle était avant cet emploi. Ce qui se passe pour la substitution des chemins de fer aux anciennes routes fournit une preuve éclatante de ce principe.

gissement des débouchés tient, en partie, aux mêmes causes, parce que l'abaissement du prix des produits fait accroître leur vente, en partie à la liberté du commerce qui ouvre de nouveaux marchés au producteur.

Encore un mot sur cet important sujet. L'élévation des salaires se fait, à la fois, directement et indirectement. Directement, c'est l'augmentation du chiffre nominal de la rétribution; indirectement, c'est la diminution du prix des objets de consommation que représente et doit acheter le salaire.

Je l'ai dit et je le répète, cette double progression du salaire est assurée, pourvu que le principe de la liberté du travail prévale de plus en plus sur les modes d'organisation qui n'ont pas cette liberté pour point de départ et pour inviolable règle.

Néanmoins une telle perspective, quelque consolante qu'elle soit, ne suffit point, dans notre temps, à beaucoup d'amis du peuple, même parmi ceux qui savent se tenir en garde contre les illusions de l'utopie. On demande si le salariat n'est pas appelé à se résoudre, à se transformer dans un mode supérieur de rémunération, qui donnerait au travail plus d'indépendance morale et plus de bien-être matériel et qui, surtout, ouvrirait devant les pas de l'ouvrier un horizon plus large que ne le peut le régime du salariat, fût-il

amené au plus haut degré d'amélioration dont il soit susceptible. Je vais examiner ce point en traitant d'un élément de répartition dont je n'ai fait qu'indiquer l'existence.

PROFITS

Les profits sont ce qui reste dans le prix du produit, défalcation faite des frais matériels de la production. C'est pourquoi les profits forment ce qu'on nomme, en comptabilité industrielle, le *produit net.* (?)

Mais il n'y a pas toujours un produit net ou des profits. Leur premier caractère est donc l'éventualité, l'incertitude. Le second, qui découle du premier, est de n'avoir point de mesure fixe. Cependant, si incertains et si variables que soient les profits, ils jouent un rôle extrêmement important en industrie. Sans l'espoir des profits, aucune entreprise ne se ferait; et lorsqu'ils viennent à manquer avec une certaine persistance, l'entreprise s'arrête.

Les profits doivent donc être tenus pour un élément nécessaire du prix et conséquemment, de répartition.

A qui vont-ils?

— Les profits vont en général à l'entrepreneur ou patron. Si l'entrepreneur est commandité, c'est-à-dire

s'il produit avec des capitaux empruntés, une partie des profits est souvent attribuée au commanditaire, sous le nom de *dividende*. Le reste échoit à l'entrepreneur, comme rémunération de sa position de directeur de l'entreprise. Si l'entrepreneur opère avec ses propres capitaux, la totalité des *profits* lui appartient.

Disons enfin, pour compléter cette analyse sommaire, que les profits ont une action générale des plus heureuses sur la société. C'est par eux, principalement, que se forment les capitaux et c'est par eux aussi que l'on remédie aux chances funestes dont toute production est plus ou moins fréquemment atteinte. Comment l'agriculteur parerait-il au déficit des mauvaises récoltes, des épizooties, etc., sans entamer son capital d'exploitation, s'il ne réalisait pas de *profits* pendant les bonnes années? Comment le fabricant résisterait-il aux crises industrielles, commerciales, etc., sans les profits des périodes d'activité féconde?

A ce double titre, formation des capitaux et compensation des sinistres, les profits font sentir puissamment leur influence même à ceux qui n'y participent point, c'est-à-dire aux salariés. La formation incessante des capitaux vivifie la production, accroît la demande du travail et, par là, en fait exhausser la rétribution. En parant aux conséquences destructives

des crises, les *profits* empêchent la désorganisation de l'atelier et tendent à la permanence du salaire.

Cependant les *profits* sont une pierre d'achoppement entre l'entrepreneur et le salarié. Celui-ci trouve injuste de n'en point avoir sa part. « Ne subit-il pas les mauvaises chances aussi bien que l'entrepreneur? les chômages périodiques, les crises, les rabais de salaires aux mauvais jours, etc.? Grâce aux profits, le patron peut faire fortune, tandis que la vie du salarié tourne dans un cercle sans issue. Si les profits étaient partagés, l'ouvrier aurait aussi un avenir. Si les profits étaient partagés, il y aurait vraiment solidarité d'intérêts entre patron et ouvrier, la paix sociale serait conclue! »

Ainsi raisonne le salarié, et, pour mon compte, je l'avoue hautement, je trouve qu'il ne raisonne pas mal. L'accession de l'ouvrier au partage des profits me paraît une idée féconde et juste. Déjà mise en pratique par l'initiative intelligente et généreuse de plus d'un entrepreneur d'industrie, elle peut, en se généralisant, contribuer puissamment à la solution des problèmes redoutables que le régime du salariat laisse planer comme des sombres nuages sur l'état social. Elle donnerait satisfaction à tout ce que peut avoir de fondé la critique de notre régime industriel, sans sacrifier aucun principe économique ou moral, sans

causer de dommage ni à la liberté du travail ni à la propriété. Si ma voix avait de l'autorité et du retentissement, j'inciterais chaleureusement les chefs de maison, les directeurs de la production en tout ordre et de tout degré, à entrer dans cette voie, chacun suivant la mesure et par les procédés que comporte sa situation particulière. Il y aurait, sans doute, un sacrifice à subir de la part du patron ; mais ce sacrifice trouverait des compensations surabondantes dans le ralliement moral et matériel qu'une telle amélioration opèrerait entre les divers coopérateurs de la production. Une disposition intime et réciproque de confiance et de sympathie remplacerait, dans leur cœur, la défiance, le mauvais vouloir, la lutte sourde qui empoisonnent aujourd'hui les rapports de l'ouvrier avec le patron. On comprend, de reste, à quel point cette conversion morale réagirait sur les phénomènes industriels eux-mêmes. Chaque ouvrier se sentant directement intéressé au succès, redoublerait de zèle, et l'esprit de corps qui, maintenant, fait opposition à l'intérêt de l'entrepreneur, lui prêterait appui. Plus de travail et un meilleur travail, surveillance mutuelle et jalouse — vu que l'indolent et le maladroit feraient tort à tout le monde — économie dans l'emploi des matériaux et des outils, rivalité d'ardeur, voilà ce que produirait infail-

liblement l'admission du salarié au partage des *profits*. De sorte que, dans un grand nombre de cas, dans tous peut-être, l'élévation du chiffre total des profits, résultant des diverses circonstances que je viens d'énumérer, restituerait intégralement à l'entrepreneur sa part ancienne, tout en améliorant le sort du salarié et en ouvrant comme un nouvel horizon devant son courage.

Je ne méconnais pas les difficultés que la réalisation de cette idée rencontrerait en se généralisant.

D'abord, elle est de moins en moins applicable à mesure que l'atelier industriel est plus restreint. Les profits du petit producteur se confondent si exactement avec sa rémunération, disons avec son salaire comme agent direct[1], qu'on ne saurait les en séparer exactement non plus que de la prime d'assurance contre les chances d'insuccès.

En outre, le partage des profits entre salariés et entrepreneurs doit toujours conserver un caractère facultatif et aléatoire, puisque l'incertitude est l'essence même des *profits*. Le salarié ne saurait donc être admis à le revendiquer comme droit absolu ni

[1] La direction, la gestion, l'administration, comme on voudra l'appeler, constitue une spécialité du travail et a droit à un salaire qui, pour se prélever sur les profits, n'en doit pas moins être distingué.

en tirer celui d'inquisition et de contrôle sur la marche générale des affaires de l'entreprise.

Enfin, les profits étant un des plus importants ressorts de la formation des capitaux et constituant surtout la réserve destinée à parer aux crises, aux déficits, aux sinistres, ce ne pourrait jamais être sur la totalité des profits que s'effectuât le partage ni en toute situation.

On m'objectera peut-être que ces restrictions amoindrissent passablement la portée du principe[1]. J'en conviens; mais qu'y faire? Vaut-il mieux se lancer à perte de vue dans les espaces imaginaires, sur les ailes du sentiment, que de marcher, quoique lente-

[1] Voici un essai de calcul approximatif, pouvant donner l'aperçu des résultats qu'aurait la participation aux *profits* pour la classe ouvrière.

Supposons que, dans une fabrique occupant cent ouvriers, la moyenne des profits annuels soit de 50,000 fr. C'est un beau chiffre, à coup sûr. Mettons que le traitement du chef, à prélever sur ce chiffre, soit seulement de 10,000 fr. Réservons, sur les 40,000 fr. restant, 15,000 fr. comme prime d'assurance contre les mauvaises années et les sinistres de tout genre. Il y aura donc 25,000 fr. à partager. En divisant ces 25,000 fr. par *portions égales* — il est entendu que le partage ne saurait se faire sur la base de l'égalité, mais sur celle de la proportionnalité des salaires entre les cent ouvriers, y compris le patron, — il reviendra 250 fr. à chacun. C'est quelque chose sans doute, mais ce n'est pas la richesse, ni même l'aisance. Distribuât-on les 50,000 fr. de profits, cela n'augmenterait les salaires que 500 fr. par an et par tête.

ment, sur le terrain solide des faits, en prenant pour guide l'expérience et le sens commun?

Je n'ai fait, on le comprend, qu'ébaucher à grandes lignes un sujet qui appelle de sérieuses études. Ce que j'ai dit suffit pour montrer que l'économie politique n'a pas, en matière de distribution des richesses, cette timidité ni ce parti pris contre le travail qu'on lui reproche. Concilier les intérêts et les moraliser par leur satisfaction même est son seul parti pris, son seul but.

On va en voir une nouvelle preuve dans l'examen rapide de ce qui a été regardé, en notre temps, comme l'extrême contraire, comme la mort des doctrines économiques.

ASSOCIATION

Il n'y a pas de mot dont on ait plus abusé, dans ce siècle, que de celui d'association. On a voulu y voir le dernier mot du progrès social, le remède à tous les maux de l'humanité.

Sur cette espérance, les plans d'association ont pullulé. Je ne veux m'occuper ici que de celui qui s'est traduit en faits, sous le nom d'*Associations ouvrières*.

Il s'agit, pour le salarié, d'échapper à l'exploitation qu'il croit subir de la part du capital, à la dépendance du patron et à la médiocrité du salaire. Si des ou-

vriers fondent entre eux un établissement, le dirigent et l'exploitent par eux-mêmes et se partagent l'intégralité des fruits de la production, le but ne sera-t-il pas atteint? — Il semblerait. Examinons la chose de près.

Pour fonder un établissement industriel, agricole, commercial, il faut des capitaux: qui les fournira?

C'est un premier obstacle à l'association ouvrière.

Cet obstacle peut-il être levé? Il y a des industries où le capital joue un faible rôle, celles, par exemple, qui consistent presque entièrement en main-d'œuvre, ou en travaux d'art sur des matières premières de peu de prix. Dans les industries de ce genre l'association ouvrière se formera donc plus aisément. Mais il y en a où le fonds capital, le prix des matières premières et la valeur de l'outillage sont très-considérables. Comment les associés y pourvoiront-ils? — S'ils obtiennent des capitaux par commandite, ils devront en rémunérer le loyer ou l'intérêt, peut-être même leur céder une partie des profits à titre de dividende. Voilà une partie importante du programme manquée. S'ils persistent à s'en passer, comment y suppléer, de manière surtout à soutenir la concurrence contre des établissements bien pourvus?... On peut admettre pourtant qu'à force de travail, de privation et d'économie poussés jusqu'à l'héroïsme, l'as-

sociation parvienne à vivre, à prospérer, à se créer un fonds en rapport avec ses besoins. Alors, en effet, le travail recueillera seul et sa part et celle qui échoit au capital dans l'état présent des choses. Mais il est plus rationnel de penser que l'association ouvrière doit faire, dans une multitude de circonstances, appel au concours du capital. Par exemple, lorsqu'il s'agit de la culture du sol, ou bien dans la production industrielle en grand. Ainsi, les parts du capital et du travail resteraient distinctes et ne sauraient être cumulées.

Quel avantage matériel l'association ouvrière donnerait-elle donc à ses membres? — Pas d'autre, en principe, que l'addition des *profits* ou de la *part* du patron ancien au salaire.

Mais, est-ce que le système d'admission des salariés au partage des profits n'aurait pas le même résultat? — Sans doute. Seulement, ici, il n'y a plus de patron. La dépendance du salarié disparaît avec lui.

Je ne disconviens nullement de l'amélioration, de l'exhaussement de position que ce régime donnerait au salariat. Je reconnais, d'un autre côté, que l'existence de ce régime n'est incompatible avec aucun des principes essentiels de la science des richesses ni avec aucune des lois de la morale. Je dirai même qu'il leur est, absolument parlant, favorable. Une association

d'ouvriers peut très-bien posséder toutes les conditions voulues pour faire prospérer la production. Elle peut même produire à plus bas prix, en faisant le sacrifice de tout ou partie des profits. La transformation du salarié en associé doit vraisemblablement amener un exhaussement de moralité chez les membres de l'association, parce qu'elle exige plus de prévoyance, d'ordre, d'économie, d'empire sur soi-même, et qu'elle agrandit la responsabilité individuelle.

Mais aussi, on ne doit pas se dissimuler que ces conditions même ajoutent beaucoup aux difficultés d'application du principe. Il n'y a pas un ouvrier sur dix, sur cent peut-être, aujourd'hui, qui soit capable de pratiquer librement ce régime. En outre, l'absence de patron n'implique et ne permet pas l'absence de direction, de hiérarchie et de subordination. Tout cela est absolument indispensable en industrie comme en toute entreprise humaine. L'ouvrier qui répugne à la subordination envers le patron, y accédera-t-il envers ses égaux? — Je ne dis pas non; pourtant, voilà encore une des illusions du salarié détruite. Il faudra, comme par le passé, obéir, accepter des chefs. Cela ne semblera-t-il pas encore plus dur sous le régime de l'égalité parfaite? — « On commandera et on obéira à tour de rôle. » — Ah! voilà le danger. L'ouvrier ne se rend pas bien compte des qualités spé-

ciales que réclame le rôle directeur. Il ne sait pas que ces qualités sont encore plus rares que celles qui font l'ouvrier habile, et que la fonction administrative est dix fois plus importante que toutes les autres pour le succès de l'entreprise.

C'est par là : manque d'hiérarchie, de subordination et défaut de capacité directrice qu'ont échoué jusqu'ici la plupart des associations ouvrières.

Il existe encore d'autres écueils.

L'accord durable, l'entente de chaque jour entre un grand nombre d'hommes se sentant tous égaux de position et de droits, n'est pas chose aisée. Cela se voit, de reste, dans les petites associations à deux ou trois qui se forment sous le régime actuel.

Toute association industrielle qui prospère tend au monopole et aboutit à la corporation fermée. Au bout d'un certain temps, les droits acquis se changent en priviléges par rapport aux nouveaux arrivants et par rapport aux non-associés. Aucune loi ne préviendrait cet abus qui est inhérent au principe. Les associations sont autant de sociétés dans la société, mettant leur intérêt corporatif au-dessus des intérêts généraux.

Aussi, contre l'attente de plus d'un partisan de l'association, les associations ouvrières une fois établies lutteraient-elles les uns contre les autres avec un extrême acharnement. La concurrence, loin de se

tempérer, s'exalterait et très-probablement absorberait l'élément *profits*. Le consommateur y trouverait son compte, mais la rémunération du producteur fléchirait d'autant.

En résumé, l'association ouvrière n'a rien d'impossible en soi, ni rien de contraire à l'harmonie du juste et de l'utile. Elle améliorerait dans une certaine mesure le sort du salarié; elle le moraliserait; mais sa pratique présente d'énormes difficultés et réclame de la part de ceux qui s'y engagent une dose de développement rationnel et de qualités économiques supérieure à celle qu'en possède généralement la classe des salariés de nos jours [1].

De plus, je ne crois pas que l'association ouvrière puisse devenir d'une application universelle. Le temps et l'espace me manquent pour en expliquer les raisons. Chacun peut y suppléer aisément.

Je n'étendrai point mon examen aux plans d'association qui enlacent en bloc tout le mécanisme social. Cet examen serait désormais sans objet; ces plans n'existent plus qu'à l'état de *lettre morte* et n'ont plus de prise sur l'opinion publique.

[1] Il ne faut pas en conclure que la classe ouvrière ne possédera jamais ces qualités. Entre l'esclave et le travailleur libre, la distance morale et économique est encore bien plus grande.

§ 5. — Part de l'État. — Impôt [1]

J'ai dit précédemment qu'aux frais directs de production il faut ajouter, à titre de frais indirects, les diverses contributions payées à l'Etat sous le nom d'impôts.

L'impôt se définit : la rémunération des services rendus par l'Etat à la société. Il rentre donc très-bien dans les frais de production, puisqu'il représente un échange de services entre l'Etat et les producteurs.

Mais cette façon d'entendre et de définir l'impôt est toute moderne. Le mot même d'*impôt* rappelle le caractère de coercition et de despotisme (*imponere*) que revêtirent les prélèvements opérés par l'Etat sur la fortune des particuliers, à l'origine des sociétés.

L'impôt n'était alors qu'un tribut de guerre, arraché

[1] Dans les traités d'économie politique, on range ordinairement l'impôt parmi les sujets qui se rapportent à la consommation des richesses, sous le titre de consommations ou de dépenses publiques. Cela me semble une erreur de méthode. Autre chose est l'étude de l'impôt considéré comme part de l'État dans la production, autre chose l'emploi que l'État fait de cette part, de même que les phénomènes de répartition entre les divers agents de la production sont distincts des phénomènes de consommation dont le partage est suivi.

par le vainqueur au vaincu, et même le rachat de la vie de ce dernier. Plus tard, il devint la rente du privilége vivant aux dépens du travail.

Historiquement parlant, l'impôt résume tout ce que la constitution des sociétés passées a renfermé de violent et d'inique. C'est, à coup sûr, le côté le plus horrible des annales du monde.

Aussi, la plupart des révolutions modernes sont-elles sorties d'une question d'impôt et ont-elles eu pour résultat capital la transformation de l'impôt, sur cette base que l'impôt doit être consenti et voté par la nation, et que son emploi doit être aussi contrôlé par elle.

La vraie théorie de l'impôt, c'est-à-dire la théorie qui concilie le mieux la nécessité des impôts avec l'intérêt général et avec la justice, a été formulée par l'économie politique avec une précision et une autorité souveraines. L'économie politique seule pouvait créer cette théorie, parce que, seule, elle possède une notion exacte du rôle de l'Etat [1].

Cette théorie a pour principes essentiels: la modé-

[1] La notion exacte du rôle de l'État ne pouvait naître avant qu'on eût distingué nettement la société économique de la société politique. C'est l'économie politique qui a, la première, fait cette distinction. Il lui a été facile, dès lors, de déterminer le rôle de l'État, rôle qui se résume dans ces deux choses : protection du droit commun et administration des intérêts généraux.

ration de l'impôt; sa proportionnalité avec les ressources de chaque contribuable; son incidence exacte sur tous les genres de revenus.

Dans tous les Etats civilisés on est à peu près d'accord sur la justesse de ces principes; mais il s'en faut terriblement que leur adoption soit universellement obtenue.

Bien plus, dans les pays mêmes où l'impôt est proportionnel quant à la forme, il réalise fort imparfaitement la proportionnalité quant au fond. D'autre part, l'aggravation de charges qui pèse sur les gouvernements modernes imprime partout une marche ascendante à l'impôt [1]. Ce n'est pas la faute de l'éco-

[1] Il faut bien se garder toutefois de céder entièrement, sous ce rapport, aux indications de la statistique. A en croire les comparaisons faites entre les États modernes en matière d'impôts, ce seraient les pays les plus libres et les plus riches qui paieraient les plus lourds impôts; les pays les plus arriérés politiquement seraient beaucoup plus doucement traités. Mais ici l'apparence induit en erreur. L'impôt est lourd en proportion des ressources de celui qui le paie. Il est plus aisé au riche de donner beaucoup qu'au pauvre de donner peu. Pour que les comparaisons de la statistique, en matière d'impôt, fussent fondées, il faudrait qu'elle fît voir, en regard du chiffre général qu'atteint l'impôt, dans tel pays, celui de son revenu général, ou, en regard de la division du chiffre général de l'impôt par têtes d'habitant, la même division par rapport au revenu général. On s'apercevrait, de la sorte, que tel pays, qui semble payer fort peu d'impôts, donne pourtant à l'État une part plus large de son revenu que tel autre pays qui semble écrasé par eux.

nomie politique; cette science a assez démontré que toute dépense publique qui n'est pas rigoureusement nécessaire coûte à la société le double des dépenses particulières.

L'impôt se divise en deux grandes catégories: contributions directes et contributions indirectes. Les premières semblent plus onéreuses, parce qu'elles s'adressent à la personne du contribuable, suivant sa fortune et sa profession, et pèchent contre la proportionnalité de mille manières. Les secondes sont cependant plus lourdes et moins proportionnelles encore, parce qu'elles s'attachent aux produits de consommation usuelle et se fondent dans leur prix. Un gouvernement despotique préfère ce dernier genre d'impôts à l'autre, parce qu'il agit moins visiblement et parce qu'il pèse moins sur les hautes classes que sur le peuple.

Parmi les taxes indirectes, celles qui frappent les marchandises étrangères au moment de leur importation sont particulièrement réprouvées par l'économie politique, au nom de la morale aussi bien qu'à

Il faudrait aussi voir figurer aux dits tableaux tous les impôts en nature, tels que corvées, dîmes, etc., qui existent encore dans les pays arriérés.

Enfin, il faudrait savoir quel usage chaque gouvernement fait de l'impôt; car s'il l'emploie à bien administrer, c'est un service qu'on ne saurait trop payer, tandis que, s'il l'emploie à opprimer et à gaspiller, si peu qu'il reçoive, cela est cent fois plus onéreux pour la nation.

celui des intérêts de la nation. Les droits de douane ont une portée double: premièrement c'est une taxe fort onéreuse exigée par le fisc; secondement ils font payer plus cher au consommateur les produits fabriqués à l'intérieur sous l'égide de la protection. Ils ont encore pour résultat d'entraver la production générale en restreignant la consommation et en exposant le pays aux représailles contre ses propres produits, de la part des pays étrangers.

Qui ne sait, d'ailleurs, tous les funestes effets qu'entraîne, sous le rapport moral, l'existence des douanes? C'est à qui violera, sans l'ombre de scrupule, une loi que la conscience générale réprouve. Cette violation même est organisée sur une vaste échelle par la contrebande, école de brigandage et levain de guerre civile permanente!

Lorsqu'on voit combien légitimement l'impôt donne prise, même après toutes les transformations qu'il a subies depuis 1789, aux critiques de toutes sortes, combien la pratique y correspond mal à la théorie, on ne s'étonne pas des projets perpétuels de réformes qu'il suscite.

Au nombre de ces projets deux méritent une certaine attention: celui qui veut substituer la progressivité à la proportionnalité, et celui qui remplacerait la multitude des taxes diverses par un impôt unique.

L'impôt progressif séduit d'abord le sentiment libéral. Un particulier qui possède 100,000 francs de rente payât-il 50,000 francs d'impôt, serait encore beaucoup plus riche que celui qui n'en possède que 20,000, et ainsi de suite. Mais l'impôt progressif aurait de nombreux inconvénients: il violerait la justice, parce qu'il demanderait plus qu'il ne donne; chacun étant protégé proportionnellement à sa fortune, et non au delà. Il manquerait de base fixe; où s'arrêter dans la progressivité?... Il serait un instrument de pression démagogique et au besoin de spoliation. Économiquement, il aurait le tort immense de décourager la formation des capitaux et de pousser les capitaux existants à émigrer.

L'idée d'un impôt unique séduit aussi. Le difficile est de mettre cette idée en pratique. Quelle base assez large trouver pour que l'impôt unique atteigne avec certitude et dans la mesure voulue toutes les matières imposables? — On a proposé [1] de prendre le capital pour cette base. Le capital se constaterait par la déclaration du possesseur, et l'État serait armé d'un droit de préemption contre les déclarations infidèles [2].

[1] M. Émile de Girardin.

[2] C'est-à-dire que l'État serait autorisé à déposséder le propriétaire qui aurait fait une déclaration infidèle, en lui donnant de son fonds le prix indiqué par lui-même, plus un dixième.

Mais rien ne prouve que ce système, peu satisfaisant en théorie, — parce que c'est le revenu et non pas le fonds qui doit payer l'impôt, — rien ne prouve que ce système serait exempt de difficultés pratiques, ni qu'il donnerait au Trésor les ressources suffisantes pour subvenir aux services publics.

L'économie politique croit plus sage et plus logique de ne réformer l'impôt que partiellement, et de préparer sa réduction en opérant d'abord des économies dans les dépenses gouvernementales.

CHAPITRE QUATRIÈME

CONSOMMATION

§ 1er. — Rapports de la consommation avec les autres fonctions économiques

Une fois la richesse produite et distribuée, il semble que le champ d'étude de l'économie politique soit clos. La consommation ne relève-t-elle pas exclusivement des ressources, des besoins et des goûts de chaque particulier? Et s'il y a encore des directions à recevoir dans cet ordre de faits, l'économie domestique, l'hygiène et la morale n'y pourvoient-elles pas suffisamment ?

Eh bien! non, les directions de ce genre ne suffisent point. La consommation a beau ne s'adresser qu'aux besoins, — ce qu'il y a de plus individuel au monde, — elle tient à tout le reste du mécanisme économique, et comme effet et comme cause. C'est la consommation qui commandite la production, qui lui sert de régulateur et d'aiguillon, qui la rémunère en-

fin. Si la production possède à un merveilleux degré, grâce au principe du fractionnement des tâches, le caractère collectif, social, la consommation revêt ce caractère à un degré encore supérieur, puisque chacun consomme non-seulement le produit total à la création duquel il a concouru, mais encore une portion quelconque de tous les autres produits. Sur la table le plus modestement servie, je vois le tribut de mille industries diverses et, pour ainsi dire, du monde entier.

D'autre part, les besoins représentant une sorte de fonds commun à l'espèce, en ce sens qu'ils réclament les mêmes moyens de satisfaction, la mesure et la façon suivant lesquelles chaque homme satisfait ses besoins exercent nécessairement une action sur les besoins de ses semblables. Tout abus entraîne une privation; si les uns regorgent quand les autres manquent, il y a contre-sens et trouble dans l'organisme social. Ce trouble devient péril à la longue; et si l'écart va en augmentant, la vie collective s'éteint ou se brise. C'est ainsi que mourut le monde romain; les Barbares ne s'en partagèrent que le cadavre.

La consommation n'est donc pas subordonnée seulement aux lois de l'hygiène, de l'économie domestique et de la morale; ou plutôt, devant ces principes de direction eux-mêmes, il faut allumer un flambeau,

le flambeau de cette science dont la consommation est reconnue faire une des parties essentielles.

Analysons, en premier lieu, le phénomène général de consommation. En quoi consiste-t-il, envisagé par rapport à son objet, la richesse? La consommation n'anéantit point les produits, pas plus que la production ne les crée. De part et d'autre, il y a seulement transformation. Mais la transformation initiale avait eu pour résultat le développement des utilités naturelles, en termes techniques, la création de la *valeur;* tandis que la transformation finale aboutit à la destruction de cette valeur.

La destruction est immédiate quand il s'agit des produits alimentaires; elle est plus ou moins lente à l'égard de tous les autres objets de subsistance: vêtements, habitations, etc.

Enfin, sans trop forcer le sens des mots, on peut dire qu'il est une catégorie de nos éléments de consommation qui n'en reçoit ni transformation ni amoindrissement: tels sont les aliments de notre pensée et ceux de nos sentiments esthétiques: idées, connaissances, culte des arts. Nous n'obtenons pas gratuitement et sans peine ces moyens de satisfaction rationnelle; mais, une fois qu'ils sont obtenus, nous les *consommons* sans les dépenser, c'est-à-dire sans que leur fonds général soit amoindri.

Or, si l'on y prend garde, la proportion mise entre ce dernier genre de consommation et l'autre n'est indifférente ni pour nous, ni pour la société. Celui qui use largement des richesses spirituelles, d'une part, économise, d'ordinaire, dans une proportion analogue, la richesse matérielle; d'autre part, il ne diminue en rien la somme de ces mêmes richesses spirituelles accessibles aux autres hommes. Il l'accroît plutôt, puisque toute connaissance, toute idée vraie, tout talent, est un germe de production.

De ces observations générales je tire le commentaire suivant : Plus la consommation porte sur les objets qui n'en conservent que mieux leur valeur ou qui la perdent moins rapidement, plus elle est économique, dans tous les sens du mot.

J'ajoute que la moralité donne encore ici la main à l'économie, car les jouissances de l'esprit et du goût contribuent mieux, apparemment, au soutien de notre vie morale que les satisfactions purement physiques.

Or, il importe de remarquer que c'est un des attributs saillants de la civilisation d'agrandir beaucoup plus encore la consommation spirituelle que la consommation matérielle. Dans une population barbare et ignorante, presque toutes les jouissances de la vie se réduisent, ou peu s'en faut, à des plaisirs physiques, surtout à manger et à boire. De là vient que les

récits légendaires sont pleins de ces descriptions de festins à la Gargantua, de ces tours de force en matière de gloutonnerie dont nos générations sont tout à fait incapables[1]. En revanche, nous vivons beaucoup plus que nos ancêtres par l'esprit, par l'imagination, par le cœur. Et, précisément à cause de cela, toute civilisation en déclin se reconnaît à un retour aux abus de la consommation matérielle. Il s'y joint, aux époques de décadence, une recherche de raffinement[2], rendu nécessaire par la satiété, cette maladie inconnue aux grossiers et vigoureux appétits des temps primitifs.

Nous avons donc là comme un critérium du mouvement social. Tant que l'accroissement des consommations spirituelles marche parallèlement à celui des consommations matérielles, la civilisation progresse. Du jour où la consommation spirituelle perd du terrain, quand l'autre continue à en gagner, la civilisation est en péril.

[1] On se rappelle la somptuosité prétentieuse des tables et de la vie romaine, sous l'Empire, et l'usage des *vomitoires*... On connaît aussi la prodigieuse multiplicité des mets chinois et de tous les objets d'ajustement, pour l'un et l'autre sexe, dans le Céleste Empire.

[2] A mesure que la richesse, les lumières et la justice s'accroissent dans une société, les riches y dévorent moins et les pauvres y mangent plus.

Je ne fais que poser ici un principe, en laissant à chacun le soin de l'appliquer au jugement de notre siècle ou de tout autre. Je prie seulement qu'on observe que la science économique m'a seule guidé dans l'étude de ce point de la philosophie de l'histoire, parce qu'il touche intimement à cette harmonie du juste et de l'utile dont cette science porte en elle la réalisation.

Revenons à la consommation matérielle.

Son but est la satisfaction de nos besoins; son effet, la destruction de la *valeur*.

Mais ici se présente une distinction de la plus haute importance pour l'économie sociale.

Si je consomme ces aliments, ces vêtements, cette maison, ces meubles, je consomme également cette charrue, ce ciseau, cette plume, ce papier, mes instruments de travail enfin. N'y a-t-il pas destruction de *valeur* dans l'un et l'autre cas? — A coup sûr. Quand la charrue est usée, elle a perdu sa valeur, comme l'aliment consommé ou comme la maison en ruine. Il faut de même en acheter une autre.

Cependant l'effet de ces deux genres de consommation ne se ressemble guère. En me nourrissant, je dépense; en employant les instruments de travail, défalcation faite de leur diminution graduelle de valeur, je gagne.

Il est impossible qu'une telle disparité de résultat soit indifférente pour la richesse publique.

En effet, si la première façon de consommer correspond directement au but de toute consommation, celui de satisfaire, d'apaiser des besoins, la seconde y correspond à la fois directement et indirectement. Elle y correspond directement par les phénomènes d'échange qu'elle détermine, celui qui a vendu la charrue vivant avec son prix; elle y correspond indirectement, celui qui *consomme* la charrue la faisant servir à la production d'une récolte nouvelle. Ce genre de consommation est donc deux fois plus utile que l'autre, et, j'ajoute, deux fois plus moral, puisque, outre l'impulsion qu'il donne au travail, il est une œuvre de concours, de solidarité, tandis que l'autre genre de consommation, celui qui consiste à se sustenter, ne sert, absolument parlant, qu'au consommateur lui-même.

Les économistes ont donné à la consommation qui ne fait que satisfaire directement les besoins l'épithète d'IMPRODUCTIVE, et à la consommation qui les satisfait directement et indirectement l'épithète de REPRODUCTIVE.

Mais nous allons montrer sur-le-champ combien sont étroites les relations qui unissent la consommation improductive à la consommation reproductive, avant d'insister sur leur divergence.

En somme, il faut toujours en venir à la consommation improductive, c'est-à-dire à la destruction des *valeurs*, pour subvenir aux besoins; et si la consommation reproductive est plus utile, plus *économique* que l'autre, cela vient uniquement de ce qu'elle fait, suivant le dicton, *d'une pierre deux coups*, c'est-à-dire qu'elle produit, tout en détruisant. C'est l'histoire du capital. On ne forme pas le capital pour le capital; on le forme et on le recherche à cause des produits consommables qu'il fait naître, soit par son emploi direct, soit par son échange.

Il y a plus: on ne saurait, sans embarras, déterminer avec précision la limite qui sépare l'une de l'autre les deux façons de consommer. Si l'emploi de la charrue est un phénomène de consommation reproductive, est-ce que le salaire donné au laboureur n'a pas le même caractère? — Evidemment. Mais dans ce salaire figure l'alimentation du dit laboureur. Cette alimentation a donc aussi une portée reproductive. Cependant elle est également un fait de consommation improductive, puisque son but premier est la satisfaction du besoin, et qu'il faudrait y pourvoir quand même notre homme se reposerait.

Les deux genres de consommation se trouvent réunis toutes les fois que la satisfaction du besoin se fait avec la rémunération d'un service productif. Suppo-

sons, au contraire, que cette satisfaction résulte d'un don gratuit, comme l'aumône, ou d'un travail étranger, comme lorsque le privilégié vit de la dîme, ou des revenus attachés à un titre, ou d'une sinécure, on voit aussitôt se manifester la distinction; l'usufruitier de l'aumône ou du privilége consomme improductivement.

Mais achevons l'analyse. Notre laboureur, dont l'alimentation est reproductive tant qu'elle représente et soutient son travail, devient riche et oisif. Il continue pourtant à se nourrir. Il se nourrit même beaucoup mieux qu'aux jours de la pauvreté, et il mange simplement pour vivre, si même il n'en vient pas, au grand scandale d'Arpagon [1], à vivre pour manger. Nous voilà dans la consommation improductive jusque par-dessus la tête. Néanmoins faisons une observation. Notre oisif vit du fermage de son domaine ou de l'intérêt de son argent. Mais ce fermage et cet intérêt ne figurent-ils pas dans les frais d'une production nouvelle? On ne saurait donc donner tout à fait le nom de consommation improductive à celle du propriétaire ou du capitaliste qui commandite la production avec ses épargnes ou avec son patrimoine.

Ah! si le capitaliste vit sur le fonds même de ses épargnes, comme lorsque nos ancêtres gardaient,

[1] L'avare de Molière, acte II, sc. V.

aussi soigneusement que stérilement, leur argent au fond d'un coffre-fort, pour le dépenser au jour le jour, ou si le propriétaire entame la valeur de son domaine pour subvenir à des prodigalités ou même pour faire des aumônes, alors, il n'y a plus aucun doute, la consommation devient improductive, sans compensation, dans l'ordre économique du moins.

Il existe pourtant un préjugé qui fait voir ces derniers faits d'une autre manière. En général, l'industriel, le commerçant surtout, est disposé à considérer comme utile, comme productif, tout acte, sage ou insensé, modéré ou excessif, de consommation. Brisât-on une glace pour le seul plaisir de la briser, pourvu que l'auteur du méfait ait *les moyens* de le réparer, le marchand dira: « Tant mieux! ça fait aller le commerce! » Voici un jeune homme de *bonne famille* — suivant l'expression consacrée — qui se ruine en débauches: « Qu'importe! disent ses fournisseurs, ça fait aller le commerce! » Enfin, qu'un personnel gouvernemental nombreux grève le budget de traitements splendides qui se dissiperont en fêtes, en brillants atours, en bonne chère, sans correspondre à des services réels rendus au pays, le préjugé n'en criera pas moins: « Ça fait aller le commerce! »

J'ai rapproché ces divers exemples, parce qu'ils appartiennent tous à la même erreur économique.

Cette erreur consiste à croire que toute dépense, quel qu'en soit l'objet, profite à l'intérêt général. On comprend bien, en effet, que l'homme qui consomme plus que son revenu se fait du tort à lui-même; mais on ne comprend pas qu'il nuise aux autres: c'est ce qu'il faut montrer.

« La glace brisée, dit-on, donne lieu à en fabriquer une autre, ce qui est un avantage pour la production. »

— Soit; mais, d'abord, constatons qu'il y a une valeur détruite sans compensation directe. Si vous n'accordez pas cela, vous serez obligé d'admettre que l'incendie d'une capitale comme Paris et de tous ses trésors industriels, artistiques, etc., ne constituerait pas une destruction de valeur sans compensation, autrement dit une calamité et une perte sociales. Le bon sens vous le défend.

— « Le casseur de la glace, ajoutez-vous, *a le moyen* de la remplacer. »

— Très-bien; cependant avec quoi la remplacera-t-il? — Avec le prix d'une autre glace. — Où trouvera-t-il ce prix? — Dans son revenu. — Ce revenu sera-t-il augmenté par cette dépense? — Non, il sera diminué. — Eh bien! cette diminution est une perte pour lui. — Oui; mais non pour la société. Il y aura seulement déplacement de consommation. On con-

sommera une glace de plus et un habit de moins. — Ah! nous y voici: il y aura consommation plus grande sur un point et plus petite sur un autre. Donc la production en général n'y gagnera rien; pas plus que la richesse générale n'augmente lorsque l'argent d'un joueur passe dans la poche d'un autre joueur.

Reprenons: il y a destruction d'une valeur sans compensation directe, conséquemment diminution de la richesse générale; et ce que tel genre de production gagnera par la réparation du sinistre, tel autre le perdra. Total: déficit pour la société, comme pour l'individu lui-même, qui ne consommera pas l'objet dont le paiement de la glace l'a privé.

Cette conclusion s'applique rigoureusement aux trois cas cités, y compris surtout celui des consommations improductives que développe le système des gros traitements gouvernementaux. Seulement elle y prend des proportions beaucoup plus vastes, partant beaucoup plus calamiteuses. La destruction de valeur sans compensation directe, c'est-à-dire sans services rendus ou sans besoins satisfaits, est ici énorme, et le déplacement de production a un caractère déplorable. Premièrement, les sinécuristes mangent sans gagner; secondement, ils sont entretenus, par le vice des institutions, à l'état de forces stériles; troisièmement, les sommes dépensées en colifichets et en exploits

gastronomiques donnent un développement factice à des industries exceptionnelles, au détriment des industries correspondant aux besoins généraux; quatrièmement, le peuple souffre de la privation du nécessaire en proportion des jouissances du superflu que les sinécuristes se procurent avec son argent; cinquièmement, l'esprit public se démoralise à voir le travail exploité par la vanité et la paresse. Croit-on que les prodigalités des cours ne soient pour rien dans la désaffection qui se produit chez les peuples parvenus à l'âge viril, contre le régime monarchique? désaffection dont l'histoire moderne fournit périodiquement de si terribles preuves!

Les analyses qui précèdent ont eu pour but de prouver que si le point de séparation entre la consommation improductive et la consommation reproductive est parfois difficile à saisir, la distinction n'en est pas moins réelle ni moins grave.

On voit, une fois cette distinction entrée dans l'esprit, combien l'intérêt individuel se trouve étroitement lié à l'intérêt général dans les phénomènes de consommation, et combien exactement la morale y coïncide avec l'un et l'autre. Celui qui consomme improductivement rend à la société un bien moindre service que celui qui consomme reproductivement.

Celui qui gaspille ses ressources, qui ne donne pas

pour limite à ses dépenses celles de ses revenus, qui ne contribue point au développement de la production par la formation des capitaux, qui vit enfin au jour le jour sans pourvoir aux besoins de l'avenir, nuit également à la société et à lui-même. Toute dépense inutile est un dommage public autant que particulier, une perturbation morale aussi bien qu'économique.

On peut juger encore par là de ce que vaut le principe de la bienfaisance lui-même quand il n'est pas rigoureusement restreint au soulagement des misères que le travail ne saurait améliorer ni transformer. Malheureusement, la part qui reste à l'exercice de cette vertu est encore bien large; mais du moins est-on dispensé d'y faire entrer ces institutions et ces mœurs qui, pendant tant de siècles, firent de la mendicité une profession honorée, morale, religieuse, et de la vie oisive un titre au respect public.

Sans doute on ne doit contraindre au travail ni les pauvres ni les riches; mais il n'en reste pas moins établi qu'au point de vue de la morale et à celui de la science économique, quiconque ne coopère pas, dans la mesure de ses forces, à la reconstitution de valeur que sa consommation détruit, ne remplit point les obligations qui incombent à tout membre de la société humaine.

Le privilégié du sort, le riche fournit, il est vrai, cette coopération d'une manière puissante, quoique indirecte, à l'aide de ses capitaux, et il la fournit d'autant plus qu'il donne un caractère plus reproductif à la consommation de son revenu[1]. Cependant, son intérêt et sa dignité personnelle ainsi que l'intérêt général seront encore mieux satisfaits, si, au lieu de se borner à commanditer le travail d'autrui, il a le courage de concourir à l'œuvre commune par son propre travail.

Au reste, c'est une des tendances marquées de notre siècle de faire la guerre aux oisifs. Un secret appel de la conscience et de l'opinion pousse chaque homme à prendre rang dans l'armée productive. L'intérêt vient encore ici joindre sa voix à celle de la morale : quoi de plus fragile que la fortune, dès lors qu'elle n'est pas garantie par des priviléges?...

ÉQUILIBRE DE LA CONSOMMATION AVEC LA PRODUCTION

L'équilibre de la consommation avec la production peut être considéré comme l'idéal de la science des

[1] Voir l'anecdote citée au chapitre III de la 1re section, page 239. L'économiste Sénior montre que tout capitaliste qui épargne et fait valoir ses épargnes amène, au détriment de la masse des autres capitalistes, mais en recueillant un bénéfice personnel, l'abaissement du taux de l'intérêt et l'élévation des salaires.

richesses. Mais il importe de comprendre qu'équilibre ne doit et ne peut pas être ici synonyme d'immobilité.

En principe, les besoins dépassent toujours les moyens de satisfaction. Ils les dépassent pour ainsi dire par en haut et par en bas. Le besoin étant, de sa nature, illimité, de même que toutes les facultés d'acquisition de l'homme, il sollicite éternellement la production; et toute extension de la production provoque une extension nouvelle du besoin ou du désir de consommation.

Sans cette élasticité, sans cette insatiabilité du besoin, l'inertie prévaudrait dans l'homme sur l'activité et le progrès serait frappé au cœur.

Les peuples qui ont peu de besoins ont encore moins d'industrie. Les latitudes qui permettent à l'homme de consommer sans produire, favorisent les premiers développements de notre espèce, mais lui nuisent bientôt. C'est pourquoi la civilisation quitta de bonne heure les régions chaudes, en dépit ou plutôt à cause de leur luxuriante fécondité, pour monter peu à peu au nord[1].

[1] « Et à l'ouest, » doit-on ajouter, mais pour une autre raison que la précédente. Voici cette raison : l'Europe occidentale présente une combinaison de côtes, de cours d'eau et de mouvements orographiques éminemment favorable à la production industrielle et à la formation des nationalités indépendantes.

Les peuples, viens-je de dire, qui ont peu de besoins physiques ont encore moins d'industrie. Des mystiques en concluront qu'il restera plus de temps à ces peuples pour la vie de l'âme. C'est une profonde erreur. Comme je l'ai déjà remarqué, l'origine des sociétés est vouée à un matérialisme dégradant. Il faut avoir conquis le bien-être pour que viennent le goût et le loisir des occupations de l'esprit. Il faut que l'agriculture et l'industrie fournissent un large excédant de production sur leur consommation pour que la classe des penseurs, des savants, des poëtes, des artistes puisse vivre. Enfin une classe sociale ne commence à comprendre ses droits politiques et à les réclamer que lorsqu'elle échappe aux angoisses de l'indigence.

Ainsi, l'accroissement proportionnel et perpétuel de la consommation et de la production est le seul équilibre désirable.

Les moralistes à courte vue ne s'en doutent pas et se plaignent de l'insatiabilité du désir.

— Le progrès de la consommation, demandent-ils, ne pourrait-il pas continuer par en bas seulement?

— Il se fait par en bas principalement, mais non exclusivement. Le caractère le plus saillant du progrès industriel, c'est bien l'extension de la consommation du nécessaire. Il y avait autrefois autant et

plus de luxe qu'aujourd'hui, mais ce luxe était le partage d'un très-petit nombre. Dans notre temps, on démolit plus de châteaux qu'il ne s'en construit. Les tableaux, les bijoux, les meubles, les tapis, les étoffes de prix n'ont rien gagné en somptuosité, en perfection même, depuis plusieurs siècles; mais ce qui s'est prodigieusement accru, c'est le nombre de ceux qui en peuvent jouir, c'est le bien-être général.

Cependant il n'est pas possible que ce grand épanouissement de la richesse n'étende point ses effets à la société tout entière. Les hautes classes, quoique découronnées par lui de leurs priviléges de consommation, voient se multiplier pourtant aussi à leur profit les moyens de jouissance. Autrement elles se désintéresseraient du progrès. Elles n'y sont que trop disposées, précisément parce que, de compte fait, le passé les traitait beaucoup mieux relativement aux autres classes. Cependant ont-elles réellement à se plaindre au point de vue de l'intéret? — Non, elles n'ont à se plaindre qu'au point de vue de l'orgueil et d'un aveugle égoïsme. La science des richesses, non plus que la justice, ne saurait admettre le bien-fondé de ces plaintes.

L'équilibre de la production avec la consommation peut être rompu par excès soit de l'une soit de l'autre. Examinons les deux cas.

La production n'est-elle pas, de temps à autre, trop abondante? Ne l'est-elle même pas toujours dans notre siècle? Comment expliquer sans cela les encombrements de produits qui apparaissent périodiquement?

Bien des gens raisonnent ainsi et leur opinion s'autorise d'un nom, entre autres, qui marque dans la science économique, du nom de Sismondi.

Mais J.-B. Say a montré que l'excès de production ou l'encombrement de produits ne peut jamais être un fait général. Un produit ne peut s'acheter qu'avec le prix d'un autre produit. Tout produit porte donc en lui la puissance d'achat d'un produit équivalent. Tout produit sert de débouché à un autre produit. Si une marchandise est trop *offerte*, les marchandises qui doivent s'échanger contre elle l'acquerront à meilleur marché et par conséquent auront un écoulement plus avantageux. Cependant la marchandise trop abondante se vendant à un prix inférieur aux frais de production ou seulement sans *profits*[1], la production en diminuera de manière à rétablir l'équilibre.

Ainsi, l'impossibilité de vendre, loin de venir de la surabondance des produits en général, vient de la disette de certains produits qui ne peuvent plus offrir un

[1] Voir, sur la nature et l'effet des profits, ch. de la *Distribution*.

débouché aux autres, comme par le passé. Exemple : une mauvaise récolte amène un encombrement de produits industriels.

S'il y avait surabondance générale, il n'en résulterait aucun encombrement, mais un abaissement universel et proportionnel des prix, — ce qui laisserait toutes choses dans le même état relatif, — et un accroissement général de consommation, ce qui serait heureux.

Eh! que parle-t-on d'excès de production, quand plus de la moitié des habitants de quelque pays que ce soit ne mange pas encore son saoûl, porte des guenilles et habite des taudis!

Les obstinés répliqueront qu'il y aurait bien assez pour tous, mais qu'on partage mal.

— Partagez comme vous voudrez, cela ne transformera pas les masures en bonnes maisons, le seigle en viande, ni l'eau en vin. Tout le revenu de la France, divisé par portions égales, ne donnerait pas pour 30 sous de produits, par jour, à chacun de ses habitants! Est-ce là ce que vous appelez excès de production?

Il ne peut y avoir que des encombrements partiels de produits. Or, ce genre de malheur est dû, en partie à des causes factices et qu'il est au pouvoir de l'homme de détruire, en partie à des causes fatales qu'il faut subir, mais dont on peut atténuer les effets.

Un encombrement partiel de produits est à craindre, soit par défaut de liberté commerciale qui empêche un pays de tirer profit d'une ou plusieurs années d'abondance des productions locales, soit par le manque de voies de communication, de routes, qui amène les mêmes effets, soit par une crise monétaire qui fait tout à coup obstacle aux échanges, la monnaie étant leur instrument exclusif, soit enfin par suite d'une fausse spéculation des producteurs. Telle industrie avait placé l'année dernière pour un million de marchandises de plus que les années précédentes. Les producteurs ou les spéculateurs en concluent que le progrès sera permanent, et poussent la production en conséquence; mais leur attente est trompée, parce que l'accroissement de vente tenait à des causes accidentelles.

Passons maintenant à l'examen du cas où la rupture d'équilibre entre la production et la consommation vient de l'excès de consommation.

Si cet excès est accidentel, il résulte d'un manque de production et rentre dans l'une des circonstances dont nous avons parlé tout à l'heure; s'il est constant, cela prouve que la population est trop nombreuse pour les ressources productives du pays, ou qu'elle s'accroît trop vite. Quoique le fait soit à peu près impossible, sauf dans des positions exceptionnelles, comme celle

qu'offre l'Irlande[1], il nous conduit à dire quelques mots du fameux problème de la population dans ses rapports avec les subsistances.

PROBLÈME DE LA POPULATION

D'après quelle loi la population d'un pays se développe-t-elle? — D'après le développement des moyens de subsistance de ce même pays.

L'accroissement de population ne peut-il pas marcher plus vite que celui de la production? — Non, car s'il n'y a pas assez de subsistances pour nourrir la population, elle ne vivra pas.

Mais la subsistance de l'homme n'a qu'une limite inférieure absolue: l'extrême nécessaire pour soutenir la vie. Le développement de la population ne peut-il pas restreindre graduellement la part de chacun, ou du moins, de la masse pauvre, jusqu'à cette limite?

— Lorsque la part relative de chacun décroît, la population, au lieu d'augmenter, décroît aussi; lorsque les parts ne diminuent ni n'augmentent, la population reste stationnaire; lorsque les parts grandissent, la population s'accroît. C'est un fait d'observation universel et constant.

[1] On sait que la constitution territoriale de l'Irlande livre ce pays à l'action de plusieurs causes toutes spéciales de paupérisme, telles que l'absentéisme, le morcellement extrême de la culture, etc.

Pourquoi en est-il ainsi? — Parce que les causes de mortalité prématurée agissent sur la société en raison directe des privations qu'elle subit, ou du manque relatif de moyens de subsistances, et que ces causes doivent être naturellement de moins en moins efficaces à mesure que les subsistances sont plus abondantes.

Cependant la puissance de multiplication de l'espèce n'est-elle pas beaucoup plus grande que celle de l'accroissement des subsistance? Malthus a posé en principe que la première pouvait suivre une progression géométrique, tandis que la seconde ne pouvait suivre qu'une progression arithmétique [1].

— Absolument parlant, la population peut, en effet, croître plus vite que la production, et croître indéfiniment, tandis que la production a nécessairement des bornes [2].

En fait, cela n'arrive pas et ne saurait pas arriver, parce que, de gré ou de force, il ne peut vivre d'hommes que ce qu'il en peut être nourri par la quantité de subsistances produites simultanément.

La loi de Malthus, en supposant qu'elle exprime

[1] Progression géométrique, 1, 2, 4, 8, 16, etc. Progression arithmétique, 1, 2, 3, 4, 5, etc.

[2] Les bornes de la production alimentaire sont données par celles du sol cultivable et par la limite de fécondité qu'il ne peut dépasser.

un rapport exact entre l'accroissement des subsistances et celui de la population, chose qu'on doit révoquer en doute, vu qu'il est impossible de déterminer *a priori* et une fois pour toutes, la puissance de production dont l'homme est capable, la loi de Malthus ne se réalise donc pas.

Depuis trois siècles la population de l'Europe a au moins triplé, et pourtant les subsistances y sont plus abondantes que lorsque l'Europe avait trois fois moins d'habitants. Le dépouillement des chroniques de l'abbaye de Saint-Denis prouve que du IXme au XVIIIme siècle, en France, il y eut, en moyenne, une année de disette sur deux [1].

Il est vrai qu'on peut regarder comme une démonstration indirecte de la loi de Malthus la mortalité même qui sévit sur les classes pauvres beaucoup plus que sur les classes riches. Cette mortalité prouve, en effet, que la population tend à s'accroître dans ces classes plus rapidement que la production des subsistances.

Mais toute la question est de savoir si cette multiplication exagérée de l'espèce est un fait fatal et inévitable. Or, la réflexion, d'une part, et la constatation, d'autre part, de ce qui se passe dans les classes

[1] M. Moreau de Jonnès. *Statistique de la France féodale.*

moyennes, où le développement de la population est généralement harmonique à celui des moyens de vivre sans l'intervention de la fatalité, démontrent que la loi de population est subordonnée à l'action libre de l'homme, c'est-à-dire au degré de bien-être, de prévoyance et de moralité qu'il possède.

La solution du problème est donc fournie par le développement du bien-être et de la moralité dans les couches inférieures de la société, où s'accroissent, parallèlement au bien-être, à la liberté du travail et à l'instruction, l'économie, l'ordre, la prévoyance et, tout spécialement, le sentiment éclairé des devoirs attachés à la position de père de famille.

Le tort de Malthus consista à ne pas s'en rapporter assez complétement à l'action libre de ces mobiles pour modérer l'accroissement de la population, et à demander l'intervention de la loi afin d'y mettre obstacle. Mais Malthus rendit au peuple, ainsi qu'à la science, de signalés services: 1° en provoquant l'attention publique sur ce grave sujet; 2° en critiquant l'imprévoyance des gouvernements, qui jusqu'alors, s'étaient efforcés d'encourager l'accroissement de population sans donner corrélativement l'essor à la production; 3° en démontrant que la bienfaisance publique, loin de diminuer les misères du peuple, ne fait que les accroître, parce qu'elle contribue au dévelop-

pement irréfléchi de la population [1]; 4° en faisant voir que l'accroissement rapide de population a pour effet de déprécier les salaires, puisqu'il augmente proportionnellement la concurrence de l'*offre* du travail.

A ces divers titres, Malthus a bien mérité de la société et surtout des classes pauvres. Il s'est montré l'ami plus éclairé de ces classes que ceux qui leur tiennent un langage favorable à l'imprévoyance et à la sensualité [2].

[1] Montesquieu avait déjà observé qu'il n'y a pas de race plus prolifique que celle des mendiants, le père tirant de ses enfants et de leur dénûment même des moyens d'exploitation de la pitié publique et n'ayant absolument aucun frais d'apprentissage à faire pour leur donner son état.

[2] Il ne sera peut-être pas sans intérêt de rappeler ici quelques solutions *socialistes* du problème de la population, qui ont, du moins, le mérite de l'originalité.

L'auteur de la théorie sériaire, Ch. Fourier, croit avoir observé que, dans le règne végétal et même dans le règne animal, la puissance prolifique est en raison inverse de la beauté et du raffinement des espèces ; de sorte que l'équilibre de la population avec les subsistances se produirait de lui-même au phalanstère. C'est-à-dire que la population n'augmenterait plus, au phalanstère, une fois que l'espèce humaine y aurait atteint son maximum de bien-être, de perfectionnement physique et de bonheur ; d'autant plus que les mœurs *phanérogames* (polygamie et polyandrie) serviraient de dérivatif à l'excès de fécondité dont certains *harmoniens* et *harmoniennes* pourraient encore être affligés.

Mais, en laissant tout à fait de côté la question *morale*, il ne semble pas bien indubitable qu'une femme, si belle et si bien portante qu'elle soit, si *stérilisée* qu'on la suppose par le *bonheur*, ne

§ 2. — Des extrêmes en consommation

Nous avons étudié la consommation dans ses caractères essentiels, dans son milieu, pour ainsi dire. Oc-

puisse aisément, de 18 à 45 ans, limites moyennes de la fécondité féminine, faire trois enfants. D'autant plus que, rassurée complétement sur le sort de ses enfants, qui seraient nourris et élevés aux frais de l'État, et sur sa propre réputation, puisqu'au phalanstère l'amour libre règnerait souverainement, aucun scrupule ni physique ni moral ne la retiendrait.

M. Pierre Leroux trouve la solution phalanstérienne ridicule, ignoble, et y substitue la loi du *circulus*. Sans exposer cette loi dans toute son ampleur, je me bornerai à dire qu'appliquée au problème de la population, elle décide que la nature a établi un cercle harmonique entre la production et la consommation de chaque être au moyen de ses sécrétions. C'est-à-dire que *tout homme est capable de reproduire sa subsistance, en utilisant ses matières excrémentielles*. Il suffirait donc, pour que la population fût toujours en équilibre avec les subsistances, qu'on ne laissât rien se perdre des excréments humains, et qu'ils fussent intégralement employés à fumer la terre. M. Pierre Leroux dit que tout ce qui existe sur le globe de terrain cultivable a été formé peu à peu de détritus de végétaux et de sécrétions animales, et que, par conséquent, la fécondité présente du sol est déjà un résultat et une démonstration de la loi du circulus.

On ne saurait méconnaître la justesse et la portée de ces observations, ni l'utilité qu'elles peuvent avoir pour l'aménagement et le bon emploi des matières fécales, dont une si énorme quantité se perd, encore aujourd'hui, dans les villes. M. Chevalier a calculé que la ville de Paris fournirait assez d'engrais, chaque année, pour

cupons-nous un peu de ses extrêmes : la jouissance du superflu et l'insuffisance du nécessaire, le luxe et l'indigence.

Sur aucun sujet le principe moral n'a plus cherché à établir son autorité et à transformer les faits existants; mais sur aucun non plus n'a mieux éclaté l'impuissance de ce principe lorsqu'il est privé des lumières et du secours de la science économique.

Tous les moralistes de tous les siècles ont tonné contre le luxe : qu'ont-ils pu gagner sur lui? — Rien.

fumer 17 millions 500,000 hectares de terrain, soit le tiers du sol arable de France !

Cependant le problème de la population ne cède pas à un moyen d'équilibre aussi exclusivement matériel. En supposant que les sécrétions *non fécales* de l'homme — exsudation et transpiration — ne représentent pas une partie assez notable des aliments consommés, pour que ce qui en reste à l'état d'excrément suffise à la reproduction d'une quantité égale de subsistances — et cela demanderait à être démontré — on voit aisément que l'addition, même *complète,* des matières excrémentielles au sol n'en augmenterait pas d'un pouce la superficie cultivable, mais ne ferait tout au plus que l'exhausser. Or la multiplication de l'espèce humaine ne se fait point par couches superposées; elle prend sur l'espace, c'est-à-dire qu'elle accroît sans cesse le nombre d'hommes vivant côte à côte dans le même lieu. Donc, à la longue et quelle que fût la fécondité du sol, l'étendue cultivée ne suffirait plus pour fournir la quantité d'aliments nécessaire, si le développement de la population s'opérait sans entrave ni retenue, sans le frein moral qu'y oppose l'économie politique, et dont M. Pierre Leroux n'admet pas la nécessité.

Quant à la pauvreté, les moralistes l'ont exaltée sans parvenir à la rendre aimable; la bienfaisance, de son côté, a fait des miracles sans pouvoir en alléger les douleurs. L'analyse nous dévoilera peut-être les causes de cette triple inefficacité.

LUXE

Il faut d'abord observer que, par le mot de *luxe*, on a entendu et on entend des choses fort différentes et que l'idée générale qu'il exprime est essentiellement relative.

Le luxe du pauvre constitue le nécessaire du riche. Des vêtements de drap grossier, les plus simples meubles, une maison semblent un luxe inouï à des populations sauvages. La nourriture, le confort d'un petit bourgeois est luxe énorme aux yeux du pauvre paysan. Les soins de propreté, pratiqués comme nécessaires, dans les hautes classes, paraissent une recherche d'absurde délicatesse à la plupart des gens du peuple.

— Cependant n'y a-t-il pas une limite qui sépare, dira-t-on, le nécessaire du superflu, et l'utile de l'inutile?

— On peut admettre, en théorie, l'existence de cette limite. Le difficile serait de la trouver en pratique.

Celui qui a été élevé avec un certain degré de bien-être, non-seulement se trouverait très-malheureux d'en être privé, mais succomberait peut-être aux effets de cette privation. D'un autre côté, si l'on peut, à la rigueur, déterminer un minimum correspondant à la satisfaction des besoins réels, la satisfaction ne sera-t-elle pas encore plus complète au-dessus de ce minimum? En d'autres termes, si le chiffre 4 exprime le nécessaire de la vie, le chiffre 8 ne fera-t-il pas vivre plus sûrement encore? — Sans nul doute. Aussi la moyenne de la vie humaine est-elle infiniment plus longue dans les classes riches que dans les classes pauvres, dans les quartiers opulents des grandes villes que dans les quartiers misérables.

Mais il doit y avoir aussi une limite à l'autre bout de l'échelle, c'est-à-dire une limite à la surabondance de consommation?

— A coup sûr, cette limite existe. Ce qui est nuisible à la santé, ce qui énerve le corps ou l'âme, la fournit tout naturellement. Cependant le luxe proprement dit n'en est pas atteint; car l'ouvrier qui se grise avec du mauvais vin dépasse les limites assignables, même au superflu, aussi bien que Vitellius les dépassait dans ses festins prodigieux.

Le luxe correspond à plusieurs aspects de la vie interne et externe qu'il n'est pas possible de pros-

crire sans mutiler profondément notre nature. Le luxe épuise les raffinements et les délicatesses, mais, par là même, il est un instrument puissant de civilisation. Il présente à toutes les industries un idéal de perfectionnement à réaliser, et il donne directement leur raison d'être à une foule d'industries spéciales qui, sous le nom d'industries de luxe, exercent une action civilisatrice sur ceux qui y sont voués, donnent carrière aux qualités industrielles les plus précieuses, occupent et enrichissent d'innombrables producteurs.

Et puis, le luxe par excellence, c'est le goût, le culte du beau; il représente donc l'épanouissement artistique de l'humanité. Les produits de l'art ont toujours un prix qui n'en rend la consommation accessible qu'aux classes riches [1]. Et qui oserait dire que les arts sont incompatibles avec la morale?...

Cependant je n'entends pas faire un panégyrique absolu du luxe.

Il y a un effet inévitable d'amollissement, de relâchement des mœurs, attaché au développement de la

[1] La consommation artistique se généralise avec le bien-être. L'art se démocratise. Il y a déjà, aujourd'hui, cent fois plus d'artistes : peintres, musiciens, sculpteurs, architectes, poëtes, littérateurs, qu'il n'y en eût jamais. On objectera que la quantité, en fait d'art, ne remplace pas la qualité. C'est vrai, mais elle ne l'exclut pas non plus. Au contraire, puisqu'elle accroît la concurrence et développe le goût public.

richesse. L'homme est ainsi fait, que l'excès, l'abus, lui semble une condition presque indispensable du plaisir. Or, comment, pouvant davantage abuser, ne le ferait-il pas? La modicité de fortune et l'obligation du travail sont le secret de la sagesse de bien des gens.

D'ailleurs, les limites que j'indiquais tout à l'heure peuvent être généralement franchies, et alors le luxe est un symptôme de décadence sociale. Tel il se manifesta dans la Rome impériale et à plusieurs autres époques de l'histoire.

A toute époque, le luxe agit subversivement, s'il résulte d'une distribution inique de la richesse, d'institutions fondées sur les priviléges et sur l'exploitation de l'homme laborieux par l'oisif. La Russie nous en offre un témoignage saillant. On sait quels caractères y revêt le luxe, et l'on a dit depuis longtemps que la civilisation russe était un fruit pourri avant sa maturité. Le gouvernement despotique développe particulièrement, dans un peuple, les instincts du luxe le plus pernicieux et le plus immoral. L'histoire entière l'atteste. Enfin le luxe peut avoir une funeste action sur les mœurs quand il implique la dissipation, la prodigalité; quand le désir de briller ou de jouir pousse chacun à consommer au delà de ses ressour-

ces. C'est tout particulièrement le vice de notre temps et de notre race[1].

PAUPÉRISME

On a dit que le paupérisme était un fruit du régime industriel moderne. Le paupérisme est vieux comme le monde, et il doit nécessairement diminuer partout où la production générale s'accroît plus vite que la population et où la répartition des richesses se fait de plus en plus équitablement. Or, ces caractères appar-

[1] En général, la pierre de touche pour distinguer le bon luxe du mauvais se trouve dans la proportionnalité de développement de la production du superflu avec celle du nécessaire. Or c'est le caractère éminent de la production moderne d'être infiniment plus progressive et plus puissante pour le développement de la consommation du nécessaire que pour celui de la consommation du superflu. Je l'ai plusieurs fois constaté précédemment.

Toutefois il peut arriver que telles circonstances spéciales donnent au mauvais luxe une impulsion violente, quoique factice, en vue même du progrès de la production du nécessaire. Ce qui se passe en France depuis quelques années fournit un exemple saillant de ces sortes de phénomènes. Il est certain qu'en France et, notamment, à Paris, depuis quelques années, le luxe *de la pire espèce* a pris un essor furibond. Il faut attribuer cet essor au mouvement fébrile de spéculation suscité par les grandes entreprises industrielles, grâce au système de larges concessions et d'énormes priviléges octroyés aux promoteurs de ces entreprises par l'État. Ces priviléges, escomptés à la Bourse en primes offertes à l'agiotage, ont créé subitement de colossales fortunes et excité un tourbillonnement de capitaux qui ne pouvait pas manquer de profiter à toutes les mauvaises passions du cœur humain et de la société.

tenant indubitablement au régime industriel moderne, le paupérisme doit y être moindre qu'aux âges antérieurs.

Ce qui trompe, c'est qu'autrefois le paupérisme était absorbé dans l'esclavage, dans les castes et dans le servage. Il paraissait donc moins. Ce fut pourtant la plaie dévorante des civilisations antiques. A Athènes et à Rome, la masse du peuple libre se faisait nourrir aux frais de l'État.

Au moyen âge, la pauvreté fut universelle, horrible et permanente. Le clergé et la noblesse possédaient tout et prélevaient, sur le travail des masses, d'énormes droits de tout genre. L'organisation de la charité par l'Église remédiait au mal dans une certaine mesure, mais sans en atteindre les causes et en tendant plutôt à les perpétuer.

A mesure que la liberté et l'industrie firent des progrès, le paupérisme décrut, mais devint plus visible et prit des caractères nouveaux, résultat de l'intermittence et de la modicité des salaires et de l'inconduite des classes pauvres.

D'une manière générale, la cause première du paupérisme se trouve dans l'insuffisance de la production.

Les causes secondaires sont : les injustices de répartition provenant des priviléges et des entraves

mises à la liberté des échanges; l'imprévoyance des classes salariées; les perturbations sans nombre qui se produisent dans la nature, d'où famines, pestes, épidémies, sinistres de tout genre, et dans la vie humaine, d'où infirmités, maladies, accidents; le vice, le préjugé et l'ignorance qui enfantent les guerres, les révolutions, le despotisme, l'anarchie, les mauvaises lois, les lourds impôts, les gaspillages gouvernementaux et individuels, etc., etc. Le paupérisme résume tous les fléaux auxquels la destinée humaine est en proie.

Il faut en conclure que tout progrès moral ou matériel enlève quelque chose aux causes du paupérisme; mais que ses remèdes essentiels se trouvent dans l'accroissement de la production, dans le triomphe de la justice en répartition et dans le développement moral des classes populaires.

Indirectement, par ces moyens, on agit sur les autres causes du paupérisme en tant qu'elles n'échappent pas au pouvoir de l'intelligence humaine.

Mais quelle place faut-il faire à la bienfaisance publique et privée parmi les remèdes à appliquer au paupérisme?

Cette question est une de celles où éclate le mieux la nature et l'importance des services que l'économie politique rend à la morale. Être bienfaisant est à coup

sûr un des plus religieux attributs du cœur humain; mais pour faire du bien aux autres, encore faut-il savoir ce qui leur est réellement utile. Or, la bienfaisance, la charité chrétienne même ne le sait pas; de sorte que, avec les plus belles intentions du monde, elle a fait toujours cent fois plus de mal que de bien.

Il est clair, d'abord, que la bienfaisance ne peut accroître ni la production ni le salaire, ni faire cesser les injustices de répartition. Elle ne remédie donc à aucune des causes essentielles du paupérisme. Elle tend plutôt à perpétuer ces causes, lorsqu'elle sert de refuge à la paresse individuelle et de correctif aux vices des institutions. La charité enlève à celui qui en vit le sentiment de sa dignité, de sa responsabilité, de ses devoirs. Elle n'exerce même pas une action complétement salutaire sur la moralité de ceux qui la font.

Cependant il reste à la bienfaisance un rôle nécessaire et très-large à remplir, parallèlement au progrès social. Elle doit venir au secours de cette multitude de souffrances fatales qui atteignent les classes pauvres et contre lesquelles le travail ne saurait les défendre : infirmités, maladies, vieillesse, enfance, crises, sinistres, accidents, chômages forcés, etc.

Encore, la bienfaisance publique et privée ne suffit-elle pas au soulagement de tant de maux. Le régime

industriel libre développe heureusement à côté de la bienfaisance un principe d'assistance dont l'efficacité lui est bien supérieure : c'est le secours mutuel.

L'organisation du secours mutuel sera un des plus grands et des plus beaux monuments de la civilisation moderne. Il est difficile de calculer toute la puissance que le secours mutuel est appelé à acquérir à mesure que son organisation s'étendra et s'affermira. Or le secours mutuel, loin d'avoir aucun des inconvénients de la bienfaisance, est un ressort de haute moralité pour les classes ouvrières, parce qu'il développe en elles précisément toutes les qualités que la bienfaisance tend à y éteindre : prévoyance, dignité et responsabilité personnelles, amour du travail, sécurité et liberté[1].

Telles sont les conclusions de l'économie politique sur ce sujet. Le juste et l'utile n'y applaudissent-ils pas également?

[1] L'organisation du secours mutuel a pourtant deux écueils redoutables à éviter. Le premier se trouve dans l'emploi que font trop souvent, de nos jours, les ouvriers, des fonds de la caisse de secours mutuels de leur propre corps d'état et de celles d'autres corps, pour alimenter les coalitions et pouvoir soutenir plus longtemps les grèves. Ce détournement du principe en altère la pureté et en corrompt les effets. L'autre écueil consiste dans l'intervention de l'État pour protéger, soi-disant, les sociétés de secours mutuels, garder et faire valoir leurs fonds. Cette intervention inféode la société de secours mutuel au Pouvoir politique et en fait un moyen de corruption et d'asservissement des classes ouvrières.

§ 3. — Consommation publique

Il faut entendre par consommation publique toutes les dépenses faites en vue de satisfaire des besoins généraux, sociaux, soit de l'ordre moral soit de l'ordre physique. Le gouvernement et les municipalités président aux dépenses de cette nature. Le produit de l'impôt et de toutes les taxes d'un genre quelconque est destiné à y pourvoir.

Des principes supérieurs et évidents dominent toute consommation publique. Ce sont l'intérêt général, la justice et l'économie.

Toute dépense qui n'est pas commandée, exigée par l'intérêt général, est un crime de la part des gouvernements. Si cette dépense a un but que n'avoue pas la justice, si elle dispose des deniers publics en faveur d'une ambition ou d'un intérêt particulier, double crime!

Mais le précepte de l'économie y est-il aussi rigoureux? — A notre époque, bien des gens ont soutenu que l'argent employé par l'État était toujours employé plus fructueusement pour la société que les revenus individuels. Il n'est pas jusqu'aux dépenses de guerre qui ne soient préconisées par certaines per-

sonnes comme avantageuses à la fortune sociale[1]. Rien n'est plus faux que cette doctrine. Tout l'argent donné à l'État est comme du sang tiré des veines de la société, et quand l'État dépense cet argent, la société ne profite de cet emploi qu'autant qu'il est utile à ses vrais et bons intérêts.

Voici comment J.-B. Say répond à l'argument produit en faveur des dépenses de guerre :

« Pour l'approvisionnement d'une armée, deux valeurs entrent dans les mains du gouvernement ou de ses agents : 1° la valeur des subsides payés par les sujets; 2° la valeur des approvisionnements procurés par les fournisseurs. Ceux qui fournissent la première de ces valeurs, les contribuables, ne reçoivent point de compensation. Ceux qui procurent la seconde, les fournisseurs, reçoivent une contre-valeur qui est leur paiement. Mais cette contre-valeur ne suffit pas pour que des écrivains soient autorisés à dire que le gou-

[1] Dans le passé, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, tout le monde, même les plus grands esprits, pensaient ainsi. Frédéric le Grand écrivait à D'Alembert : « Mes nombreuses armées font circuler les espèces et répandent dans les provinces les subsides que les peuples fournissent au gouvernement. » Comme si les *subsides que les peuples fournissent* s'accroissaient en passant par les mains de l'État pour retourner *aux provinces,* c'est-à-dire aux mêmes peuples ! Ils ont été seulement enlevés à la production utile pour payer la production de l'inutile, poudre, boulets, fusils, etc.

vernement rend d'une main et qu'il reçoit de l'autre; qu'il n'y a dans tout cela qu'une circulation de valeur et que la nation n'a rien perdu. Ce que le gouvernement a reçu est égal à deux; ce qu'il restitue est égal seulement à un. La perte de la seconde unité tombe sur les contribuables..... »

Sans doute rien de plus avantageux pour la société que les dépenses faites par l'administration au profit de l'ordre public, de la sécurité des personnes et des propriétés légitimes, de la justice, de l'hygiène générale, des travaux d'une utilité sociale incontestable, comme la création et l'entretien des routes, des rues[1], la propreté des villes, l'assainissement des lieux insalubres, l'instruction populaire, etc. Mais hors d'un tel cercle de dépenses, rien n'est funeste à la société comme les dépenses gouvernementales. Quoi de plus lourd pour l'Europe moderne que le fardeau des armées? En France, ce fardeau ne se borne pas

[1] Quelques économistes et Adam Smith lui-même ont avancé que les frais de création et d'entretien des routes incombaient moins à l'État qu'aux particuliers qui bénéficient plus directement de leur usage. Cette opinion me semble profondément erronée. Est-ce que tout le monde, indistinctement, n'use pas et ne profite pas des routes dans la proportion de ses revenus? Comment obtiendrais-je des produits industriels en échange de mon produit littéraire, s'il n'y avait pas de routes? Les routes sont essentiellement un capital social, qu'il y aura toujours un extrême danger à aliéner entre les mains d'intérêts particuliers.

aux quatre à cinq cents millions portés au budget annuel des dépenses militaires, même en temps de paix; il faut y ajouter les capitaux immenses enfouis dans le matériel guerrier, les cinq cent mille travailleurs enlevés à la production et dont chacun représente, pour son éducation et son entretien jusqu'à l'âge de vingt ans, un capital d'au moins dix mille francs.

Les dépenses publiques ont cela de particulier qu'elles n'entraînent pas une responsabilité directe, comme les dépenses faites par chacun, à ses risques et périls. Le ministre qui gaspille les ressources du Trésor en est-il moins riche lui-même? — Au contraire. Il y a donc là un appât offert à l'immoralité. C'est pourquoi l'État fait tout plus chèrement que l'industrie privée.

C'est pourquoi aussi l'argent employé par l'État devient forcément un ressort de corruption politique.

Si l'on se pénétrait bien de ces idées, dans notre pays, on s'y montrerait moins entiché de l'intervention financière de l'État en toute espèce de choses.

Comme personne ne ressent sur-le-champ et directement le contre-coup des mauvaises dépenses faites par l'État, on arrive à ne plus s'en inquiéter et les ressources publiques deviennent une curée à laquelle chacun veut avoir part. Tout le monde se fait ainsi

complice de la dilapidation et de la concussion des gouvernements.

L'État est, généralement parlant, le plus mauvais des administrateurs. La meilleure preuve qu'on puisse en donner, c'est que l'État est toujours en arrière de ses affaires, toujours obligé de s'endetter, toujours acculé aux expédients.

On sait à quel résultat a abouti le crédit public, cet admirable ressort d'économie sociale. La dette de chaque État européen s'accroît plus ou moins rapidement, mais sans retour possible en arrière. Aujourd'hui toutes ces dettes réunies représentent le chiffre colossal de soixante milliards pour le moins! L'Angleterre et la France doivent, à elles seules, plus de la moitié de cette monstrueuse somme! Voilà le témoignage glorieux des aptitudes administratives et économiques des gouvernements les plus éclairés du monde!

L'économie politique et la morale demandent qu'on n'applique pas d'autre règle à la consommation publique qu'à la consommation privée.

« Il n'y a pas plus deux sortes d'économie qu'il n'y a deux sortes de probité, deux sortes de morale. Si un gouvernement comme un particulier font des consommations desquelles il doive résulter nne production de valeur supérieure à la valeur consommée, ils exer-

cent une industrie productive; si la valeur consommée n'a laissé aucun produit, c'est une valeur perdue pour l'un comme pour l'autre..... Consommer pour consommer, dépenser par système, réclamer un service pour l'avantage de lui accorder un salaire, anéantir une chose pour avoir occasion de la payer, est une extravagance de la part d'un gouvernement comme d'un parculier, et n'est pas plus excusable chez celui qui gouverne l'État que chez le chef de toute autre entreprise. Un gouvernement dissipateur est même bien plus coupable qu'un particulier : celui-ci consomme les produits qui lui appartiennent, tandis qu'un gouvernement n'est pas propriétaire, il n'est qu'administrateur de la fortune publique[1]. »

[1] J.-B. Say. *Traité d'économie politique,* liv. III, ch. 6.

CONCLUSION DU LIVRE

Je touche au terme de mon œuvre. Le sujet n'en est pas épuisé; mais je n'ai guère voulu que tracer un cadre et y jeter quelques lignes. Pour faire briller, sous tous ses aspects, l'harmonie de l'économie politique avec la morale et pour déduire toutes les conséquences de cette harmonie, un seul volume serait loin de suffire. Je croirai avoir pleinement atteint mon but si je suis parvenu à conquérir les convictions et la sympathie de mes lecteurs pour l'idée essentielle de mon livre.

Cette idée, en voici l'expression dernière et synthétique.

Le juste et l'utile, ou la morale et l'intérêt, diffèrent profondément l'un de l'autre.

Quoi qu'on en ait dit, la morale de l'intérêt, c'est-à-dire celle qui prend l'intérêt pour but et pour base, si largement qu'elle soit comprise, n'est pas la morale.

L'intérêt, bien ou mal entendu, est un calcul. L'idée

morale est l'antipode du calcul: elle est spontanée, absolue, indiscutable, pure comme la lumière, indécomposable comme la raison. Vouloir confondre la morale avec l'intérêt, c'est donc l'empoisonner, la souiller, l'anéantir.

Cependant l'intérêt, pour ne pas absorber la morale, n'en existe pas moins, n'en possède pas moins sa sphère légitime, nécessaire, d'action. Il s'impose aussi bien qu'elle, parce qu'il représente les besoins de la vie matérielle et intellectuelle et qu'il les satisfait; il est aussi incompressible. L'intérêt et la morale coexistent donc sans se confondre.

Cette distinction radicale implique-t-elle opposition, antinomie entre les deux principes? Instinctivement, la raison et la conscience humaines l'ont toujours nié; mais la pratique a constamment démenti la raison et la conscience, et l'intérêt n'a jamais cessé de lutter contre la morale.

C'est que la science des intérêts n'était pas faite.

Cette science nous revèle enfin que le juste et l'utile, loin de se combattre, se confirme et se soutiennent mutuellement.

Il était temps: nous touchons à l'ère de l'exaltation suprême des intérêts, de leur irrésistible et indomptable expansion. Si la morale ne peut faire autrement que de se jeter à la traverse des intérêts, elle sera

foulée aux pieds, elle succombera; car les jours de résignation sont passés, et c'est au nom même de la justice que l'intérêt revendique ses droits.

La civilisation industrielle n'aboutirait donc qu'à un effroyable cataclysme!...

Cette perspective oppresse toutes les âmes. C'est pour la conjurer que notre époque a enfanté tous ces plans de réforme et toutes ces utopies sociales dont la généreuse mais folle ambition était de couler, pour ainsi dire, l'humanité, tout d'une pièce, dans un nouveau moule.

Mais c'est avec l'humanité telle qu'elle est, avec l'humanité imparfaite et libre, qu'il faut résoudre le problème.

L'économie politique aborde résolument cette tâche difficile. Elle a foi dans la raison et dans la liberté; elle croit à la concordance naturelle des intérêts et de la morale et elle en démontre la nécessité. Elle révèle à la conscience les lois du bien, dans l'immense domaine des intérêts, et donne aux intérêts le principe moral pour moteur souverain et pour guide. Elle prouve, enfin, qu'il n'y a qu'une seule société vraie et durable, celle où le juste et l'utile marchent parallèlement et triomphent l'un par l'autre!

ÉPILOGUE

Plus d'un lecteur, après avoir parcouru ce travail, dira avec étonnement: « Si les principes exposés ici sont vrais, pourquoi ne se réalisent-ils pas? Loin de marcher à l'accord des intérêts et de la morale, ne semble-t-il pas que nous nous en éloignions chaque jour? Ne traversons-nous pas une phase d'ardente et insatiable cupidité? L'intrigue, la vénalité, la passion du lucre ne remplissent-elles pas de plus en plus les âmes et n'en chassent-elles pas toute pudeur et toute honnêteté?... »

Je reconnais la justesse de ces protestations. Oui! notre époque offre un désolant spectacle. Je ne sais pas si celles qui l'ont précédé valaient beaucoup mieux; j'ose même croire, parce que j'ai foi au progrès, qu'elles valaient encore moins; cependant je sens que la moralité de notre génération subit une action délétère qui compromet les espérances de la civilisation et qui convertit en fléaux ses plus précieux bienfaits. C'est précisément parce que j'éprouvais ce sentiment que j'ai entrepris l'étude renfermée dans ce livre. Or, je crois avoir le droit de dire maintenant: les désordres moraux dont nous gémissons ne décou-

lent pas des principes sur lesquels repose la civilisation moderne; ils ne sont pas inhérents aux développements de l'industrie. En ce qu'ils offrent de particulier à notre époque, ils ne sauraient avoir qu'une durée transitoire, comme les causes dont ils sortent.

Je vais énumérer les principales de ces causes:

Tout déplacement considérable, dans quelque ordre de choses que ce soit, y produit une perturbation, un désordre momentané. C'est là une vérité si élémentaire qu'il suffit de l'énoncer. Or, notre époque est par excellence une époque de déplacement et de transition. Croyances, mœurs, institutions, production et circulation économiques, tout subit un ébranlement, une série de commotions, de brisements et un travail de rénovation qui ne peuvent moins faire que de jeter dans les âmes le trouble qui agite les opinions et tout l'édifice social.

Ballottée rudement, pour ainsi dire, par des forces contraires, placée entre des mobiles d'action dont les uns ont perdu leur ancienne puissance, mais défendent le terrain pied à pied, et dont les autres n'ont pas encore fondé leur empire sur des victoires décisives, la conscience hésite et flotte au hasard. Pareille au navire qui, pendant la tempête, chasse sur ses ancres, elle ne sait à quoi se rattacher; elle ne voit plus au ciel l'étoile conductrice. En un mot, la moralité hu-

maine expérimente cette vérité, énoncée aux premières pages de ce volume, qu'autre chose est aimer le bien, autre chose savoir en quoi il consiste. Notre génération n'a pas perdu l'amour inné du bien: de là ses protestations, ses cris d'alarmes, son effroi à la vue des envahissements du mal; mais notre génération ne sait plus en quoi consiste le bien. Elle n'a pas de doctrine morale. Tous les éléments des doctrines passées disjoints, disloqués en quelque sorte, ayant perdu le ciment religieux, philosophique, politique qui en faisait un corps, se mêlent confusément avec les éléments de doctrines nouvelles, incohérentes et contradictoires. On n'est d'accord, édifié, fixé sur aucun point. On ne sait ce qu'il faut rejeter ou garder, adorer ou maudire.

Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que cette anarchie morale profite aux mauvais instincts et particulièrement aux excitations de l'égoïsme?... Le *chacun pour soi* se présente, au milieu des fluctuations de la conscience, avec sa logique à lui, étroite, acérée, métallique, avec son ricanement froid et implacable, et il souffle au cœur de l'homme dévoyé, éperdu, ces paroles: « Tout est faux, hors moi! ne le vois-tu pas?..... »

Et que d'événements extérieurs viennent prêter à cette horrible hallucination les apparences de la réalité!... Les révolutions qui avortent, ces apostasies

éclatantes des partis, ce fatalisme des destinées individuelles, enfin cet illogisme général dans la marche de toutes choses dont nous sommes témoins, n'est-il pas bien propre à désorganiser aussi les intelligences ?

Jusqu'au sein des progrès miraculeux de l'industrie, que de circonstances agissent au profit de la perturbation morale! Toutes ces entreprises gigantesques, telles que la construction des chemins de fer, qui ont surgi subitement et simultanément, qui ont provoqué un mouvement, un tourbillonnement inouï de capitaux et la création d'une masse colossale de valeurs fiduciaires, ne fournissent-elles pas fatalement une prodigieuse impulsion à la passion de l'agiotage?

Ajoutez-y tant d'autres créations d'une utilité moins certaine, surtout quant à la forme sous laquelle elles se sont produites, c'est-à-dire entachée de l'esprit de monopole ou de privilége!

Ajoutez-y cette action exercée par les gouvernements, asservissant l'industrie et le crédit à la politique et cherchant à se créer des appuis par l'exaltation des individualités financières, abusant du crédit public et payant des primes magnifiques à l'agitation stérile des jeux de Bourse pour détourner les esprits des préoccupations d'un autre ordre.....

Ajoutez-y enfin l'ignorance universelle des vérités économiques, ignorance qui fait de chaque homme un

instrument ou une victime des intrigues et des folies de la spéculation déloyale.

Cette dernière cause suffirait, à elle seule, pour expliquer la contradiction que présente le mouvement pratique de l'industrie avec les lois de la science. A quoi sert-il que cette science existe, si on ne la connaît pas, si on ne veut pas la connaître?...

Évidemment l'économie politique ne saurait être responsable des égarements du monde industriel, tant que son autorité y sera méconnue, foulée aux pieds! La liberté morale de l'homme n'éclate nulle part plus que dans les abus qu'il en fait.

J'ignore totalement quel avenir est réservé à la civilisation européenne occidentale; je n'oserais pas dire qu'elle n'ait point donné tout ce dont elle est susceptible en matière de progrès moral, de dignité et de liberté... Il y a des moments où on peut raisonnablement désespérer de notre société!.....

Peut-être l'ère de décadence a-t-elle commencé pour nous...

Mais la science de l'accord des intérêts avec la morale nous survivra. Sa mission n'est point accomplie; et, le fût-elle quant à la pratique des affaires humaines, c'est-à-dire ne dût-elle jamais régénérer, sur aucun point du globe et dans aucun temps, cette pratique, elle resterait l'apanage immortel de la raison;

elle ne perdrait rien de sa certitude ni de sa bienfaisante grandeur pour être demeurée impuissante contre les préjugés et la routine.

Parmi les races humaines, la nôtre seule est parvenue, au bout de siècles d'erreur sans nombre, à entrevoir les lois du mouvement sidéral. Ces lois sont-elles, pour cela, moins vraies et moins sublimes?...

Quand même notre propre race ne parviendrait pas à réaliser l'harmonie du Juste et de l'Utile, cette harmonie n'en serait ni moins réelle, idéalement, ni moins nécessaire à l'ordre social.

Que le soleil de 1789 nous éclaire!

Que le génie de la liberté nous guide!...

FIN

SOCIÉTÉ DE LECTURE DE GENÈVE

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Avertissement I

Préface III

PREMIÈRE PARTIE

Considérations philosophiques

Chapitre Ier. — Introduction.

§ 1. Objet et but du livre 1

§ 2. Position de la question. 15

Chapitre II. — Le Juste et l'Utile.

§ 1. Le Juste. 28

§ 2. L'Utile 45

Chapitre III. — Antagonisme et conciliation.

§ 1. Causes de l'antagonisme du Juste et de l'Utile. . . . 53

§ 2. Recherche du principe de conciliation. 64

Chapitre IV. — Rapports de l'économie politique et de la morale.

§ 1. Apparition de l'économie politique dans le débat. . . 91

§ 2. Services que l'économie politique rend à la morale. 103

§ 3. Limites du rôle de l'économie politique. 107

§ 4. Résumé sur les rapports des deux sciences. 117

DEUXIÈME PARTIE

Analyses économiques

Préambule.

§ 1. Résumé de la première partie. 135

§ 2. Plan de la seconde partie. 140

Pages

PREMIÈRE SECTION. — *Bases de l'ordre économico-moral.*

CHAPITRE Ier. — Liberté du travail. — Concurrence.

§ 1. Liberté du travail. 143
§ 2. Concurrence. 179

CHAPITRE II. — Propriété.

§ 1. Examen du droit de propriété. 188
§ 2. Caractère social de la propriété. 200
§ 3. De l'origine historique des propriétés. 212

CHAPITRE III. — Solidarité sociale.

§ 1. Rapports de la solidarité avec la liberté du travail et la propriété. 222
§ 2. Ressorts directs de solidarité. 227
§ 3. Division du travail. 230
§ 4. Échange. 238

DEUXIÈME SECTION. — *Fonctions économiques*

CHAPITRE Ier. — Production. 249
§ 1. Peuples 250
§ 2. Classes. 264
§ 3. Individus. 284

CHAPITRE II. — Circulation.

§ 1. Rôle général de la circulation. 336
§ 2. Organes de la circulation. 340

CHAPITRE III. — Distribution.

§ 1. Du principe général de la distribution des richesses. 376
§ 2. De l'inégalité des fortunes. 383
§ 3. Analyse des frais de production. 388
§ 4. Part du capital. 393
§ 5. Part du travail 398
Profits. 412
Association 318
§ 6. Part de l'État. — Impôt. 424

CHAPITRE IV. — Consommation.

§ 1. Rapports de la consommation avec les autres fonctions économiques 431

Pages
Équilibre de la production et de la consommation. . 445
Problème de la population 452
§ 2. Extrêmes en matière de consommation. 457
Luxe 459
Paupérisme. 463
§ 3. Consommation publique. 468

Conclusion du livre 474
Épilogue 477

HB 173 .D35 C.1
Le juste et l'utile, ou, Rappo
Stanford University Libraries
3 6105 038 818 923

HB
173
D35

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
CECIL H. GREEN LIBRARY
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004
(415) 723-1493

All books may be recalled after 7 days

DATE DUE

DEC NOV 1 6 1994
1994 — ILL